LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: pluie se changeant en neige cet après-midi. Venteux. Température à la hausse pour atteindre 2 et redescendre en soirée. Aperçu pour demain: ensoleillé. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 61 | Montréal, samedi 13 mars 1976 | Saint Rodrigue



(Photo Alain Renaud)

René Lévesque

"... pas de changements valables à moins qu'ils ne soient un peu étapistes"

par Gilles Lesage

QUÉBEC — "Je ne suis pas capable de concevoir des changements valables à moins qu'ils ne soient un peu étapistes."

C'est la perspective dans laquelle se situe M. René Lévesque, en faisant savoir que le Parti québécois a mis en route un projet de manifeste en vue d'ajuster le programme électoral aux réalités nouvelles.

En dépit d'une grippe tenace et bien qu'il n'ait pas mangé depuis plusieurs heures, le président du PQ a tenu à donner aux journalistes du DEVOIR l'entrevue promise depuis plusieurs jours déjà. Il les reçoit dans son minuscule bureau de la permanence du Parti, encombré de journaux, de documents, de livres et d'objets hétéroclites. Au mur, une grande photo de la Manic, un rappel de son oeuvre de ministre libéral des richesses naturelles.

Trop fatigué peut-être, M. Lévesque ne s'emporte même pas quand on évoque devant lui des noms de personnes prestigieuses qui estiment que le PQ ne va pas assez vite et pas assez loin. Il répond calmement: "Il ne faut pas s'imaginer qu'une société s'organise comme une fête sur le Mont-Royal. Tout le monde n'est pas tenu de faire de la politique, mais ceux qui ne veulent pas en faire doivent prendre garde de simplifier à outrance. La politique reste toujours l'art du possible, et il y aura toujours des personnes pour critiquer à moins que nous n'atteignions la perfection telle qu'elles la voient elles-mêmes..."

Ceci dit, le leader péquiste reconnaît volontiers que le programme du Parti est plein de lacunes et de trous, mais il ajoute que le PQ s'approche du pouvoir en ne devant strictement rien aux appuis traditionnels des autres instruments politiques. Il n'en est pas peu fier d'ailleurs.

Quant au programme, M. Lévesque tient à ce qu'il soit le fruit d'un consensus, et non celui de toutes sortes de choses parachutées au hasard par quelques personnes, comme il a lui-même eu l'occasion de le faire en 1966, après que M. Lesage eut déclenché des élections en catastrophe...

D'où la démarche en cours du manifeste, qui devrait être complété au cours de l'automne, à quelques mois du congrès national. Le programme n'a pas été retouché depuis 1973, rappelle-t-il. Forcément, il y a des trous, que ce soit au sujet de l'avortement ou de l'environnement, et le reste. De nouveaux problèmes ont surgi, des priorités différentes également, et le Parti doit s'y ajuster, au risque de figer et de vieillir.

Mais M. Lévesque n'est pas plus d'accord aujourd'hui qu'hier avec la tendance de plusieurs personnes — normale dans un parti de gauche — de prévoir des changements très rapides et très polyvalents

Voir page 2: Une perspective

Une "petite incartade"

Trudeau refuse l'offre de démission de Drury

par Michel Guénard

OTTAWA — Après avoir jonglé avec la démission de son ministre des Travaux publics pendant plus de quatre heures hier, le premier ministre M. Trudeau l'a refusée et a dit garder toute sa confiance envers M. Bud Drury, dont "l'intégrité, le dévouement et les années de loyaux services répondent de la bonne foi".

Malgré l'indignation de l'Opposition, le premier ministre a maintenu son refus d'ordonner une enquête publique sur les allégations d'ingérence dans la bonne marche de la justice contre les ministres Drury, Lalonde et Chrétien.

Le débat a été relancé par une lettre du juge Jules Deschênes, dont copie a été déposée à la Chambre des communes. Prié par le ministre de la Justice, M. Ron Basford, de lui faire part des renseignements qu'il pourrait tenir relativement à la série d'interventions dénoncée par le juge Kenneth Mackay, le juge Deschênes a transmis la version des faits qu'il a recueillie auprès de chacun des juges intéressés. Il s'abstient de porter jugement puisqu'il n'avait pas mandat de faire enquête, mais note que la démarche de M. Marc Lalonde était "insolite" et celle de M. Drury "grave et inconvenante".

M. Trudeau a expliqué qu'une telle enquête, si elle était instituée, prendrait vite l'aspect d'une "inquisition judiciaire" et qu'il ne se ferait pas complice d'une telle chose.

Il a soulevé l'ire de l'opposition en proposant un code déontologique pour ses ministres: "En ce qui concerne ce gouvernement, il doit être bien établi que dans l'avenir aucun membre du cabinet ne pourra entrer en communication avec les membres de la magistrature au sujet de dossiers qui sont devant eux... sauf par l'entremise du ministère de la Justice."

Dans la même veine, M. Trudeau a mis un embargo sur les liens que pourraient avoir ses ministres avec des cours administratives... sauf par le biais du ministère concerné.

Après avoir rappelé les grandes lignes du rapport du juge Deschênes, le premier ministre a conclu son court exposé sur ces mots: "Dans l'affaire présente, et en ce qui a trait aux relations entre certains ministres et des juges, les faits sont connus puisque tant les ministres que les juges ont, de par leur connaissance personnelle, déposé leur version. De plus, ces faits, de l'avis des conseillers légaux de la Couronne, ne prêteront pas matière à poursuite sur le plan criminel ni à des mépris de cour."

Prenant la parole dans une atmosphère exaltée et n'ayant eu connaissance de la déclaration écrite du premier ministre que quelques minutes auparavant, le chef de l'Opposition a su improviser brillamment et a servi une dure remontrance au gouvernement Trudeau en faisant valoir que le premier ministre et le ministre des Travaux publics avaient de toute évidence une conception très différente de l'éthique dans le domaine politique.

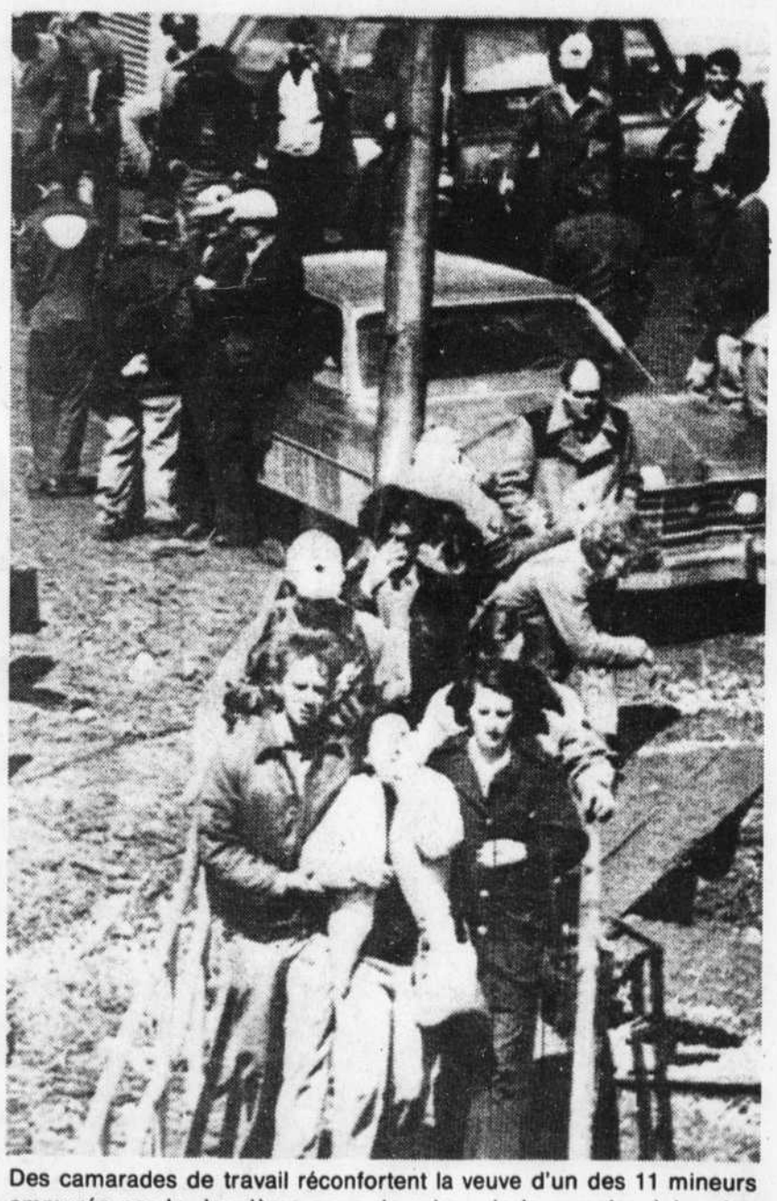
"Le premier ministre n'est certainement pas à la hauteur de M. Drury, a dit M. Joe Clark, puisque le ministre a reconnu ses torts et présenté sa démission... l'unique façon d'excuser son attitude."

"La conscience, la distinction qui caractérisent M. Drury font apparemment défaut au premier ministre, dit le chef conservateur qui trouve impardonnable que M. Trudeau refuse la démission de son ministre. Il a de nouveau réclamé une enquête publique sur toute cette histoire en protestant que les faits ne sont pas connus, contrairement à ce que pense le premier ministre.

"Les faits ne sont pas connus par le Parlement ni par la population. Ils ne sont pas connus par le juge en chef de la Cour supérieure du Québec. Si ces faits sont connus, ils ne le sont que du premier ministre lui-même" a dit M. Clark.

Le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, s'est dit "profondément troublé" par l'attitude du premier ministre.

Voir page 6: Charles Drury



Des camarades de travail réconfortent la veuve d'un des 11 mineurs emmurés par le deuxième coup de grisou de la semaine à la mine d'Oven Fork, dans le Kentucky. Les 11 mineurs étaient descendus pour renforcer les galeries de la mine à la suite du premier coup de grisou qui avait emporté 18 de leurs camarades deux jours plus tôt.

(Téléphoto AP)

Un manifeste

Le PNP, parti du centre mais "radical et énergique"

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — Le Parti national populaire ne se laissera tirer ni à gauche ni à droite mais en sera un de "centre radical et énergique aussi préoccupé d'ordre que de réforme", selon la nouvelle formule-choc qu'a trouvée son chef, l'ancien député libéral, M. Jérôme Choquette, qui présentait hier à la presse le manifeste de sa formation.

Tout au long du document de 36 pages, paraît le désir d'éviter ce que le parti considère comme des "extrêmes", soit le libéralisme qui a donné sa mesure en menant les Québécois au "laisser-aller, à la démission et même au désespoir", soit le socialisme dont "l'approche exclusivement matérialiste" ne lui semble pas appropriée à des sociétés occidentales qui en souffrent déjà assez, au point d'avoir perdu "le sens des responsabilités, de l'ordre et de l'autorité".

Divisé en neuf chapitres portant sur les divers secteurs d'activités où se situent les priorités du PNP, le manifeste ressemble fort à un programme électoral.

Mais ce n'est pas le cas, a signalé M. Choquette. Le document en est un de "doctrine et d'idéologie", même s'il suggère des mesures de gouvernement très précises. Il porte actuellement l'endossement de 74 personnes, membres du parti, et sera discuté plus à fond lors d'une assemblée de militants à Montréal, le 20 mars prochain, ainsi qu'au congrès du parti, du 7 au 9 mai.

C'est au chapitre de la réforme des institutions politiques que le "centre radical" semble avoir fait provision de nombre d'idées nouvelles, du moins sous le ciel du Québec. Le mandat du premier ministre ne saurait excéder dix ans, propose-t-il pour éviter l'usure inévitable des chefs. Une réforme parlementaire d'importance permettrait le vote libre des députés sur la plupart des sujets discutés à l'Assemblée nationale, à l'exception des votes sur la politique gouvernementale dans son ensemble.

Pour faire suite à la mise en place d'une politique d'information gouvernementale "précise, complète et non biaisée", le PNP suggère même la télédiffusion en direct des principaux débats dans l'enceinte parlementaire.

Outre son appel originel à un "leadership intègre" pour le Québec, le PNP n'offre ensuite guère de matières nouvelles, comme l'a reconnu lui-même M. Cho-

Voir page 6: Le PNP

■ Lundi, les conférences de Carême à Notre-Dame de Paris. Deuxième partie: la révolte — "Le tout puissant incapable"

au sommaire

■ Le Front commun plaide la cause des terres oubliées

■ Le Barreau conteste le droit de l'Office de fixer les tarifs — page 3

■ Sucre amer: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Le ton qui fait les "primaires": une analyse de Georges Vigny

■ Encore la souveraineté: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Ceux qui doivent renégocier leur taux hypothécaire subiront une hausse de 3% — page 13

Le rapport Deschênes

Faits "graves" et démarche "insolite"

Dans sa communication au ministre de la Justice, le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, a exprimé de sérieuses réserves — sinon porté un jugement — sur la conduite de deux des trois ministres accusés par le juge Kenneth Mackay d'être intervenus dans l'administration de la justice.

À propos de l'intervention du ministre Charles Drury dans la cause d'outrage impliquant son collègue, M. André Ouellet, ministre de la Consommation, le juge en chef a dit: "Il me paraît peu douteux que les faits relatés par monsieur le juge Hugessen sont graves, compte tenu de la personnalité de son interlocuteur et des circonstances dans lesquelles l'appel téléphonique lui a été fait."

À propos de la visite de M. Marc Lalonde, alors chef de cabinet du premier ministre, chez le juge Mackay durant l'instruction de la cause d'étudiants de Trinidad accusés de méfaits publics en 1970, M. Deschênes dit qu'il comprend "la réaction de monsieur le juge Mackay devant cette démarche insolite..."

Le juge en chef s'est abstenu de porter jugement, disant qu'il n'avait pas mandat de conduire une enquête.

"Je n'ai pas été nommé pour présider une commission d'enquête, a-t-il écrit au ministre de la Justice, et il n'entre évidemment pas dans le cadre de mes fonctions de m'ériger en enquêteur semi-officiel pour le compte de la Chambre des Communes.

"Je n'ai donc rencontré aucun de vos collègues ni eu le moindre contact avec eux, soit directement, soit par intermédiaire."

Le juge Deschênes s'est donc contenté de transmettre au ministre la relation des faits qu'il a recueillie chez les juges concernés.

À propos de l'incident impliquant M. Drury et le juge en chef adjoint James K. Hugessen, M. Deschênes a communiqué

Voir page 6: Rapport Deschênes

Épreuve de force au Liban

Frangié est 'démissionné' de force

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Ne s'étant pas résolu à démissionner de lui-même, comme il y avait été invité, il y a vingt-quatre heures, le président Souleiman Frangié est considéré comme démissionnaire, a annoncé le "communiqué numéro neuf" du général Aziz Ahdab, diffusé ce matin par la station de radio libanaise qui lui est favorable.

Durant toute la journée, en dépit d'un isolement croissant, le président Frangié avait refusé de démissionner, tenant ferme devant les militaires regroupés derrière le général Ahdab. L'obstination du président a fait remonter la tension et devant les risques d'une épreuve de force, les milices armées ont repris leurs positions habituelles dans les quartiers de Beyrouth.

"Comme le président de la république est considéré comme démissionnaire pour n'avoir pas répondu favorablement à notre appel, ignorant en cela les souhaits du peuple et les intérêts supérieurs de la nation, les masses qui appuient notre mouvement attendent la convocation du Parlement pour élire un nouveau président", dit le communiqué.

Le communiqué précédent se bornait à mettre en garde le chef de l'État contre la tentation de temporiser.

En annonçant qu'il prenait "provisoirement" le pouvoir, le commandant de la région militaire de Beyrouth avait immédiatement invité le président à se démettre. Il avait en outre donné vingt-quatre heures au gouvernement de M. Rachid Karamé pour démissionner et affirmé que son objectif était de faire élire avant une semaine par le parlement un nouveau président qui nommerait un autre gouvernement.

Le général Hanna Said, commandant de

Voir page 6: Le Liban

LES LETTRES QUÉBÉCOISES

Vol. I No 1 Mars 1976

Gatien Lapointe
Anne Hébert
Michel Desrosiers
Paul Chamberland
Pierre Perrault
Laure Conan
Lahontan
André Ricard
Roland Lepage
Jacques Blais
Jacques Godbout
Gérard Bessette
Gérald Godin

Direction: Adrien Thério

chez votre libraire - $1.00

RENÉ LÉVESQUE:

La social-démocratie, c'est moins une série de mesures qu'un climat

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La social-démocratie, ce n'est pas uniquement, ce n'est même pas une série de mesures dites sociales, c'est d'abord et avant tout "un effort persistant et constant pour que le climat social soit respirable et pour que l'homme se sente solidairement responsable des décisions qui l'affectent dans sa vie de tous les jours".

Et cela, en dépit de tous ses slogans et de toutes ses "images", Robert Bourassa est loin de l'avoir réalisé, le climat social étant plus pourri que jamais, avec tout ce qui s'ensuit comme dégradation collective.

C'est ainsi, en gros, que M. René Lévesque répond au chef du gouvernement, qui prétend avoir instauré la social-démocratie au Québec.

Au cours d'une entrevue avec LE DEVOIR, le président du Parti québécois indique que, loin de tendre à améliorer le climat social, le gouvernement libéral, par deux fois au moins, l'a rendu irrespirable, en 1972 et à l'heure actuelle, dans des secteurs essentiels.

D'autre part, tout en évitant le socialisme dogmatique, évangélique et global, un gouvernement social-démocrate ne serait pas asservi aux intérêts privés et puissants, et il tenterait notamment de trouver des formules de participation et de cogestion à travers lesquelles l'homme est considéré autrement que comme un objet de production.

Plus encore, M. Lévesque estime que pas une société au monde — et il inclut bien sûr les trois expériences néo-démocrates dans l'Ouest canadien — ne peut se prétendre social-démocrate tant qu'elle n'est pas libre et maître de ses priorités et de ses décisions globales.

Le leader péquiste admet volontiers qu'il s'est fait d'excellentes choses au Québec depuis quinze ans, et bien avant M. Bourassa, "qui a tendance à se parer des plumes du paon". Des choses qui étaient des privilèges sont devenues des droits offerts à tous, qu'il s'agisse de l'éducation ou de diverses mesures sociales.

M. Lévesque rappelle qu'il a lui-même été affublé du titre de "technocrate" du temps qu'il faisait partie de l'équipe Lesage. "Il fallait bien commencer quelque part et l'on a pu penser que l'État était une panacée, mais l'on a peut-être déliré un peu..." Maintenant, il y a des redressements à faire, un nouveau sens de la direction à retrouver, notamment par la décentralisation, de façon à ce que l'on revienne à des "dimensions manoeuvrables". Autrement, les mesures mises en oeuvre, même les meilleures, deviennent rapidement inefficaces et étouffantes, à cause de la perte de contact avec les "clientèles".

Au surplus, tout en se prétendant social-démocrate, M. Bourassa oublie de s'occuper de questions importantes qui faisaient pourtant l'objet de promesses précises en 1970 ou en 1973. Ainsi de la sécurité et de la salubrité sur les chantiers de construction. Non seulement les accidents n'ont pas diminué, mais ils ont augmenté de façon alarmante, surtout sur les chantiers à la va-vite, comme celui des Jeux olympiques.

Qui se préoccuperait de ces questions s'il n'y avait dans le "décor" un homme comme Michel Chartrand, avec lequel, tout le monde le sait, M. Lévesque n'est pas souvent d'accord.

Et que dire du scandale des médicaments, dont le Québec est affligé comme à peu près toutes les sociétés occidentales. Là aussi, les libéraux avaient promis d'agir. Et pourtant, la médicamentation est devenue du "délire" à un point tel que des personnes âgées sont bourrées de médicaments pour qu'elles ne soient pas malcommodes...

Un autre exemple de la facade social-démocratie du gouvernement Bourassa: son refus de soutenir l'expérience populaire de Tricofil, à Saint-Jérôme. Il ne s'agit pas là de farfelus qui prétendent faire sauter le système, note M. Lévesque, mais de travailleurs qui tentent de façon fort légitime de sauver leur peau. L'entreprise est rentable — d'ailleurs ses vêtements se vendent dans des magasins très respectacles — mais le ministre Saint-Pierre ne veut pas y consacrer le un ou deux millions qu'il distribue pourtant à n'importe quel groupe étranger qui arrive ici. Et ce gouvernement ose se prétendre social-démocrate? demande M. Lévesque, qui fait une large moue.

Le président du PQ juge par ailleurs "normal" que les deux premiers ministres, MM. Trudeau et Bourassa, s'en prennent de plus en plus à son parti, qui "possiblement, je n'ai pas dit probablement, est à portée du pouvoir, s'il ne fait pas d'erreurs trop graves pendant que les autres les multiplient".

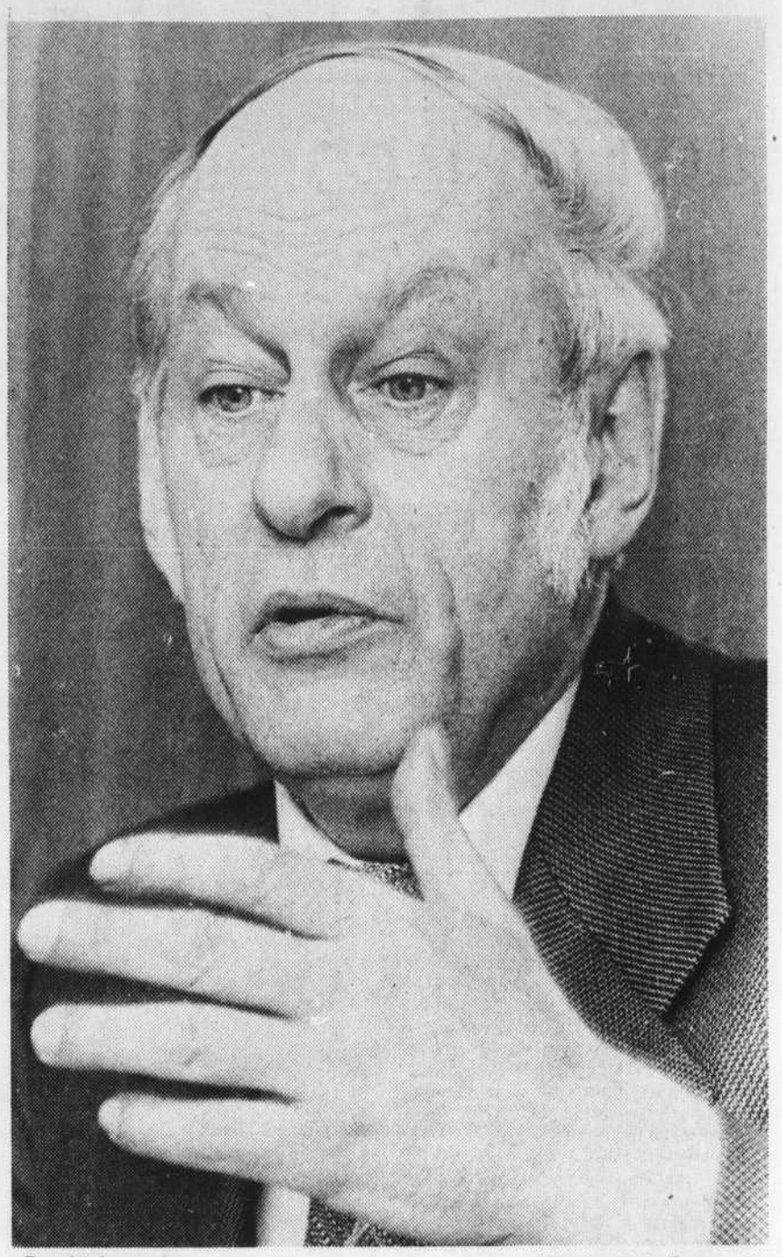
Au sujet du référendum qui précéderait la proclamation de l'indépendance du Québec, M. Lévesque indique que la démocratie exige que les gens soient consultés, et qu'il n'est nul besoin de les bousculer et de les charrier. Et ça sert aussi à désamorcer M. Trudeau, souvent tenté par les folies, et qui pourrait vouloir faire appel aux forces armées.

Au sujet de la période de flottement, catastrophique selon M. Bourassa, qui suivrait l'avènement d'un gouvernement péquiste au Québec, le président du PQ admet volontiers qu'une transition aussi vitale pour une société comporte sa part d' "éléments désagréables", mais il ne faut pas les dramatiser à outrance, et il s'agit de savoir si les objectifs en valent la peine.

Et, demande-t-il, est-ce que le Québec ne traverse pas présentement une période de flottement et de crise des valeurs? Au moment où il imagine les scénarios les plus sombres, Trudeau lui-même soulève les hurlements des Chambres de commerce en évoquant sa société nouvelle... Quant à lui, M. Lévesque ne craint aucune catastrophe, bien au contraire, à la condition que le gouvernement indépendantiste fasse son travail convenablement, remette de l'ordre partout où il en est besoin, se comporte de façon intègre et redonne aux Québécois le respect d'eux-mêmes.

Et même à l'extérieur du Québec, poursuit le chef péquiste, le crédit moral, politique et financier du Québec ne saurait être pire que ce qu'il est à l'heure actuelle, alors que l'on coupe de façon brutale dans les budgets de l'éducation et des hôpitaux, alors que la mauvaise administration transpire dans les Jeux olympiques, mais aussi à la Baie James et un peu partout dans le "décor".

M. Lévesque admet qu'il fallait dans plusieurs secteurs retrouver un rythme de croisière, mais en freinant en panique comme il le fait, le gouvernement risque de faire des mauvais choix. Il n'a pas vu venir la crise, il n'a pas planifié, il descend la guillotine à gauche et à droite. Et dans cette atmosphère de crise, il y a encore des "marketers", genre Bourassa, qui tentent de retarder les échéances alors qu'il faudrait dire la vérité.



René Lévesque (Photo Alain Renaud)

Une perspective "étapiste"

Suite de la première page

pour le Québec. Ce qui ne pourrait être le cas dans le climat politique actuel, alourdi par la perte de crédibilité des gouvernements et par des réalités aussi dures que l'inflation, alourdi aussi par des "éléphants blancs" comme la Baie James et les Olympiques. "Dans un tel climat, ceux qui voudraient promettre la lune et un monde nouveau dans le temps de le dire feraient rire d'eux. La société n'est pas prête à ça et le programme électoral doit être ajusté dans des perspectives réalistes."

Ce ne sera pas facile, ajoute le président du PQ, au moment où toute une série d'objectifs, en eux-mêmes aussi valables les uns que les autres, ont en quelque sorte émietté la société, qui risque ainsi de perdre la perspective d'ensemble. "Sans se laisser agresser, le PQ est ouvert à tous ces courants, mais il n'est pas facile de garder l'équilibre et de répondre concrètement aux besoins."

Poussant sa réflexion, M. Lévesque ne craint pas de se définir comme "étapiste", un mot qui a été mis à la mode à l'occasion des débats suscités au sein du PQ par les vues de M. Claude Morin concernant les modalités du passage à l'indépendance. Ceux qui n'étaient pas d'accord avec le référendum préalable à la déclaration d'indépendance ont dit de M. Morin qu'il était le chef de file des "étapistes", et des blagueurs ont soutenu — jusque dans Le Jour — que M. Morin serait élu dans Louis-Hébert si aucun indépendantiste ne se présentait contre lui...

Le président du PQ dit lui-même que le terme est souvent employé de façon péjorative, mais il lui convient parfaitement. "Chaque gros changement implique une transformation de la mentalité traditionnelle. On ne peut le faire en prétendant heurter ou bousculer les gens, tout d'un coup et vite. La révolution sociale instantanée, c'est un casse-gueule. Et dans ce sens, oui, je suis étapiste."

Au surplus, M. Lévesque ajoute que tout se tient, que le national et le social vont de pair. Et ceux qui prétendent globaliser autour de l'un ou l'autre pôle rêvent en couleurs ou sont victimes de leurs préjugés. "Ceux qui font un choix exclusif sont inexplicables et inexcusables", conclut le président du P.Q.

Audiences sur le service voyageur du rail

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des transports a annoncé, à Ottawa, qu'elle tiendra des audiences publiques afin de déterminer les intérêts et les préoccupations du public concernant le réseau actuel de trains voyageurs.

La première série d'audiences portera sur les services transcontinentaux du CN et du CP Rail entre Montréal-Toronto et Vancouver.

La politique gouvernementale suggère qu'il ne devrait y avoir qu'un seul réseau de base à travers le Canada.

La Commission siégera à Montréal, à la Cour de la citoyenneté canadienne, suite 2100, 1060, Côte Beaver Hall, le 27 avril prochain.

JOUR DU SONDAGE

VOTRE VILLE, C'EST VOTRE AFFAIRE

Faites en sorte que votre gouvernement connaisse vos opinions face aux problèmes urbains que vous vivez. Remplissez le questionnaire ci-dessous et faites le parvenir à : —

Jour du Sondage
2461 ouest rue St-Jacques suite 21
Montréal, Qué. H3J 1H8

LE LOGEMENT/LE QUARTIER

1. Depuis combien d'années habitez-vous votre logement actuel?-------années
2. Combien de logements et combien d'étages compte l'immeuble où vous habitez?
   nombre de logement: ----------
   nombre d'étages: ----------
3. Pour chaque élément qui suit, indiquez s'il a été très important (1), moyennement (2) ou peu important (3) quand vous avez décidé d'habiter votre logement actuel: (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses.)
   a) Qualité de l'environnement (de l'entourage) ( )
   b) Distance au lieu de travail ( )
   c) Genre de monde dans le quartier ( )
   d) Apparence de l'extérieur du logement ( )
   e) Coût du logement ( )
   f) Distance aux commerces et services ( )
   g) Intérieur du logement ( )
   h) Distance aux écoles ou universités ( )
4. Diriez-vous que votre logement actuel est très satisfaisant (1), moyennement satisfaisant (2) ou très insatisfaisant (3) par rapport à chacun des éléments suivants: (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses)
   a) Coût du logement ( )
   b) Taille du logement ( )
   c) Entretien général du logement ( )
   d) Apparence générale de l'immeuble ( )
   e) Etage du logement dans l'immeuble ( )
5. Etes-vous propriétaire ou locataire de votre logement?
   Propriétaire: 1 locataire: 2
6. Dans quelle municipalité habitez-vous?
   Municipalité: -----
7. Nommez-les 2 rues de l'intersection la plus proche de votre domicile:
   rue: ----------
   et rue:----------
8. Quel est le nom du quartier dans lequel vous habitez?
   Nom du quartier:---------
9. Depuis combien d'années habitez-vous dans ce quartier? ---------années
10. Par rapport à votre quartier, diriez-vous vous êtes très satisfait (1), moyennement satisfait (2), ou très insatisfait (3) de chacune des caractéristiques qui suivent: (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses)
    a) Apparence générale du quartier (usines, terrains vacants, états des immeubles) ( )
    b) Bruit de la rue ( )
    c) Présence d'arbres ou d'espaces verts ( )
    d) Sécurité autour de chez-vous (circulation, incendie, vandalisme...) ( )
    e) Espaces de jeux ou de promenade ( )
    f) Type d'immeubles (nombre d'étages, densité...) ( )
11. Diriez-vous que votre quartier a beaucoup, moyennement ou peu changé depuis cinq ans?
    Beaucoup:1 - Moyennement: 2 - Peu: 3
12. Selon vous, les changements qu'a subi votre quartier, l'ont-ils plutôt amélioré ou plutôt dégradé.
    --plutôt amélioré.....1
    --plutôt dégradé.....2
    --ni l'un, ni l'autre.....3
13. Dans quel quartier aimeriez-vous habiter si vous aviez le choix?
    Nom du quartier:----------

LE CENTRE VILLE DE MONTRÉAL

14. Selon-vous, y a-t-il au Centre-ville de Montréal trop (1), suffisament (2), ou pas assez (3). (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses)
    a) de zones de stationnement dans la rue ( )
    b) de terrains de stationnement ( )
    c) de centres d'achats et de boutiques ( )
    d) de restaurants, cinéma et théatres ( )
    e) de parcs et espaces verts ( )
    f) d'immeubles résidentiels ( )
    g) d'immeubles à bureaux ( )
    h) d'espaces libres pour de nouvelles constructions ( )
    i) de petits immeubles ( )
    j) de gratte-ciel ( )
15. Pour quelle raison essentielle vous rendez-vous le plus souvent au Centre-ville de Montréal
    --pour le travail ou suivre des cours 1
    --pour faire du magasinage 2
    --pour les loisirs.....3
    --pour avoir des services (administration, santé etc...).....4
16. Combien de fois par mois en moyenne allez-vous au Centre-ville de Montréal?
    -------- fois
17. En général, pensez-vous que certaines rues du Centre-ville devraient être réservées aux piétons?
    Oui: 1 Non: 2
18. A votre avis l'administration de la ville de Montréal a-t-elle trop, suffisamment ou pas assez de contrôle sur le développement du Centre-Ville?
    Trop: 1 - Suffisamment: 2 - Pas assez: 3

LE TRANSPORT URBAIN

19. Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent, vous-même et les membres de votre famille

	aller au travail	aller à l'école	faire le magasinage
l'autobus	1	1	1
le métro	2	2	2
le train	3	3	3
l'automobile	4	4	4
la marche	5	5	5

20. Combien de temps en moyenne cela vous prend-il chaque jour pour vous rendre à votre travail et en revenir?
    --Par transport public-----minutes
    --Par automobile-----minutes
21. En ce qui concerne le transport à Montréal, êtes-vous très satisfait (1), moyennement satisfait (2) ou très insatisfait (3) par rapport à chacun des éléments suivants: (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses.)
    a) le réseau d'autobus ( )
    b) le réseau de métro ( )
    c) la fréquence des autobus ( )
    d) le confort des autobus et du métro ( )
    e) le réseau de trains de banlieue ( )
    f) la fréquence de trains de banlieue ( )
    g) le coût du transport ( )
22. Selon vous, devrait-on encourager l'utilisation de la bicyclette à Montréal?
    Oui: 1 Non: 2

LES ESPACES VERTS

23. Combien de temps cela vous prend-il pour vous rendre à pied au parc le plus proche de votre domicile?
    Nombre de minutes:-------
24. En ce qui concerne le parc le plus proche de votre domicile combien de fois par mois en moyenne y allez-vous? (Comptez pour vous-même, les autres adultes qui habitent avec vous, et pour vos enfants s'il y a lieu)
    -----fois par mois
25. En ce qui concerne les parcs les plus proches de votre domicile, diriez-vous que vous êtes très satisfait (1), moyennement satisfait (2), ou très insatisfait (3), par rapport à chacun des éléments suivants: (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses.)
    a) nombre de parcs ( )
    b) les aires de jeux pour les enfants ( )
    c) l'équipement pour les personnes agées
    d) l'environnement paysager, (l'organisation du parc en général) ( )
    e) les terrains de sport ( )
    f) les gens qui fréquentent le parc ( )
26. Vous arrive-t-il fréquemment (1), quelquefois (2), rarement (3) ou jamais (4), d'aller vous promener. (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses.)
    a) à la Montagne (Mt-Royal) ( )
    b) au Parc Lafontaine ( )
    c) Ile Ste-Hélène ( )
    d) au Jardin Botanique ( )
    e) au Parc Angrignon ( )
27. Vous arrive-t-il fréquement, quelquefois, rarement, ou jamais de quitter la ville les fins de semaine?
    Fréquemment.....1
    Quelquefois.....2
    Rarement.....3
    Jamais.....4
28. Selon vous, le grand Montréal compte t-il suffisamment de parcs ou d'espaces verts pour les besoins de sa population?
    Oui: 1 Non: 2

LES PRIORITÉS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

29. Voici une liste de problèmes urbains. Pour chacun de ces problèmes, diriez-vous qu'on devrait actuellement leur accorder dans la région de Montréal, une grande priorité (1), une moyenne priorité (2), ou une faible priorité (3). (Inscrire le numéro de votre choix dans les parenthèses.)
    a) conserver les vieux immeubles et les vieux quartiers ( )
    b) construire des autoroutes ( )
    c) construire des habitations à loyer modique ( )
    d) améliorer le système d'égoûts et le traitement des eaux usées ( )
    e) améliorer le transport en commun ( )
    f) créer plus de parcs publics ( )
    g) développer les terrains de sports et les équipements sportifs ( )
    h) améliorer l'entretien des rues ( )
    i) encourager l'accession à la propriété ( )
    j) conserver "Terre des Hommes" ( )
    k) encourager la rénovation des vieux logements encore utilisables
    l) développer le tourisme
    m) préserver notre patrimoine historique ( )
    n) autre ( )
30. Selon vous le gouvernement municipal administre-t-il son budget de façon à répondre aux besoins prioritaires de la population montréalaise?
    Oui: 1 Non: 2
31. Selon ce que vous percevez de votre administration publique dans la région de Montréal, quels sont, selon vous, les 3 problèmes urbains auquels on consacre le plus d'efforts?

LA PARTICIPATION

32. Existe-t-il dans votre quartier des groupes de citoyens qui s'intéressent à l'état du quartier et aux changements qu'on pourrait y apporter?
    Oui: 1 Non: 2
33. Participez-vous actuellement, ou avez-vous déjà participé aux activités de groupes similaires dans la région de Montréal?
    Oui: 1 Non: 2
34. Si les pouvoirs publics ou un entrepreneur privé décidaient d'un changement imporant dans votre quartier, accepteriez-vous personnellement de poser l'un ou l'autre des gestes suivants: oui (1), non (2) (Inscrire le numéro de votre choix, dans les parenthèses.)
    a) assister à des réunions de citoyens organisées par les pouvoirs publics? ( )
    b) assister aux réunions organisées par un groupe de citoyens? ( )
    c) devenir membre actif d'un groupe de citoyens ( )
    d) faire connaître par lettre vos opinions aux pouvoirs publics ( )

INFORMATIONS GÉNÉRALES

35. Sexe: Masculin: 1 - Féminin: 2
36. Age: ----- ans
37. Nombre de personnes habitant votre logement:
    -----personnes
38. Combien de ces personnes sont:
    a) des enfants de 0 à 5 ans -----
    b) des enfants de 6 à 14 ans -----
    c) des enfants de 15 ans et plus -----
39. Origine etchnique: Anglais.....1
    Français.....2
    Autre
    Spécifiez.....3
40. Combien d'années de scolarité avez-vous complétées:
    Nombre: ----- années
41. Revenu familial
    a) moins de $6,000.....1
    b) entre $6,000 & $10,000.....2
    c) entre $10,000 & $15,000.....3
    d) plus de $15,000.....4

VOS IDÉES

Nous désirons connaître vos idées et vos suggestions face aux problèmes urbains. Nous apprécierons vos réponses (sur une feuille séparée) aux questions suivantes, ainsi que tout autre commentaire que vous désirez ajouter à ce questionnaire.
— Quels changements aimeriez-vous voir effectués dans votre quartier?
— Selon vous quels sites ou bâtiments à Montréal doit-on préserver? (veuillez exclure le Vieux Montréal)
— Selon-vous comment pourrait-on encourager une plus grande utilisation de la bicyclette comme moyen de transport?

Ce questionnaire a été préparé par l'Association Espaces Verts en collaboration avec le Centre de Sondage de l'Université de Montréal. *Tout droit réservé*

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 13 mars 1976

Le Front commun plaide la cause des terres oubliées

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — Leurs revendications économiques conjuguées avec la poésie, quelque 300 membres du Front commun, originaires des régions éloignées — ces "-mille milles de terres oubliées" — ont soumis hier à Québec à cinq membres de l'Assemblée nationale leurs demandes d'allocations spéciales, déjà déposées aux tables de négociation: primes d'éloignement, bonis de vie chère, primes d'isolement.

Le Front commun avait invité une quinzaine de membres de la députation, choisis pour la circonscription éloignée qu'ils représentent à Québec ou pour leur intérêt dans les présentes négociations. Les trois ministres concernés, MM. Jean Bienvenue (Éducation), Oswald Parent (Fonction publique) et Claude Forget (Affaires sociales) se sont récusés par télégramme, le dernier se disant conscient, à la grande satisfaction des syndiqués, "-des disparités régionales dont ces travailleurs sont victimes."

Tout en gardant des réserves sur les montants de compensation exigés par les syndicats, les cinq députés présents se sont montrés d'une sympathie quasi "apolitique" face à ces demandes et certains se sont même engagés à les défendre de quelque façon à l'Assemblée nationale.

Le Front commun réclame d'abord que soient élargis considérablement les bassins régionaux habituellement dits "éloignés". Actuellement seuls un millier de travailleurs du secteur public et parapublic reçoivent des primes d'isolement, nettement insuffisantes dit-on, et ils sont en poste dans le Grand Nord ou au Nouveau-Québec. On propose aujourd'hui d'avancer les frontières de "l'éloignement" jusqu'à englober l'Abitibi, la Gaspésie et même une partie du Saguenay.

Les 12,000 travailleurs concernés devraient avoir droit à une prime d'éloignement équivalant à 10% du salaire moyen, propose le Front commun, tant pour compenser "les inconvénients nés de la situation géographique" que pour permettre l'amélioration des services publics, rendus ainsi capable de retenir plus longtemps un personnel qualifié.

A la prime d'éloignement s'ajouterait un "boni de vie chère" variant selon le degré de cherté des denrées quotidiennes dans chacune des régions, réparties pour l'occasion en cinq catégories. Ainsi à Rouyn, à Rimouski-est, à Tadoussac, le boni équivaudrait à 12% du salaire moyen de la fonction publique, pour atteindre des sommets de 50% à 90% dans la toundra, à Fort-Chimo ou à Povungnituk.

Ces terres les plus "oubliées" de toutes, c'est-à-dire sans accès routier et sans services communautaires devraient attirer leur personnel avec une "prime d'isolement" en surcroît des deux premières. Selon la localisation des travailleurs, celle-ci varierait entre $1,500 et $3,000 par année.

Les offres gouvernementales sont à des lieues de ce que réclame le Front commun. Pour les enseignants, elles proposent une indexation de 25% de la prime d'isolement déjà accordée à une infime fraction d'entre eux, dans le Grand-Nord et au Nouveau-Québec.

Une offre semblable vient d'être déposée aux tables des employés de soutien scolaire, mais rien n'est encore apparu à ce titre à la table des Affaires sociales. Le vent ne tourne pas dans pareil sens, dit-on, puisque le ministère de l'Éducation a déjà refusé de subventionner les primes accordées par des commissions scolaires qui en avaient pris l'initiative, telle la régionale du Golfe, en Gaspésie, qui a dû depuis y renoncer. "La vaste majorité des commissions scolaires est d'accord avec nous là-dessus, devait déclarer hier Robert Gaulin, coordonnateur des négociations pour la CEQ, puisqu'il y va de leur intérêt."

Des trois députés libéraux présents à la rencontre le plus résolu était sans doute le représentant de Matane, M. Marc-Yvan Côté, fermement convaincu de la nécessité d'une "prime d'isolement" et trouvant du "bon sens" à la "prime d'éloignement". Il pourrait même en entreprendre la défense dès la semaine prochaine lors de sa réponse au discours inaugural. son collègue, Jean-Hughes Boutin (Abitibi-ouest) a quelques nuances à apporter, mais dit avoir déjà fait des demandes à M. Parent dans le même sens.

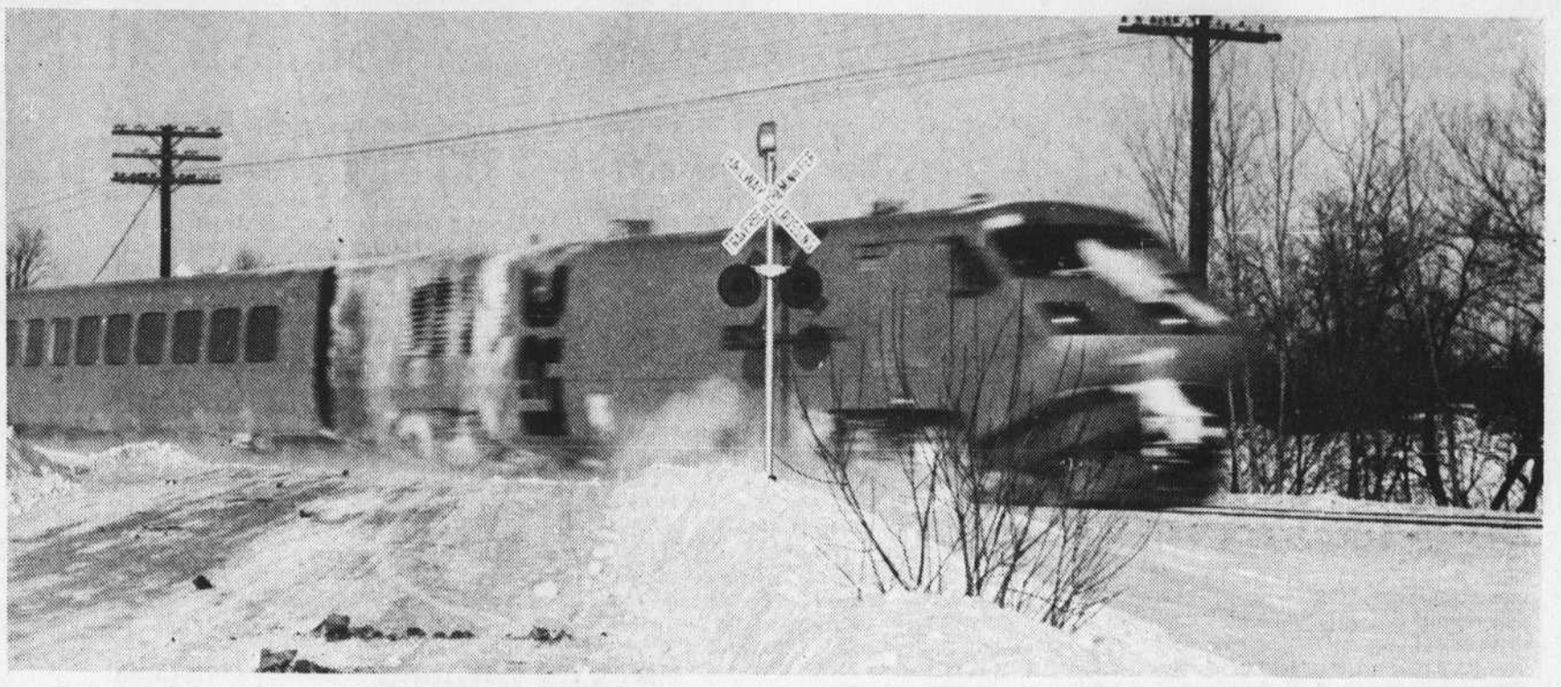
Le député des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix a failli indisposer une assistance jusque-là remarquablement sereine en se mettant à opérer des distinctions entre "les gens des Iles" et ceux qui y immigrent, le tout assorti de considérations sociologiques sur la variable des mariages. Mais il devait finalement reconnaître qu'il va falloir bientôt "prendre une décision pour une plus grande stabilité du personnel".

Se représentant lui-même, selon ses propres termes, le chef créditiste et député de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, devait se dire d'accord avec le principe mais, comme ses homologues libéraux, réticent à accepter les chiffres fournis par le Front commun.

Mais c'est un député on ne peut plus urbain, M. Claude Charron du Parti québécois, qui remplaçait son collègue du Saguenay, qui s'est gagné les applaudissements des syndiqués, même s'il leur rappelait que leur système de primes pouvait ressembler à un "cataplasme" plus qu'à un remède.

"Seule une intervention massive de l'État en matière économique pourrait amoindrir les disparités dont vous vous plaignez à juste titre," a déclaré le député en s'engageant à inclure les revendications de ces travailleurs dans les "suggestions" que le PQ s'apprête à faire pour améliorer les offres patronales.

Voir page 6: Front commun



CP Rail a établi un nouveau record ferroviaire canadien de 129 milles à l'heure, dans le cadre de son programme d'essai à haute vitesse du nouveau train LRC (léger, rapide, confortable). Le dernier record de 112 milles à l'heure avait été homologué en 1936 par une locomotive à vapeur de CP Rail. La performance a été enregistrée au cours d'une série d'essais effectués le 10 mars dans la subdivision ferroviaire d'Adirondack à l'est de Montréal. Le train LRC avait déjà détenu un autre record canadien, grâce à une vitesse moyenne de 124.5 milles à l'heure sur un tronçon de plus d'un mille.

Le Barreau conteste le droit de l'Office de fixer les tarifs

par Gérald LeBlanc

S'inspirant d'une particularité de sa loi constituante, confirmée par le législateur lors de la réforme du monde des professions en 1973, le Barreau conteste à l'Office des professions le droit de recommander au gouvernement la réglementation des tarifs pour les services professionnels des avocats.

Témoignant hier devant l'Office, le bâtonnier du Québec, Me Henri Grondin, a dit que la loi particulière du Barreau avait prépondérance sur la loi générale de l'Office. En conséquence, la réglementation des services honoraires professionnels des avocats revient exclusivement au Conseil général du Barreau.

Le président de l'Office, Me René Dussault, n'a pas contesté cette interprétation mais il a souligné son peu de portée. L'Office demeure en effet le consultant privilégié du gouvernement, sans l'autorisation duquel aucune réglementation du Barreau ne peut avoir force de loi.

Me Grondin soutient cependant que la distinction n'est pas purement théorique puisqu'elle enlève à l'Office l'initiative de suggérer des tarifs ou leur abolition, comme elle s'apprête à le faire à l'issue des consultations tenues auprès des diverses corporations professionnelles.

Et ce n'est pas le Barreau qui suggérera des tarifs pour les services professionnels des avocats. A part quelques secteurs déjà tarifés, comme le droit juridique et les actions en dommages-intérêt, le Barreau tient en effet à conserver la "libre concurrence" prévalant actuellement.

Mais l'Office doute précisément de l'existence réelle de cette libre concurrence, alors que les consommateurs n'ont aucun moyen de connaître les prix chargés par les compétiteurs avant de choisir d'arrêter leur choix.

Me Dussault revient souvent depuis le début des audiences sur le caractère illusoire de cette "libre concurrence" en l'absence à peu près totale d'information.

L'Association des consommateurs du Canada (Québec) et le Groupe de recherche en jurimétrie de la faculté de droit de l'Université de Montréal, qui présentaient hier un mémoire conjoint, ont abondé dans le même sens.

"La situation du client, lit-on dans ce mémoire, est d'autant plus fragile que les services visés par les droits d'exercice exclusif sont dans la plupart des cas des services essentiels, dont le consommateur aura besoin un jour ou l'autre, sinon fréquemment. Dernière caractéristique importante, on peut considérer de façon générale que le consommateur ne connaît pas les prix des compétiteurs autorisés du professionnel auquel il s'adresse, en raison de l'inexistence d'une publicité adéquate en la matière. Le consommateur est d'autant moins capable de s'informer et de négocier avec le professionnel qu'il est souvent placé dans une situation d'urgence, qui caractérise bon nombre de services professionnels (maladies, procédures judiciaires, etc...)".

Le dilemne n'en reste pas moins entier pour l'Office, aux prises avec une quinzaine de demandes de Corporations professionnelles, désirant hausser leur tarif minimum ou en établir le cas échéant.

Me Dussault souligne que ce tarif minimum vise uniquement la protection des professionnels. Un tarif maximum présente également sa part de danger si l'on considère qu'il peut vite devenir le tarif habituel.

Certaines corporations ont proposé une troisième voie: un tarif indicatif de la zone d'un prix raisonnable. Mais ce tarif indicatif comporte lui aussi le danger inhérent de se transformer rapidement en tarif minimum, en deça duquel les professionnels s'aventureront rarement.

Si l'Office refuse de valoriser les tarifs existants ou d'en décréter de nouveaux, il doit cependant s'en remettre à la libre concurrence qu'il dénonce lui-même comme plutôt illusoire en l'absence d'information aux consommateurs.

Il est encore impossible de prévoir comment l'Office réussira à trancher ce dilemme dans le rapport, qui doit être remis au gouvernement du Québec cet été.

Jusqu'ici les Corporations professionnelles se sont très majoritairement prononcées en faveur d'une tarification mais en réclamant, dans la plupart des cas, le droit de négocier ces tarifs avec l'Office.

Un concours pour choisir l'équipe du relais olympique

M. Paul Larue, du COJO, directeur du Comité de relai de la flamme olympique, a annoncé qu'un concours était ouvert jusqu'au 10 avril dans le but de sélectionner les 500 Canadiens qui composeront l'équipe du relai.

Chacun des coureurs, hommes ou femmes, devra transporter le flambeau (d'aluminium) olympique sur une distance d'un kilomètre du parcours de 500 kilomètres d'Ottawa à Montréal et à Kingston.

M. Larue invite tous les Canadiens de 15 ans et plus pouvant courir le kilomètre en cinq minutes au moins à s'inscrire à ce concours en envoyant le formulaire prévu à cette fin et que l'on peut trouver dans la plupart des associations de sports et de loisirs, au COJO avant la date limite fixée au 10 avril.

La flamme olympique arrivera sur la colline parlementaire à Ottawa le 15 juillet, deux jours avant l'ouverture des Jeux, au moyen d'un rayon laser en provenance d'Athènes et retransmis par satellite.

week-end

Samedi

Une marche de protestation débutera à 11 h 45 au carré Dominion pour se rendre ensuite au consulat norvégien, Place Victoria dans le but de protester contre la chasse aux phoques.

●

Libéraux du Montréal-métropolitain se rencontrent aujourd'hui à midi à l'École Marie-Anne, 100 Sauvé est. M. Claude Desrosiers, président du PLQ rencontrera les jeunes au cours de l'après-midi. M. Robert Bourassa doit souper avec eux à 18 h.

●

La Société culturelle Québec/URSS organise ce soir à 19 h 30 une soirée "Simulation-voyage" au cours de laquelle seront présentés films et diapositives sur l'Union soviétique pour les personnes désirant visiter ce pays. L'entrée est libre et la réunion a lieu au 4570 rue Saint-Denis.

●

Une danse de la Saint-Patrick pour venir en aide aux Irlandais affligés par la guerre depuis 1969, se tiendra ce soir au Victoria Hall à Westmount à 21 h. Le vert est de rigueur, naturellement.

●

De 14 h à 23 h aujourd'hui se tient le "Chantier 76" au sous-sol de la chapelle Sainte-Anne (coin Saint-Gérard et Liège) dans le cadre du Salon de la famille annuel.

Dimanche

"Eckankar" ou la Voie de la conscience totale présentera une conférence sur cette ancienne science du voyage de l'âme à 14 h dimanche, au 1319 Sainte-Catherine est. L'entrée est libre.

●

M. Robert Burns, député du Parti Québécois rencontrera la population de Sainte-Agathe dimanche à 14 h au Chalet Suisse de cette municipalité. Il se rendra ensuite à Mont-Laurier où il prendra la parole au souper causerie qui aura lieu à 18 h au restaurant Tropicana, 460 rue Dupont.

●

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa sera l'invité de Mme Solange Chaput-Rolland, à l'émission "La onzième heure" du réseau TVA dimanche à 23 h.

au gré du temps

Fédéralisme à prothèses

Il fut un temps où le fédéralisme était le fédéralisme, un point c'est tout. Il ne venait pas à l'idée des politiciens de lui greffer des qualificatifs prothétiques pour qu'il tienne debout.

Il semble bien que la rentabilité du fédéralisme a fait son temps. Les prothèses s'usent vite et leurs artifices s'éventent à l'usage surtout quand la constitution du sujet donne des signes de vieillissement.

Conscient de la fragilité de l'organisme fédéraliste, M. Clark, le nouveau chef conservateur s'offre à substituer à la greffe "rentable" celle mieux adaptée, selon lui, de "flexible".

Cette opération constitue une épreuve nouvelle pour le fédéralisme. La nouvelle chirurgie dont il sera encore le cobaye par les soins de M. Clark obligera le malade à des tours d'acrobatie.

S'il n'arrive pas à survivre à ce nouveau traitement, il faudrait bien se résoudre à le soumettre au sérum de vérité.

Albert BRIE

GUÉRIR
du diabète: espoir de milliers de Canadiens

ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC

Compagnie Jean Duceppe 1975 INC.
en collaboration avec CJMS
LE DERNIER DES DON JUAN
Un chaud lapin pour qui les carottes sont cuites!
MONIQUE MILLER
MARJOLAINE HÉBERT
VÉRONIQUE LE FLAGUAIS
ET ROGER LEBEL
UNE COMÉDIE DE NEIL SIMON TRADUCTION DE RENÉ DIONNE
MISE EN SCÈNE LOUIS-GEORGES CARRIER
DÉCORS HUGO MÜTRICH
Première ce soir
THÉÂTRE PORT-ROYAL
842-2112

Les Jardins du Haut Richelieu Inc.
Jouez au golf à partir de chez vous

Si vous êtes un golfeur, c'est l'endroit rêvé pour vivre! Votre jardin est situé juste au bord d'un terrain de golf privé de 18 trous.

Et même si vous n'avez jamais pratiqué le golf, Les Jardins du Haut Richelieu ont beaucoup à offrir, incluant de grands espaces verts pour les amateurs de ski de fond. Tout près se situe un centre récréatif ouvert à l'année avec piscine et tennis intérieur privés. En résumé, vous et votre famille pourrez profiter de l'air pur et vitre à la campagne. Tout cela à seulement 20 minutes du centre-ville de Montréal.

Les maisons sont aussi différentes que leur emplacement. Elles sont d'une architecture innovatrice et incluent plusieurs extra. Les prix varient entre 29,800 et $50,908 et la plupart des maisons comprennent un garage, et toutes ont une entrée de voiture asphaltee, un terrain completement paysagé, du tapis ou de la marqueterie.

Venez voir par vous-même. Maisons modèles ouvertes au public.

MAISONS DE VILLE JARDINS:
100% d'intimité face à de magnifiques parcs aménagés.
JARDINS PRIVÉS $29,800 avec $2,800 d'acompte.

MAISONS DE GRAND STANDING "AIGLE" ET "AS":
En bordure du golf. Lot jusqu'à 13,000 p.c.
$41,428 avec $4,000 d'acompte.

En partant du centre-ville, prenez le pont Champlain, rejoignez l'autoroute des Cantons de l'Est direction Sherbrooke, prenez par la sortie 91 la route 35 direction St-Jean pendant 3 milles environ et à droite la direction St-Luc, Laprairie, traversez St-Luc: à la sortie du village, nos panneaux vous indiqueront le chemin du golf et des maisons modèles.
Bureau d'information ouvert tous les jours, samedi et dimanche compris, de 11 heures a 21 heures. Tel.: 866-0268.

Montréal
PONT CHAMPLAIN BRIDGE
ST-LUC
Les Jardins du Haut Richelieu

BUREAU D'INFORMATIONS
Tél.: 866-0268 / 866-9124

Commandez maintenant
Écussons de Familles
Cadeaux uniques pour toutes occasions: Fête des Pères, Fête des Mères, Anniversaires, etc...
Plus de 50,000 armoiries canadiennes venant de France, Italie, Espagne, Allemagne, etc... Disponibles sur plaques murales, peintes à la main. Bagues, chevalières gravées avec écusson. Cadeaux uniques pour toutes occasions. Plaques murales $30.00 et plus.
Fait sur commande
Maison Heraldic House
Place Bonaventure
Le Viaduc - Montréal
861-2989

COURS DE TISSAGE
LECLERC
DÉBUTANT LE 19 AVRIL '76
20 HEURES $70.00
COURS DE TAPISSERIE
GOBELIN
DÉBUTANT LE 18 MARS '76
30 HEURES $95.00
*381-5782
*384-9500
Inscription dès maintenant
(Permis de Culture Personnelle du Min. de l'Éducation -7495351)
Metiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs, en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser, coton, laine, lin, etc...
CENTRE DE TISSAGE
Leclerc
WEAVING CENTER
9210 LAJEUNESSE MONTREAL H2M-1S2

éditorial

Sucre amer

Comme il fallait s'y attendre, le premier ministre a refusé hier la démission de son collègue des Travaux publics, M. Charles Drury, première "victime" politique à chanceler dans l'affaire MacKay. Ainsi qu'il en avait fait une ligne de conduite à l'égard de MM. John Monro et Jean Marchand, en l'absence de faute grave et de preuve solide à ses yeux, M. Pierre Trudeau a préféré faire face globalement à l'Opposition que de sacrifier aux clameurs un des membres de son cabinet.

A vrai dire, le chef du gouvernement ne pouvait laisser partir M. Drury, même si l'Opposition lui accordait déjà les honneurs de la guerre; car, après le député de Westmount, c'eût été au tour de M. André Ouellet, voire au cabinet, à ne plus pouvoir répondre aux questions des conservateurs et des néo-démocrates. Si en effet, d'après les conclusions qu'en tire, à la suite d'un premier examen des trois cas d'interventions "indues", le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, il n'y a pas lieu de s'en prendre à M. Jean Chrétien, et il est trop tard pour songer à le faire dans le cas de M. Marc Lalonde, l'on ne saurait en dire autant de M. Drury.

C'est bien pourquoi, du reste, le ministre a jugé nécessaire non seulement de présenter des excuses, mais d'aller jusqu'à remettre sa démission; il devait le faire non pas d'abord parce que sa démarche, maintenant connue, auprès du juge chargé du dossier Ouellet, embarrassait politiquement le gouvernement, mais parce que dans une affaire jugée grave il avait commis une erreur de même portée. Loin de donner à l'affaire MacKay une conclusion satisfaisante, le nouveau code d'éthique confirme qu'en pareilles circonstances un ministre devrait démissionner.

La solidarité ministérielle particulière que vient de réaffirmer M. Trudeau pourra apporter quelque réconfort à ses collègues et partisans; elle ne contribuera guère, toutefois, à relever la crédibilité du gouvernement en général et dans cette affaire en particulier, ni à rassurer "pleinement" le public, comme le souhaite le juge Jules Deschênes, sur l'intégrité de la magistrature, mise sur la sellette par cette querelle de libéraux ou d'anglophones qui paraît devoir finir dans les excuses mutuelles et l'amnistie générale.

●

Certes, l'affaire MacKay avait pris du plomb dans l'aile quand le dénonciateur de Jean Chrétien dut retirer ses allégations. A son titre de membre du Barreau, le député de Saint-Maurice savait, et il n'a pas manqué de le rappeler, qu'il ne pouvait unilatéralement parler d'une cause en délibéré; il avait quand même téléphoné au juge, pour l'amour des chômeurs de sa circonscription; aujourd'hui comme alors, le juge Harry Aronovitch trouve que M. Chrétien, en s'enquérant de la date du jugement à venir, n'avait guère fait une démarche convenable, mais il n'avait rien commis non plus qui puisse lui valoir une plainte d'ingérence. Le juge en chef trouve également qu'il y a lieu de considérer l'incident comme clos; on voit mal comment on pourrait conclure autrement sans, du même coup, trouver que le magistrat en cause avait fort mal ou bien tardivement défendu son indépendance.

Cette première affaire, à vrai dire, était davantage de nature à embarrasser la magistrature que le gouvernement ou le parlement; au temps où M. Chrétien fit le téléphone qu'il n'a plus le droit de faire, les tribunaux avaient la réputation d'être lents et fort en retard dans la disposition des rôles; loin de scandaliser les justiciables, le député qui appelait un juge pour savoir "quand" jugement serait rendu, faisait figure d'ombudsman, non d'intrigant. Depuis, le juge en chef, lui-même vivant exemple de célérité, a pu se convaincre qu'il y avait lieu, en effet, de prendre des mesures pour que les justiciables n'aient plus à languir ou à faire appeler les juges.

Si le juge MacKay, n'ayant pas eu une connaissance directe des présumés cas d'intrusion de MM. Chrétien et Drury, dut faire marche arrière dans ces deux "exemples", dans le troisième au contraire, qu'il connaît bien pour l'avoir vécu chez lui, en français, sa version des faits au juge en chef, moins raide que sa lettre au ministre de la Justice, n'en demeure pas moins dure pour M. Marc Lalonde et, implicitement, pour celui dont M. Lalonde était alors le chef de cabinet, le premier ministre lui-même. Le magistrat s'exprime sobrement et prudemment. Force est quand même de comprendre que le chef du bureau de M. Trudeau lui aurait demandé de laisser traîner le procès dont il avait la charge jusqu'à ce que les choses soient moins brûlantes pour les intérêts politiques du Canada à Trinidad et pour les "nombreux intérêts" canadiens en jeu là-bas.

M. Lalonde regrette officiellement que le juge MacKay donne une telle interprétation à sa démarche; le magistrat l'a peut-être en effet mal compris, mais, dans cette hypothèse, qu'est-ce que le chef du bureau du premier ministre pouvait bien aller chercher au domicile du juge, ce jour-là, puisque la date du verdict et du jugement, le cas échéant, ne pouvait, si elle devait être prochaine, ni empêcher les "émeutes sanglantes" que redoutait le premier ministre de Trinidad, ni changer le sort réservé aux "nombreux intérêts" canadiens dont M. Lalonde aurait souligné l'importance au juge MacKay. M. Lalonde s'accrochait hier au passage où le magistrat explique qu'il s'abstint de réagir extérieurement à l'époque en raison du "grand souci des intérêts de la nation" qui animait visiblement le chef du cabinet. Mais le juge ne précise pas ce qui pouvait, outre la vie des émeutiers de Trinidad et les vitrines des établissements canadiens dans l'île, constituer les intérêts "de la nation" dans cette affaire.

"Démarche insolite", conclut le juge Deschênes, qui laisse à M. Basford, six ans plus tard, de rouvrir le dossier s'il le juge à propos. Après l'absolution de M. Trudeau à M. Drury, gageons que M. Basford ne jugera pas nécessaire, en cette période de souveraineté canadienne, de rouvrir le dossier d'une des colonies du Canada dans le sud.

Restait le troisième cas, pour lequel le juge James K. Hugessen, qui est aussi juge en chef adjoint, a donné au juge Deschênes une version que n'a point démentie M. Drury. Le magistrat raconte qu'il avait écarté comme futile toute discussion d'"excuses" avec l'avocat du ministre de la Consommation puisque M. André Ouellet refusait de reconnaître sa culpabilité. En cet âge d'or de l'outrage au tribunal, un arrangement hors-cour, avec excuses, eût été, au Québec, une belle jurisprudence. Mais le député de Westmount est allé encore plus loin avec le juge Hugessen qui reconnaît être une bonne connaissance du ministre. M. Drury sentait qu'en certains milieux, à Ottawa, le procès Ouellet était vu comme un coup des anglophones contre une des personnalités du "French Power". "Ridiculous", aurait répondu le juge Hugessen au ministre, ajoutant n'avoir, au demeurant, aucune autorité en la matière.

Faits "graves", conclu le juge Deschênes, "compte tenu de la personnalité" de l'interlocuteur du juge "et des circonstances" de l'appel téléphonique, sans toutefois porter jugement, M. Drury n'avait donné aucune version de son côté. Pour sa part, le juge Hugessen avait trouvé l'affaire inconvenante, mais pas au point d'en faire un cas de tentative d'entrave à la justice de la part de son interlocuteur et ami.

●

Bref, aucun des trois ministres n'ayant voulu influencer la justice, aucun des trois jugements n'ayant été, d'après le propre juge en chef, affecté par les démarches ministérielles, aucune plainte n'ayant jamais été portée en temps utile auprès des autorités compétentes par aucun des trois magistrats qui en ont fait l'objet, on peut, à ce stade de l'affaire MacKay, juger, au choix, soit qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un libéral, soit que seule une enquête pourra permettre d'aller au fond de la question. M. Trudeau refuse toujours une enquête. L'Opposition pourra-t-elle en réclamer une bien longtemps si, dans la magistrature, nul juge ne porte plainte? Si les juges ne trouvent pas utile ou nécessaire de défendre l'intégrité des tribunaux dans cette affaire, les parlementaires ne peuvent guère insister sans risquer, à leur tour, d'intervenir dans l'administration de la Justice.

Même si elle échappe aux tribunaux, la question du "French Power" et des coups que lui porterait par en-dessous un certain Establishment anglophone, reste la seule que ni les codes de M. Trudeau ni le rapport Deschênes n'ont résolue et ne pouvaient résoudre. Pour élucider cet amer problème... colonial, peut-être faudrait-il, en français et avec un "drink", comme chez M. MacKay, aller plus au sud, dans ces îles où poussent les intérêts canadiens et ce sucre dont s'inquiétait tant M. André Ouellet.

Jean-Claude LECLERC

L'ancien et le nouveau

Un jour de liberté

par JEAN MARTUCCI

Le dimanche est devenu plus occidental que chrétien. D'ailleurs, pour bien des chrétiens, il n'est très souvent que le deuxième jour du week-end, un peu plus libre que le premier, mais aussi un peu plus chargé d'ennui. Le dimanche fut pourtant, à ses origines, spécifiquement chrétien et un jour de joie célébrant la liberté retrouvée.

Les Évangiles, les Actes et les Épîtres l'appellent régulièrement "le premier jour de la semaine", d'après le nom que le lendemain du sabbat portait chez les Juifs. Il s'agit manifestement d'un jour liturgique pour les premiers chrétiens qui se réunissent ce jour-là "pour rompre le pain" et rappeler la Résurrection du Seigneur que la tradition évangélique met en relation avec "le premier jour de la semaine".

L'Apocalypse l'appelle déjà "le jour du Seigneur". Cette appellation, à travers le latin (dies dominica), est parvenue à l'italien (domenica), à l'espagnol (domingo) et au français dimenche ou dimanche). L'anglais et l'allemand ont proféré garder l'appellation planétaire courante dans le monde gréco-romain qui désignait ce jour comme "le jour du soleil" (Sunday et Sonntag).

Pour toute la tradition, la célébration du dimanche constitue une marque d'identité du chrétien, si bien que les martyrs d'Abitène, exécutés à Carthage au quatrième siècle, disent tout calmement: "Nous ne pouvons pas vivre sans célébrer le jour du Seigneur". C'est un jour de joie où, comme le dit la Didascalie des Apôtres, "ce serait péché de se laisser aller à la tristesse". Le haut moyen âge refusait même de se mettre à genoux ce jour-là et ne priait "que debout", c'est-à-dire dans l'attitude de l'homme libre. Rappel historique et appel eschatologique, le dimanche célèbre la liberté reçue et la liberté à venir.

"Le jour de la Résurrection", comme l'appellent encore les Russes de nos jours à la suite de la longue tradition byzantine, commémore, comme un jour de Pâques répété à travers l'année, la libération historique accomplie en Jésus par le fait de sa Résurrection. Pour la foi chrétienne, la libération de Jésus passant de mort à vie nouvelle est un événement qui s'inscrit vraiment dans l'histoire, même si la science historique n'a sur lui aucune emprise directe. Le dimanche n'a donc aucune parenté avec les jours tabous, néfastes ou même sacrés de l'histoire des religions. Il commémore un événement et, comme pour le sabbat, il s'agit d'une libération. Pour les premiers chrétiens du moins, le dimanche accomplissait le sabbat, sans le supprimer, comme la Résurrection de Jésus, sans l'abroger, portait à un niveau plus haut et pour l'humanité tout entière la libération d'Israël de l'esclavage égyptien.

Mais le dimanche, c'est aussi "le huitième jour", comme l'ont appelé plusieurs auteurs anciens. Un jour qui anticipe la joie de la recréation du monde lorsque sera perçu dans l'évidence "l'univers nouveau" instauré par Jésus. Le dimanche est donc aussi tourné vers l'avenir que l'espérance chrétienne elle-même. Et cet avenir, dit saint Paul, jusqu'à ce jour gémit en travail d'enfantement"... "avec l'espérance d'être elle aussi libérée de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu". Le dimanche célèbre encore la libération d'hier et déjà la libération de demain. C'est un jour de liberté.

lettres au DEVOIR

S.O.S. pour vieillards seuls

Un organisme indépendant et sans but lucratif est mis sur pied pour aider les personnes du 3ème âge, de 55 ans et plus, qui vivent seules en logement et nécessitent certains services tels: visites à domicile de médecins, gardes, commissionnaires. Nous voudrions aider ces personnes malades ou handicapées qui doivent avoir quelqu'un pour cohabiter. Le Devoir a bien voulu faire paraître cette lettre dans le but de dépister toutes ces personnes, logeant seules, dans le grand Montréal. Donc, si vous êtes dans cette catégorie, ou si votre parent, parente, voisin ou voisine... est dans cette situation, vous nous rendrez service en communiquant avec nous. Il ne s'agit nullement de nous ingérer dans la vie privée des gens, mais bien de faire un 4e recensement pour établir la façon dont un service à domicile, avec l'aide des ministères provincial et fédéral, pourrait être mis sur pied pour corriger cette lacune de manque de places dans les foyers et maison d'hébergement.

Veuillez communiquer avec "Age d'or S.O.S. à 376-7831 ou 725-7338.

R. PINARD,
promoteur du
projet Age d'Or S.O.S.
Montréal, mars 1976

Excellente couverture

Tout Congrès politique, de quelque Parti que se soit, me passionne. En poste à Washington, je n'ai pas eu l'occasion de suivre à la Radio ou à la Télévision, le déroulement du Congrès progressiste-conservateur tenu à Ottawa lors de la troisième fin de semaine de janvier. Heureusement la lecture des reportages parus dans LE DEVOIR m'a permis, quelques jours plus tard, de vivre de façon remarquable l'évolution des événements écoulés. Permettez-moi d'offrir mes plus vives félicitations à Messieurs Michel Roy, Pierre O'Neill et Michel Guérard pour les pages excellentes qu'ils ont produites. Ces journalistes qui ont couvert les cinq points cardinaux (!) du Congrès, ont su décrire dans un langage vivant et limpide, les heures qu'ils ont vécues dans la capitale nationale. Bravo et... au prochain Congrès!

Michel CAREAU
Washington, le 1er mars 1976.

Les insolences de M. Trudeau sont calculées

M. Trudeau a décidé "d'imiter" son épouse, quand il vient au Québec, il "chante" sur tous les tons... nous en avons eu un exemple éloquent vendredi le 5 mars lorsqu'il s'est adressé à des libéraux du Québec sur un ton où le cynisme, l'arrogance et le mépris ont dépassé dans l'esprit de bien des gens les limites du bon sens.

L'art de berner une foule a été aussi bien exercé dans ce discours qui indirectement reproche aux Québécois d'avoir été assez fins pour deviner que la Constitution Canadienne entre les mains du fédéral serait entre moins bonnes mains qu'entre les mains des Anglais...

M. Trudeau devrait comprendre que si lui peut affirmer qu'il est temps que Londres cesse de faire des lois pour nous, nous Québécois, nous pourrions dire qu'il est temps qu'Ottawa cesse aussi de faire des lois pour nous...

Au lieu d'insinuer qu'au Québec des journalistes, des intellectuels et des professeurs d'université ne comprennent rien (parce qu'ils comprennent trop) aux problèmes de la Constitution, M. Trudeau, devrait apprendre (il le sait trop bien) que les séparatistes comme il les appelle, ont raison de ne pas se sentir rassurés à la pensée que la Constitution du pays, une fois dans ses mains, sera plus difficilement modifiable en faveur du Québec que si elle était restée à Londres.

Rien de rassurant de savoir la constitution canadienne entre les mains de M. Trudeau quand on sait que c'est le même homme qui tolère l'intransigeante intrusion du fédéral dans l'intégrité territoriale du Québec dont il consent au morcellement?

Rabaisser et ridiculiser le premier ministre du Québec, c'est de l'indécence de politicien pour s'assurer les "yeux doux" des Anglais de l'ouest.

En psychologie il y a un mécanisme mental qu'on appelle le renversement par le contraire, il consiste à donner tort aux autres pour qu'on oublie que le tort est en soi. M. Trudeau en méprisant M. Bourassa méprise le Québec et en méprisant le Québec il se gagne des voix dans l'ouest du pays pour les prochaines élections. C'est aussi simple que cela.

Les Conservateurs n'étant apparemment pas assez forts présentement au Québec pour constituer une véritable opposition aux libéraux, M. Trudeau peut se payer le luxe de rire des Québécois et de leur premier ministre, il le peut d'autant plus qu'il affirme que dans 49 ans il ne sera plus là. Mais lui resterait-il le tiers de neuf ans seulement, qu'il abuserait quand même de sa hargne envers un peuple (les Québécois) assez réveillé pour ne plus être dupe de bouffonneries verbales qui ne servent que trop les intérêts de celui qui les fait.

De toute façon, il nous semble évident que les insolences de PET sont dramatiquement calculées à la veille du plus grand débat constitutionnel de toute l'histoire canadienne.

Guy MILOT
Laval, mars 1976.

Plaidoyer pour le maintien de la peine de mort

M. Claude Ryan,

Presque au même moment ou le gouvernement fédéral faisait connaître sa politique sur la peine de mort, on apprenait que le policier Bédard de Québec venait d'être abattu par un bandit.

Il est à souhaiter que cette mort n'aura pas été vaine. On dirait un avertissement à la société et au législateur en particulier sur les conséquences d'une loi sur l'abolition de la pendaison.

Les lois ne sont pas parfaites. Combien de criminels rôdent ou sont mal punis à cause d'une faille dans la loi.

Les tribunaux sont-ils assez sévères? N'y a-t-il pas trop de criminels qui ont bénéficié d'un manque de sévérité du tribunal?

La politique des libérations conditionnelles n'est-elle pas trop large?

L'abolition de la peine de mort sera accompagnée tôt ou tard d'un programme de libération du meurtrier. On verra des meurtriers avec passeport de circulation. Ils auront payé leur dette à la société. Pour le meurtre d'un policier, 10 ans, 12 ans ou 15 ans de prison et ensuite l'autorisation légale de circuler dans le pays, et ce sera la balade des assassins.

Pour seulement 15 ans de prison, tuez messieurs les criminels: vous êtes jeunes, vous avez 20 ou 25 ans et n'oubliez pas que la vie commence à 40 ans.

La majorité silencieuse veut le maintien de la peine de mort. Le législateur doit agir en conséquence.

Loïs LACHAPELLE
Ste-Foy, le 11 mars 1976

bloc-notes

Le ton qui fait les "primaires"

En attendant, mardi, une nouvelle manche, cette fois dans l'Illinois, peut-on s'aventurer à dresser un premier bilan de la précourse présidentielle américaine? L'indication du Vermont, et les verdicts du New Hampshire, du Massachusetts et de Floride, par les lignes de force qu'ils révèlent, appellent à ce stade-ci des primaires, au moins quelques constatations fort instructives.

Au risque de surprendre, c'est le ton de la campagne que nous retiendrons d'abord, avant de nous arrêter aux scores et aux chances des candidats en lice. Car c'est le ton qui fait une campagne, et une campagne longue comme celle-ci finit par lasser si les thèmes ne sont pas renouvelés. Jusqu'au 16 août, le rendez-vous fatidique du GOP à Kansas City, que peuvent encore dire par exemple MM. Ford et Reagan qu'ils n'aient déjà répété sur tous les tons? Faisons un pas de plus dans cette voie et nous touchons du doigt une inquiétude évidente: ayant tiré à boulets rouges contre la présumée détente, un Ronald Reagan s'est trouvé privé de munition le jour où son rival a purement et simplement abandonné et le terme — confus, flou et français — et aussi le contenu comme en témoignent toutes ses déclarations ultérieures sur la politique internationale américaine. Dans du duel verbal condamné à être répétitif, surtout quand les deux adversaires en présence ne sont pas à proprement parler doués pour les exercices intellectuels, le risque était donc de voir Ronald Reagan s'approcher de certaine marmite malodorante. Le fait est que le couvercle une fois soulevé, il sera difficile à l'ancien gouverneur de la Californie de le refermer hermétiquement. Car le "Watergate" qu'il a évoqué est comme ces cocottes-minute qui vous explosent à la figure si le temps n'a pas fait retomber la pression interne. Je ne pense pas, a dit M. Reagan, que nous entreprenions la bataille contre les démocrates, en novembre, en ayant à défendre une partie du passé que les républicains aimeraient voir oubliée.

Une telle affirmation appelle une série de remarques, auxquelles n'a certainement pas pensé le photogénique Ange Blanc: le fait même que lui, Reagan, évoque cette partie du passé, empêche que les républicains puissent l'oublier. Et les démocrates aussi. Car si aujourd'hui les participants démocrates à "la course de chevaux" — le mot est de M. Ford — s'abstiennent, c'est parce qu'une telle allusion peut avoir des effets de boomerang; ce qui n'interdit pas demain, une fois les investitures accordées, de part et d'autre, que des éléments disgracieux remontent à la surface.

En outre, une phrase comme celle-ci décochée par Ronald Reagan signifie qu'étant à court de sujet, il a choisi d'attaquer directement son adversaire, jetant par-dessus les moulins tout souci de "fair-play". On admettra dans ce contexte que cette voie où M. Reagan vient de s'engager est en pente et elle est savonneuse: l'adversaire de M. Ford risque d'aller un peu plus loin à chaque allusion désobligeante. Et rien n'interdit de penser que devant un public particulier, M. Ford à son tour ne mettra en évidence les liens naguère si chaleureux entre M. Reagan et M. Nixon, la vedette principale du "Watergate", par ailleurs si doué pour les chinoiseries.

Enfin, il y a le contenu de la phrase elle-même: en quoi ce président par accident fleure-t-il la vase du Watergate si ce n'est par extrapolation? On aimerait comprendre si c'est le fait d'occuper après Nixon la Maison-Blanche qui est une faute? Ou le fait d'avoir été choisi par Nixon? Dans cette dernière hypothèse, on se souviendra utilement du fait que Ford a été choisi pour son manque d'ambition, son honnêteté morale et son impossibilité à mâcher et à marcher en même temps, c'est-à-dire son côté anodin.

Le raisonnement analogique de Ronald Reagan, pour peu qu'on le pousse à ses limites — et rien ne dit qu'il ne le fera pas — éclabousserait un nombre passablement élevé de personnalités de premier plan.

C'est là que nous abordons l'autre aspect, à savoir les chances respectives des candidats, car si M. Reagan s'est senti obligé d'articuler une incongruité pareille, c'est parce qu'il sent la course lui échapper.

Après son échec au New Hampshire et celui "in abstencia" au Massachusetts, après celui enregistré en Floride où il n'a récolté que 47% contre les 53% de Gerald Ford, Ronald Reagan, à moins de renversement aujourd'hui imprévisible, a perdu sa course à l'investiture présidentielle. Au lendemain des primaires de Floride, il a déclaré qu'il restait en lice. C'est bon pour M. Ford; non seulement il ne courra pas seul au risque de faire perdre sa motivation à l'électeur, mais il aura aussi à sa portée un partenaire d'entraînement comme chaque boxeur en a un pour se faire la main. D'ailleurs, il sera bientôt question de compléter le "ticket" républicain et, avec le forfait déclaré de M. Rockefeller, M. Reagan aura son mot à dire encore dans la désignation du candidat républicain à la vice-présidence, dans les coulisses de la convention de Kansas City.

Mais les choses sont moins claires en face, où plusieurs candidats sont encore en présence, en attendant l'entrée dans la fosse aux lions du "libéral" Frank Church tout auréolé de ses prouesses contre la CIA. Cette entrée tardive dans la course, alors que se détachent dans le peloton de tête, MM. Carter, Udall, et Jackson, laisse-t-elle une place pour le sénateur de l'Idaho? La défaite de George Wallace en Floride, aussi spectaculaire soit-elle, ne signifie pas que le gouverneur de l'Alabama est éliminé une fois pour toutes. Mais de toute façon, Carter, Udall et Jackson couvrent à eux trois la gamme pratiquement complète des clientèles démocrates, et l'entrée de M. Church dans la course peut avoir pour principale conséquence l'élimination du plus libéral des trois autres, à savoir M. Morris Udall. Ça ne pourra donc rien ajouter à la course, mais ça en retranchera de toute manière quelqu'un, celui qui, idéologiquement et politiquement, est le plus proche de M. Church sans en avoir ni l'audience, ni peut-être les ambitions...

La victoire de M. Jackson dans le Massachusetts, un Jackson épaulé par nul autre que Patrick Daniel Moynihan, et la victoire prévisible dans New York, fait du sénateur de Washington un candidat crédible dans la course à l'investiture. De même, M. Carter, faisant oublier son recul au Massachusetts par la magistrale claque qu'il a assénée à Wallace en Floride, est bien parti.

Les Américains qui ont l'art de mettre au point des "tickets" de raison — comme on dit mariage de raison — verront-ils les démocrates choisir les deux premiers arrivés de la précourse? Il est encore trop tôt pour déceler les premiers indices du futur marchandage. D'autant plus que dans le doute, plutôt que de s'abstenir, les démocrates ont encore la possibilité de se rabattre sur "HHH", l'éternel perdant, qui fait aujourd'hui, dans sa discrétion même, figure de personnage de compromis. Et c'est précisément lui que M. Ford attend.

Georges VIGNY

Encore la souveraineté

Le rapport du Comité des affaires culturelles de la Commission politique du Parti libéral du Québec est digne d'intérêt. Ses auteurs proposent aux militants du PLQ, qui se réuniront en congrès fin avril, une formule politique apparentée à la souveraineté-association que René Lévesque avait proposée sans succès au congrès libéral de 1967.

L'appartenance à la confédération canadienne, lit-on dans le texte, "doit être considérée comme essentiellement modifiable dans le temps". Pour l'heure, cette appartenance est jugée valable mais, "compte tenu des interrelations avec les autres groupes économiques, l'État du Québec doit avoir l'essence du pouvoir décisionnel en matière de planification et d'orientation économique au Québec".Et, plus loin: "Plus une activité touche à l'âme du peuple canadien-français, c'est-à-dire à sa culture, plus ce pouvoir décisionnel doit être absolu pour l'État du Québec."

Voici donc ressuscité le cadavre encore chaud de la souveraineté culturelle, assortie de l'association économique de l'Etat du Québec avec le marché commun canadien, toutes choses exaltées par M. Bourassa lors de ses voyages en Europe quand il usurpe le vocabulaire du PQ pour habiller quelques slogans exsangues. Ajoutez-y la social-démocratie — au sujet de laquelle le premier ministre s'est dit convaincu que rien ne le sépare substantiellement du Parti de M. Lévesque — et nous avons là une version 1976 du modèle remanié du Parti libéral du Québec. Il met plus d'énergies à ressembler au PQ, par la publicité, la terminologie et la propagande, qu'il ne consacre d'efforts à défendre le fédéralisme au nom duquel il se fait élire. Il est évident qu'à entendre ces discours depuis cinq ans, les jeunes libéraux, qui ne sont pas moins québécois que les jeunes péquistes, s'engagent joyeusement dans une démarche révisionniste et, la ferveur aidant, bâtissent des schèmes nouveaux qui les conduisent à conclure que le Québec doit exercer en exclusivité tout pouvoir décisionnel sur la culture, laquelle recouvre, bien entendu, toute forme d'activité humaine. Corollaire: Ottawa doit se retirer de "ce domaine" et restituer au gouvernement de M. Bourassa la totalité des sommes qu'il dépense à des fins culturelles et artistiques.

Et — fait nouveau qu'apprendront les délégués du PLQ en avril — on réclame aussi "l'essence" du pouvoir décisionnel en matière économique.

Il y a dans cette démarche une inconscience que seule peut expliquer la confusion des débats politiques des dernières années, et qui serait une im-

Voir page 6: Bloc-Notes

Michel ROY

propos d'actualité

L'objectif premier est évidemment d'empêcher les taux de chômage et d'inflation intolérables qui sont les nôtres en ce moment. D'habitude dans les précédents cycles économiques, ces deux fléaux alternaient. Lorsque le chômage était le problème principal, nous pouvions nous y attaquer en stimulant la demande de biens et de services, ce qui encourageait la production et créait davantage d'emplois. Lorsque l'inflation était le problème dominant, nous pouvions la maintenir dans des limites raisonnables en réduisant la demande. Le but, toujours visé mais jamais atteint, était d'arriver à une stabilité des prix et des emplois dans le cadre d'une croissance régulière, par le recours à des instruments économiques traditionnels.

Ces instruments ne fonctionnent plus aussi bien. Ainsi que le faisait observer récemment le Conseil économique du Canada: "Vu la gravité du problème, il faut compléter par de nouvelles techniques les instruments traditionnels."

Pierre E. Trudeau,
premier ministre du Canada,
devant le Canadian Club d'Ottawa,
le 19 janvier 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:
Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny

Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Lafrance

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

À la veille de l'ouverture de la 4e conférence à New York

L'articulation canadienne d'un nouveau Droit de la mer

par FRANCIS RIGALDIES

■ M. Francis Rigaldies est professeur en droit international public à l'Université de Montréal. L'exposé qu'on lira ici donne la perspective canadienne quant au droit de la mer, dont la quatrième session se déroule à New York, du 15 mars au 7 mai. Cette conférence est en préparation depuis 1967, mais l'on n'a jamais été aussi près d'aboutir à une convention moderne et universelle sur le droit de la mer. On disposera en effet cette fois d'un avant projet unique comme base de négociation, et à l'élaboration duquel le Canada a joué un rôle prépondérant.

En 1609, Grotius, le "père" du droit de la mer, écrivait: "La plupart des choses s'épuisent à force d'être exploitées. Ce n'est pas le cas de la mer. On ne peut l'épuiser ni par la pêche, ni par la navigation, c'est-à-dire des deux façons dont elle peut être exploitée". Les choses ont bien changé en trois siècles... A l'heure actuelle en effet, si la circulation en mer et la pêche restent des questions primordiales, l'utilisation économique et stratégique des océans prend une importance croissante. De plus en plus, l'homme devra se tourner vers la mer pour y chercher nourriture et matières premières. On trouve en effet nombre de minéraux en suspension dans les eaux, le plateau continental est riche en hydrocarbures, tandis que les grands fonds abyssaux abondent en nodules polymétalliques. Sur le plan des ressources biologiques, les océans regorgent de protéines, mais la pêche s'effectue actuellement de façon désordonnée, et on ignore quelle est exactement la productivité maximale des océans. Leurs ressources ne sont donc pas inépuisables, et leur capacité d'autoépuration n'est pas sans bornes. Force est donc de protéger ce milieu.écologique unique, et d'en assurer une exploitation rationnelle.

Droit inadapté

Face à ces exigences, le droit est fort inadapté et lacunaire. Les quatre principales conventions en vigueur remontent à 1958, date de la première conférence sur le droit de la mer. Ce droit reconnaît l'existence de diverses zones maritimes qui se succèdent à partir des côtes des États. D'abord, la mer territoriale, dans laquelle l'État riverain exerce une souveraineté totale, à l'exception du droit du libre passage inoffensif des navires étrangers. Quelques États ont créé sans base juridique une zone de pêche contiguë à cette mer territoriale. Au-delà, c'est la haute mer, libre par nature, avec tous les abus attribuables à ce statut. Quant au sol et au sous-sol, il est aussi réparti en zones. Le lit et le sous-sol de la mer territoriale sont la propriété du riverain. Puis vient le plateau continental sur lequel l'État côtier n'exerce que certaines compétences d'exploration et d'exploitation. Enfin, le sol et le sous-sol situés au-delà du plateau, soit les grands fonds marins, n'avaient jamais préoccupé les juristes et empruntaient leur statut de liberté à la mer surjacente.

Remise en cause du droit

Suite à l'échec de la deuxième conférence sur le droit de la mer en 1960, on a dû attendre 1967 pour voir s'ébaucher une remise en cause de ce droit. L'initiative revient à Malte, qui saisit l'ONU de la question des grands fonds marins. L'Assemblée générale mit alors sur pied un Comité, dont le mandat fut élargi en 1970 puisqu'il fut alors chargé de préparer une troisième conférence sur le droit de la mer. Ce Comité a connu de grands problèmes de fonctionnement du fait de sa nature politique. L'affrontement fut grand entre les pays développés et les pays en voie de développement. Ces derniers en effet, à l'inverse des grandes puissances, se montrent généralement attachés à de vastes zones de juridiction étatique près de leurs côtes par souci d'indépendance politique et contestent globalement le principe de la liberté de la haute mer, qui ne profite qu'aux gros États. Mais d'autres groupes, pouvant réunir des pays développés et en voie de développement, se sont manifestés au sein du Comité. Ainsi, la catégorie des États sans littoral ou à plateau continental enclavé, regroupant une cinquantaine d'États, n'épouse certes pas les intérêts des pays dotés de vastes rivages, comme le Canada, qui possède le premier littoral au monde et le deuxième plateau continental en superficie. Le Canada se range donc souvent du côté des États côtiers en voie de développement, dont il épouse certains intérêts. Mais il constitue aussi une puissance commerciale, ce qui le porte parfois à se ranger dans le clan des pays nantis. Cette position ambiguë a permis à notre pays de véhiculer une image de conciliateur lors de la troisième conférence.

Les étapes

Au total, cent trente-huit États participent à la troisième conférence sur le droit de la mer, qui est ainsi véritablement universelle et dépasse même les cadres de l'ONU. La première session s'est tenue à New York en décembre 1973. Il fut surtout question de procédure, et l'on n'eut pas le temps d'en terminer avec la question cruciale du processus décisionnel, qui fut donc reportée à la deuxième session, qui s'est tenue à Caracas du 20 juin au 29 août 1974. Il fallut une semaine pour vider cette lourde question procédurale. Lors de la conférence de 1958, les votes s'étaient pris à la majorité des deux-tiers. Pour éviter le danger numérique représenté en 1974 par les pays en voie de développement, les grands États cherchèrent à se donner une sorte de droit de veto, en soutenant que les décisions devraient se prendre par consensus. Faisant valoir qu'une telle technique empêcherait l'adoption rapide d'un texte de convention, les pays en voie de développement se prononçaient en faveur de la technique traditionnelle des deux-tiers. La conférence fut sauvée de justesse grâce à un compromis durement négocié. Il fut décidé que l'on devait rechercher un consensus avant de passer à tout vote. En cas d'impossibilité de consensus, on voterait à la majorité des deux-tiers. Le Canada a joué un grand rôle dans l'élaboration de ce compromis.

Quant au fond, le jeu des concessions n'a pas réellement commencé à Caracas, même si certaines alternatives s'étaient regroupées. Notons que le Canada et huit autres États ont déposé un projet en 19 articles qui aurait bien pu servir de base solide de négociation. Ce document n'a cependant pas été discuté pour une question procédurale. Ce n'est donc qu'à la troisième session, à Genève, du 17 mars au 5 mai 1975, qu'allaient se tracer les grandes lignes du futur traité sur le droit de la mer. En effet, la conférence confia aux présidents des trois grandes commissions le soin de préparer une série d'articles de traité qui constitueraient la base des négociations futures. Ces textes furent déposés à la dernière séance plénière. On a donc un texte unique cette fois, qui servira de base aux négociations de la quatrième session, qui s'ouvre tout juste à New-York. Somme toute, on est rendu au même point qu'à la veille de la conférence de 1958, où les délégations disposaient de projets de traités émanant de la Commission du Droit International de l'ONU. C'est là un fait nouveau très important. Ce texte unique définit les limites et le contenu de la juridiction de l'État riverain d'une part, et s'efforce par ailleurs de rationaliser la gestion des parties communes, autrefois considérées comme libres.

Navigation

Le droit actuel de la mer ne définit pas la largeur de la mer territoriale des États. En conséquence, celle-ci varie, au gré de leurs intérêts, entre 3 et 200 milles marins. Une tendance à l'acceptation d'une mer territoriale de 12 milles s'est manifestée tout au long des travaux préparatoires de la troisième conférence. Il reste que les pays en voie de développement ne l'acceptent qu'à condition d'obtenir une zone économique de 188 milles, contiguë à cette mer territoriale. Quant aux grandes puissances maritimes, elles ne s'y soumettent qu'à condition d'obtenir des garanties de libre circulation dans cette mer et les détroits qu'elle recouvre. Au niveau des débats de Caracas, une évolution marquée s'est réalisée au profit d'une acceptation assez générale des 12 milles. Les plus réticents cependant furent les États enclavés, ainsi que cette dizaine d'États "territorialistes" qui possèdent une mer territoriale de 200 milles. Par contre, le revirement des États-Unis et du Royaume-Uni en faveur des 12 milles a évidemment été spectaculaire. Le texte unique élaboré à la session suivante à Genève retient donc le principe d'une largeur de 12 milles. Par ailleurs, il reprend le traditionnel droit de passage inoffensif, mais en précisant que les actes volontaires de pollution rendent ce passage offensif. Ceci constitue un vrai succès de la diplomatie canadienne, même si le Canada aurait souhaité que soient inclus les cas de simple menace de pollution comme rendant offensif un passage.

Une telle uniformisation de la mer territoriale à 12 milles conduirait à incorporer dans cette zone environ 135 détroits auparavant situés en haute mer. Les grandes puissances revendiquent dans ces détroits, ainsi que dans tous les détroits servant à la navigation internationale, un droit de libre passage comparable à la liberté de navigation dont jouit la haute mer. Les États côtiers par contre restent généralement attachés à l'actuel concept de passage inoffensif, qui leur permet d'effectuer un certain contrôle sur le franchissement des détroits qui relèvent de leur mer territoriale. À la session de Caracas, les opinions sont restées très partagées sur cette question des détroits, même si un compromis d'origine britannique a été généralement bien accepté. Ce projet allait servir de base de négociation à la session de Genève, et le texte unique final reprend la plupart de ses dispositions. Il reste que ce texte est à ce point ambigu que le problème des détroits nous paraît rester entier.

Quant aux États archipels, ils entendent pouvoir transformer les eaux qui relient leurs îles, en "eaux archipélagiques", dans lesquelles ils toléreraient le libre passage inoffensif dans certaines zones. Leurs problèmes paraissent avoir été finalement reconnus par les grandes puissances et le texte unique rédigé à Genève admet leurs revendications dans l'ensemble. Notons qu'à la satisfaction du Canada, ce texte ne s'applique pas à l'archipel Arctique.

Ressources côtières

Au sein du Comité préparatoire de la troisième conférence, les discussions avaient été vives à la suite de la proposition faite par les pays en voie de développement de créer une "zone économique" ou mer patrimoniale" de 188 milles, contiguë à la mer territoriale de 12 milles. Cette approche, dite de "zone exclusive", fut en effet condamnée par la plupart des puissances maritimes, dont les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Japon, qui lui préféraient celle de simples "droits préférentiels" en matière de pêche au profit des États riverains. Ceci supposait que l'on tienne compte des diverses espèces de poissons et se traduisait en données techniques fort complexes. A la session de Caracas, le fait saillant fut évidemment l'acceptation du concept de zone économique exclusive par une centaine de délégations. Ainsi qu'on s'y attendait, les États-Unis se rallièrent à ce concept, dans le but d'obtenir des concessions au chapitre de la navigation. Le Royaume-Uni fit de même, ainsi que les autres membres des Communautés européennes, à un moindre degré. Seul, le Japon resta à la traine. Il ne faudrait cependant pas se laisser prendre aux apparences. Les pays développés n'ont accepté le concept qu'en le limitant à un contenu purement économique, quand les pays en voie de développement entendaient donner à l'État riverain d'importantes prérogatives en matière de pollution et de recherche. Le consensus n'a donc porté que sur la reconnaissance au profit du riverain de droits souverains et exclusifs pour l'exploration et l'exploitaiton des ressources vivantes et non vivantes de la zone. A Genève, on a travaillé très fort sur cette question de la zone économique exclusive. Le fruit de ce travail se retrouve dans le texte unique, qui dispose que l'État riverain exerce dans cette zone "des droits souverains aux fins de l'exploration et de l'exploitation, de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, renouvelables ou non renouvelables, du fond de la mer et de son sous-sol, et des eaux susjacentes". L'État riverain est donc compétent pour déterminer les prises, mais dans le cadre du principe de l'utilisation optimale, doit autoriser les tiers à pêcher l'excédent de ses propres captures. Enfin, il possède une "compétence exclusive" en matière de recherche scientifique et "la compétence" dans le domaine de la préservation du milieu marin.

Pour sa part, le Canada s'était d'abord prononcé, dans ce domaine des droits de pêche, en faveur d'une approche fonctionnelle, par espèces, distinguant plusieurs catégories de ressources vivantes. Cependant, en raison de la complexité de cette approche, il s'est ensuite rallié au concept de zone exclusive, mais complétée cependant par une zone préférentielle, contiguë à la précédente , s'étendant jusqu'aux limites de sa marge continentale. Enfin, le Canada revendique un droit exclusif de gestion et d'exploitation des espèces anadromes, comme le saumon, à toutes les étapes de leur migration, même en haute mer par conséquent. Le Canada s'est à ce sujet montré relativement satisfait par le texte unique de Genève, qui reconnaît les droits des États dans les eaux desqueles les espèces anadromes se reproduisent. En effet, la pêche de ces espèces est interdite au-delà de la zone économique, sauf autorisation de l'État d'origine au profit des États engagés depuis longtemps dans ce genre de pêche. Par contre, pour la région située entre 200 milles et la limite externe de la marge continentale, le texte unique prévoit seulement une entente entre les États impliqués dans ce secteur et l'État côtier pour la conservation des stocks de poisson. Ces dispositions sont aux yeux du Canada vagues et insuffisantes.

Dans la mesure où le nouveau concept de zone économique exclusive concerne non seulement les eaux, mais le sol et le sous-sol, on peut se demander quel sort allait connaître le fameux plateau continental? En d'autres mots, il s'est agi de savoir si l'on admettrait que le plateau puisse dépasser 200 milles de largeur dans les rares cas d'États favorisés par la nature. La plupart des États souhaitaient que l'on confonde le plateau et la zone économique, et qu'il cesse par conséquent à 200 milles des côtes. Pourtant, les rares États favorables à un large plateau allaient obtenir à Caracas un appui croissant, en raison notamment d'une proposition américaine de compromis: les États à large plateau devraient en effet, en échange de la reconnaissance de leurs droits, accepter de partager les revenus tirés à l'exploitation de la partie de plateau excédant 200 milles. A Genève, il y eut réconciliation des notions de plateau continental et de zone exclusive. Le texte unique admet en effet que le plateau continental s'étende jusqu'à 200 milles des côtes, qu'il aille ou non jusqu'à cette distance sur le plan géophysique. Par ailleurs, le texte unique reconnaît les droits acquis des États dont le plateau se prolonge au-delà de 200 milles, à condition qu'il y ait partage des bénéfices pour la partie excédant 200 milles. Le Canada, doté d'un immense plateau continental, qui représente 40% de son territoire émergé, s'est montré fort satisfait de ce compromis.

Grands fonds marins

A l'exception de ce qui vient d'être dit pour la partie du plateau continental excédant 200 milles de largeur, les espaces maritimes ainsi que leur sol et leur sous-sol situés au-delà de la zone économique échappent à la juridiction des États côtiers. Il s'agit en effet de haute mer et de fonds abyssaux. La haute mer conserve en général son statut de liberté, sous réserve de certaines réglementations, surtout sur la pollution. Quant aux grands fonds marins, ils ont été déclarés "patrimoine commun de l'humanité" par une résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies en date de 1970. C'est à la troisième conférence sur le droit de la mer qu'il revient de mettre sur pied un mécanisme international conforme à ce principe. Deux formules sont concevables. La première est celle d'un mécanisme qui serait chargé de la distribution de permis d'exploration et d'exploitation à des États ou à des entreprises privées. La seconde est celle d'un mécanisme qui serait lui-même chargé d'activités opérationnelles, et serait doté de pouvoirs beaucoup plus larges. Cette formule est généralement défendue par les pays en voie de développement, particulièrement par le groupe latino-américain, Malte et la Tanzanie. Par contre, les pays développés préfèrent en général un organisme beaucoup plus faible et respectueux des intérêts étatiques. Le Canada se présente comme un arbitre, en favorisant la création d'un mécanisme qui, au départ, se contenterait de délivrer des permis, mais qui, à terme, pourrait exécuter lui-même des travaux d'exploitation, lorsqu'il en aurait les moyens. Il s'agirait en outre d'un mécanisme fort, susceptible de réglementer la production et d'agir sur les prix. L'attitude du Canada consiste à défendre la position des pays en voie de développement dont il partage les intérêts, étant lui-même un important producteur de matières premières, tout en répondant aux critiques reliées aux problèmes financiers que rencontrerait l'organisme s'il se livrait lui-même dès le départ à des activités opérationnelles.

Si l'on n'a guère négocié à Caracas sur ce sujet, on a pu cependant noter un certain regroupement des variantes, assorti de concessions, tant de la part du groupe des 77 que de la part des États-Unis. Cet assouplissement des positions allait se révéler de bon augure pour l'avenir. C'est ainsi qu'à Genève, plusieurs pays en voie de développement, reprenant une idée canadienne, allaient se prononcer en faveur d'entreprises conjointes, suivis dans une certaine mesure par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le texte unique publié à l'issue de la session de Genève reprend assez fidèlement le projet du groupe des 77. Tel quel, il n'est cependant pas de nature à rallier l'adhésion de la totalité des pays développés.

Voir page 6: Droit de la mer

Pour l'abolition de la peine capitale — 2

Considérations complémentaires

par LÉONARD DUCHARME

■ Suite et fin de la position philosophique contre la peine de mort, que le père Léonard Ducharme, oblat de Marie-Immaculée, exposait en page 5 de notre édition d'hier.

(...) On n'aide pas une bonne cause en l'appuyant sur des arguments trop fragiles, car on donne ainsi l'impression de n'en pas avoir de meilleurs et on rend la réplique trop facile. S'opposer à la peine de mort en invoquant l'horreur de telle ou telle forme d'exécution, guillotine, pendaison etc., est dangereux. Un philosophe pourrait suggérer qu'on revienne simplement à la ciguë qui a tué Socrate sans donner lieu à un spectacle répugnant. D'autres proposeraient l'emploi d'un des nombreux procédés de mise à mort sans douleur, prônés par les partisans de l'euthanasie.

De même évoquer le spectre de l'erreur judiciaire, c'est s'exposer à une réplique trop simple. L'erreur judiciaire sous sa forme la plus communément dénoncée, est facile à éviter. Il suffirait de réserver la peine de mort aux accusés dont la culpabilité a été établie hors de tout doute possible et non seulement hors de tout doute raisonnable. La culpabilité de fait d'un meurtrier surpris en flagrant délit, ne laisse subsister aucun doute possible. Réservée à ce type de condamnés, la peine capitale ne risquerait jamais de tuer un innocent et la question resterait ouverte.

Le tribunal pourrait aussi errer, dit-on, à propos de la culpabilité réelle d'un accusé, même si on est certain qu'il a posé le geste meurtrier, en condamnant un homme dont l'état mental permet de soupçonner qu'il n'est pas responsable de son acte et donc qu'il ne peut en être tenu coupable. Bien des procureurs de la défense ont recours à ce procédé et les psychiatres se succèdent à la barre, où ils se contredisent devant des jurés de plus en plus perplexes. Argumenter contre la peine capitale en se fondant sur la possibilité de ce genre d'erreur judiciaire, c'est s'installer au niveau de l'indétermination propre au domaine du possible, où la négation est aussi facile que l'affirmation. On s'engage ainsi dans un interminable échange dialectique et on convainc bien peu de gens. Il y a mieux contre la peine capitale.

De même, s'opposer à la peine de mort au titre de la possibilité absolue de la réhabilitation de tous les criminels, n'est pas sans péril. Nos programmes de réhabilitation sont encore en rodage, semble-t-il. Il faut souhaiter qu'ils se perfectionnent au plus tôt. Entre-temps, les abolitionnistes doivent invoquer la possibilité de réhabilitation avec grande réserve. Il semble assez bien établi que les cas de récidive dans le meurtre sont relativement rares, ils sont toujours sensationnels. Militer contre la peine capitale au nom de la possibilité universelle de la réhabilitation, c'est s'exposer à être cruellement démenti, à la une des journaux du lendemain, et à compromettre la cause qu'on défend auprès de l'opinion publique.

Deuxièmement, l'opinion publique a besoin d'être éclairée et rassurée. Tous ceux qui peuvent intervenir dans le débat actuel en vertu d'une compétence spéciale, criminologues, psychologues, historiens, etc., ont le devoir de le faire, non seulement dans leurs salles de cours, dans la paix de leur cabinet de travail ou dans des publications destinées aux seuls spécialistes; ils doivent tenter de rejoindre le grand public. On ne peut abandonner le débat aux seuls amateurs, aux détenus anciens ou actuels, aux agents de police ou aux proches des victimes. D'autre part, personne n'a le droit de contribuer à maintenir ce débat dans un climat d'irrationnalité, par la recherche du sensationalisme ou par des appels ou des provocations à une sensibilité exacerbée, sentiments de panique, de vengeance ou de pitié aveugle qui ne convaincra personne. La responsabilité des média est assez apparente pour qu'il suffise de la signaler. Par exemple, des reportages retentissants de crimes odieux, commis durant les débats à la Chambre des Communes, cette coïncidence reste malheureusement possible, pourraient avoir des répercussions nationales, dangereuses pour la sérénité de ces débats.

Enfin, si, comme je l'espère, la peine capitale est abolie, l'opinion publique devra être convaincue de l'efficacité des mesures de protection adoptées en même temps que l'abandon de la potence. Les auteurs du projet de loi ne réussiront pas seuls dans cette tâche; justement parce qu'ils en sont les auteurs, il est naturel qu'on les soupçonne de partialité. Les partisans de la peine capitale sont nombreux au Canada; la disparition de ce châtiment les décevra, elle pourra les effrayer et les exaspérer. Il faudra les persuader que les mesures de protection de la sécurité publique adoptées par le parlement, assurent à la population une protection suffisante. Il faudra aussi amener tout le monde à comprendre qu'on ne peut rien exiger de plus que cette protection suffisante. Encore une fois, même la multiplication des pendaisons ne ferait pas disparaître à jamais les histoires de meurtre des pages de nos journaux. Des témoins dont la compétence et l'impartialité ne peuvent être mises en doute, doivent se consacrer immédiatement à cette tâche, quitte à suggérer à nos législateurs des améliorations encore possibles au projet proposé.

La philosophie, à elle seule, peut nous convaincre que nous sommes tous les gardiens de nos frères.

Cinq colloques sur un sujet actuel.
Chaque soirée offre: une mise en situation, une conférence biblique et les réactions spontanées de l'auditoire.

BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ

le lundi 25 mars	À chacun son charisme	André Cousineau
le lundi 22 mars	Des chefs de file	Léonard Audet
le lundi 29 mars	A la suite de Jésus	Pierre Guillemette
le lundi 5 avril	Des zones de silence	Jean Martucci
le lundi 12 avril	Sur la place publique	Guy Couturier

Études bibliques
Faculté de théologie

Les lundis soirs, du 15 mars au 12 avril, à 20 heures. Salle Notre-Dame-des-Neiges, 5366, Côte-des-Neiges (angle Lacombe). Entrée: $1.00. Section réservée à ceux qui s'inscrivent aux cinq rencontres ($5.00). Tél.: 343-7024

CRIMINOLOGIE - QUÉBEC

25 et 26 mars 1976

17e Congrés annuel de la

Société de Criminologie du Québec

• *Thème :*

LA JUSTICE ET L'INJUSTICE AU QUÉBEC

• *Invités :* Les Ministres
Gérard D. Lévesque
et Warren Allmand;
le député Jérôme Choquette

• *Endroit :* **Hôtel Sheraton Mont-Royal**
1455, rue Peel, Montréal

Renseignements : **André Normandeau, directeur,**
École de Criminologie,
Université de Montréal,
343-6523

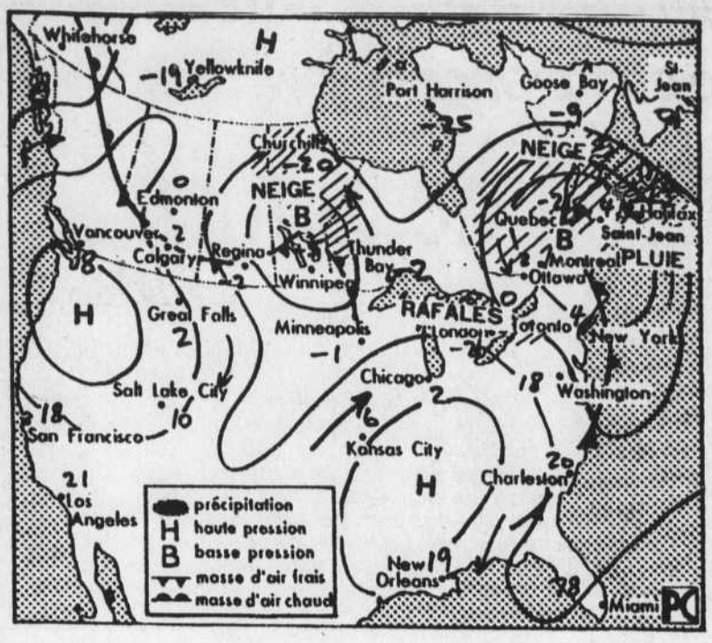
Un passeport coûtera $12.00 à partir du 1er avril 1976.

Si vous avez besoin d'un passeport, procurez-vous, dès maintenant, une formule de demande que vous trouverez dans les bureaux de poste, les agences de voyage, les compagnies aériennes ou les bureaux régionaux de passeports. Remplissez-la avec soin, présentez-la à un bureau régional de passeports ou postez-la à Ottawa. Faites-le dès maintenant, vous serez servi plus rapidement et vous épargnerez $2.00.

Bureau des passeports
Affaires extérieures Canada

Passport Office
External Affairs Canada

la météo



Une crête de haute pression venant de l'est de Montréal a donné du beau temps sur la plupart des régions et se déplace vers l'est pour atteindre le bas du fleuve ce soir. Une dépression importante la suit de près, apportant graduellement des nuages donnant éventuellement de la neige et de la poudrerie en commençant par l'ouest. Dans le sud, cette neige se change temporairement en pluie verglaçante et possiblement en pluie. Dans le nord, on prévoit des accumulations de près de 15 centimètres de neige et peut-être même davantage alors que le sud n'en recevra qu'une dizaine puisqu'une bonne partie tombera sous forme liquide. A l'avant de cette dépression, les vents sont du nord-est et tournent au nord-ouest avec des intensités plus faibles à l'arrière. Le bas du fleuve ne connaîtra le mauvais temps que ce matin et l'extrême-ouest commencera à se dégager ce soir.

●

Régions du nord de l'Abitibi, de Chibougamau, du nord du Lac St-Jean: neige et poudrerie avec des vents du nord-est en matinée. Dégagement et venteux en fin de journée. Accumulation totale de près de 10 centimètres. Minimum la nuit, près de moins 12. Maximum de moins 6 à moins 8. Aperçu pour demain: ensoleillé et ennuagement en après-midi.

●

Région du sud de l'Abitibi: neige passagère et poudrerie avec des vents du nord-ouest de 15 à 25 et dégagement en fin de journée. Accumulation de près de 15 centimètres. Les températures seront entre moins 2 et moins 5. Aperçu pour demain: ensoleillé en matinée et ennuagement en après-midi.

●

Régions du sud du Lac St-Jean, de la Haute-Mauricie, de Québec, Trois-Rivières: neige et poudrerie avec des vents du nord-est de 20 à 30. Risque de pluie verglaçante surtout dans Québec et Trois-Rivières. Accumulation totale de 10 à 15 centimètres de neige. Les températures demeureront entre moins 3 et moins 5. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

●

Régions des Laurentides, de Pontiac-Témiscamingue: neige et poudrerie avec des vents du nord-ouest de 20 à 30 et dégagement en fin de journée. Accumulation de près de 15 centimètres de neige. Les températures demeureront entre zéro et moins 3. Aperçu pour demain: ensoleillé en matinée et ennuagement en après-midi.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal: pluie se changeant en neige en après-midi et venteux. Accumulation de près de 10 centimètres de neige. la température sera à la hausse pour atteindre plus deux en matinée et redescendre par la suite. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

●

Région des Cantons de l'Est: pluie se changeant en chutes de neige en après-midi et venteux. Accumulation de 3 à 10 centimètres de neige. La température sera à la hausse pour atteindre de 4 à 6 en matinée et redescendre en après-midi. Aperçu pour demain: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Régions de Rimouski, de la Gaspésie: neige et poudrerie avec des vents d'est de 20 à 30. Risque de pluie verglaçante cet après-midi. Accumulation de près de 10 centimètres de neige. Minimum la nuit dernière de moins 12. Maximum de moins 4 à moins 6. Aperçu pour demain: dégagement.

●

Régions de Sept-Iles, de la Gaspésie: neige et poudrerie avec des vents du nord-est de 20 à 30. Accumulation de 6 à 8 centimètres de neige. Minimum la nuit dernière de moins 15. Maximum près de moins 6. Aperçu pour demain: dégagement.

suites de la première page

RAPPORT DESCHÊNES

le récit suivant provenant du juge Hugessen:

"M. Drury m'a téléphoné durant l'instruction de la cause d'outrage contre M. André Ouellet. J'ai reçu l'appel chez moi, dans la soirée, après dîner, tandis que j'étais dans le sous-sol en train d'assembler le train jouet que mon fils cadet avait reçu en cadeau d'anniversaire quelques jours auparavant. J'ai pris l'appel où je me trouvais et je n'ai pris aucune note. C'était entre le premier et le deuxième jour d'audience, qui ont eu lieu les 8 et 16 janvier 1976. Je suis presque certain que l'appel a été fait le mercredi 14 janvier.

"Je connais M. Drury depuis plusieurs années et, bien que nous ne soyons pas des amis intimes, nous nous appelons par notre prénom.

"La conversation a porté sur deux aspects de l'affaire Ouellet:

1. S'il était possible que M. Ouellet fasse des excuses formelles, mettant ainsi fin aux procédures;

2. Le bruit qui, selon M. Drury, courait à Ottawa que l'affaire était un coup monté contre M. Ouellet dans le cadre d'une conspiration de l'Establishment de langue anglaise contre les Canadiens français installés aux postes de commande.

"Au sujet du premier point, j'ai simplement dit à M. Drury qu'une personne accusée d'outrage pouvait toujours tenter d'expier sa faute en présentant des excuses et que telle action serait sans doute appréciée à son mérite par le tribunal. Je lui ai dit également que la formulation des excuses devrait être discutée avec le procureur de M. Ouellet et que je ne devrais pas être impliqué aussi longtemps que le procureur et son client n'auraient pas arrêté leur déclaration et ne seraient pas prêts à se présenter ensemble devant moi. En fait, j'avais eu une discussion semblable dans mes quartiers du palais tout de suite après le début de l'instruction le 8 janvier. Dans les deux cas, la discussion a pris fin lorsque, d'une part, le procureur, et, d'autre part, M. Drury, m'ont dit que M. Ouellet niait avoir prononcé les paroles qui lui étaient attribuées. Puisque des excuses devaient forcément reposer sur un aveu de culpabilité, toute discussion devenait futile.

"Sur le second point soulevé par M. Drury, j'ai simplement répondu que je n'avais jamais rien entendu de tel, que cette hypothèse m'apparaissait tout à fait ridicule, que, de toute manière, à titre de juge, cette question n'était pas de mon ressort et que je ne la prendrais pas en considération.

"Même si l'intervention m'est apparue à l'époque inconvenante (et je crois avoir fait part de cette impression à M. Drury), je n'ai pas pensé qu'elle était destinée à influencer mon jugement. J'ai plutôt pensé qu'il tentait, si possible, de prévenir un affrontement entre l'appareil exécutif et l'appareil judiciaire du gouvernement. De toute manière, à tort ou à raison, je n'ai donné aucune suite à l'appel téléphonique et je l'ai aussitôt chassé de mon esprit. Dans la mesure où il est possible de déterminer son propre processus mental, je suis persuadé que l'appel n'a influencé ma décision ni d'une façon ni d'une autre."

De fait, rappelle le juge Deschênes, le juge Hugessen a accueilli la requête pour outrage au tribunal par un jugement du 23 janvier 1976.

Mais le juge Deschênes ajoute:

"Il me paraît peu douteux que les faits relatés par monsieur le juge Hugessen sont graves, compte tenu de la personnalité de son interlocuteur et des circonstances dans lesquelles l'appel téléphonique lui a été fait.

"Cependant, je ne connais pas la version de monsieur Drury et l'affaire s'est déroulée, j'imagine, sans témoin.

"Je m'abstiens en conséquence de porter un jugement, sauf pour constater que monsieur le juge Hugessen n'a joué ici qu'un rôle passif et a été la victime des circonstances".

A propos de l'intervention de M. Marc Lalonde, le juge Deschênes rapporte la version détaillée de l'incident que lui a transmise le juge Mackay. Celui-ci raconte comment M. Lalonde, qu'il connaissait peu, a demandé à le voir un dimanche de mars 1970 tandis qu'il préparait son résumé de la preuve à l'intention du jury dans la cause qu'il instruisait contre 10 étudiants de Trinidad accusés de méfaits publics à la suite de l'agitation à l'Université Sir George Williams.

" (M. Lalonde) me dit que le vendredi, un télégramme du premier ministre Williams de Trinidad était arrivé au bureau du premier ministre dans lequel M. Williams disait que si les accusés étaient trouvés coupables avant qu'il ait pu maîtriser l'agitation dans son pays, il y aurait un danger réel de soulèvement violent à Trinidad. M. Lalonde dit qu'au moment de la réception du télégramme, le premier ministre était allé faire du ski dans l'ouest, mais que lui et d'autres membres du cabinet du premier ministre avaient jugé la situation assez grave pour justifier une visite chez le président du tribunal dans l'espoir de faire retarder le jugement. Il fit observer que le Canada avait des intérêts à Trinidad et qu'un soulèvement dans le pays risquerait de compromettre ces intérêts.

"Je lui ai dit que je m'apprêtais à communiquer au jury le résumé de la preuve et que je ne pouvais ou que je ne ferais rien pour retarder la décision de jury. Je lui ai dit également qu'étant donné la complexité des accusations, le jury n'arrêterait vraisemblablement pas sa décision avant la fin de la semaine au mieux. Il répéta que la situation était une source d'inquiétude grave.

"Avant qu'il ne quitte la maison, nous échangeâmes encore des commentaires généraux. La visite dura au moins 30 minutes et même si elle fut cordiale, je n'en fus pas moins troublé, du moins intérieurement. Non seulement avais-je l'impression qu'on me demanderait de retarder la décision du jury, mais je craignais qu'il y ait mistrial si les procureurs de la défense apprenaient cette démarche. Or, nous étions à la fin d'un procès pénible et coûteux qui avait duré huit semaines."

M. Deschênes explique encore une fois que, ne connaissant pas la version de M. Lalonde, il préfère ne pas porter de jugement sur sa conduite.

"Toutefois, ajoute-t-il, eu égard aux circonstances particulières qui entouraient cette affaire, je comprends la réaction de monsieur le juge Mackay devant cette démarche insolite et je ne crois pas qu'il m'appartienne, six années plus tard, de rouvrir ce dossier."

Le juge Deschênes ne fait pas de commentaire à propos de l'incident reproché au troisième ministre, le président du conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, survenu en 1971.

Comme dans les deux cas précédents, il transmet au ministre de la Justice la relation des faits que lui a faite le juge concerné, M. Harry Aronovitch, qui tire de l'incident la conclusion suivante:

"Je ne considérais pas l'affaire assez sérieuse pour la rapporter au juge en chef, c'est-à-dire que l'appel téléphonique m'est apparu inconvenant, mais non pas comme une interférence ou une intervention (de la part de M. Chrétien) justifiant une plainte formelle."

M. Deschênes conclut, à la suite du juge Aronovitch:

"Je partage les vues de monsieur le juge Aronovitch et, comme lui, je crois qu'il y a lieu de considérer l'incident clos."

Le juge en chef prend bien soin, en introduction de sa lettre au ministre de la Justice, d'établir l'indépendance du judiciaire à l'égard de l'exécutif.

"Je ne me reconnais, dit-il, aucune obligation vis-à-vis le Parlement — hors celle de bonne conduite — ni vis-à-vis le gouvernement et les invitations à faire enquête qui ont, été lancées à mon adresse à la Chambre des communes m'apparaissent hors de propos."

C'est donc simplement par souci de préserver "l'intégrité de la Cour supérieure, l'indépendance de ses membres et l'efficacité de son travail" qu'il consent à répondre au ministre de la Justice, M. Ron Basford, qui lui avait demandé au lendemain de l'incident de lui faire part de toute information qu'il pouvait tenir relativement aux interventions dénoncées par le juge Mackay.

LE PNP

quette tout en reprochant à un journaliste son "jugement sommaire et cursif" pour l'avoir noté. A son avis, c'est dans la synthèse, dans l'agencement original des divers éléments du manifeste qu'on doit trouver le souffle nouveau que veut répandre son parti.

Le manifeste porte en tous cas la marque des trois principaux animateurs du PNP: celui de M. Choquette pour la justice, la langue et l'éducation, celui de M. Fabien Roy, ex-créditiste, pour l'agriculture et la petite et moyenne entreprise, celui du vice-président du parti, M. Michel Lincourt, un urbaniste de pointe, pour les politiques urbaines et l'aménagement du territoire, tous sujets particulièrement choyés dans ce projet de société, nommé d'ailleurs "Projet National".

On retrouve ainsi la marque de M. Choquette derrière les promesses de réforme du Code civil, de revision de la législation sur les droits de la personne, de prévention du crime, de lutte au crime organisé.

Les relations de travail se taillent une bonne partie du même chapitre, sous le thème de la restauration de la démocratie syndicale. Le PNP verrait d'ailleurs d'un bon oeil la dépolitisation des conflits, pour faire échec au mal qui semble actuellement miner la fonction publique, en créant un tribunal spécial auquel pourrait s'associer une Commission parlementaire spéciale ou un Comité plénier spécial de l'Assemblée nationale.

En matière linguistique, M. Choquette reprend presque au mot les termes de sa lettre de démission du Parti libéral, et du ministère de l'Éducation, le 26 septembre dernier. Il prône toujours l'application du critère de la langue maternelle pour l'inscription à l'école française ou anglaise. "Pour le PNP, ajoute le manifeste, la remise en ordre de l'éducation est prioritaire".

Sur le front économique, le plaidoyer pour la libre entreprise, — "nous sommes pour la liberté et pas pour le contrôle à tout prix", précisera M. Choquette tout en s'indignant des tapis rouges que l'on déroule devant les investissements étrangers — voisine avec la défense de la petite et moyenne entreprise, thème chéri de M. Fabien Roy, qui l'a d'ailleurs repris avec sa ferveur habituelle à l'intention des journalistes.

Les agriculteurs respireraient, sous un régime PHP, assure-t-on aussi: meilleures conditions de vente des produits, réduction des coûts de production, diversification de la production, modernisation des modes de gestion.

De l'avis de M. Choquette, il n'est pas besoin d'être indépendantiste pour prendre ses distances vis-à-vis le capital étranger, devant lequel, dit-il, M. Bourassa et ses collègues sont littéralement hypnotisés. Il faut plutôt inciter à la libération d'un capital de risque proprement québécois, et le niveau d'épargne actuel du Québec y suffirait.

Le PNP se dit également favorable à un réaménagement de la fiscalité foncière qui "a acquis un caractère spoliateur", déplore son chef en prenant exemple du haut niveau de taxation municipale et scolaire dénoncé récemment dans des municipalités caractérisées par des propriétés en général modestes.

Les préoccupations de M. Lincourt se traduisent enfin dans une série de mesures touchant à la qualité de l'habitation, la croissance des villes moyennes, la protection des terrains, la lutte contre la spéculation foncière ou encore contre la pollution, le tout étant couronné par la création d'un ministère de l'aménagement du territoire.

Les questions tant débattue du rapatriement de la constitution canadienne et des relations fédérales-provinciales mène le PNP sur des chemins traditionnellement battus par l'Union Nationale, reconnait M. Choquette, c'est-à-dire ceux d'une formule fédérative "assurant le Québec d'une autonomie suffisante à sa gestion économique, sociale, humaine, culturelle et politique."

Le chef du PNP déplore "la grande émulation qui cherche l'électorat au centre" et maintient toujours qu'une "simplification des options politiques" y serait souhaitable. Mais il refuse de discuter sur la place publique des questions de fusion, coalition ou autre forme d'association avec quelque formation politique que ce soit.

Au cours de la longue explication qu'il a consacrée à son manifeste, M. Choquette a insisté devant la presse sur la mission spécifique de son parti pour "mettre à la raison les forces, les groupes et les individus qui bafouent actuellement le bien commun"; ce sont aussi bien, a-t-il précisé, les tenants d'un "certain type de syndicalisme" que les puissances économiques qui font passer leur intérêt avant celui des Québécois.

CHARLES DRURY

"En refusant cette démission, le premier ministre ne rend pas service à notre système parlementaire... chose certaine, dans notre société, la population espère que la loi est la même pour tout le monde, riche ou pauvre," a dit M. Broadbent.

Le porte-parole créditiste, M. C.-A. Gauthier, a refusé de commenter la déclaration du premier ministre sous prétexte qu'elle n'avait été faite qu'en anglais.

Le rapport du juge Deschênes a donné lieu à trois réactions bien différentes des ministres impliqués.

Après avoir remercié le quotidien Globe and Mail d'avoir placé en première page de son édition de vendredi une rétractation en bonne et due forme des allégations portées à son endroit, M. Chrétien a déposé à la Chambre une lettre adressée au juge Aronovitch et dans laquelle il dit "regretter l'embarras" que son coup de téléphone ait pu lui causer.

M. Chrétien a cependant ajouté que son intervention avait été faite de bonne foi à titre de député de St-Maurice qui se trouvait aux prises avec une situation très difficile pour ses commettants.

Le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, a fait une déclaration en six points à la Chambre où il précise certains éléments circonstanciels de l'entretien qu'il a eu en mars 1970 avec le juge Mackay. "Ma visite n'avait d'autre fin que de déterminer le moment approximatif où un verdict serait rendu et je regrette profondément que le juge Mackay ait pu interpréter ma démarche comme visant à faire prolonger la durée du procès. Je désire affirmer sans réserve, que telle n'a jamais été mon intention".

Après avoir dit regretter sincèrement l'ennui que sa visite au domicile du juge Mackay avait pu lui causer, M. Lalonde a trouvé un certain réconfort dans un passage de la version des faits donnée par le juge Mackay qui reconnait qu'il était "mû de toute évidence par un grand souci des intérêts de la nation et non par des raisons personnelles".

Quant au troisième incident qui implique le ministre des Travaux publics, M. Bud Drury, le magistrat conclut "qu'il lui paraît peu douteux que les faits relatés par le juge Hugessen sont graves, compte tenu de la personnalité de son interlocuteur et des circonstances dans lesquelles l'appel téléphonique lui a été fait".

Pourquoi avez-vous démissionné du cabinet? avons-nous demandé à M. Drury hier midi."Le juge en chef de la province de Québec (M. Hugessen) a trouvé que ma démarche auprès de lui n'était pas "correcte"... alors j'ai fait du tort et j'ai offert mes excuses au juge et remis ma démission au premier ministre".

Mais le juge Deschênes ne vous condamne pas? avons-nous rétorqué à M. Drury. "Je ne referai pas le jugement pour savoir si c'est grave ou non. Je laisse cela à d'autres en assumant la responsabilité de ce que j'ai fait", a dit M. Drury.

A la Chambre, les ministériels ont applaudi à tout rompre la décision du premier ministre Trudeau, qui en fin d'après-midi, redisait publiquement sa confiance en son ministre des Travaux publics en dépit d'une opposition indignée qui réclamait sa tête.

LE LIBAN

l'armée de terre, a déclaré implicitement son soutien hier soir à l'égard du général Ahdab. Lançant un appel à l'unité de l'armée, le général Said a demandé aux soldats de coopérer avec leurs compatriotes et leurs chefs qui tentent ensemble de trouver une issue à la crise. L'appel du commandant de l'armée de terre est la première manifestation publique de soutien du genre à l'égard du général Ahdab.

On indique dans les milieux politiques que les leaders de l'armée et les hommes politiques se réuniront aujourd'hui pour chercher un moyen honorable pour convaincre le président Frangié de démissionner.

Par ailleurs, la station de radio qui est favorable au chef de l'État et qui a commencé à émettre peu après le communiqué de jeudi du général Ahdab, a annoncé que de violents combats avaient eu lieu près de Zghorta, le fief du président. Les affrontements entre les chrétiens de Zghorta et les musulmans de Tripoli se sont poursuivis dans la soirée, a-t-elle précisé.

Plus de douze heures après le "coup de force" militaire à Beyrouth, de nombreux éléments armés ont fait leur réapparition dans certains secteurs de Beyrouth. En outre, depuis le milieu de la matinée, des rafales d'armes automatiques et des explosions sourdes de RPG (grenades auto-propulsées) ont retenti à nouveau par intermittence dans le secteur des grands hôtels internationaux.

Les tireurs isolés des forces chrétiennes et musulmanes qui ont retrouvé leurs positions dans les ruines du Saint Georges ou du Phenicia pour les uns, du Holiday Inn pour les autres, ont repris leur meurtrier jeu de "cache-cache".

Dans les quartiers ouest, à majorité musulmane, la vie quotidienne des habitants ne semblait guère troublée hier matin par les coups de théâtre intervenus la nuit précédente.

Les magasins étaient, pour la plupart, ouverts, les chalands nombreux et la circulation aussi intense et chaotique qu'à l'accoutumée.

FRONT COMMUN

Suite de la page 3

Note fantaisiste dans l'aride épisode des négociations, le court mémoire des syndiqués débutait sur un poème-chapelet de tant de lieux mal connus, même des Québécois, qui se lisait avec une tendresse insolite sous les lambris du Parlement:

"Terres oubliées de nos extrémités
Le dollar n'y vaut pas une piastre
Comme pour nos frères citadins bien chauffés
Il neige dehors il neige dedans au petit écran
La radio grince de Duparquet à Cap-aux-Os
De Palmarolle à Cap d'Espoir nous tissons un fil..."

L'ode aux "mille milles de terres oubliées" est dû au barde bien connu, Yvon Charbonneau lui-même.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

posture si les auteurs de ce rapport n'étaient de bonne foi. Car on trouve aussi dans ce document des réflexions fort pertinentes sur l'encouragement aux arts et l'épanouissement de la culture.

On veut bien que les Libéraux du Québec aient une conception originale et novatrice du fédéralisme. Mais à trop infléchir la notion du régime, ils finiront par oublier l'essentiel. Peut-être faudrait-il que Pierre Trudeau retourne à Québec en avril pour prononcer un autre discours, toute cravate dénouée, cette fois contre les "séparatistes" libéraux et la "souveraineté culturelle". Mais encore faudrait-il que M. CLaude Desrosiers l'y invite. Et M. Bourassa ne voudra pas.

DROIT DE LA MER

Suite de la page 5

Certaines questions, relatives à la protection ou à la connaissance du milieu marin dans son ensemble, méritent une attention particulière. Il s'agit de la pollution et de la recherche scientifique. Relativement à la protection du milieu, les travaux préparatoires de la troisième conférence ont là encore opposé les pays développés aux pays en voie de développement. Les premiers se montrent soucieux d'obtenir une réglementation internationalement établie de la pollution, et sanctionnée principalement par l'État d'immatriculation du navire, que l'infraction soit commise en haute mer ou dans la zone de juridiction d'un autre État. Les pays en voie de développement par contre se prononcent en faveur d'un contrôle de l'État riverain dans sa zone économique. Le Canada est de cet avis, et soutient que l'État côtier, compte tenu de ses problèmes spécifiques, soit émettre et sanctionner une réglementation plus sévère dans sa zone de juridiction nationale. Si l'idée défendue par le Canada de conclure un traité-cadre qui chapeauterait les traités déjà conclus et qui serait complété par des accords ultérieurs a été bien accueillie à Caracas, on n'a pu s'entendre lors de cette session que sur quelques articles fondamentaux. La question de la juridiction de l'État riverain dans la zone économique ne fit l'objet d'aucun consensus. Il en fut de même à Genève. De ce fait, le texte unique ne fait mention d'aucun droit de réglementation ou de sanction de la part de l'État côtier dans sa zone économique. Par contre, il pourrait émettre et sanctionner des règlements dans des régions particulièrement vulnérables. Une telle disposition est de nature à réjouir le Canada, qui l'a quelque peu devancée en 1970 en émettant sa loi sur la prévention de la pollution dans l'Arctique.

Relativement à la recherche, les pays développés soutiennent qu'elle ne saurait souffrir de restrictions. Par contre, les pays en voie de développement souhaitent qu'elle soit contrôlée, notamment quant à son caractère purement scientifique, soit par un organisme spécial, soit par l'État lui-même lorsqu'elle serait conduite dans sa zone de juridiction exclusive. Telle est aussi l'attitude du Canada, qui entend faciliter au maximum la recherche, tout en s'assurant le bénéfice de ses fruits quand il n'aurait pas les moyens de la réaliser lui-même. A Caracas, on ne put faire mieux que s'entendre sur des principes très généraux régissant la recherche scientifique. On n'alla guère plus loin à Genève, et le texte unique ne répond pas totalement aux attentes des États riverains. On a vu par contre que le texte relatif à la zone économique reconnaît la juridiction exclusive de l'État côtier en matière de recherche scientifique. Il y a là une contradiction qu'il conviendra de régler à New York.

En conclusion, la troisième conférence sur le droit de la mer est parvenue à un point critique. A Caracas, l'on n'avait pas vraiment négocié, l'on avait seulement dressé la liste des points de désaccord. A Genève, les concessions ont commencé, par un ensemble de réactions en chaîne, et l'on est parvenu à la rédaction d'un document unique, qui servira de base aux négociations de New York. Ce texte n'est certes pas parfait, mais il a le mérite d'exister. Parviendra-t-on à s'entendre sur le texte d'un traité à l'issue de la session de New York, le 7 mai? C'est malgré tout fort peu probable, puisqu'on a prévu une suite à cette session durant l'été qui elle, pourrait s'avérer fructueuse. L'on est donc rendu maintenant très près du but, et il faut aller très vite compte tenu des menaces d'action unilatérale de plusieurs États. Le Canada s'est quant à lui montré généralement satisfait du texte unique de Genève et poursuivra sur cette base le rôle fort constructif qu'il a joué jusque là pour parvenir à une réglementation aussi harmonieuse que possible de ce secteur vital pour l'avenir de l'humanité.

13 mars

par la PC et l'AP

Il y a 48 ans aujourd'hui, le 13 mars 1928, Eileen Vollick, de Hamilton, réussissait ses derniers examens en vol et devenait la première Canadienne à obtenir un brevet de pilote, soit celui portant le numéro 77. Mlle Vollick prit ses leçons de pilotage sur un lac gelé de l'Ontario à bord d'un biplan Curtiss Jenny et elle fut peut-être la première femme aux commandes d'un avion équipé de skis.

1975 — Le Conseil de la révolution portugais nationalise presque toutes les banques.

1974 — Les pays producteurs de pétrole décident de mettre fin à leur embargo sur les livraisons à destination des États-Unis.

1967 — Émeutes paysannes en Chine populaire.

1945 — Les forces alliées prennent le commandement de la rive occidentale du Rhin.

1939 — Les Allemands adressent un ultimatum à la Tchécoslovaquie.

1938 — Annexion de l'Autriche par l'Allemagne.

1923 — L'armée de l'air du Canada est baptisée Corps d'Aviation royal canadien (CARC).

DÉCÈS

SAINT-PIERRE, Laetitia. — A l'Hôpital Général de Montréal après une longue maladie, le 11 mars 1976 à l'âge de 86 ans, est décédée, Mme Arthur Saint-Pierre, née Laetitia Desaulniers. L'ont précédée dans la mort son époux Arthur Saint-Pierre D.S.S. professeur de Sociologie de l'Université de Montréal, ses fils Yves, André et François (Frank, J.). Lui survivent ses filles Jeanne, Marie et Thérèse, deux belles-filles Mme André Saint-Pierre (Alyce Brouillette) et Mme Yves Saint-Pierre (Marguerite Demers), une petite-fille Mme Jean Vaillancourt (Huguette) et une arrière petite-fille France Vaillancourt. Mme Laetitia Saint-Pierre a écrit des ouvrages pour la jeunesse sous le pseudonyme de Juliette Lavergne. Le plus important "La Vie Gracieuse de Katherine Tekakwitha" a été publié aux Éditions Fides et traduit dans plusieurs langues. Les funérailles auront lieu lundi le 15 mars. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 3860 boul. Décarie, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don au Fond de Recherches sur le Cancer de l'Hôpital Général de Montréal (1650 avenue Cedar) serait grandement apprécié.

DUFRESNE, Edna. — A sa résidence le 11 mars 1976 à l'âge de 85 ans, est décédée Edna Sauriol, épouse de feu Marius Dufresne (ingénieur). Les funérailles auront lieu lundi le 15 mars. Le convoi funèbre partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée No 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An O



"Bud" Drury

• Un "dinosaure politique" qui ne se prend pas au sérieux...

OTTAWA (d'après CP) — Les dossiers d'état civil le connaissent sous le nom de Charles Mills Drury, mais il y a belle lurette qu'on ne le prénomme plus que Bud, à l'américaine. Il se voyait lui-même, avait-il déclaré un jour, comme un dinosaure politique dans le cabinet Trudeau. "Un dinosaure, avait-il ajouté, qui tâche de ne pas se prendre trop au sérieux." Mais sérieux ou non, Bud-le-dinosaure avait les larmes aux yeux hier, quand il a annoncé qu'il résignait ses fonctions ministérielles, conséquemment à l'affaire Mackay.

Bud Drury est âgé de 63 ans; ses cheveux blancs, sa joue rose et ses traits aristocratiques sont le propre du millionnaire westmountais beaucoup plus que du reptile préhistorique. Il joue parfois l'homme dur, mais il est incapable de le rester longtemps. Les conférences de presse lui mouillaient le front de sueur, et le rouge lui montait aux joues à la plus anodine des remarques personnelles.

C'est dans l'artillerie pourtant qu'il s'était mis en valeur, après qu'il se fût engagé dans les forces armées en 1939. Mais ses talents particuliers, dans ce service, tenaient justements à une infirmité légère: Bud Drury est daltonien, et ce défaut visuel lui facilitait grandement le repérage des positions ennemies camouflées.

Sa famille est installée à Westmount, dans la banlieue montréalaise, depuis des générations. Elle était propriétaire de la société Provincial Transport, l'important service de transport par autobus qui fut la première acquisition importante du financier Paul Desmarais, et qui devint ainsi la pierre première d'une immense entreprise portant le nom de Power Corporation.

Bud et son frère Chip, homme d'affaires lui aussi, s'étaient par la suite portés acquéreurs de la société Avis Transport; ils en firent rapidement une entreprise fort dynamique de location de voitures, avant que de la revendre, voici quelques années, au consortium américain I.T.T.

M. Drury confia tous ses biens à des administrateurs fiduciaires, en 1962, lorsqu'il fut élu pour la première fois député de la circonscription de Westmount aux Communes. Il avait, dès 1963, revêtu les fonctions de ministre de la Défense dans le cabinet Pearson, et fut peu après investi du ministère de l'Industrie et du Commerce, dont il fut le premier titulaire.

En 1968, Pierre-Elliott Trudeau lui avait confié la présidence du Conseil du Trésor. Ce nouveau rôle lui laissa le loisir de mettre au point, à l'intention de ses collègues ministériels, un programme de contrôle budgétaire qui gratifiait ces derniers d'un haut degré d'autonomie administrative, autonomie qui jusque-là leur avait échappé sans cesse. Mais il n'ajouta rien à sa réputation personnelle, les premières poussées inflationnistes ayant à cette même époque commencé d'étreindre l'économie nationale à tous les niveaux.

Bud Drury vit aujourd'hui sur la ferme que sa fille Diana et son mari David Rose possèdent à une vingtaine de milles au nord d'Ottawa. Jane, sa femme, était morte de cancer en 1971; on dit dans son entourage qu'il avait eu peine à supporter le choc, et qu'afin de tout oublier il avait redoublé d'ardeur au travail. C'est donc à un homme dont la haute pression minait gravement la santé, que fut confié en 1974 le ministère fédéral des Travaux publics. Selon ses amis, Bud Drury a été le printemps dernier victime d'une embolie légère, mais depuis lors c'est à peine s'il a réduit son rythme de travail.



Charles Drury (Téléphoto CP)

Sa seule faiblesse semble être l'attention qu'il porte à sa Datsun sport, au volant de laquelle il a fait collection de contraventions, roulant à des vitesses de bolide. L'anecdote qu'on entend souvent raconter à ce sujet, dans les coulisses parlementaires, veut que le premier ministre Trudeau, lui-même fort porté sur la vitesse au volant, ait un jour exhorté son ministre des Travaux publics à rouler moins vite, par crainte de n'être accidentellement privé de ses services.

Le rapport Deschênes ne fait guère de lumière sur la démarche de Marc Lalonde

OTTAWA (d'après CP) — La publication du rapport du juge Jules Deschênes sur l'affaire des trois ministres fédéraux soupçonnés d'intervention auprès de trois de ses collègues de la Cour supérieure, n'a guère fait de lumière, hier, quant aux motifs véritables qui avaient inspiré, le 8 mars 1970, la visite du ministre de la Santé nationale M. Marc Lalonde, au juge Kenneth Mackay.

Le juge Deschênes déclare, dans son rapport, qu'il estime cette rencontre comme "insolite", mais que n'ayant pas connaissance de la version de M. Lalonde, il ne lui semble pas utile de ressusciter un incident survenu six années plus tôt.

Tout pivote sur une cause judiciaire de l'époque: celle de 12 étudiants antillais qu'on avait mis en procès par suite d'une mini-émeute d'allure antiraciste au cours de laquelle les ordinateurs de l'université Sir George Williams avaient été saccagés.

Publiquement d'abord, voici huit jours, par l'entremise d'un quotidien torontois, puis en tête-à-tête avec le juge en chef, le juge Mackay a soutenu que M. Lalonde, à l'époque chef du cabinet du premier ministre Trudeau, lui avait rendu visite à son propre domicile pour le prier de retarder le verdict du jury, au terme de ce procès auquel il avait présidé pendant huit semaines.

Mais de son côté M. Lalonde a publié hier un long communiqué visant, selon ses propres mots, à "apporter certaines précisions" au compte rendu du juge Deschênes.

Ces précisions, toutefois, font à peine plus que répéter les explications déjà fournies par le ministre, au cours de la semaine:

"A l'occasion de ma visite au juge Mackay, dit-il entre autres, je lui ai fait part de la situation à Trinidad telle qu'elle nous était rapportée. J'ai porté à sa connaissance la demande du premier ministre Williams (...) à savoir à quel moment on s'attendait qu'un verdict soit rendu; celui-ci nous informait aussi de sa grave inquiétude devant la possibilité d'émeutes sanglantes au moment du verdict.

"Ma visite n'avait d'autre fin que de déterminer le moment approximatif où un verdict serait rendu, et je regreete profondément que le juge Mackay ait pu interpréter sa démarche comme visant à faire prolonger la durée du procès. Je désire affirmer sans réserve que telle n'a jamais été mon intention."

Le seul commentaire quelque peu vigoureux qui ait accueilli la lecture de ces déclarations ministérielles, hier, aux Communes, a été celui du leader NPD, M. Ed Broadbent: la version de M. Lalonde, s'est exclamé, entre "en contradiction flagrante" avec la version du juge Mackay.

La fuite a été "intentionnelle"

Le procureur spécial dans la cause d'outrage au tribunal contre le ministre de la Consommation M. André Ouellet, Me Richard Holden, a déclaré hier que les copies en sa possession de la correspondance entre le juge de la Cour supérieure du Québec Kenneth Mackay et le ministre de la Justice Ron Basford ont été divulguées intentionnellement à la presse.

Les lettres alléguaient que trois membres du cabinet — C. M. Drury, Marc Lalonde et Jean Chrétien — étaient intervenus dans le processus judiciaire.

M. Mackay a depuis retiré son accusation contre M. Chrétien. Quant à M. Drury, il a offert sa démission.

M. Holden a indiqué que le juge Mackay lui avait fait parvenir des copies des lettres parce qu'elles concernaient son rôle comme procureur dans la cause d'outrage au tribunal.

"Elles n'étaient pas marquées "confidentiel", a-t-il dit. Rien n'indiquait que je ne pouvais en faire usage à mon gré."

Selon M. Holden, le reporter du Globe and Mail Richard Cléroux s'est procuré les lettres à son bureau de Montréal alors que l'avocat passait une semaine de vacances à Sun Valley, dans l'Idaho.

Je me suis entretenu avec lui avant mon départ pour Sun Valley, a révélé M. Holden. "Eh bien, Richard, lui ai-je dit, j'ai quelques lettres qui pourraient t'intéresser."

M. Holden avait déclaré antérieurement aux reporters que sa secrétaire avait remis les lettres à M. Cléroux par mégarde.

Vendredi, il a affirmé qu'il voulait que le public sache bien "que le juge Mackay n'avait rien à voir dans la divulgation des lettres".

M. Holden a en outre fait savoir que M. Mackay avait déjà été son associé dans une étude juridique, et qu'il était "un très bon ami".

M. Holden avait été nommé procureur spécial dans la cause d'outrage au tribunal contre M. Ouellet à la suite des remarques du ministre sur l'acquittement par le juge Mackay de trois raffineries de sucre accusées d'avoir conspiré pour fixer les prix de leurs produits.

M. Ouellet en a appelé de sa condamnation pour outrage au tribunal, mais M. Holden a été démis de ses fonctions de procureur dans la cause.

Karl Gustav se fiance

STOCKHOLM (AFP) — La cour de Suède a rendu officielles hier les fiançailles du roi Karl XVI Gustav et de Silvia Sommerlath. Le premier ministre suédois M. Olaf Palme, a été l'un des premiers à présenter ses voeux au roi. Silvia Renate Sommerlath, fille d'un industriel allemand, Walther Sommerlath, est née le 23 décembre 1943 à Heidelberg (RFA) où sa famille vit actuellement.

Le concorde: riposte anglo-française

TOULOUSE (AFP) - Air France et British Airways vont attaquer en justice le "Port Authority of New York" à la suite de la décision de celui-ci, prise jeudi soir de refuser aux deux compagnies aériennes le droit de laisser leurs "Concorde" atterrir sur l'aéroport Kennedy pour six mois, a déclaré à Toulouse le secrétaire d'État français aux Transports, M. Marcel Cavaille.

Les deux compagnies se proposent de desservir Washington dès la fin du mois de mai.



tribunaux

Bertillonnage interdit

On ne peut pas soumettre un mineur au "bertillonnage" — ou prise des empreintes digitales, rappelle le juge Louis Paradis en soulignant qu'un jeune qui n'a pas atteint 18 ans ne doit pas être traité comme un "criminel" mais bien comme un "enfant mal dirigé, ayant besoin d'aide, d'encouragement et de secours".

Ce jeune de 17 ans: R. "X" avait reçu du juge Patrick Plante, de la Cour du bien-être social à Longueuil, une citation à comparaître (formule 8.1) mais on n'y indiquait aucune date, ce qui viciait "ab initio" sans aucun doute la procédure, décide le juge Paradis: "le juge de paix a excédé sa juridiction".

L'autre motif invoqué par l'avocat de ce mineur, dans une requête pour bref de certiorari était plus sérieux: on enjoignait à son client de se présenter à Parthenais pour s'y conformer à la Loi sur l'identification des criminels. Soit pour la photo d'usage et le bertillonnage (du nom du policier Bertillon qui mit au point le recours aux empreintes digitales pour mieux rechercher les auteurs des crimes).

Pour exempter le mineur de ce recours, le jugement de M. Paradis se fonde sur la Loi des jeunes délinquants (articles 3 et 38) ainsi que sur la Loi de l'interprétation (article 27).

"C'est arrivé assez souvent que des policiers prennent une photo et les empreintes digitales de mineurs", a déclaré hier au téléphone Me Christian Desrosiers, de l'Aide juridique, qui représentait l'accusé devant le juge Plante et le juge Paradis. Me Desrosiers révèle que c'est même arrivé à un "garçon de 13 ans": mon client m'affirme que les policiers ont pris sa photo et ses empreintes mais lorsque je téléphone au poste de police (sur la Rive-Sud), on me répond qu'ils n'ont rien fait de tel...

Au centre du débat, l'on trouve les notions d'infraction (offense) au sens du Code pénal, par opposition au délit (deliquency) au sens de la Loi des jeunes délinquants.

La Cour d'appel du Québec (juges Tremblay, Montgomery et Turgeon) a rejeté unanimement, en 1974, l'appel interjeté par Phillip Morris contre Sa Majesté la Reine. Morris avait été reconnu coupable, par un jury, d'introduction par effraction. On avait posé au prévenu une question sur ses antécédents et il avait d'abord nié des faits pour lesquels il avait été reconnu coupable par une Cour de bien-être social.

Le juge, dans son adresse au jury, avait souligné que Morris avait menti à propos de son passé de "juvénile". Mais on avait tout de même invoqué le "dossier" de Morris, alors que les moins de 18 ans peuvent avoir une feuille de route de nature judiciaire, pas véritablement un "dossier".

Le plus récent arrêt de la Cour d'appel du Québec au sujet d'un mineur a été rendu sur division (juin 1975): les juges Casey et Crête rejetaient l'appel de la Couronne à l'encontre d'un jugement accueillant une requête d'habeas corpus favorisant un jeune de 16 ans (R.S.) Le juge Crête disait alors être lié par l'arrêt de la Cour suprême (Smith) parce qu'il n'y avait pas eu à proprement parler d'enregistrement de plaidoyer dans le cas de Smith, accusé d'assaut indécent, comme dans le cas de R.S., accusé d'avoir pénétré dans un kiosque de stationnement dans l'intention d'y commettre un acte criminel. Le juge Casey parlait d'exagération dans l'"informality" pour se ranger de l'avis du juge Crête. Le juge Rinfret aurait toutefois accueilli l'appel de la Couronne et rejeté la requête d'habeas corpus avec certiorari ancillaire.

Coupables d'abandon

Claude Malo et sa soeur Jeannette, ont été reconnus coupables, hier, d'avoir illégalement abandonné une fillette de 11 mois, Isabelle. Ils connaîtront leur sentence mercredi prochain du juge qui a présidé le procès, M. Rhéal Brunet, des Sessions de la Paix.

L'enfant avait été hospitalisée huit semaines à Charles-Lemoyne et trois médecins ont déposé au procès au sujet des brûlures, des fractures et autres malaises décelés chez ce bébé que Claude Malo avait eu, fin 1973, lorsqu'il vivait avec Mlle G. Ladouceur.

Le juge Brunet n'attache pas grande importance aux dépositions des deux prévenus, dont les dires sont rarement corroborés par les personnes qui ont été en contact avec l'enfant abandonné. Le Code pénal prévoit une peine maximale de deux ans pour quiconque expose la vie d'un enfant de moins de 10 ans.

La mère célibataire a gardé Isabelle jusqu'au 1er octobre 1974, époque où, se sentant malade, elle pria Jeannette Malo de prendre soin de l'enfant. Claude Malo aurait alors voulu que la mère lui donne la garde de la fillette, ce que Mlle Ladouceur refusa.

Le 17 octobre 1974, Jeannette Malo-Lemire décide de donner l'enfant à une dame Régnier. Cette dernière conduira l'enfant à l'hôpital en constatant les ecchymoses, les brûlures, la crainte et les douleurs d'Isabelle qui était déshydratée et faisait 102° F. de fièvre.

Policiers déboutés

Le juge André Nadeau a rejeté la requête de la Fraternité des policiers de Laval visant à interdire à cette ville ainsi qu'au capitaine Marcel Favreau de laisser patrouiller M. Favreau seul entre 16 h et 8 h du matin.

M. Nadeau rappelle qu'il n'est pas suffisant d'invoquer la lenteur des procédures d'arbitrage pour donner juridiction à la Cour supérieure.

"L'intervention des tribunaux de droit commun dans des litiges semblables n'aurait d'autre effet que de chambarder complètement le régime de l'arbitrage des griefs, prévu aux conventions collectives — donc normalement voulu par les parties — ainsi qu'au Code du travail", écrit le juge Nadeau. Les policiers de Laval ont des conditions de travail régies par une sentence arbitrale tenant lieu de convention collective et prétendaient que l'article 28.02 était violé par la ville.

— CLÉMENT TRUDEL

PRÉPAREZ-VOUS UNE PROFESSION D'AVENIR

ITHQ

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

L'essor considérable de l'industrie touristique au Québec fait accroître sans cesse la demande de personnel hautement qualifié pour l'industrie hôtelière et la restauration.
L'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec offre des
COURS GRATUITS
de formation aux étudiants de niveau collégial et secondaire intéressés à faire carrière dans le domaine Hôtelier et touristique.

NIVEAU COLLÉGIAL
Un cours gratuit d'une durée de 3 ans sur les différentes méthodes de gestion d'entreprise est offert avec les trois options suivantes:
techniques hôtelières - techniques de production et d'administration de cuisine - techniques de tourisme.

Techniques hôtelières.
Toute personne qui détient un diplôme en techniques hôtelières est apte à occuper un poste de service et de direction dans tous les secteurs de cette industrie. Elle peut aussi selon son talent et son expérience accéder au niveau des cadres intermédiaires relations publiques, organisation des loisirs, promotion des ventes et publicité, etc., et assumer certaines fonctions dans des secteurs touristiques et services de relations extérieures d'entreprises commerciales ou autres.

Techniques de production et administration de cuisine.
Chaque candidat diplômé a la possibilité d'occuper un poste important dans la production alimentaire et la formation du personnel hôtelier. Une formation très avancée en cuisine pratique et des connaissances en administration des services alimentaires, lui permettront également d'assumer certains postes dans des compagnies de transport et des entreprises de denrées alimentaires.

Techniques touristiques.
Ce cours, destiné à former des techniciens en tourisme, offre un grand nombre de débouchés sur le marché du travail. Ex.: organisateurs pour les services de renseignements et publicité des offices municipaux de tourisme, techniciens en promotion et commercialisation du tourisme dans les offices de congrès et compagnies de transport: hôtesses, accompagnateurs, agents de voyage et d'information dans les agences, les ministères fédéraux et provinciaux, associations locales ou régionales, etc.

NIVEAU SECONDAIRE
Un cours gratuit de 2 ans en vue d'une spécialisation est offert avec les trois options suivantes:
- cuisine professionnelle - pâtisserie-boulangerie - service de restaurant.

Cuisine professionnelle.
Ce cours a pour objectif de former de bons cuisiniers aptes à travailler dans de grands hôtels, restaurants, cafeteria industrielles ou autres.

Pâtisserie-boulangerie.
Cette spécialisation offre aux candidats un grand nombre de débouchés sur le marché du travail dans le domaine de l'alimentation.

Service de restaurant.
Ce cours est spécialement destiné aux personnes qui désirent occuper un poste de serveur(euse), barman, barmaid, maître d'hôtel, hôtesse, personnel de service dans les hôtels, maisons privées, ambassades, etc.

Stage d'été
Tous les cours comportent des stages obligatoires pendant l'été, qui sont rémunérés.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
Tout candidat désireux de suivre un programme de formation et de perfectionnement à l'institut de Tourisme et d'Hôtellerie au Québec doit satisfaire aux conditions suivantes:
— être résident canadien;
— avoir complété et réussi des études de niveau secondaire IV (pour le programme "secondaire");
— avoir complété et réussi des études de niveau secondaire V (pour le programme "collégial"); ou posséder une formation jugée équivalente;
— se qualifier au comité de sélection.
Pour obtenir une formule de demande d'admission ainsi que des informations complémentaires concernant ces programmes de formation et de perfectionnement, communiquer avec:

LE BUREAU DU RÉGISTRAIRE 873-3491 (514)
550, rue Poupart
Montréal H2K 3E5

Toute demande d'admission doit parvenir au bureau du régistraire, avant le 1er avril.

MINISTÈRE DU TOURISME DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

La gauche française obtiendrait 54% des suffrages lors de législatives

PARIS (AFP) — La gauche obtiendrait 54% des suffrages, si des élections législatives avaient lieu aujourd'hui en France. C'est ce qui ressort d'un sondage de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) publié hier matin par le quotidien parisien France-Soir.

Ce sondage a été réalisé dans les mêmes conditions que les élections législatives en 1973, sur un échantillon représentatif de la population française.

Au premier tour, selon le sondage, c'est le parti socialiste de M. François Mitterrand qui devient le premier parti français avec 30% des suffrages, devançant au sein de la gauche le parti communiste qui reste très stable à 21%. Mais au deuxième tour, une partie des électeurs socialistes, près de la moitié, feraient défection s'il fallait voter pour un communiste.

Dans la majorité, l'UDR (gaulliste) subit un tassement important passant à 20% des voix (contre 26% en 1973) dans le cas le plus favorable pour elle où la majorité représenterait automatiquement les députés sortants, mais reculant jusqu'à 15% dans le cas de "primaires" entre partis de la majorité présidentielle. Les républicains indépendants (RI — giscardiens) quant à eux doublent leur score dans la première hypothèse à 14% et le triplent quasiment (20%) dans le cas de primaires.

Dans le cas où la majorité présenterait un seul candidat dans chaque circonscription dès le premier tour, le sondage montre que les électeurs RI rechignent à mêler leurs voix au premier tour avec celles de l'UDR et c'est le parti socialiste qui bénéficierait de 2% de voix supplémentaires, la gauche passant ainsi à 56% au premier tour.

D'autre part, la majorité présidentielle va jouer demain une partie difficile contre l'opposition de gauche, lors du deuxième tour des élections cantonales. Elle espère colmater les brèches ouvertes dans ses rangs le 7 mars par la coalition socialo-communiste. Mais celle-ci compte bien de son côté accentuer la progression qu'elle a marqué au premier tour du scrutin.

Cette année, 1863 sièges de "conseillers généraux" (administrateurs des budgets départementaux) étaient en compétition — 908 ont été pourvus le 7 mars: 866 dans la méthode et 42 dans les départements d'outre-mer. On devra donc voter de nouveau demain dans 955 cantons.

Dans la plupart de ces cantons, il n'y aura plus que deux candidats à s'affronter: un de l'opposition (communiste ou socialiste) et un de la majorité présidentielle (UDR gaulliste, républicain indépendant giscardien, ou centriste réformateur), les partis de chacun des deux camps s'étant entendus sur le nom d'un candidat unique.

Mais à la suite de la "poussée" de la gauche, constatée le 7 mars, les candidats de l'opposition sont dans l'ensemble mieux placés pour l'emporter que ceux de la majorité "gaulliste-giscardienne". Le scrutin devrait donc confirmer et amplifier le succès des partis de gauche enregistré au premier tour.

Les spécialistes en matière électorale pensent que la gauche pourrait obtenir plus de 500 sièges sur les 955 qui sont en balance. mais il faut tenir compte des résultats du 7 mars où la majorité a obtenu, encomptant quelques élus de droite, 570 sièges contre 338 à la gauche. En définitive, la majorité devrait totaliser pour les deux tours près d'un millier de sièges et l'opposition environ 900. Ce qui constitue un progrès très net de la gauche par rapport au nombre des conseillers sortants de chaque camp, puisque la majorité avait environ 400 sièges de plus que l'opposition.

À moins, qu'on assiste à un redressement spectaculaire de la majorité, ce qui provoquerait une grande surprise. Personne en effet ne le pense, pas même les leaders gaullistes ou "giscardiens" qui s'organisent à la hâte pour limiter les dégâts, lancent des appels aux électeurs, et notamment aux abstentionnistes du 7 mars (34,8%) pour qu'ils prennent bien conscience de l'enjeu exact de ces élections et, en allant voter, fassent barrage au flot de la gauche.

Le parti gaulliste UDR affirme que l'opposition veut exploiter les résultats des cantonales" pour engager une campagne d'agitation politique dont le pays n'a nul besoin dans les circonstances actuelles". On est loin de la "décrispation" de la vie politique française que souhaitait le président Giscard d'Estaing.

Mais la leçon semble avoir été comprise par les partis de la majorité qui, surmontant leur amertume, semblent décidés à tirer toutes les conclusions de ce faux-pas. Ils ne s'organisent pas seulement pour demain, c'est trop tard. Ils vont désormais préparer avec soin l'échéance des élections législatives de 1978. Car elles seront décisives pour eux, pour le président de la république (qui se trouverait dans une situation délicate en cas de renversement de majorité au Parlement) et, par conséquent, pour les institutions de la V-ème république — en un mot: pour le régime actuel.



La reine Juliana et le prince Bernhard.

La reine Juliana pourrait abdiquer très prochainement

LA HAYE (AFP) — Les rumeurs selon lesquelles la reine Juliana des Pays-Bas pourrait abdiquer avant la fin de l'année en faveur de sa fille aînée, la princesse Beatrix, circulent avec de plus en plus d'insistance dans les milieux politiques et diplomatiques de La Haye.

Dans une interview accordée le 8 mars à la Gazette estudiantine Quod Novum de l'université Erasme de Rotterdam, une des sommités juridiques hollandaises, M. Verkruijsen, a notamment déclaré que "les chances que la monarchie sorte indemne de l'affaire Lockheed n'étaient pas très grandes" et qu' "éventuellement la reine Juliana, qui a un très grand sens de l'État, n'hésiterait pas à abdiquer".

Le sentiment général aux Pays-Bas est en effet que la commission des trois "sages" ne sera sans doute pas en mesure de mettre totalement hors de cause la responsabilité du prince Bernhard dans cette affaire.

Cette impression est confirmée par l'annonce hier par le quotidien indépendant à grand tirage De Telegraaf d'Amsterdam, que l'un de ces trois sages, M. Holtrop, avait lui-même été impliqué dans une affaire de pots-de-vin remontant aux années cinquante à propos de certains marchés de fournitures de matériel ferroviaire signée entre le président argentin Juan Peron et le prince Bernhard.

M. Holtrop, rentré hier de New York, a fait un compte rendu de l'enquête menée aux États-Unis par les trois "sages", mais n'a pas encore réagi à l'article du Telegraaf.

En revanche, la presse et l'opposition ont jusqu'à présent évité d'attaquer la reine Juliana, et seul l'hebdomadaire de gauche Vrij Nederland (Les Pays-Bas libres) a regretté cette semaine que la reine ait accepté de faire partie d'une association internationale de protection de la nature, dont le siège est en Suisse et qui comprend notamment des personnalités sud-africaines favorables à l'Apartheid.

La presse néerlandaise n'a pas, par ailleurs, pris au sérieux les attaques du numéro du 15 mars du magazine américain Time contre la princesse Beatrix, qu'il soupçonne avec son mari, l'ancien diplomate allemand Klaus Von Amsberg, d'entretenir des liens étroits avec l'ambassadeur d'URSS à La Haye, M. Romanov.

Ford met en garde l'OTAN contre la venue au pouvoir de PC européens

CHICAGO (AFP) — Le président Ford a mis en garde l'Alliance atlantique contre la formation d'un gouvernement de participation communiste en France ou en Italie.

Si un gouvernement "dominé ou contrôlé" par les communistes prenait le pouvoir en France, en Italie ou dans un autre pays membre de l'Alliance atlantique, cette alliance en serait "très affaiblie", a dit M. Ford devant le conseil des relations internationales de Chicago.

Répondant à une question, M. Ford a noté que dans la dernière élection présidentielle en France, la coalition des socialistes et des communistes était arrivée très près de la majorité.

Il a ajouté que "les tentatives" des leaders communistes en France et en Italie notamment, de se séparer du communisme international le laissaient "sceptique".

Les États-Unis appuient vigoureusement une Alliance atlantique composée de pays libres dont les gouvernements ne sont "ni dominés ni contrôlés par les communistes", a ajouté le président.

M. Ford n'a pas caractérisé la situation politique en France mais par contre il a dit que l'Italie était "dans une situation très difficile" et que le Portugal venait de traverser "une période très difficile".

Le président Ford, répondant à une autre question, a exprimé la crainte qu'un nouveau conflit éclate au Proche-Orient si "le mouvement vers la paix" était interrompu. Il a réaffirmé la volonté des États-Unis d'aider à maintenir ce mouvement, rappelant qu'il était à la fois nécessaire de "travailler avec les Arabes" tout en garantissant l'existence d'Israël.

M. Ford a profité de son passage dans l'Illinois, où il sera opposé à M. Ronald Reagan dans une élection primaire le 16 mars, pour prendre vigoureusement la défense de sa politique de "paix par la force" et de son secrétaire d'État, M. Henry Kissinger.

Il a affirmé que la politique étrangère américaine "continuait d'aller de l'avant" et que malgré les attaques ou accusations de l'ancien président Nixon ou de M. Reagan, il ne voyait pas de circonstances dans lesquelles M. Kissinger pourrait démissionner.

Dans une conférence à l'université de Weaton, près de Chicago, M. Ford avait déclaré que la situation en Afrique orientale notamment à Djibouti et en Somalie, "l'inquiétait" autant que la situation en Angola.

Il a ajouté qu'il avait le sentiment que "l'Union Soviétique dépassait en Afrique les limites de ses intérêts légitimes" et il a une fois de plus lancé une mise en garde contre une "nouvelle aventure internationale" des Soviétiques ou des cubains.

Pendant que M. Ford parlait à Chicago, M. Reagan continuait ses attaques contre MM. Ford et Kissinger dans un faubourg de la ville. Les deux adversaires semblent jouer à cache-cache et leurs seuls face-à-face ont lieu dans les élections primaires.

M. Ford espère remporter le 16 mars dans l'Illinois une cinquième victoire consécutive sur M. Reagan et une sixième, le 23 mars, en Caroline du Nord.

En deux jours dans l'Illinois, M. Ford aura tenu sept réunions, et donné quatre conférences de presse, serré des milliers de mains et attiré des foules nombreuses dans lesquelles se mêlaient quelques partisans isolés de M. Reagan et des chômeurs réclamant du travail.

La tactique vigoureuse du président Ford depuis sa victoire serrée, il y a trois semaines dans le New Hampshire, ne semble pas seulement lui avoir rapporté quatre victoires dans les élections primaires mais a aussi contribué à faire remonter son prestige dans l'ensemble du pays.

Le dernier sondage Gallup semble indiquer qu'entre la fin du mois de décembre et le début du mois de mars le nombre des Américains qui trouvent que M. Ford est un président valable a remonté de 11 pour cent, atteignant maintenant 50 pour cent, c'est-à-dire un citoyen sur deux.

Projet de loi anti-corruption au Congrès

WASHINGTON (AP) — Le sénateur William Proxmire a soumis hier au Sénat une législation visant à pénaliser les sociétés américaines qui versent des pots-de-vin à l'étranger pour obtenir des avantages financiers.

M. Proxmire a déclaré qu'il avait pris cette initiative parce que les efforts du département d'État pour empêcher de telles pratiques ne porteront pas leurs fruits avant longtemps. "Un traité international pour interdire les pots-de-vin est équivalent à un traité pour interdire la guerre, a-t-il dit. Cela sonne bien mais n'a aucun effet pratique".

Le projet de loi interdit à toute société américaine de verser des commissions pour obtenir un marché à l'étranger ou pour obtenir une modification de la législation de ce pays. En outre, les sociétés étrangères devront rendre publics périodiquement les noms et les rétributions de leurs agents à l'étranger.

Kissinger blâme sévèrement un adjoint auteur des fuites à Foreign Policy

WASHINGTON (AFP) — M. Alfred Atherton, secrétaire d'État-adjoint pour le Proche-Orient, a avoué être l'auteur des fuites à la revue Foreign Policy et a exonéré M. Henry Kissinger de toute responsabilité dans cette affaire, a annoncé hier M. Larry Eagleburger, secrétaire d'État adjoint pour l'organisation interne du département d'État.

M. Eagleburger avait été chargé de conduire l'enquête décidée au département d'État après la publication dans la revue trimestrielle Foreign Policy d'un article d'Edward Sheehan contenant de larges extraits de conversations entre M. Henry Kissinger et plusieurs dirigeants du Proche-Orient. Les transcripts des conversations de M. Kissinger sont classés documents confidentiels.

M. Kissinger a adressé par écrit à M. Atherton une "réprimande" que M. Eagleburger a qualifié d' "officielle et de sévère". La lettre du secrétaire d'État sera portée au dossier personnel de M. Atherton.

Ce blâme versé à son dossier sera la seule sanction disciplinaire prise contre le secrétaire d'État-adjoint pour le Proche-orient qui conserve ses fonctions.

M. Eagleburger a précisé que M. Atherton n'avait pas, à sa connaissance, envisagé de démissionner. Mais il n'a pas voulu dire si M. Kissinger avait, de son côté, pensé limoger son collaborateur indiscret.

Une seconde réprimande de moindre sévérité a été également adressée par le secrétaire d'État à M. Harold Saunders, qui était jusqu'à ces dernières semaines l'adjoint de M. Atherton. M. Saunders s'était entretenu une fois avec M. Sheeman sur la base de documents confidentiels et sur instruction de M. Atherton. Tout en reconnaissant que le secrétaire d'État-adjoint pour le Proche-Orient avait commis "une grave erreur de jugement", M. Eagleburger a précisé qu'il n'avait transmis aucun document confidentiel à M. Sheehan et s'était borné à les paraphraser ou à les résumer verbalement à l'intention du journaliste.

Il a également indiqué que M. Kissinger ne doutait pas de la bonne foi de son collaborateur et était convaincu qu'il n'avait pas eu d'autres motivations que de renseigner M. Sheehan.

Cherchant visiblement à lever les soupçons qui ont pu peser sur M. Kissinger, M. Eagleburger a affirmé que M. Atherton ne servait pas de bouc-émissaire. M. Atherton, a-t-il ajouté, a volontairement reconnu qu'il assumait "l'entière responsabilité" d'avoir lu à M. Sheehan des extraits de documents confidentiels.

M. Eagleburger a confirmé que le secrétaire d'État avait autorisé M. Atherton à s'entretenir avec Edward Sheehan sur une base "non attribuable" mais qu'il ne lui avait pas permis ou demandé d'informer le journaliste de la teneur de documents confidentiels.

Il a également confirmé que M. Kissinger s'était entretenu une fois pendant environ une demi-heure avec M. Sheehan en vue de la rédaction de cet article, mais, a-t-il souligné, la conversation avait été d'ordre très général. Ce dernier a notamment écrit dans Foreign Policy que les présidents Richard Nixon et Gérald Ford ont secrètement assuré les dirigeants arabes qu'ils souhaitaient avoir Israël ramené dans ses frontières de 1967.

A ce propos, M. Eagleburger a souligné que personne au département d'État n'avait mentionné à Edward Sheehan la teneur des conversations présidentielles et s'est déclaré convaincu que le journaliste avait recueilli ses renseignements à d'autres sources.

Le département d'État ayant décidé de ne pas publier les lettres échangées entre les divers protagonistes de cette affaire, les soupçons qui ont pu peser sur M. Kissinger risquent de ne pas se dissiper de sitôt, estiment les milieux politiques.

Grâce à un fonds secret à l'étranger

General Tire a versé près de $1 million en pots-de-vin

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — La société américaine General Tire and Rubber Co. vient de révéler qu'elle a maintenu à l'étranger plus d'un million de dollars de fonds secrets, en a versé une bonne part à des consultants au Maroc et en Roumanie, et a pu se rendre coupable de "versements illégaux à des fonctionnaires gouvernementaux étrangers".

Ces révélations ont été faites devant la commission des opérations boursières à la suite des accusations portées contre la société, l'année dernière, par une station de radio.

Dans un rapport transmis à la commission des bourses et des valeurs (SEC), la compagnie américaine, un gros fabricant de pneus, fait les révélations suivantes:

— conjointement avec une de ses filiales, Areojet General, elle avait convenu de payer 300,000 dollars à un consultant marocain pour aider à la vente au gouvernement marocain de son intérêt de 50 pour cent dans une station terrestre de communications par satellites, dont l'autre moitié était déjà contrôlée par le Maroc. "Les 300,000 dollars n'ont pas été payés et sont inscrits comme payables dans les livres de la compagnie", a-t-elle précisé;

— un versement de 500,000 dollars aurait été versé à un consultant marocain pour aider à obtenir l'approbation d'un projet d'expansion de l'usine de General Tire à Casablanca, afin que la compagnie américaine reste le seul fabricant de pneus au Maroc. General Tire déclare cependant qu'elle n'est pas absolument sûre que ces 500,000 dollars, transférés à une banque suisse, ont été effectivement touchés par le consultant;

— une commission de 90,000 dollars a été versée à une personne privée en Roumanie pour aider General Tire à obtenir un contrat de construction d'une usine de pneus et d'assistance technique. Il s'agissait "d'une rémunération légitime pour services rendus et d'un remboursement de frais". General Tire précise cependant que les fonds venaient d'un compte "associé à" une filiale chilienne et que les raisons de l'utilisation de cette source "ne sont pas claires";

— une filiale étrangère non identifiée a maintenu un fonds secret dont une partie aurait pu être utilisée pour "des paiements abusifs ou illégaux à des fonctionnaires étrangers".

— une autre filiale étrangère a maintenu aux États-Unis et en Grande-Bretagne des comptes qui n'apparaissaient pas dans ses livres. Les comptes américains, dit General Tire, "semblent avoir violé le contrôle des changes dans le pays où la filiale était située". Ces comptes ont été clos depuis.

General Tire ajoute enfin qu'elle enquête sur "la question de contributions politiques aux États-Unis par les cadres supérieurs de la compagnie".

Le rapport transmis par General Tire à la SEC constitue sa réponse aux accusations portées contre elle par un groupe de Boston, Community Broadcasting, qui s'efforce d'empêcher le renouvellement par la commission fédérale des télécommunications de la licence d'une station de télévision possédée par une filiale de General Tire, la société RKO.

Community Broadcasting avait notamment accusé General Tire de concussion pour écarter la concurrence au Maroc et d'avoir versé 200,000 dollars à un groupe arabe pour être retirée de la liste noire des compagnies commerçant avec Israël.

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309, ST-DENIS
381-1322

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Résidences - industries - institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
Mtl: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.



centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

Il y a de grands restaurants français.
Mais il n'y a qu'un grand restaurant italien.
TRATTORIA TRESTEVERE
Le restaurant italien par excellence.
1237 rue Crescent, tél. 866-3226.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Reservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*·	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

Espagne: les universités s'agitent

MADRID (Reuter) — Les passions à peine apaisées au pays basque après les événements sanglants de ces dernières semaines, les universités menacent à leur tour de s'embraser à la suite de la fermeture pour une durée illimitée de l'université de Saragosse.

De leur côté, les officiers contestataires de l'Union militaire démocratique (UMD) se sont engagés à poursuivre leur combat pour une transformation radicale de la société espagnole en dépit de la condamnation de neuf des leurs.

Le recteur de l'université de Saragosse a fermé le campus pour une durée illimitée à la suite des violents accrochages de jeudi soir entre étudiants et policiers qui ont fait suite à plusieurs journées de manifestations organisées par les étudiants à l'appui de réformes dans l'enseignement. Le recteur fait valoir qu'il a reçu l'autorisation de fermer l'université du ministre de l'Éducation, afin d'empêcher ce qu'il a appelé des "groupes subversifs" d'inciter les étudiants à la violence. Cette décision risque de provoquer de violentes réactions dans toutes les universités du pays, alors que les Espagnols se remettent à peine des tragiques événements de ces deux dernières semaines au pays basque qui se sont soldés par la mort de sept personnes.

L'hebdomadaire libéral Cambio 16 écrit dans un éditorial que les événements de ces jours derniers ont fait la preuve que la "stratégie du gouvernement actuel a échoué" et qu'il est indispensable d'en charger car le temps presse.

Cambio 16 demande au gouvernement d'organiser un référendum dans les semaines à venir sur des changements constitutionnels et préconise également des élections générales avant la fin de l'année, "seul un calendrier de ce genre pour nous faire sortir de cette période de transition qui, si elle se prolonge, nous conduira à une catastrophe inéluctable."

Cet éditorial reflète l'inquiétude de l'opposition qui craint que l'agitation croissante de l'extrême-gauche entraîne une réaction de la droite avec l'aide de l'armée qui jusqu'à présent s'est abstenue d'intervenir dans les affaires politiques. Le gouvernement a prévu d'organiser un référendum cet été et des élections à la Chambre basse l'an prochain.

D'autre part, et en dépit des condamnations prononcées mercredi contre neuf des leurs, les officiers de l'Union militaire démocratique (UMD) se sont engagés à poursuivre leur combat pour le rétablissement des libertés démocratiques. Un capitaine affilié à l'organisation a déclaré hier à Las Palmas au cours d'une conférence de presse clandestine que le verdict du conseil de guerre de Hoyo de Manzanares a donné à l'UMD ses premiers martyrs. "Au lieu de briser l'UMD, il servira de catalyseur et entraînera une croissance du mouvement", a-t-il dit.

Le capitaine, qui n'a pas donné son identité et l'officier du même grade qui se tenait à ses côtés ont indiqué qu'ils sont des anciens combattants de l'armée coloniale espagnole et qu'ils ont notamment servi au Sahara occidental.

Ils ont affirmé que l'UMD est disposée à donner au roi Juan Carlos le temps d'introduire des réformes démocratiques qu'ils jugent fondamentales mais qu'elle ne saurait attendre indéfiniment. Les deux hommes se sont également prononcés pour une démocratisation dans l'armée, estimant que sans une armée démocratique il ne peut y avoir une Espagne démocratique.

"L'UMD collabore déjà étroitement avec la junte démocratique et la plateforme démocratique", ont-ils souligné, ajoutant que leur organisation compte environ 500 membres actifs, tous officiers. La plupart d'entre eux sont des capitaines et des commandants mais elle compte au moins un général.

"Nous pensons que la répression et les arrestations vont se poursuivre mais cela ne nous empêchera pas de continuer notre combat. Nous venons d'entamer une période d'intense recrutement quoique, de toute évidence, dans le plus grand secret", a affirmé l'un des deux hommes. Ils ont indiqué quel'UMD leur a donné l'ordre d'organiser la conférence de presse aux Canaries, afin de prouver à l'opinion publique que l'organisation a des ramification sur l'étendue du territoire espagnol. La conférence de presse vise également à réaffirmer les objectifs de l'UMD.

Celle-ci espère que le roi Juan Carlos conduira l'Espagne vers une démocratie complète, rétablira les libertés syndicales, autorisera tous les partis politiques, y compris le parti communiste, et organisera des élections libres qui permettront l'élaboration d'une constitution démocratique.

Castro se prononce pour l'indépendance du Sahara

ALGER (AFP) — Hôte officiel du président algérien Houari Boumediène pour la troisième fois en moins de trois ans, le commandant Fidel Castro s'est prononcé, dès son arrivée en fin de matinée à Alger, pour "l'autodétermination et l'indépendance du peuple sahraoui".

Le leader cubain, qui a été accueilli à l'aéroport de la capitale par le chef de l'État algérien entouré des membres du conseil de la révolution et du gouvernement, s'est ainsi rangé du côté de l'Algérie dans le conflit qui l'oppose au Maroc et à la Mauritanie à propos du Sahara occidental.

Le premier ministre cubain, qui doit avoir une série d'entretiens politiques avec le président Boumediène lors de sa courte "visite d'amitié et de travail" à Alger, a entamé aussitôt ses conversations avec le chef de l'État algérien qu'il a qualifié de "grand leader du tiers monde au contact duquel, a-t-il précisé, j'ai beaucoup appris lors de mes passages à Alger".

Le commandant Castro, en tenue vert olive et porteur de roses et de mimosas que venait de lui remettre un couple d'enfants, a donné une chaleureuse accolade au Président algérien avec lequel il a déjeuné au Palais du peuple, la résidence officielle du leader cubain.

La durée de son voyage à Alger n'a pas été précisée et le programme de sa visite n'a pas été divulgué. Mais il est pratiquement certain que le premier ministre cubain rencontrera pour la première fois les principaux responsables de la république arabe sahraouie démocratique qui vient d'être proclamée et qui lui exposeront à cette occasion la situation au Sahara occidental et les objectifs politiques du Front Polisario et du gouvernement sahraoui récemment constitué.

Avec le président Boumediène, il sera sans doute question surtout des problèmes de tiers monde en général et de la situation en Afrique et dans le bassin méditerranée en particulier, à la lumière des derniers développements en Afrique du Nord-Ouest et Australie.

Par ailleurs, la ligue des sociétés de Croix-Rouge a annoncé hier qu'elle a lancé un appel urgent à l'aide aux réfugiés sahraouis en Algérie dont le nombre, dit-elle, a grossi de vingt mille à quarante-cinq mille au cours des dernières semaines.

Les réfugiés, parmi lesquels de nombreuses femmes et vieillards, sont arrivés en Algérie démunis de tout. Ils sont hébergés dans onze camps autour de Tindouf, précise la Ligue.

Le Croissant Rouge algérien et un délégué de la Ligue ont mis sur pied un programme d'assistance qui devrait couvrir les besoins des réfugiés pour les neuf prochains mois.

Il existe déjà un programme de dix neuf millions de francs suisses pour la fourniture de vivres, médicaments, ustensiles ménagers, matériels scolaires et véhicules aux réfugiés.

La Ligue dit qu'un effort considérable est nécessaire de la part des sociétés membres et de certaines organisations internationales pour mettre le programme d'assistance en application.

Le Bundesrat ratifie enfin les accords germano-polonais

BONN (Reuter) — Le Bundesrat (chambre haute) a ratifié hier les accords germano-polonais à l'unanimité. A la dernière minute en effet, la démocratie-chrétienne a décidé de voter peu après que le gouvernement de Bonn eût reçu de Varsovie l'assurance que tous les ressortissants d'origine allemande de Pologne seraient autorisés à s'installer en république fédérale s'ils le désiraient.

Le traité, en vertu duquel la Pologne autorise ses ressortissants d'origine allemande à émigrer en république fédérale en échange de crédits, va donc pouvoir entrer en vigueur puisque les dix Laender — dont six sont gouvernés par l'opposition — se sont prononcés en faveur de la ratification.

Cette brusque volte-face de l'opposition est le résultat de tractations entre Bonn et Varsovie qui se sont prolongées toute la nuit et jusqu'à hier matin. En vertu du traité, la Pologne recevra de la république fédérale des crédits d'un milliard de marks assortis de facilités de remboursement, plus un milliard 300 millions de marks à titre de compensations diverses.

En échange, la Pologne s'engage à accorder des visas d'émigration à 125.000 personnes d'origine allemande. Au cours des quatre prochaines années, l'opposition chrétienne-démocrate estime de son côté que un million et demi de Polonais peuvent prétendre à la nationalité allemande.

On indique de source informée que c'est une conversation téléphonique entre le premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais Edward Gierek et le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher qui a finalement convaincu la démocratie-chrétienne de ne pas s'opposer à la ratification.

M. Gierek aurait accepté que les lettres échangées entre le ministre polonais des Affaires étrangères Stefan Olszowsky et son homologue M. Genscher soient reconnues comme valides en matière de droit international. Ces lettres seront des codiciles au traité. Cet échange de lettres clarifie un point important auquel la démocratie-chrétienne tenait beaucoup, celui de l'automaticité de l'émigration. Les Polonais ont, semble-t-il, renoncé à fixer une limite au nombre d'Allemands qui seront autorisés à gagner la république fédérale.

Un nombre supérieur aux 125.000 personnes prévues par le traité signé en octobre dernier pourrait donc s'installer en Allemagne de l'Ouest. Le débat au Bundesrat a été retardé de quatre heures par ces tractations de dernière minute et il s'est déroulé dans une atmosphère de soulagement, du côté du gouvernement comme de celui de l'opposition. Tous les orateurs se sont félicités de la bonne volonté manifestée de part et d'autre et ont émis l'espoir de voir se renforcer la coopération germano-polonaise.

Les traités internationaux ne sont normalement pas soumis à la ratification du Bundesrat mais celui-ci fait exception en raison des compensations qui seront payées à la Pologne et qui devront être déboursées par le gouvernement fédéral.

Kaunda avertit sévèrement les Rhodésiens blancs

LUSAKA (AFP) — Le président zambien, M. Kenneth Kaunda, a lancé hier une sévère mise en garde aux Blancs de Rhodésie, en affirmant qu'il n'y aura pas d'avenir pour eux dans le pays "si la règle de la majorité doit être obtenue par la lutte armée, ce qui paraît inévitable".

"Par leur intransigeance, a-t-il ajouté, les Blancs ont exclu eux-mêmes la possibilité d'avoir voix au chapitre dans l'organisation de la vie politique en Rhodésie". Il a également lancé un appel à l'unité des combattants et de la population rhodésienne.

Malgré tout, les entretiens constitutionnels réunissant le premier ministre rhodésien M. Ian Smith et la tendance des nationalistes africains conduite par M. Joshua Nkomo, se poursuivent normalement.

Bien que M. Smith ait nié avoir annoncé de nouvelles propositions le 1er mars dernier, M. Nkomo a fait état jeudi, à l'issue de son septième entretien avec le gouvernement rhodésien, d'une "certaine progression des négociations". Les deux parties doivent se retrouver mercredi prochain.

Ces négociations sont violemment critiquées par la tendance "extérieur" du Conseil national africain (ANC), dirigée depuis le Mozambique par l'évêque Abel Muzorewa, et qui a lancé depuis le début de l'année une offensive de guérilla.

Le président Kaunda, dont l'attitude conciliatrice avait permis, en août dernier, de réunir la première conférence constitutionnelle sur la Rhodésie à Victoria Falls, semble aujourd'hui, par son appel, rejoindre la position des "radicaux" de l'ANC.

Le chef de l'État zambien, rappelle-t-on, avait participé, avec les présidents de Tanzanie et du Botswana, à une réunion, en février dernier, qui devait aboutir à la décision du Mozambique, la semaine dernière, de fermer ses frontières avec la Rhodésie, et de nationaliser les avoirs rhodésiens sur son territoire.

Cette décision, pour laquelle le Mozambique a obtenu une aide "urgente" du Commonwealth, a créé une situation nouvelle en Afrique australe, établissant des pressions d'un niveau jamais atteint depuis l'indépendance unilatérale de la Rhodésie, en 1965.

A ce propos, le Mozambique a demandé la convocation, pour mardi prochain, du Conseil de sécurité des Nations unies, en s'appuyant sur des incidents survenus les 23 et 24 février, à la frontière entre les deux pays, au cours desquels "des troupes racistes soutenues par l'aviation ont envahi deux villages mozambicains et ont assassiné plusieurs personnes". Les mesures prises par le Mozambique, en application des sanctions prévues par l'ONU contre la Rhodésie, recevront vraisemblablement au cours de cette réunion une légitimation internationale.

La Rhodésie, de son côté, a saisi, en représailles, tous les biens mozambicains sur son territoire.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

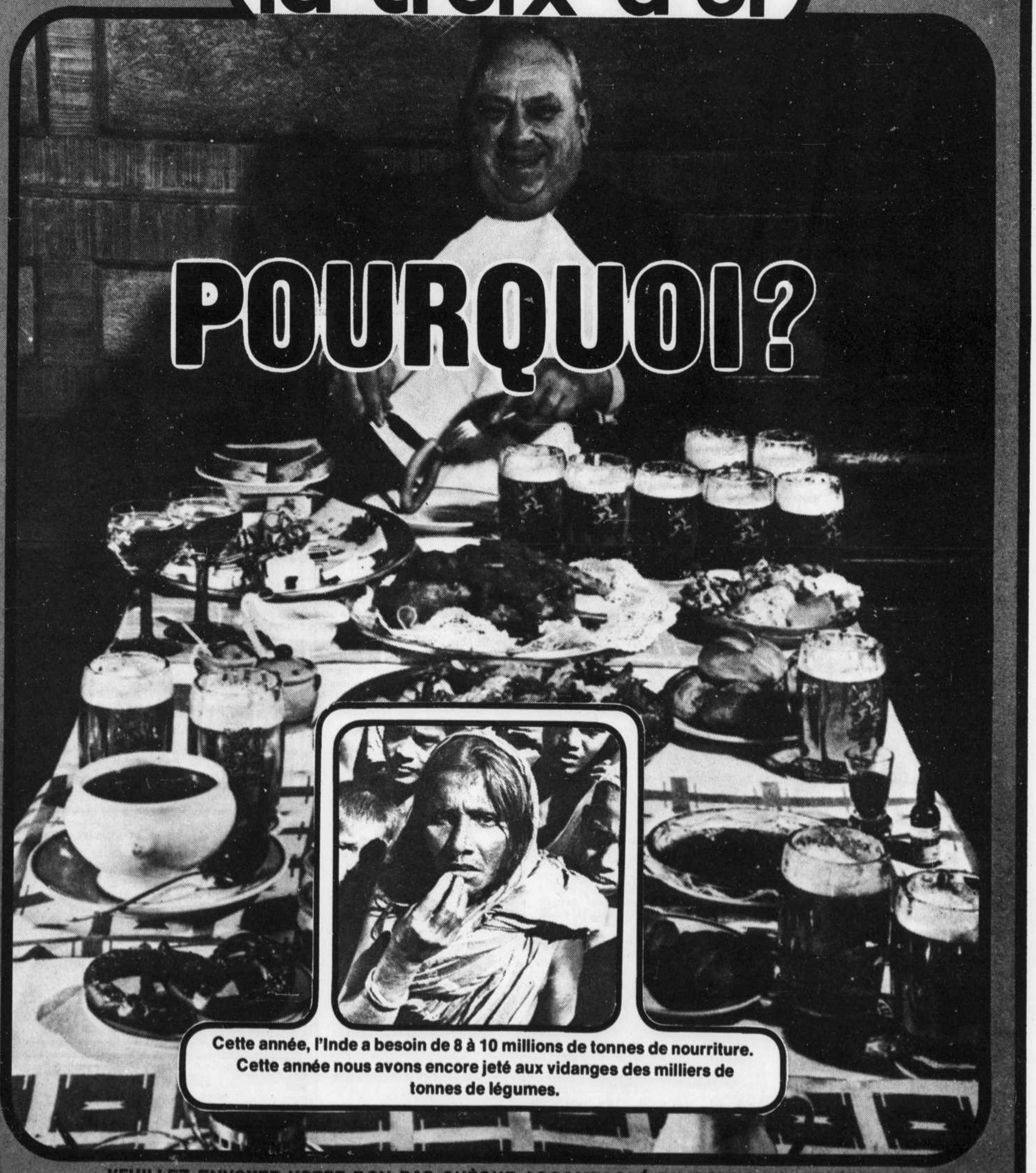
à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

la croix d'or



Cette année, l'Inde a besoin de 8 à 10 millions de tonnes de nourriture.
Cette année nous avons encore jeté aux vidanges des milliers de tonnes de légumes.

VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DON PAR CHÈQUE ACCOMPAGNÉ DU COUPON CI-DESSOUS

VOICI MON DON POUR LA 29ième CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR

NOM ..... VILLE ..... CODE .....

ADRESSE ..... PROVINCE .....

PRIÈRE DE ME FAIRE TENIR REÇUS POUR FINS D'IMPÔTS SUR LE REVENU

No D'ENREGISTREMENT 0178640-21-08

RETOURNER CE BON À

LA CROIX D'OR - 424 RUE ST-SULPICE - MONTRÉAL H2Y 2V5

Des adversaires de l'avortement accusent Basford

par Renée Rowan

Le Front commun pour le respect de la vie (FCRV) étudie présentement la possibilité de demander la démission du ministre de la Justice du Canada, M. Ron Basford, qui a ordonné qu'un nouveau procès soit tenu dans l'affaire d'avortement pour laquelle le Dr Henry Morgentaler a été condamné à une peine d'emprisonnement.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait, hier matin, à son bureau de la rue Laurier, le président du FCRV, Me André Morais a déclaré que cet organisme qui regroupe au Québec plus de 50 associations représentant quelque 500,000 personnes considère l'ordonnance de M. Basford comme une intrusion inacceptable du pouvoir exécutif. Il s'agit, a-t-il précisé, d'un assaut grave contre l'autorité judiciaire canadienne ajoutant que "les politiciens ont été faibles devant les pressions de groupes minoritaires bruyants alors qu'ils n'ont pas tenu compte de l'opinion de la majorité bien pensante respectueuse de la loi et de la vie. Dans ce cas, la demande de l'intimé a été faite sans que la Couronne n'ait eu la possibilité d'exposer son point de vue de la question".

Dans un communiqué remis aux journalistes, le FCRV affirme que "le ministre de la Justice s'est lancé dans une forme d'outrage à la Cour d'appel du Québec et à la Cour supérieure du Canada. Son arrogance envers le plus haut tribunal du pays pourrait peut-être aboutir à une demande de démission de M. Ron Basford. L'administration de la justice relève de la compétence des provinces et l'intervention du ministre Basford est un empiètement sur la juridiction provinciale dans l'exercice de la justice."

Interrogé sur cette "demande de démission", Me Morais a répondu que le FCRV pourrait, après étude du dossier, réclamer que M. Basford démissionne de son poste. Il n'a pas jugé opportun, dans le moment, d'élaborer davantage.

Dans un autre temps, Me Morais a souligné que le Dr Morgentaler qui s'est fait interdire toute déclaration publique sur le nouveau procès qu'il doit subir sous l'accusation d'avoir pratiqué un avortement et qui doit d'autre part éviter de commenter les dispositions du Code pénal traitant de l'avortement, continue toujours de faire des déclarations publiques et de propager ses idées sur l'avortement.

C'est ainsi que mercredi soir dernier, il prenait la parole devant un groupe d'étudiants de l'université de Montréal. Me Morais n'était pas là — "j'ai beaucoup d'autres choses à faire que cela", a-t-il précisé — mais une étudiante a enregistré pour le FCRV le contenu de cette rencontre. "On ne peut pas dire que le Dr Morgentaler a commis un outrage au tribunal, souligne-t-il; il respecte les conditions qu'on lui a imposées, mais il prend une autre méthode pour continuer à répandre ses idées."

Me Morais avait également convoqué cette conférence de presse pour annoncer que le Front commun pour le respect de la vie participera dimanche à la parade de la Saint-Patrice. "Nous aurons un char allégorique dont le thème sera la famille... ce sera la première manifestation dans la rue du Front commun pour le respect de la vie."

aux 4 coins du monde

Haro sur le collant italien

BRUXELLES (Reuter) — La France à demandé à la Commission européenne l'autorisation de prendre, aux termes de l'article 107 du Traité de Rome, des mesures pour protéger ses fabricants de souliers et de collants contre la concurrence italienne dont les prix sont devenus très compétitifs en raison de la dépréciation de la lire.

Un porte-parole de la CEE a indiqué que la Commission donnerait sa réponse la semaine prochaine. L'article 107 stipule que si un membre procède à un rajustement monétaire susceptible de fausser le jeu de la libre-concurrence, la commission peut autoriser d'autres membres à prendre des contre-mesures à titre provisoire.

Coups de grisou: 26 morts

OVEN FORK (Kentucky) (AFP) — Vingt-six hommes ont trouvé la mort en l'espace de quatre jours au fond de la mine de charbon d'Oven Fork, dans le Kentucky, à la suite de deux coups de grisou.

Après les quinze mineurs qui avaient péri mardi dernier à la suite d'une explosion de gaz méthane, onze de leurs camarades ont subi le même sort vendredi exactement au même endroit, à 480 mètres sous terre.

Les onze dernières victimes étaient descendues au fond pour tenter de consolider les parois des galeries ébranlées par la première déflagration et réparer le système de ventilation tombé en panne. C'est en raison de cette panne que le gaz accumulé dans la mine avait explosé mardi. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce sont les mêmes causes qui sont à l'origine de la seconde explosion.

La mine, exploitée par la compagnie Scotia Coal Co, est située à une quinzaine de km de Whitesburg. En 1972, le jour de Noël, 38 mineurs avaient déjà péri dans un puits voisin à la suite d'un coup de grisou.

Une théorie de la longévité

TOKYO (AFP) — Un médecin japonais de 79 ans va explorer les montagnes du Pakistan septentrional cet automne à la recherche de preuves nouvelles de sa théorie de la longévité.

Le Dr Seiji Kojima, généraliste d'Iwanuma, à 250 km au nord de Tokyo, a déjà interviewé 400 centenaires habitant des régions du Japon, de l'Équateur et du Caucase, célèbres pour la longévité de leurs habitants. Il a trouvé que les plus solides vieillards venaient de terres exposées au sud, où le soleil se lève d'un horizon très bas, et se couche dans un horizon très haut. Ces régions sont généralement tièdes mais non humides et possèdent souvent des cours d'eaux descendant de montagnes vers des pâturages fertiles. Cet environnement idéal est particulièrement notable au Caucase et en Équateur ainsi que dans les contreforts méridionaux des Alpes japonaises et le versant sud des monts de Chugoku, dans l'ouest du Japon. Les centenaires mangent généralement une nourriture simple à base de légumes — particulièrement des carottes, des pommes de terre et des courges et peu de viande. Enfin, la plupart ont un excellent moral, beaucoup d'endurance et n'hésitent pas à porter sur eux-mêmes des jugements sans indulgence.

Renvoi du procès Pasolini

ROME (AFP) — Le procès de Pino Pelosi, meurtrier présumé du cinéaste Paolo Pasolini, qui s'est ouvert le 2 février dernier devant le tribunal pour mineurs de Rome, a été renvoyé, pour la quatrième fois, au 5 avril afin de permettre un supplément d'enquête.

Au cours de la dernière audience, les médecins légistes sont revenus sur leurs premières conclusions, faites immédiatement après le meurtre, dans la nuit du 1 au 2 novembre dernier, et ont affirmé que le cinéaste n'avait pas été écrasé par les roues, mais par le dessous de la voiture, conduite par Pino Pelosi.

Cette déclaration, qui vient à l'appui de ce qu'a toujours affirmé Pelosi, qui soutient qu'il ne s'est pas rendu compte en s'enfuyant qu'il écrasait le cinéaste, abandonné à demi mort sur le terrain, a été vivement contesté par les avocats de la famille de Pasolini. Les avocats de la partie civile, Me Mino Marazzita et Me Guido Calvi, ont souligné que des photos, prises peu après la découverte du cadavre, permettaient de voir clairement des traces de roues sur la poitrine du cinéaste.

Les médecins légistes ont provoqué également une deuxième surprise. Alors que jusqu'à présent, tous les témoignages concordaient pour affirmer que le jeune homme ne présentait après le meurtre aucune trace de blessure, ils ont présenté les résultats d'un examen radiographique montrant que Pelosi avait le nez fracturé.

Pelosi, depuis son arrestation, a maintenu qu'il n'avait fait que se défendre contre les assiduités de Pasolini et que la bagarre avait été déclenchée par le cinéaste qui avait commencé à le frapper avec un bout de bois.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

MEUBLES CANADIENS
Superbe ensemble de salon artisanal en chêne comprenant:
une causeuse - une chaise - une berceuse dossier et siège en corde de sisale.
Modèle exclusif. prix $800.
Tél: **351-9695**
15-3-76

ANTIQUITES DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, portelaine, lustre, bijoux. etc. Tél: 374-1224 10-4-76

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ACHÈTERAIS ANTIQUITÉS de toutes sortes et aussi contenus de maison pour règlement de succession de particuliers, argent comptant. Appelez 725-2522 23-3-76

ANTIQUITES A VENDRE

DEUX TRES BELLES HORLOGES (Contoise) Auvergnate, intactes, dessins d'origine, plus de 150 ans. Ainsi que beaux meubles canadiens, très propres. Les Bers Antique, 393 Boul. Laurier, Beloeil Tél.: 467-2223. 24-3-76

APPARTEMENTS À LOUER

Pour dame âgée, toutes commodités, un bas, tranquille. Mentana et Parc Lafontaine. Tél.: 521:3355. 15-3-76

25 VINCENT D'INDY, app. 712. 1½ à sous-louer, $160. Du 15 avril au 15 novembre. Tél: Marie-Claire 733-1679 15-3-76

AVENUE LAVAL: face Carré St-Louis, 3 pièces chauffées, rez-de-chaussée, poêle et réfrigérateur fournis, proximité métro. Libre immédiatement. $120. Références demandées. Tél.: 738-8872 15-3-76

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

CAPE COD: Studio de un ou 2 chambres à coucher, propre, ménage fait. Prix raisonnable. Location: semaine. S'adresser: Cherry Knoll Cottages, P.O. Box 849, Eastham, Cap Cod, Mass 02642. U.S.A. Tél: 1-617-225-1441. 15-3-76

ARTICLES A VENDRE

BIBLIOTHEQUE PRIVEE à liquider: livres français, anglais, canadiens. Tél.: 521-4082 15-3-76

ESPACES À BUREAUX DEMANDÉS

Travaux publics Canada — Public Works Canada

ESPACE À BUREAUX DEMANDÉ

DES PROPOSITIONS CACHETÉES pour la location d'espace à bureaux à Montréal (Québec) adressées à l'Administrateur régional des services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de la proposition, seront reçues jusqu'à 15 h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de proposition par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-haut.

BESOIN À COMBLER

Le besoin à être comblé est d'environ 21,000 pieds carrés d'espace louable contenu dans un seul édifice, avec 15 places de stationnement intérieures ou extérieures (proche). La préférence sera accordée aux locaux aménagés et prêts pour occupation le ou vers le 1er octobre 1976.

Le Ministère accordera la préférence aux locaux offerts avec facilité d'accès pour clients et situés à l'intérieur du périmètre suivant:

Rue St-Zotique au sud, par le boul. St-Laurent à l'ouest, le boul. Henri-Bourassa au nord (entre le boul. St-Laurent et la rue St-Hubert), la rue St-Hubert à l'est (entre le boul. Henri-Bourassa et le boul. Métropolitain), le bou. Métropolitain iau nord (entre la rue St-Hubert et le boul Pie IX), le boul. Pie IX à l'est (entre le boul. Métropolitain et la rue St-Zotique).

Le terme du bail sera de cinq (5) ans à partir de la date d'occupation avec une (1) option de renouvellement de cinq (5) ans.

No: 76-54P
Dépôt: NIL
Date limite: le 31 mars 1976

INSTRUCTIONS

Il ne sera tenu compte que des propositions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de propositions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des services financiers et administratifs
Région du Québec

15-3-76

ASSOCIÉS DEMANDÉS

Associé(e), actif (ou silent partner), revenu garanti de $500.00 à $1,000.00 par semaine. Intelligent? Imaginatif? Dans tel cas, téléphoner à 669-5703 pour entrevue. 16-3-76.

NOTAIRE
Établi désire partager bureau neuf et dépenses avec autre notaire expérimenté. Possibilités d'association.
— Centre-ville
Tél: **875-5115**
17-3-76

AUTOS À VENDRE

MAVERICK 1975, automatique, 2 portes, équipée, 12,000 milles. Comme neuve. Particulier: 844-3493 15-3-76

PONTIAC, Catalina, 1975, 21,000 milles, comme neuve, toute équipée, toit vinyle. Prix à discuter. Particulier après 6 p.m. 323-9449 15-3-76

BUICK, Century, 1974, excellente condition, toute équipée, pneus Michelin. $3,600. Tél: 288-4181; après 5 p.m. 672-7142 15-3-76

JAGUAR 1975
Jaguar 1975, sedan, V12, **5 mois d'usage seulement.** Millage original: 5,000. **État impeccable.** Extérieur rouge vin, intérieur: tan. Toute équipée. Particulier:
Bur: 866-6966
Rés: 341-4744
26-3-76

BUREAUX À LOUER

SOUS-LOCATION DE BUREAU, idéal pour professionnel 15' x 15'', en face centre d'achats Repentigny, partageant avec agence de voyages. Tél: 581-0200 ou 581-1722 15-3-76

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaine-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

CHAMBRES À LOUER

GRANDE CHAMBRE meublée, chez personne seule, Côte-des-Neiges et Côte Ste-Catherine. Tél: 738-0818 15-3-76

DEMANDES D'EMPLOI

EMPLOI temps plein, dessin graphique et publicitaire. C. Tremblay après 6 p. m. 687-0924 18-3-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 15-3-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 15-3-76

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupître 24'' x 45'', 30'' x 60''; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 morceaux $115, $134. $199. Tél: 272-0455 1-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

STE-CATHERINE EST, central, 15,000 pieds carrés, espace commercial à louer avec sous-sol et mezzanine dans immeuble indépendant et à l'épreuve du feu. Appelez M. Koffler 861-5441 15-2-76

Sous-LOCATION
Centre-ville
• 11,000 pi.ca. tout équipé
• près du métro
• disponibilité immédiate
• ameublement disponible
Ouvert pour offre.
JEAN-GUY DÉCARIE & ASS
LES IMMEUBLES G.C. GAGNON INC.
courtier
288-3338
15-3-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
• Bilingue
• Avec expérience
Bénéfices marginaux intéressants.
Tél: **842-5784**
15-3-76

GARDERIES

PERSONNE DE CONFIANCE disponible garderait un ou plusieurs enfants, dans Outremont seulement. Sur semaine de 10 à 17 heures. Références. Tél.: après 18 heures 273-2617 17-3-76

ÉDUCATION

APPRENEZ L'ESPAGNOL EN COLOMBIE
Université de San Buenaventura
(Pères Franciscains)
Bogota
Cours d'été pour canadiens
Session: du 2 juillet au 15 août 1976
Pour débutants et avancés.
Excursions, soirées, programmes d'activités culturelles. Cours crédités et diplôme. Classes réduites.
Programme détaillé:
ASSOCIATION CULTURELLE HISPANO CANADIENNE
C.P. 97
Station NDG
Montréal H4A 1X0
16-3-76

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO DEMANDÉE
• Excellente connaissance du français écrit et parlé;
• Bonne connaissance de l'anglais;
• Intérêt pour le domaine linguistique;
• Expérience du dictaphone;
Conditions de travail très intéressantes.
Faire parvenir curriculum vitae à:
DOSSIER 308,
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal
15-3-76

SECRÉTAIRE
Service comptable
C-76-3-386
Qualifications requises:
• Avoir complété le cours secondaire V et posséder un minimum de 3 ans d'expérience pertinente au poste de sténo secrétaire.
Salaire:
• $5,624.00 à $6,770.00 (en révision)
Faire parvenir votre demande et curriculum vitae, avant le 19 mars, au:
DIRECTEUR DU PERSONNEL
Collège du Vieux Montréal,
200 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, Québec
15-3-76
Cégep du Vieux Montréal

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

PROFESSEUR DE FRANÇAIS à l'élémentaire avec expérience et certificat du Québec, à temps partiel, pour école juive privée, pour septembre 1976. Écrire à: Dossier 309, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 15-3-76

REPRÉSENTANT (E)
Compagnie d'assurance-vie recherche un représentant de service.
Le candidat doit être bilingue, posséder une voiture et détenir un diplôme universitaire de 1er cycle.
Ce travail n'implique aucune vente.
Tél: **845-0177**
16-3-76

HOMMES DEMANDÉS

UNE CIE INTERNATIONALE PÉTROLIFÈRE offre revenus au-dessus de la moyenne plus boni en argent et entrainement à domicile à personne sérieuse dans la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire, par avion, T.L. Read, Prés. American Lubricants Co. P.O. Box 696, Dayton, Ohio 45401, U.S.A.
15-3-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

ETUDIANTE CHERCHE 3½, 4½ bien éclairé, non chauffé. Pour 1er juillet. Maximum $100. Tél.: après 19 heures 279-5910 15-3-76

COUPLE, pas d'enfant, cherche 6½ ou 7 pièces dans N.D.G. Snowdon. Prix raisonnable. Références. Tél.: 6/30 p. m. 481-3796 15-3-76

AHUNTSIC: adultes tranquilles cherchent 5½ — 6, haut-duplex chauffé, mai-juin ou juillet. Références. Tél: 524-9465 15-3-76

LOGEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE: Près St-Denis et Sherbrooke, 3e étage, grand 7 pièces, système chauffage, proximité métro. Libre 1er mai. Références demandées. Tél. 738-8872 15-3-76

MAISONS A LOUER

ST-SAUVEUR
Mai et juin, charmante maison entourée de pins, située à 5 minutes de marche du village et des pentes. Séjour avec foyer, 3 chambres, 2 salles de bains, cuisine. **Idéal pour gens aimant le calme.** Pour visiter fins de semaine et semaine du 22 au 28 mars.
46 Chartier
Tél: **1-227-5318**
semaine: **388-3355**
15-3-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

PERMIS de vente avec un camion. Tél.: 326-7100, samedi seulement: 683:8069 15-3-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO
En face de l'église. **Idéal pour professionnel.** Vous désirez avoir votre résidence avec votre bureau ou ouvrir une clinique ?
Appelez: **653-6082**
15-3-76

STE-DOROTHÉE
Ancienne propriété, 5 chambres, grande cuisine, foyer, poutres apparentes, fenêtres françaises. Terrain 16,000 p.c. Cadre champêtre, entre golf et rivière. Prix: $52,000.
Tél: **689-0252**
8-3-75

ST-HUBERT
Quartier neuf, **bungalow neuf** de luxe en brique, 42' x 28'. Grand terrain, foyer, chauffage électrique. Prix: $40,900. C'est à voir. **Beaucoup d'autres maison neuves à St-Hubert, Brossard** entre $27,000. et $39,000. **Yvan Montpetit: 670-0270 ou 678-3878.**
IMMEUBLES LAKEFIELD
courtier
15-3-76

IMMEUBLES Trust Royal — L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE — **Trust Royal**
PORTNEUF
Maison pierre, 200 ans. 50' x 35'. 5 chambres. Extérieur et gros oeuvre parfait état. Vue sur le fleuve. **François Dussault (418) 694-0764 ou (418) 653-3691.**
courtier en immeuble
15-3-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn.L. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guizot. Tél: 388-2972 16-3-76

TERRAINS À VENDRE

STE-LUCE-SUR-MER: comté Rimouski, site panoramique 800,000 pieds carrés dominant la mer et le village. Tél: 729-6696 8-3-76

PROVENCE: Luberon, exceptionnel pour résidence, 18 acres de collines boisées isolées entre Aix en Provence et Manosque. Site magnifique, soleil, vues, accessibilité village proche. Tél: 484-0867 soir 15-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

FACE UNIVERSITÉ MONTRÉAL
5633 Darlington
Duplex double. Spacieuse et élégante résidence avec revenus. Bien construite. 5 logements, foyers, grandes salles de jeux. Hypothèque 9¼%. $177,000.
Tél: **739-2679**
15-3-76



ST-FABIEN-SUR-MER
(Cté Rimouski)
Maison de ferme, située près du fleuve, 12 pièces plus cave et grenier aménageable. Foyer, chauffage électricité. **Décoration style "habitant cultivé".** Terrain 30,000 comprenant accès au fleuve et petit verger.
Attenant à cette propriété: Grange deux étages comprenant écurie quatre boxes, clapier, garage, sellerie avec douche et toilettes et deux grands ateliers. Deuxième étage libre. Terrain environ 15,000.
À vendre ensemble ou séparément: $29,500.
Aussi chalets à louer ou à vendre.
TÉL: Mtl - 276-4080
15-3-76

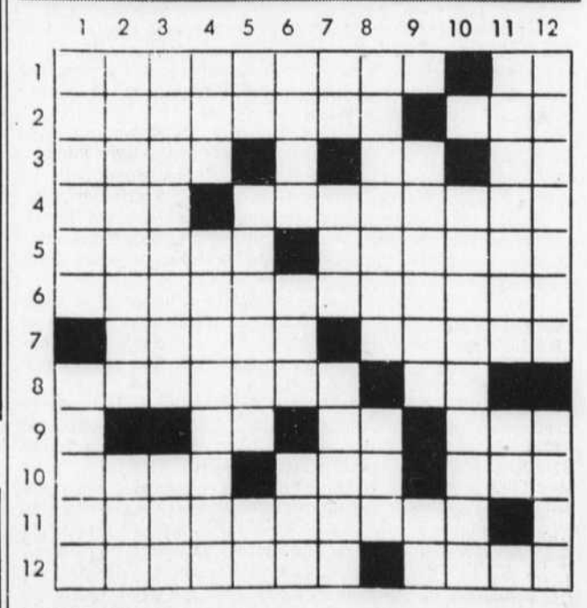
OUTREMONT
"2 cottages adjacents" Seulement $135,000.
Le grand, occupé par propriétaire, **offre une belle valeur pour famille désirant grandes pièces,** bien éclairées: 5 chambres, salon, boudoir, salle à manger et cuisine mesurant environ 16' x 20' chacune; de plus, piscine chauffée, garage, parking pour 4 voitures. En très bon état, faisant face à un parc.
Le second: actuellement loué jusqu'au 30 juin 1977 à $250. par mois, chauffé,
Une seule fournaise. Valeur exceptionnelle.
Pour rendez-vous, contacter:
Isabelle Lafrenière
482-1381
courtier
15-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL: 7 pièces, salle à manger, salle familiale, 2e salle de toilette, garage. $38,200. Prêt: $34,062. à 11¼%. - $334.00 par mois. Tél.: 467-116 ou 653-4694. Pas d'agent. 11-3-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Entre le coude et le poignet. — Révérend Père.
2—Elle est recherchée pour sa fourrure. — Groupe d'animaux qui volent ensemble.
3—Embarcation légère et allongée. — Rubidium. — Gallium.
4—Matière visqueuse et tenace qui sert surtout à prendre les oiseaux. — Qui ondoie.
5—Aventurier anglais (1649-1705). — Sombre.
6—Marquera de stigmates avec un fer rouge.
7—Pratiquer l'opération du rouissage. — Du verbe avoir.
8—Elle gêne. — Tellement.
9—Université de Montréal. — Tellure. — Terminaison.
10—Boutique de boucher. — Unité de résistance électrique. — Ville du Sud-Ouest du Nigeria.
11—Elle n'aime pas travailler.
12—On y met l'encre. — Court.

Verticalement
1—Veine qui établit la communication entre les deux veines caves. — Insecte.
2—D'une couleur tirant sur le violet. — Ecorce de chêne.
3—Dans certains cultes orientaux, purification religieuse. — Arme de jet portative.
4—Venue au monde. — Casser un vase près de l'ouverture.
5—Thallium. — Métal de numéro atomique 76. — Tellement.
6—Ce que la morale prescrit de faire. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc. — Tente avec audace.
7—Radon. — Ce qu'une femme apporte en mariage. — Fluide subtil remplissant, selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre.
8—Se dit d'êtres vivants dont l'existence exige la présence d'oxygène. — Trou blé.
9—Est sécrété par les moules. — Antimoine.
10—Convertir en acide acétique.
11—Déchet du rognage. — Conifère.
12—Débris de matériaux de construction. — Tendon des muscles.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	X	T	O	R	Q	U	E	R	■	O	R
2	L	Y	N	X	■	U	R	G	E	N	C	E
3	A	L	■	A	D	E	N	O	M	E	■	L
4	B	O	O	L	E	■	E	U	E	■	C	I
5	O	P	I	A	C	E	■	T	U	L	L	E
6	R	H	E	T	E	U	R	■	B	I	E	F
7	I	O	■	E	N	R	O	U	L	E	R	■
8	O	N	T	■	T	O	U	T	E	■	G	M
9	N	E	U	F	■	P	I	E	R	R	E	E
10	S	■	D	E	T	E	R	R	A	I	L	■
11	■	M	O	R	U	E	■	U	S	N	E	E
12	T	I	R	■	A	N	U	S	■	G	U	E

Contre le Canadien

Les Bruins, une équipe chambardée

par François Lemenu

Les Bruins de Boston sont en ville. Certes, ce ne sont plus les Big Bad Bruins d'il y a quelques années, où encore cette formidable machine à compter des buts. Le dynamisme de Johnny McKenzie est aujourd'hui remplacé par la fougue et le talent des Gregg Sheppard, Terry O'Reilly, Bobby Schmautz, Don Marcotte et André Savard. Et même le nom de Phil Esposito, cinq fois champion pointeur de la Ligue nationale, n'est plus qu'un souvenir.

Les Bruins représentent une équipe métamorphosée et pour cette raison, le match de ce soir contre le Canadien risque d'être intéressant. Bobby Orr, dont les allées et venues sont tenues secrètes, on ne sait finalement pas trop pourquoi, et Brad Park, blessé à un genou, seront évidemment absents. Mais le reste de la troupe sera en scène pour tenter de mettre en échec le Canadien à qui une victoire conférerait une priorité presque insurmontable de 10 points sur les Flyers de Philadelphie au classement général.

Gerry Cheevers, le transfuge revenu au bercail, sera vraisemblablement devant le filet des Bruins. Son départ vers l'Association mondiale il y a quatre ans avait considérablement perturbé la défensive des Bostonnais. Gilles Gilbert a certes accompli son travail, mais ses adjoints n'ont jamais pu s'élever à un niveau satisfaisant. le retour de Cheevers a raffermi cette défensive en lui donnant plus d'aplomb, plus d'assurance. Il semble s'être fort bien adapté à la nouvelle situation qui prévaut à Boston sous la gouverne de Don Cherry et la direction de Harry Sinden, et sa présence n'est certainement pas étrangère aux succès de l'équipe. Les Bruins devancent largement les Sabres de Buffalo dans la section Charles Adams et ils n'ont pas abandonné l'espoir de doubler les Flyers au fil d'arrivée.

Les espoirs des Bruins reposent toutefois dans une large mesure sur les épaules du centre Jean Ratelle, qui a pris la relève d'Esposito sans toutefois tirer à lui la couverture comme l'a fait si fréquemment son prédécesseur, volontairement ou non. En plus de dominer la liste des pointeurs de l'équipe avec ses 28 buts et 55 passes (83 points), Ratelle ainsi que Park, ont été pour les Bruins une source d'inspiration, de ténacité et de volonté.

Par leur jeu discret mais combien efficace, ils ont permis à l'entraîneur d'accroître les possibilités de l'équipe en faisant appel à tous les éléments. L'attaque est devenue d'autant plus redoutable qu'elle provenait de sources diverses et équilibrées.

Mais en plus de l'apport d'une relève désireuse de s'affirmer, les Bruins, depuis le mi-janvier, ont retrouvé un vieux routier, qui, il y a deux ans, avait enregistré 50 buts: Ken Hodge. Relégué à un rôle de réserviste et mécontent de l'être pendant plus de la moitié de la saison, Hodge terrorise à nouveau les gardiens. Jeudi contre Buffalo, il a marqué trois buts, dont le 300ème de sa carrière.

La défensive demeure en revanche le point faible de l'équipe à cause évidemment de l'absence de Orr et Park. L'offensive du Tricolore, menée par le trio de Steve Shutt, Guy Lafleur et Pete Mahovlich, pourrait connaître une soirée "payante". Rappelons que les Bruins ont subi un cinglant revers de 9-0 contre les Flames d'Atlanta, mardi.

Enfin les défenseurs Guy Lapointe et Pierre Bouchard endosseront l'uniforme ce soir mais l'entraîneur Scotty Bowman a exprimé l'avis qu'ils ne feront que quelques brèves apparitions sur la patinoire.



À la table des négociations du baseball, on aperçoit, au premier plan à partir de la gauche, Bob Howsam, président des Reds de Cincinnati, John McHale, président des Expos de Montréal, et en face au centre Marvin Miller, directeur général de l'association des joueurs. (Téléphoto AP)

Rosi troisième

Franz Klammer termine en beauté

ASPEN, Colorado (AP-AFP-Reuter) — L'Autrichien Franz Klammer a terminé en beauté la saison 1975-76 de coupe du monde en remportant l'ultime descente et s'affirmant ainsi pour la seconde année successive comme l'incontestable "roi" de cette discipline. Sur la piste d'Aspen, Klammer a en effet obtenu sa cinquième victoire en descente de la saison, en coupe du monde.

L'ensemble de ses performances lui vaut d'être second du classement général avec 181 points derrière le slalomeur Ingemar Stenmark, premier avec 226 points, les Italiens Piero Gros et Gustavo Thoeni étant troisième et quatrième avec respectivement 178 et 175 points. Toutefois deux courses de coupe du monde restent à être disputées, le slalom d'Aspen et le slalom géant de Mont Sainte-Anne, à Québec.

Or Klammer n'est pas assez bon slalomeur pour espérer marquer des points dans ces deux épreuves. Il est donc probable que Stenmark gagnera l'édition 1975-76 de la coupe devant soit Gros, soit Thoeni et que Klammer devra se contenter finalement de la quatrième place.

L'Autrichien a devancé de 12 centièmes de seconde seulement le Suisse René Berthod. L'Autrichien Ernst Winkler a terminé troisième. Ken Read a été le meilleur Canadien avec une huitième place tandis que Dave Irwin a terminé au seizième rang.

La descente féminine a par ailleurs été remportée par l'Autrichienne Brigitte Totschnig qui a devancé la Française Danielle Debernard et l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier, double championne olympique. Mlle Totschnig a remporté par la même occasion la coupe du monde de descente.

Négociations rompues une fois de plus

Les joueurs mettent fin aux camps improvisés

ST. PETERSBURG (d'après AP) — Dans un geste visant à faire aboutir les négociations, rompues une fois de plus hier après-midi, les joueurs des ligues majeures de baseball ont décidé de cesser tout entraînement individuel jusqu'à ce que les propriétaires d'équipes ne décident d'ouvrir les portes des camps d'entraînement printanier en Floride, en Arizona et en Californie.

Tom Seaver, l'as-laceur des Mets de New York, a annoncé la décision hier midi alors qu'un groupe de joueurs des Mets, des Cardinals de St-Louis et des Pirates de Pittsburgh s'apprêtaient à disputer un match amical, sur le terrain du collège Eckerd.

Durant ce temps, les négociateurs pour les propriétaires et pour l'Association des joueurs, étaient en délibérations. Mais au bout de trois heures, la séance était rompue et les déclarations intempestives se mirent à fuser de part et d'autres.

Une fois de plus, les négociations auraient achoppé sur le règlement d'exclusivité, plus particulièrement au sujet d'un amendement acceptable par tous à la clause de réserve, par laquelle un joueur peut espérer devenir agent libre après avoir joué durant un certain nombre d'années avec une équipe.

Au sujet de la décision des joueurs de suspendre leur entraînement, Seaver a précisé: "Nous croyons que nous entraîner à nos frais dans le moment est jouer le jeu des propriétaires en leur permettant de poursuivre leur lock-out. Le temps est un facteur essentiel. En nous voyant nous entraîner par nos propres moyens, les proprios se disent sans doute qu'ils n'ont rien à perdre à tenir les camps fermés, parce qu'ils savent que nous serons en bonne condition physique lors de l'ouverture de la saison le 8 avril prochain."

Lee MacPhail, président de la Ligue américaine et membre du Comité pour les relations avec les joueurs, a dit que ses collègues n'avaient aucune autorité sur la décision des joueurs. MacPhail a cependant répété que les propriétaires réouvriraient les portes des camps si des progrès suffisants étaient enregistrés à la table des négociations.

Les propriétaires ont offert aux joueurs la possibilité d'obtenir leur liberté à leur 8e saison, mais Marvin Miller, directeur général de l'association des joueurs, favorise la liberté après cinq ans.

La décision du médiateur Peter Seitz, en décembre dernier, de déclarer agents libres les lanceurs Andy Messersmith et Dave McNally parce qu'ils n'avaient pas renouvelé leur contrat l'an dernier, décision entérinée par la suite par deux tribunaux d'appel, a tout remis en question.

Les propriétaires voudraient obtenir une garantie de l'association qu'une entente, si entente il y a, serait rétroactive et qu'elle primerait sur les contrats individuels des joueurs. Mais Miller prétend qu'un tel engagement serait illégal sur le plan juridique. Quelques joueurs ont d'ailleurs fait part de leur intention d'aller en cour si une telle entente était conclue, y compris l'as de la relève Mike Marshall, des Dodgers de Los Angeles et autrefois des Expos de Montréal.

De plus, 162 joueurs ont jusqu'ici refusé de renouveler leur contrat, acceptant en principe une diminution de salaire afin de pouvoir changer d'équipe l'an prochain. Parmi ce groupe, on retrouve la totalité des joueurs des Twins du Minnesota, excepté deux, équipe que doit diriger Gene Mauch, congédié par les Expos au cours de l'hiver.

Le Comité sur la violence au hockey forcé d'ajouter une audience dans la métropole ?

par André Tardif

Le Comité d'étude sur la violence au hockey québécois, qui tient aujourd'hui à Hull-Gatineau la sixième des neuf audiences publiques à son programme, pourrait être obligé d'ajouter une ou deux autres séances afin de pouvoir entendre tous les témoignages et mémoires qu'on aurait à lui présenter.

C'est ce qu'a laissé entendre son président, le professeur Gilles Néron, de l'Université de Montréal, jeudi soir en l'Auditorium de Verdun, où une cinquantaine de personnes, dont plusieurs personnalités, ont assisté à une séance qui a duré plus de six heures.

"Outre les audiences prévues pour Hull-Gatineau, Québec, Val d'Or et Chicoutimi, il est possible que nous ayions à en ajouter une autre, dans la région métropolitaine, pour les anglophones qui n'ont pas vraiment eu jusqu'ici l'occasion de se faire entendre."

Et un participant a ensuite offert d'en organiser une autre dans Montréal même, à l'intention des parents qui n'ont pas eu la chance de témoigner collectivement.

Trois audiences ont eu lieu jusqu'ici dans la région, soit à Boucherville, Laval et Verdun. Mais aucune n'a été tenue dans la métropole même.

Rappelons que le Comtié d'étude a été mandaté par l'Association professionnelle de l'activité physique au Québec (APAPQ), grâce à une subvention de $48,000 de la part du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Il doit fournir un rapport préliminaire à M. Paul Phaneuf, le ministre responsable, en mai prochain, suivi d'un rapport complet à l'automne. Outre le président, 12 commissaires bénévoles font partie du comité, en provenance de divers milieux de la société. Au moins six ont assisté à chacune des audiences tenues jusqu'ici, entre autres à Trois-Rivières et Sherbrooke.

"Nous ne sommes pas une cour de justice, a dit Néron aux participants hier. Nous cherchons tout simplement à voir un peu plus clair dans la situation pénible qui prévaut actuellement au hockey québécois, et nous ferons ensuite part de nos recommandations à M. Phaneuf. C'est lui qui devra prendre les décisions qui s'imposent.

"Je suis heureux de constater que même si les avis sont assez partagés quant aux mesures à prendre pour assainir notre hockey, il semble y avoir un consensus à l'effet qu'il faut faire quelque chose. Et je compte sur chacun d'entre vous pour s'assurer que notre rapport ne restera pas sur une tablette, une fois rendu à son destinataire. Nous avons entendu quelque 300 personnes jusqu'ici, et j'ose croire que chacune d'elles voudra prendre connaissance du rapport final et savoir ce qu'il en adviendra."

Parmi ceux qui ont participé à l'audience de Verdun, on remarquait les conseillers montréalais Jean LaRoche et Jean Trottier, le premier à titre de président de la Commission athlétique de Montréal, et le second comme vétéran organisateur de hockey mineur; l'abbé Gérard Bouchard, au nom de l'archevêque de Montréal; Guy Girouard, directeur des sports à Beloeil; Aimé Constantin, surintendant des arénas de Montréal et un dirigeant du hockey amateur majeur québécois; Me Lawrence Capilovitch, du hockey mineur de Côte-Saint-Luc, ainsi que plusieurs responsables du secteur ouest de l'île de Montréal.

Malgré le grand sérieux de certains mémoires, la chaleur des nombreux échanges et la longueur de l'audience, les délibérations, quoique menées dignement, n'en furent pas pour autant assomantes, et les nombreuses questions survenant à la suite de témoignages trouvaient toujours une réponse sinon pertinente, du moins amusante.

L'auteur d'un mémoire, responsable de hockey junior "B" à Pointe-Claire, a même affirmé que les spectateurs en l'aréna de Lachine ne sauraient vraiment pas apprécier les belles qualités d'un joueur comme Guy Lafleur.

"On peut y présenter des jeux extraordinaires, a-t-il dit, mais les amateurs de Lachine restent froids. Ils ne s'animent que lorsque le jeu commence à être rude, et surtout lorsqu'il y a de la bataille".

Il y a été question de la compétence, ou de l'incompétence, des arbitres et des entraîneurs, de la mauvaise foi de certains dirigeants, de la mainmise du hockey professionnel sur les amateurs, et à cet effet, le mémoire de M. Girouard en a éclairé quelques uns.

"Nous nous sommes aperçus, à Beloeil, que 90 pour cent de nos jeunes voulaient faire du hockey de participation, contre 10% à peine qui tenaient avant tout à la vraie compétition, telle qu'on la pratique aux niveaux supérieurs", a-t-il raconté.

"Nous avons donc opté de servir d'abord la majorité, et c'est ainsi qu'aux niveaux novice, atome et minime, nous n'avons plus de classements. On nous a reproché d'avoir terminé notre saison en queue de poisson l'an dernier, mais c'est drôle, le reproche venait surtout des parents. Les jeunes, eux, ils s'amusaient ferme, et lorsque la saison a pris fin, nous avions plusieurs autres activités à leur offrir; ils n'en demandaient pas plus".

Après Hull-Gatineau, le Comité d'étude visitera Québec, Val d'Or et Chicoutimi, respectivement les 20 et 27 mars ainsi que le 10 avril. Si d'autres audiences sont convoquées, les dates et les endroits seront communiqués au public.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Boston 6, Toronto 2
Philadelphie 6, Buffalo 1
Los Angeles 4, Rangers NY 3

Hier soir
Atlanta 4, Washington

Ce soir
Boston à Montréal
Rangers NY à Vancouver
Islanders NY à Toronto
Californie à Pittsburgh
Détroit à Los Angeles
Chicago à Minnesota
Kansas City à St-Louis

Demain soir
Washington à Montréal
Islanders NY à Chicago
Atlanta à Philadelphie
St-Louis à Pittsburgh
Buffalo à Minnesota
Californie à Boston

Association Mondiale

Jeudi
Indianapolis 3, Toronto 1
Calgary 2, Edmonton 0
San Diego 4, Houston 1

Hier soir
Québec 10, Winnipeg 8
Phoenix 5, Toronto 2
Indianapolis 6, Cincinnati 3
N.-Angleterre 6, Cleveland 2

Ce soir
N.-Angleterre à Cincinnati
Phoenix à Indianapolis
Houston à San Diego

Demain soir
Toronto à Québec
Phoenix à Cleveland
San Diego à Winnipeg

Ligue jr majeure du Québec

Jeudi
Cornwall 4, Chicoutimi 2
Hull 6, Sherbrooke 3

Hier soir
Montréal 4, Sorel 2
Québec 8, Laval 2
Sherbrooke 8, Trois-Rivières 3
Chicoutimi 10, Shawinigan 3

Demain soir
Montréal à Chicoutimi
Laval à Shawinigan
Québec à Sherbrooke
Cornwall à Sorel

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	68	44	10	14	301	179	102
ISLANDERS de N.Y.	68	37	17	14	260	160	88
ATLANTA	71	31	30	10	237	209	72
RANGERS de N.Y.	68	23	36	9	226	283	55

Section Connie Smythe

CHICAGO	67	26	24	17	203	209	69
VANCOUVER	69	28	28	13	232	235	69
ST-LOUIS	68	24	32	12	209	242	60
MINNESOTA	68	18	46	4	164	257	40
KANSAS CITY	67	12	45	10	157	285	34

Section Charles Adams

BOSTON	67	43	13	11	264	197	87
BUFFALO	69	37	20	12	286	213	86
TORONTO	70	31	26	13	261	239	75
CALIFORNIE	70	25	36	0	222	244	59

Section James Norris

MONTREAL	69	50	9	10	288	147	110
LOS ANGELES	69	33	29	7	224	229	73
PITTSBURGH	68	29	28	11	286	258	69
DETROIT	68	20	39	9	174	263	49
WASHINGTON	68	8	51	9	187	332	25

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	71	47	22	2	314	224	96
QUÉBEC	68	40	24	4	299	270	84
CALGARY	69	35	30	4	258	235	74
EDMONTON	71	24	42	5	237	297	53
TORONTO	66	18	43	5	274	334	41

Section Est

N.-ANGLETERRE	69	29	34	6	221	251	64
CLEVELAND	67	29	33	5	230	237	63
CINCINNATI	70	31	38	1	258	292	63
INDIANAPOLIS	68	28	37	3	201	210	59

Section Ouest

HOUSTON	66	42	24	0	268	219	84
PHOENIX	67	34	27	6	249	226	74
SAN DIEGO	67	33	30	4	219	234	70

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	67	38	22	7	323	267	83
TROIS-RIVIERES	68	33	30	5	356	34	71
CHICOUTIMI	68	26	30	12	330	347	64
SOREL	69	36	32	11	292	361	63
SHAWINIGAN	67	9	54	4	242	522	22

Section Ouest

SHERBROOKE	68	48	12	8	494	265	104
CORNWALL	68	36	23	9	242	257	81
MONTRÉAL	66	34	25	7	308	256	75
HULL	70	29	34	7	306	313	65
LAVAL	69	23	40	6	292	343	52

En battant les Jets 10-8

Québec a encore espoir de gagner le championnat

WINNIPEG (CP) — Les Nordiqués de Québec ont remporté hier soir une victoire qui pourrait peser lourd dans la balance du classement de la Section Canadienne de l'Association mondiale de hockey. Ils ont eu à l'usure les Jets de Winnipeg au compte de 10-8: une avance de 6-3 prise en première période puis renforcée par un but tardif de Réjean Houle en troisième les a rétablis aspirants à la domination des Jets. Si ces derniers l'avaient emporté hier, ils auraient été assurés du championnat de la Canadienne, où ils dominent cependant toujours par 12 points, sur leurs vainqueurs d'hier.

Réal "Buddy" Cloutier et Réjean Houle ont dirigé l'attaque des Nordiques avec trois buts chacun. Cloutier, à 19 ans, a atteint l'enviable palier des 52 buts. Les autres buts du Québec ont été enregistrés par Charles Constantin, Jean-Claude Tremblay et Marc Tardif, avec son 62e de la campagne.

Willy Lindstrom a dirigé l'attaque adverse avec lui aussi trois buts. Anders Hedberg, deux, Billy Lesuk, Peter Sullivan et Ted Green ont complété la feuille des Jets. Signalons que les buts d'Hedberg étaient ses 50e et 51e cette saison.

Nordiques 10, Jets 8

1ère période
1—QUÉBEC: Cloutier (50) Tardif 1:05
2—QUÉBEC: Constantin (3) Serviss, Gallant 3:14
3—WINNIPEG: Lindstrom (18) Ketola 3:44
4—QUÉBEC: Houle (35) S. Bernier 6:06
5—QUÉBEC: Cloutier (51) Tremblay, S. Bernier 12:43
6—QUÉBEC: Sutherland (19) Brackenbury, Serviss 12:59
7—QUÉBEC: Tremblay (9) Cloutier, Bordeleau 15:21
Pénalités: Constantin Q 3:19; Constantin Q 8:19; Tremblay Q 8:56; Bergman W 10:50.

2e période
8—QUÉBEC: Tardif (61) Cloutier 0:33
9—WINNIPEG: Lesuk (14) Lindh 1:08
10—QUÉBEC: Houle (36) S. Bernier, Bordeleau 2:07
11—WINNIPEG: Lindstrom (19) Sullivan, Hull 4:43
12—WINNIPEG: Hedberg (49) Hull, Ford 8:05
13—WINNIPEG: Hedberg (50) Nilsson, Ketola 13:46
14—WINNIPEG: Lindstrom (20) Green, Sullivan 13:56
Pénalités: Ford W 1:49; Constantin Q 3:07; Roy Q 7:31; Tremblay Q Constantin Q 11:56.

3e période
15—QUÉBEC: Cloutier (52) Tardif, Bordeleau 8:35
16—WINNIPEG: Sullivan (32) Ketola, Bergman 10:06
17—WINNIPEG: Green (5) Bergman, Lindstrom 14:41
18—QUÉBEC: Houle (37) Hampson 16:25
Aucune pénalité.

Tirs au but

Québec:	11	6	8	—25
Winnipeg:	12	25	12	—49

Gardiens: Brodeur Q; Larsson, Daley W.
Assistance: 10,386.

Concordia et Calgary prennent les devants

TORONTO (CP) — John Harris a compté deux buts hier soir pour mener les Stingers de l'Université Concordia à une victoire de 5-2 sur les Griffons de l'Université de Guelph dans la première partie des championnats intercollégiaux du Canada.

Dave Wilson, Ken Sinclair et Scott Bateman ont compté les autres buts des Stingers. Tom Gastle et Lorne Jarrett ont compté pour Guelph.

Les Stingers, pilotés par Paul Arsenault, n'ont pas été défaits depuis le 14 novembre lorsqu'ils ont baissé pavillon devant les Blues de l'Université de Toronto.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal



École d'Équitation Ruth-Ny
à l'Estrie
Camp d'Équitation et Loisirs
Pour filles 10—16
Juin 27 — août 22
Information :
École d'Équitation Ruth-Ny
C.P. 625, Sherbrooke, Québec, G1H 5K5
(819) 569-4107

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

toronto

Chute des cours

Tous les secteurs majeurs à la Bourse de Toronto hier affichaient une tendance à la baisse, qu'on attribue à des prises de bénéfices et aussi à la dégringolade du marché de New York.

L'indice industriel a reculé de 1.03 point à 192.28, celui des aurifères 1.05 à 322.66, celui des métaux communs .13 à 89.77 et celui des pétroles de l'Ouest 1.55 à 216.95.

Le volume des échanges a atteint 2.75 millions d'actions, d'une valeur de $26.45 millions; en comparaison de 2.59 millions d'actions jeudi, d'une valeur de $27.72 millions.

Le comportement des valeurs peut se résumer comme suit:

Vendredi, 195 hausses, 256 baisses, et 209 titres inchangés. Jeudi, 268 hausses, 180 baisses, et 229 titres inchangés.

Parmi les blocs importants de transactions, on a signalé 28,000 actions Simpsons Ltd., à $6 3-4, 22,000 Decca Resources à $4.80, et 20,000 Atco Industries A à $15.

Chrysler Corp. a perdu 1 point à $18 7-8, Inco A 1 à $33 1-8, Banque de Nouvelle-Ecosse 1 à $38, Home Oil B 1 à $29 et Occidental Pete 7-8 à $15.

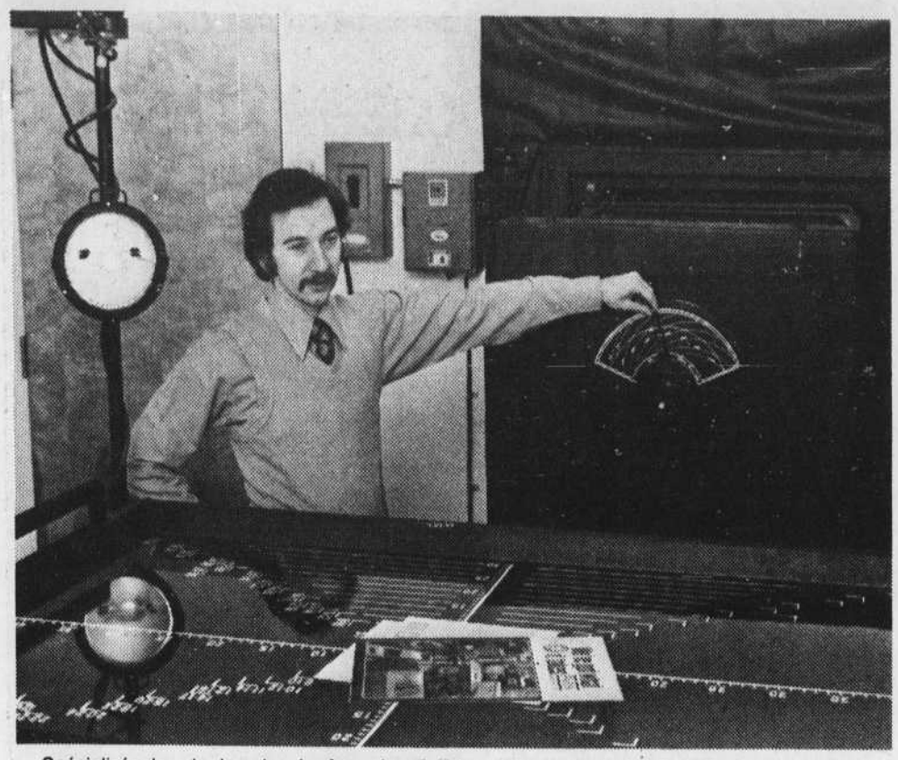
Falconbridge Nickel a gagné 2 1-4 à $40, Dominion Bridge 1 1-2 à $34, Nowsco Wall 7-8 à $13 1-2 et Canadien Pacifique 1-4 à $17.

Camflo a reculé de 5-8 à $10 7-8, Dickenson 3-8 à $5 7-8 et Mattagami Lake A 1-4 à $17 3-4. Denison a monté de 1 1-2 à $62, Roman Corp. 1-2 à $16 1-4 et Vestgron 1-4 à $17.

Western Decalta Pete a perdu 3-8 à $5 1-8 et Ranger 1-4 à $15 1-8. Ocelot Industries a gagné 1-2 à $11 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	600	250	250	250	
Abby Glen	2701	340	325	340	+15
Abitibi	9645	$13⅛	13	13	— ¼
Abitbi 10	200	$50	50	50	
Acklands	200	$14½	14½	14½	— ⅛
Adanac M	1000	30	30	30	
Afton Min	1000	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Agnico E	575	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅛
Agra Ind	300	$8	8	8	
Ahed M	500	90	90	90	+ 7
Akaitcho	700	100	100	100	
Albany	10500	39½	36½	36½	— 2
Alt East G	13350	$10¼	10	10¼	+ ¼
Alt Energy	17745	$9⅞	9¾	9⅞	+ ¼
Alta Gas A	7676	$13⅜	13½	13½	
Alta G C p	z10	$56	56	56	
Alta G D p	z2	$143	143	143	
Alta G F	1340	$25⅛	25	25	— ⅛
Alta Nat	396	$24⅜	24½	24½	— ⅜
Alcan	20940	$27½	26⅞	26⅞	— ⅜
Algo Cent	450	$13⅜	13⅝	13⅜	— ¼
Algoma St	2609	$26¼	26	26	— ¼
All-Can B	700	245	235	235	— 5
Allarco Dv	100	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Alum 3rd p	320	$26	25½	26	
Am Bonza	400	310	300	300	— 5
Am Larder	1500	19	19	19	— 1
Am Eagle	1000	43	43	43	— 2
Am Leduc	64500	10½	9½	9½	
Andres W	300	$10⅜	10½	10½	— ⅛
Ang U Dev	2500	98	97	98	— 2
Aquitaine	3960	$23	22¾	23	+ ⅜
Arbor C	1250	75	75	75	— 5
Argus	z50	$28¾	28¾	28¾	
Asamera	2850	$8¾	8½	8⅝	
Asbestos	989	$26½	26¼	26½	+ ½
Ashland C	1000	$9½	9½	9½	
Asoc Porc	1666	75	72	72	+ 1
Atco A	22300	$15	14¾	14⅞	— ⅛
Auric Res	6500	37	36	37	+ 1
Avoca M	5000	14	14	14	
BC Sugar A	8350	$22¾	22½	22½	
BC Sugar P	575	$11⅝	11⅜	11⅝	
BP Can	19047	$10⅛	10	10	— ¼
Bad Boy	2500	405	400	400	
Banister C	1200	$9	8⅞	8⅞	
Bank Mtl	12693	$15⅞	15½	15⅝	
Bank N S	3711	$39¼	38	38	— 1
Bankeno	4200	230	225	227	—10
B Cdn Nat	1700	$15¾	15½	15½	+ ¼
Bar E A	400	$32½	32½	32½	— ½
Bartaco	600	165	160	165	+ 5
Bary Expl	2000	59	59	59	— 1
Baton B	1300	$8¼	8¼	8¼	
Becker B p	2150	$8¼	8	8	— ¼
Bell Canad	13167	$45	44¾	44¾	— ⅛
Bell A pr	z67	$45¼	44½	44⅝	
Bell B pr	210	$45⅜	45¼	45⅜	+ ⅜
Bell C pr	125	$25⅜	25⅜	25⅜	
Bell D pr	1575	$49	49	49	+ ⅛
Bell 2.28	800	$25⅞	25¾	25¾	+ ⅛
Bell Can W	12825	325	315	315	—10
Beth Cop A	2341	$13⅞	13¾	13¾	— ⅛
Black P A	300	445	445	445	
Blakwod A	400	$7	6⅞	7	— ⅛
Block Bros	600	395	390	395	+10
Bomac	z50	200	200	200	
Bomac A	z50	325	325	325	
Bombrder	100	295	295	295	— 5
Border C	3900	265	250	265	+15
Bovis Cor	4464	105	98	98	— 3
Bow Valy	7025	$17¼	16⅞	16⅞	— ½
Bow-m pr	z40	$39	39	39	
Bralor Res	200	250	250	250	
Bramalea	200	$63⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Brameda	12900	205	196	196	— 3
Brascan A	22127	$12½	12¼	12⅜	
Brenda M	1900	$7⅛	7	7	
Bridger	6950	440	430	435	—10
Bright A	100	$8½	8½	8½	— ¼
Brinco	1400	410	410	410	
BC Forest	1350	$24	23⅜	24	+ ⅜
BC Phone	1600	$11¾	11⅝	11¾	+ ¼
BCPh 4¾ p	205	$44	44	44	— 1
BCPh 4¾ p	z70	$48	48	48	
BCPh 4.84	200	$13	13	13	
BCPh 6.80	525	$17½	17	17	— ⅜
BCP 7.04 p	1200	$17¾	17½	17½	— ⅜
BCP 10.16 p	400	$25¾	25¾	25¾	
Broul Reef	z100	25	25	25	
Brunswk	30644	$5	480	490	+10
Budd Auto	700	$6⅜	6¼	6⅜	
Bulora Cor	9100	43	41½	42	— 1
CC Yachts	600	300	300	300	—15
CAE A	300	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Cad Frv	350	$10	10	10	
Cal Pow A	6068	$28⅜	28	28¼	+ ¼
Cal P 5.40 p	z15	$82⅛	82½	82⅛	
Cal P 7½ p	200	$77½	77½	77½	
Cal P 10 p	54	$103	103	103	+ ½
Calvert	7000	20	20	20	
Cam Mine	6500	38	37	37	— 1
Camflo	3000	$11⅜	10⅞	10⅜	— ⅜
C Chib A	1150	430	425	425	
Camp RL	350	$26	25½	26	+ ½
Campau A	300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Campau 7p	400	$7⅞	7⅞	7⅞	
Can Cem L	1970	$11	10⅞	11	
C Cem L p	400	$13½	13½	13½	+ ¼
Can Dev p	z260	$98¾	97¾	98¼	
C Nor West	1450	$6¼	6⅛	6⅛	
C Pakrs C	200	$23⅛	23	23	
Can Perm	100	$17½	17½	17½	— ¼
CS Pete	12600	380	365	365	—10
C Cablesy	420	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅛
C Cable w	z155	175	170	170	
Cdn Cel	23850	$7⅜	7⅜	7½	+ ⅛
C Ex Gas	6300	335	330	330	
CG Invest	200	$20½	20½	20½	
C Hidrogas	1000	94	94	94	— 5
C Homestd	3850	$5⅞	5¾	5¾	
C Hydro	1400	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
CI Bk Com	5230	$25¾	25½	25⅝	+ ⅛
CIL	930	$24½	24¼	24⅜	+ ⅛
CI Powr A	700	$15¾	15¾	15¾	
CLI Pete	z200	27	26	26	
C Malart	6000	39	36	38	+ 1
C Manoir	800	480	475	475	
C Marconi	3050	480	455	480	+20
C Merrill	400	$6¼	6¼	6¼	
C Ocdental	2151	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
CP Inve	10647	$19¾	19¼	19½	+ ¼
CP Inve pr	410	$39	39	39	+1¼
CP Ltd	71755	$17¼	16⅜	17	+ ¼
C Reserve	5106	400	385	385	—10
Cdn Sup O	310	$40	40	40	— ⅜
Cdn Tire	100	$47	47	47	
Cdn Tire A	513	$50	49¾	50	
C Utilities	3900	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
CU 10¼	1400	$26⅜	26¼	26⅜	
C Vickers	1400	$22¾	22	22¾	+ ⅛
CWN 5½ p	300	$11	11	11	— ¼
Canron	600	$21¼	21⅛	21¼	— ¼
Canron pr	z5	$87	87	87	
Capit Div	z400	32	32	32	
Carl OK	11770	345	340	340	
Carl A p	200	$21	21	21	
Carl B p	275	$24½	24½	24½	— ½
Carma A	1001	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Carrier JD	1400	175	175	175	
Cassiar	3610	$8⅛	8	8	
Celanese	7925	$6⅜	6⅛	6⅛	— ⅛
Chib Kay	11000	11	11	11	
Chib M	500	35	35	35	
Chieftan D	1400	$9	8⅞	9	+ ⅛
Chrysler	8558	$19¾	18⅞	18⅞	— 1
CHUM B	605	$9½	9⅜	9½	
City Sav T	400	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
Claiborne	500	215	215	215	— 5
Coch Will	5800	38	37	38	+ 1
Cockfield	2500	440	430	430	—10
Coin Lake	500	11	11	11	+ 1
Coldstrm	500	50	50	50	— 3
Coles Book	1900	$8⅜	8¼	8¼	— ¼
Co Met	129500	20	19	19	
Cominco	6451	$39½	38⅜	38⅜	— ⅜
Com Cap	2125	320	310	310	— 5
C Holiday I	2900	350	335	335	—15
Computel	100	55	5	5	
Coniagas	3000	55	55	55	
Con Chm A	200	$5⅛	5	5	
Con Bath A	4717	$37¼	36¾	36⅞	+ ⅜
Con Bath p	500	$17	17	17	+ ⅛
C Bath 68 w	8100	$17¼	16½	17⅛	+ ⅜
Con Bldg	100	242	242	242	— 3
Con Fardy	4550	340	325	340	+20
C Marben	5500	40	40	40	+ 1
C Morisn	2500	170	170	170	— 5
Cons Prof	2386	26½	26½	26½	— ½
C Rambler	700	155	155	155	
C Rexspar	41396	90	78	88	+ 9
Con Textile	538	230	230	230	+10
Con Distrb	21000	410	365	410	+40
Cons Gas	12390	$12¼	11⅞	12	— ¼
Con Gas D	425	521	20¾	20¾	— ¼
Con Glass	400	$15	15	15	
Conwest	250	385	375	375	—10
Cooper C	800	325	315	320	—10
Copeland	400	170	170	170	
Corby B	200	$16	16	16	
Cornat Ind	1185	480	470	480	+15
Coseka R	4500	340	330	330	— 5
Coseka 6	200	340	340	340	+20
Costain R	100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Craigmt	3600	$6¼	5⅞	6¼	+ ¼
Crain R L	100	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Crestbrk	1300	450	430	430	—10
Cstland	z83	7	7	7	
Crwn Trst	100	$21	21	21	+ ¾
Crow Nest	400	$33	31½	33	+1½
Crush Intl	2050	$10⅞	10½	10½	— ¼
Cuvier M	2300	93	93	93	— 2
Cyprus	3300	$10⅛	10	10	
Dale-R	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Dalmy A	1800	$10⅜	10⅜	10⅜	
Daon Dev	1100	$7½	7⅜	7⅜	
Daon A	700	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
D Aragon	2000	16	16	16	+ ½
Datline	200	375	375	375	+15
Decca R	24900	480	475	480	+ 5
D Eldona	z100	33	33	33	
Denison	4472	$62	60½	62	+1½
Dicknsn	2700	$6½	5⅞	5⅞	— ⅜
Discovry	500	70	70	70	
Doman I	1000	$10¾	10½	10½	— ⅛
Dome	970	$42½	42¼	42½	+ ⅛
Dome Pete	10725	$35	34¾	34¾	
D Bridge	2900	$34	32½	34	+1½
D Explor	4500	24	24	24	— 1
Dofasco A	3050	$27⅜	27	27½	+ ⅛
Dom Store	2220	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅜
D Textile A	9430	$8¾	8½	8½	— ¼
Domtar	2984	$25⅝	25½	25½	+ ⅛
Dr Mc C A	2000	$14½	14½	14½	— ½
Dunde Pal	z499	30	30	30	
Du Pont	510	$20⅛	20	20	— ⅜
Dylex L A	1800	$7¾	7½	7½	+ ⅛
E-L Fin	100	$6	6	6	
East Mal	5320	244	235	238	
East Sul A	z36	165	165	165	
Ego Mines	8000	74	72	72	— 2
Emco	300	$9⅛	9	9	— ¼
Exquisite	500	240	240	240	
Extd wt	125	230	230	230	+30
Falcon C	7600	$8⅛	7⅞	8	— ⅛
Falcon	9398	$40	39¼	40	+2¼
Farm Mer	900	$7½	7½	7½	
Fed Ind A	1400	$6	6	6	
Fidelity Tr	600	355	345	345	—10
Fields S	300	$10⅛	10⅛	10⅛	—1⅛
Finning T	3300	$13½	13	13½	+ ¼
F City Fin	1400	$8	8	8	
F City F wt	100	265	265	265	
F Mar	2000	49	49	49	+ 6
Foodcrp Lt	4100	275	270	275	+ 5
Foodex S	6295	$5½	5⅛	5⅛	— ⅛
Ford Cnda	100	$89½	89½	89½	
F Sea A pr	300	$6	6	6	+ ¼
Francana	200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Fraser A	z37	$22⅛	22	22⅛	
GSW Cl A	1000	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
GSW C pr	z35	$90	90	90	
Galt Mal A	z20	$5¾	5¾	5¾	
Gaz M 66w	3500	6	4	4	— 7
G Distrb A	600	$8½	8½	8½	
GMC	162	$68¼	68¼	68¼	— ¼
Genstar L	775	$22⅜	22½	22½	+ ⅛
Gnstar L w	2950	$8⅞	8½	8½	— ¼
Gerin Ist p	700	$7	7	7	+ ⅛
Gnt Masct	16250	180	171	171	— 4
Giant Yk	100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Gibraltar	22800	$8¼	8	8⅛	+ ⅛
Glendale	1400	200	180	185	—10
Goldray	16000	43	38	43	+ 7
Goodyear p	z25	$30¾	30¾	30¾	
G Mckay A	400	$8	8	8	+1½
Gozlan	1400	350	350	350	
Graft G	600	$33	32½	32½	— ¾
Granduc	4000	173	167	170	— 4
Gt Oil Sds	350	$5⅜	5⅜	5⅜	— ¼
GL Paper	1000	$28	27½	27½	— ⅜
GL Pap w	600	$7	7	7	
Gt W Life	z10	$58¾	58¾	58¾	
Gt West S	1800	$5⅞	5¾	5¾	+ ⅛
G West wt	2800	210	210	210	
Greyhnd	127	$18¼	18¼	18¼	
Guar Trst	100	$7	7	7	
Guard Cap	380	365	365	365	
Gulf Can	2498	$32	31¾	31¾	
Gulfstrem	79500	40	37	38	+3½
Halifax D	550	235	235	235	+ 5
Hambro C	1500	290	270	280	+10
H Group A	3100	480	475	480	+30
Hard Crp A	600	$5⅝	5⅜	5⅜	
Hard Crp C	100	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Harris J S	1400	475	465	475	+15
Hawker S	1550	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Hayes D A	2850	$7¾	7⅜	7¾	+ ⅜
Highmont	2000	135	135	135	+ 4
Holinger A	518	$33½	33½	33½	— ½
Home A	655	$31¾	31½	31¾	+ ½
Home B	1052	$29	29	29	— 1
H Bramor	500	275	275	275	— 5
Hud Bay A	7765	$20½	20¼	20⅜	— ¼
H Bay Co	5340	$19¼	18⅞	19⅛	+ ¼
HB Oil Gas	2535	$38¼	38	38	— ¾
HB Oil G pr	z25	$38¾	38¾	38¾	
Hur Eri 7¼	700	$19	19	19	
Husky Oil	9165	$22⅞	22	22	— ½
Husky A pr	z10	$33	33	33	
Husky E w	5270	$7⅜	7	7	
Hydra Ex	z5	40	40	40	
Hy's Ltd	400	310	310	310	—40
IAC	7485	$20⅛	19¾	20	+ ¼
JAC 4½ p	z3	565	65	65	
IU Intl	8580	$11⅛	10⅞	11	
IWC Com	1600	195	191	195	
Imasco A	575	$26¾	26⅜	26⅜	
Imp Oil A	37614	$23½	23¼	23½	+ ⅛
Imp Oil B	z20	$23⅜	23⅜	23⅜	
Indal	2688	$13⅞	13¾	13¾	
Indusmin	z24	$9⅛	9	9⅛	
Inglis	250	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
Inland Gas	465	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Inland G p	100	$10½	10½	10½	+ ⅛
Inter-City	4100	490	475	475	— 5
Inter C B w	1700	259	249	256	
Intrmetco	1500	$7½	7⅛	7⅛	— ¼
IBM	155	$260	260	260	
Int Mogul	504	285	280	285	+ 5
Inco A	15172	$33⅛	33⅛	33⅛	— 1
Inco B	100	$33¾	33¾	33¾	
Int Obaska	500	14	14	14	+ ½
Interpool	700	$11½	11½	11½	— ¼
Intpr Pipe	3665	$13¼	13	13⅛	— ⅛
Int Pipe w	3600	40	39	40	— 1
Ipsco	2300	$15	14⅞	15	
Inv Group	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Inv Grp A	7800	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅛
Iron Bay T	200	$5½	5½	5½	— ⅛
ISO	4750	150	147	148	
Jannock	800	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Jannock A	300	$12	12	12	— ½
Jannock B	224	$11	11	11	
Jannock D	625	$6⅛	6⅛	6⅛	
Joutel	4000	35	35	35	— 1
K-Tel Intl	280	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅜
Kaiser Re	3900	$11⅜	11¼	11⅜	
Kaiser wt	1200	$8½	8¼	8½	+ ⅛
Kam Kotia	900	67	67	67	
Kaps Tran	3000	218	210	214	— 1
Keeprite B	8025	$8	7¼	7¼	— ½
Kelsey H	400	$10	10	10	— ¼
Kenting	520	$11½	11¼	11½	+ ¼
Kerr A A	3310	$12	11⅞	12	+ ⅛
K Anacon	12000	27	25	26	+ 1
Koffler A	2375	460	460	460	—10
Labatt A	1558	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Labatt A p	175	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ¼
Lacana	2300	395	380	380	—10
Laidlaw A	1800	$7	7	7	
L Ont Cem	3545	.420	410	410	—10
L Shore	290	265	265	265	+ 5
Lakehead	2000	22	22	22	+ 2
Langis	6000	9	8	9	+ 2
Laurasia	5000	42	40	40	— 2
Lau Fin	350	$6¾	6½	6¾	+ ⅛
Lau Fn 140	718	$16	16	16	+ ½
Lau F 2.00	125	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
Leigh Inst	2825	249	240	245	— 5
Leons Frn	100	$10	10	10	+ ¼
Levy A pr	100	$6	6	6	+ ¼
LL Lac	1511	160	155	160	— 5
Livingsto	700	$14	13¾	14	+ ¼
Living w	99	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Lob Co A	100	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Lob Co B	410	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Lob Co pr	200	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Lob Ltd Ap	150	$14	14	14	
Lob Ltd Bp	z10	$14⅜	14⅜	14⅜	
Lochiel	7600	112	110	110	— 1
Lodestar	1200	310	305	305	— 5
Lost River	6500	245	232	245	+10
MDS Health	500	275	275	275	—20
MEPC	1720	$6	6	6	
MEPC w	1500	70	70	70	
MTS Inter	z133	18	18	18	
Mclan H A	1197	$9¼	9	9	— ¼
MB Ltd	6532	$23¼	22⅞	23	— ⅛
Madeline	1007	234	230	234	+ 8
Magnetcs	1186	50	50	50	
Maislin I	400	410	380	410	+10
Majstc Wil	800	280	280	280	
Major H D	300	460	455	455	—15
Man Bar	z400	72	72	72	
Mrtme El A	300	$8¼	8¼	8¼	
Maritime	311	$16¼	16¼	16¼	
Martim A p	100	$7¼	7¼	7¼	
Mar T 860	300	$9½	9½	9½	
Mar T 940	500	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Markboro	300	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Mass Fer	43730	$30	28⅞	29	— ⅜
Mas F 2.50	475	$25⅜	25⅜	25⅜	
Matgmi A	3000	$18	17¾	17¾	— ¼
Mc Adam	1000	42	42	42	
Mc Intyre	4530	$47	46½	46½	+ ⅛
McLaghln	100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Melchers	300	285	280	280	—15
Melton R E	1100	395	390	390	+ 5
Mentor	2550	179	179	179	+ 2
Mercantil	800	$15½	14⅞	15	+ ⅛
Merland E	32150	315	310	315	+ 5
Meta Uran	1200	12½	12½	12½	+ 1
Mindustri	200	$5¼	5¼	5¼	
Minrl Res	500	113	110	110	— 4
Molson A	175	$18½	18½	18½	— ⅛
Molson B	5100	$16½	16½	16½	+ ⅜
Moneco A	1600	$19⅞	19½	19⅞	— ⅛
Moore	16850	$46½	45¾	46¼	+ ⅛
Mt Wright	1000	23	23	23	— 2
Multi-Mi	2500	44	43	43	— ½
Multi Acc	11000	310	290	290	—20
N B Cook	3500	130	125	125	—20
NBU Mine	2400	265	260	260	— 5
NRD Min	7500	15	14	15	
NaChrs I	1720	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Nabrs Dlg	100	$23½	23½	23½	— ½
Nat Drug	200	$5	5	5	— ¼
Nat Groc p	z5	$23	23	23	
Neonex	13600	190	185	188	— 2
New Ath	₱125	9	9	9	
NB Tel	100	$14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
N Dimens	10500	27	26	27	+ 1
N Kelore	2000	16	16	16	— 1
N Provid D	2000	22	22	22	+ 2
N Que Ragl	200	260	260	260	— 5
N Senator	11000	11	10	11	
N York Oil	2000	33	33	33	— 1
Newco Fin	100	$10½	10½	10½	
Nfld L P A	400	$11	11	11	
Noranda A	15755	$36⅞	36⅛	36¼	+ ⅛
Norcen	11655	$12⅜	12⅛	12¼	— ⅛
Norcen B	450	$22½	22	22	— ¼
Norcn 150	700	$20¾	20⅜	20⅜	+ ⅛
Norcen w	3625	245	235	235	— 5
Norlex	1500	16	15½	16	— 1
Normick P	300	315	315	315	
NC Oils	3920	$6¼	6	6	— ⅛
Nor Tel	3048	$35½	35¼	35¼	+ ⅛
N Tecm B w	42290	$15⅞	15⅜	15⅜	— ¼
Northgat	10600	$5⅜	5	5⅜	+ ⅛
Northld	5000	10	10	10	
NS Savngs	1100	$13	13	13	— ¼
Nowsco W	5550	$14	12⅞	13½	+ ⅜
Nu-Wst A	3675	$14¼	14	14⅛	+ ⅛
Nudlama	8250	31	30	30	— 1
Nufort Res	8111	34½	34	34	— 1
Numac	5700	$10⅜	10⅜	10½	— ⅛
OPI Ltd	200	215	215	215	— 3
OSF Ind	410	370	370	370	
Oakwood P	17150	149	145	145	— 3
Obrien	10500	86	82	82	— 6
Occdenti Pt	1201	$15	14¾	15	— ⅜
Ocelot Ind	12230	$11¾	11	11½	+ ½
Okanagan	200	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Orchan A	1800	283	280	280	
Oshawa A	3470	$5⅝	5½	5½	
Osisko	1000	16	16	16	
Pac Coper	9400	79	74	79	+ 1
Pac Pete	6319	$29¼	28⅞	28⅞	— ¼
Page Pet	700	190	185	190	+10
Parnour A	2575	470	455	465	—10
Pan Centr	3250	101	100	100	— 2
Pan Ocean	55955	$14	13¼	13⅞	+ ⅜
PanCan P	12015	$23⅛	22½	22½	
Pango Gld	7000	40	35	35	— 2
Patino N V	500	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Pembin A	600	365	365	365	+ 5
Pembin B	150	340	340	340	—60
Pennant	1300	345	340	345	
P Dept S	1798	315	315	315



Spécialisée dans le domaine des formules d'affaires, la compagnie A.B.F. de Toronto a inauguré récemment son usine de 50,000 pieds carrés située à St-Hyacinthe. Une cinquantaine d'employés y travaillent actuellement et la direction songerait à l'addition d'une usine de cartonnage. Sur notre photo, M. Jacques Boivin surveille les opérations d'une caméra géante.

Ceux qui doivent renégocier leur prêt hypothécaire subiront une hausse de 3%

par Michel Nadeau

Si le mouvement de crescendo des taux d'intérêt gagne le secteur hypothécaire, plusieurs propriétaires devront verser un intérêt supplémentaire de près de 3% dans le cadre du renouvellement de leur prêt au terme de l'accord quinquennal habituel. En mars 1971, la moyenne des taux hypothécaires s'établissait à 9.20% alors que présentement le marché semble vouloir s'orienter vers un plancher de 12%. Pour une hypothèque de $30,000, 25 ans, cela signifie au moins $50 de plus par mois pour les cinq prochaines années.

Jusqu'à maintenant, seule la compagnie de fiducie Canada Trust a annoncé le relèvement à 12% du taux d'intérêt sur les prêts de type conventionnel. Cependant, l'industrie hésite encore à augmenter le loyer de l'argent pour l'acquisition de résidences.

L'écart habituel de 1½% entre le rendement des certificats de placement garantis de cinq ans des "trusts" et le taux hypothécaire a atteint 1.84% en janvier dernier. Les compagnies de fiducie — qui viennent de terminer une année record au chapitre des profits en raison de la largeur de la fourchette des taux d'intérêt — pourraient hausser à 10¼% leur taux offert sur les certificats de cinq ans sans bouger leur taux hypothécaire. L'écart de 1½% serait maintenu.

Du côté des banques, si les taux à court terme ont été modifiés, on n'a annoncé aucun changement jusqu'à maintenant au niveau des dépôts garantis pour cinq ans. Toutefois, une augmentation des taux offerts sur les dépôts d'un an et plus pourrait présager d'une majoration des taux hypothécaires.

La Commission de lutte contre l'inflation a en effet obligé les banques à maintenir constant ou à diminuer "l'écart entre le taux moyen exigé sur les nouvelles hypothèques des logements résidentiels et le taux moyen présentement offert sur les dépôts à terme d'un an ou plus".

Au moment de l'annonce des mesures Trudeau, le 13 octobre dernier, cet écart s'établissait à 2¾%, soit 11¾% pour les hypothèques et 9% pour les dépôts. Un accroissement du rendement offert sur ces derniers autoriserait les banques à relever proportionnellement leur taux hypothécaire. Toutefois, les institutions bancaires devront tenir compte du facteur "profits" tel que défini par la Commission Pépin dans l'établissement de leur stratégie.

Par ailleurs, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald a annoncé hier aux Communes que les compagnies de fiducie seront soumises aux mêmes contraintes que les banques dans l'offensive anti-inflationniste.

Il faudra donc attendre quelques jours encore pour connaître l'orientation du marché hypothécaire qui a l'habitude de réagir l'un des derniers dans la macédoine des taux d'intérêt.

Un accroissement important du taux hypothécaire frapperait durement les propriétaires qui songent à renouveler les termes de leur prêt contracté en 1971. Au cours de cette dernière année, le taux hypothécaire a fondu de 9.94% en janvier jusqu'à 9.10% en décembre. Le plancher a été atteint en avril 1972 avec une moyenne de 8.85%.

Aujourd'hui, le taux hypothécaire sur le marché montréalais oscille entre 11½% et 11¾%. À ce dernier niveau, les crédits sont abondants. Si le marché s'oriente vers 12%, cela signifie une hausse appréciable des versements mensuels pour le propriétaire.

Selon un calcul de la Presse canadienne, un emprunt de $30,000, 9¼%, 25 ans demandait un remboursement mensuel de $253.34. Comme la plus grande partie de ce montant a servi à payer les intérêts, il reste encore à verser $27,990 et un emprunt pour rembourser ce montant, capital et intérêt, représente des versements mensuels de $309.50.

L'emprunteur devra débourser $55 de plus au cours des cinq prochaines années et ce, même s'il a déjà versé $15,200 depuis 1971.

Une autre conséquence de ce mouvement vers le haut serait l'affaissement de la reprise dans l'industrie de la construction domiciliaire. Le nombre des mises en chantier a doublé au cours des deux premiers mois par rapport à l'an dernier et un loyer élevé de l'argent pourrait inciter davantage les locataires à ne pas modifier leur statut. Les constructeurs seraient forcés de baisser leur prix pour écouler leur production hivernale.

L'abondance des crédits hypothécaires pourrait également faire hésiter certains pourvoyeurs de fonds à relever leur taux. La maison A.E. Lepage & Westmount Realties signalait récemment que pour les dernières semaines "l'offre de prêts résidentiels demeure généreuse ce qui pourrait amener une réduction des taux". Si cette dernière possibilité est réduite, on n'écarte pas encore un maintien au niveau actuel.

Un rajustement technique du mark pourrait atténuer la crise monétaire

par Clément Braise

PARIS (AFP) — La troisième bourrasque monétaire de l'année paraissait s'apaiser en cette fin de semaine. La livre sterling, qui l'avait déclenchée, tendait à se stabiliser après une chute d'environ 5%. Mais comme les deux précédentes, cette nouvelle secousse aura surtout mis à mal le franc français, qui reste "collé" au "plancher" des fluctuations au sein du "serpent" européen.

La Banque de France, aidée par la Bundesbank allemande et quelquefois par le Système Fédéral de réserve américain, fait les comptes du soutien de sa monnaie: les deux dernières alertes lui avaient fait perdre environ le cinquième de ses réserves en devises qui s'élevaient à sept milliards de dollars au début de l'année. A cette perte (environ 1,3 milliard de dollars) s'ajoute, selon les cambistes, un milliard de dollars supplémentaires, vendus pour soutenir le franc depuis vendredi dernier.

Cette crise monétaire à répétitions, juste après les accords du 8 janvier à la Jamaïque, qui avaient définitivement enterré les restes de la Charte de Bretton Woods établie en 1944, conduit les observateurs à déplorer la précarité d'un système "sans obligations ni sanctions", sans discipline, ou chaque pays peut manipuler sa monnaie — ou la laisser évoluer — au gré de ses intérêts, commerciaux ou sociaux.

La crise a également montré combien il est difficile, dans un environnement aussi laxiste, de maintenir "l'ilôt de discipline" que constitue le "serpent" des monnaies européennes qui flottent ensemble dans d'étroites limites.

Pour le ministre français de l'Economie et des Finances Jean-Pierre Fourcade, il faudrait élargir le "serpent" en y faisant rentrer, comme il en a émis le voeu encore jeudi soir, la livre sterling et la lire italienne. Il a renouvelé cette suggestion après avoir souligné que la dépréciation rapide de ces deux monnaies met en cause la compétitivité des exportations des autres pays, notamment ceux du Marché commun.

Dans certains milieux d'affaires français, on estime que le retour éventuel de ces deux devises dans le "serpent" devrait s'accompagner de toutes façons d'un assouplissement de ses règles de fonctionnement. Et surtout, ce pourrait être l'occasion de rajuster en baisse le "taux-central" du franc français, afin de tenir compte de la dépréciation récente de ces deux devises. Ainsi serait au moins partiellement rétablie la compétivité des produits français, qui subissaient déjà au début de cette année un handicap de 5% à 7% en moyenne par rapport à la concurrence étrangère.

Mais qui pourrait escompter que, dans un avenir prévisible, les dirigeants de Londres reviennent sur leur décision prise en juin 1972 de laisser flotter isolement leur monnaie, et que la même mesure, prise par Rome un an plus tard, soit également rapportée?

Car l'économie britannique, particulièrement affaiblie, commence à peine de sortir du creux de la crise, et son redémarrage s'accomoderait mal d'une politique de défense systématique de la monnaie. En laissant la livre tomber au-dessous de deux dollars, le premier ministre Harold Wilson vient d'ailleurs de montrer clairement son choix (contesté par certains): sacrifier la monnaie à l'expansion économique. Quant aux dirigeants de Rome, leurs choix sont limités, puisqu'ils viennent, pour obtenir des prêts en devises indispensables, de se soumettre aux conditions imposées par le secrétaire américain au Trésor William Simon.

D'autres solutions sont imaginées dans les milieux financiers, internationaux. Ceux de Zurich, en particulier, suggèrent un "ajustement technique" du mark allemand. Car ils considèrent que le rapport entre les monnaies des deux principaux pays europeens — économiquement et politiquement — est plus important que les problèmes de la Livre et de la lire. Et comme une dévaluation du franc parait aussi improbable qu'une réévaluation du mark, pour de nombreuses raisons, ils préconisent un "ajustement technique" de la monnaie allemande, dont le taux central serait relevé de 3% dans certaines conditions.

Ce serait suffisant, selon eux, avec le retour de la livre et de la lire dans le"serpent", qu'ils souhaitent également, pour éviter, jusqu'aux élections législatives d'octobre en Allemagne, une série de dévaluations sauvages".

Reste à savoir si les ministres des Finances du "serpent" qui se réuniront lundi prochain à Bruxelles, avant de rencontrer le lendemain leurs autres collègues de la communauté, trouveront les moyens de transformer ces rêves en réalités.

La Banque d'Angleterre a encore dû hier soutenir la livre Sterling à concurrence d'une centaine de millions de dollars, soit la moitié environ de ses interventions des jours précédents, estime-t-on dans les milieux cambistes.

Au total donc, la défense de la livre lui aurait coûté entre 800 et 900 millions pendant toute la semaine. Ses réserves monétaires auraient ainsi "fondu" de onze à douze pour cent.

La banque est intervenue par intermittence chaque fois que le taux Livre/dollar tombait en deça de 1,93. Trois facteurs, dit-on dans la City ont contribué à affaiblir à nouveau la livre dans un marché très nerveux:

— l'absence de relèvement du taux d'escompte.

— La dégradation de la balance commerciale.

— Et la proximité du week-end.

Le taux moyen de dépréciation clotûre finalement à 33.5 pour cent alors qu'à midi il s'accrochait encore au niveau de la veille.

Vis-à-vis du dollar la livre termine à 1,9265 contre 1,9355 après avoir évolué entre 1,9240 et 1,94.

Le dollar a aussi fluctué en cours de journée pour terminer en hausse générale à 2,5825 contre 2,5810 devant le mark, à 4,56 con
devant le franc suisse.

Comme les banques

Les fiducies seront soumises aux directives anti-inflation

Les sociétés de fiducie et de prêts seront soumises à une réglementation des bénéfices semblable à celle qui touche les banques, a annoncé le ministre des Finances, M. Donald Macdonald.

Les directives anti-inflation imposent présentement aux banques une marge de bénéfices ne dépassant pas 95 pour cent de la moyenne affichée au cours des cinq années écoulées jusqu'au 31 octobre 1975 et gèlent les frais administratifs pour une année complète. En outre, l'écart séparant le taux d'intérêt exigé pour les prêts bancaires et le taux d'intérêt versé sur les dépôts est également assujetti à des directives.

Cette réglementation va donc être étendue aux sociétés de fiducie et de prêts, a indiqué jeudi M. Macdonald.

Par ailleurs, les directives sont en voie d'amendement pour clarifier le point suivant: les bénéfices acquis avant l'imposition des mesures anti-inflationnistes fédérales aux termes d'accords signés avant le 14 octobre mais perçus après cette date tombent également sous le coup des directives.

Les compagnies de fiducie ne devront pas accroître les écarts suivants par rapport à ceux qui étaient en vigueur le 13 octobre 1975 ou aux environs de cette date;

- L'écart entre le taux de base de la banque et le taux payé sur des comptes d'épargne sans chèque.
- L'écart entre le taux moyen exigé sur les nouvelles hypothèques des logements résidentiels et le taux moyen présentement offert sur les dépôts à terme à un an ou plus.
- L'écart entre le taux de base et le taux moyen présentement offert sur les dépôts portant intérêts. Aux fins de cet indicateur, le taux des dépôts sera calculé en faisant la moyenne pondérée des taux présentement payés pour les diverses catégories de dépôts en dollars canadiens multipliés par le montant du solde de chaque catégorie.

D'autre part, le président de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Jean-Luc Pépin s'est dit heureux de la décision des banques de maintenir l'écart entre les taux d'intérêt réclamés aux emprunteurs et les taux d'intérêt offerts aux épargnants.

M. Pépin a apprécié la célérité avec laquelle les institutions financières ont agi pour faire profiter les épargnants de leur augmentation du taux préférentiel qui est passé de 9¾% à 11¼% au cours de la semaine.

La plupart des banques ont annoncé simultanément que les comptes d'épargne sans privilège de chèque rapporteraient dorénavant 7¾% au lieu de 7¼%. Trois banques ont même fixé leur taux à 8%.

Plusieurs taux pour des dépôts de moins d'un an ont été relevés ce qui traduit le mouvement à la hausse du marché monétaire à court terme.

La Commission Pépin contrôle depuis le 18 février dernier la fourchette des taux des banques. Les restrictions annoncées s'appliqueront dorénavant aux compagnies de fiducie a indiqué, hier, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald.

●

La compagnie **Warnaco**, fabricant des vêtements de marque "Croydon", des chemises "Hathaway" et des maillots "Speedo" a terminé son dernier exercice financier avec des profits identiques à ceux de 1974. Les gains s'établissent à $2,067,000 ($2.07 par action) pour un chiffre d'affaires de $33,659,000.

La direction de la compagnie affirme que cette performance a été obtenue grâce à la position dominante des marques de la compagnie dans les différents secteurs de l'industrie du vêtement.

Vachon quitte complètement le secteur de la boulangerie

Des porte-parole des compagnies Vachon Inc. et Boulangerie Samson ont confirmé la nouvelle parue dans Le DEVOIR de mardi voulant que le groupe Vachon ait cédé la boulangerie Vaillancourt de Québec à l'entreprise de la famille Samson de Lauzon.

La division boulangerie de Vachon Inc, une entreprise contrôlée à 82% par le Mouvement Desjardins, a été vendue pour un montant non divulgué.

En achetant Vaillancourt et sa filiale Pain Simard au début de 1973, le complexe alimentaire Vachon voulait effectuer une percée dans le domaine de la boulangerie et convoitait le groupe Gai Luron qui appartient à des hommes d'affaires montréalais. Toutefois, le ministère de l'industrie et du Commerce aurait fait comprendre que le pain pourrait être un secteur intéressant d'activités pour le dernier des rejetons de l'État québécois: la Société québécoise d'interventions agro-alimentaires (SOQUIA).

Devant cette perspective d'une limitation de l'expansion, on aurait préféré passer le flambeau à la Boulangerie Samson qui a déjà amorcé un programme de diversification géographique.

Après avoir acheté la boulangerie A. Breton et Fils, du Cap-de-la-Madeleine, en 1975, Samson a étendu ses activités à la région de Montréal en se portant acquéreur de 50% des actifs de la boulangerie Racine, de Granby, et de sa filiale, la Boulangerie de Montréal.

Depuis cinq ans, le groupe Samson a amélioré sa position sur les marchés de Québec et de la Beauce en faisant l'acquisition de la Boulangerie Couture, des comtés de Beauce et Dorchester, en 1970, et des boulangeries Sainte-Marie Ltée et Saint-Georges Enr., en 1971.

Le chiffre d'affaires annuel de Vaillancourt, la plus importante boulangerie de la région de Québec, serait plus près de $12 millions que de $15 millions comme nous le mentionnions dans l'article de mardi.

Riad et l'Aramco trouvent une formule de compromis

PANAMA CITY, Floride (AFP) — Un grand pas vers la prise de contrôle totale des actifs de l'Aramco par le gouvernement saoudien a été franchi cette semaine à Panama City, Floride, mais quelques détails doivent encore être réglés avant la signature d'un accord définitif.

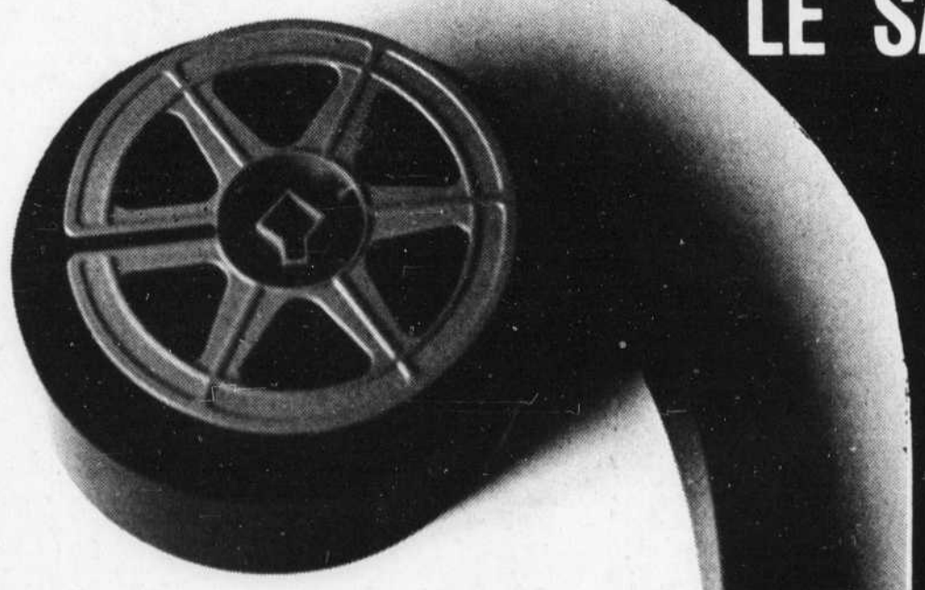
"Un accord général sur les principaux problèmes" liés à la nationalisation a été conclu en Floride mais une autre rencontre sera nécessaire après le règlement de certaines questions légales et techniques, a indiqué un communiqué publié vendredi matin par l'Aramco à New York.

C'est le résultat de cinq jours de discussions tenues de dimanche à jeudi au "Bay Point Country Club" entre le ministre saoudien du pétrole, sheikh Ahmed Zaki Yamani, et les dirigeants des compagnies pétrolières participant à l'Aramco Exxon, Texaco, Mobil et Socal.

D'importantes mesures de sécurité ont entouré ces négociations qui ont été, semble-t-il, plus longues et plus difficiles que prévu. Une douzaine de réunions similaires ont été tenues depuis environ un an et demi à travers le monde.

Le gouvernement saoudien contrôle depuis 1974, 60 pour cent des actifs de production de l'Aramco une participation de 25 pour cent avait été prise en décembre 1973 et les discussions portaient en partie sur le transfert des 40 pour cent restants.

MICROFILM



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT, MONTREAL (Que.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Le tracé Mirabel-Châteauguay soulève les doutes du Conseil

par Gilles Provost

Après six mois d'hésitation et de tergiversations juridiques devant les tribunaux, le ministre de l'Environnement du Québec, M. Victor Goldbloom, a finalement publié hier trois des avis que lui avait remis le Conseil consultatif de l'Environnement du Québec.

Le principal de ces avis demandait de prendre les mesures nécessaires pour faire interrompre dans les plus brefs délais les travaux de construction d'une ligne électrique à 735,000 volts qui doit bientôt relier Mirabel à Châteauguay en passant par Dorion.

Dans son avis, le conseil reconnait "l'effort louable" déjà accompli par l'Hydro-Québec pour tenir compte des contraintes de l'environnement mais il n'en souligne pas moins plusieurs lacunes importantes.

En somme, on recommande "avec la plus haute priorité" que le ministre de l'Environnement crée une commission qui pourrait distribuer l'information pertinente à tous les intéressés, qui organiserait des audiences publiques et qui ferait ensuite dans les plus brefs délais des recommandations au ministre sur le tracé le plus désirable.

Le Conseil, en août dernier, insistait sur la nécessité d'agir avec diligence pour ne pas trop retarder la construction de la ligne, ce qui risquerait de pénaliser les clients de l'Hydro-Québec.

Du côté de l'Hydro, on dit n'avoir pu prendre connaissance de cette recommandation jusqu'à maintenant puisque le document n'était pas encore "public" même si LE DEVOIR en avait publié le contenu en primeur le 10 septembre dernier.

Ce dossier est très compliqué puisque le Conseil des ministres du Québec, a formellement autorisé la construction de cette ligne, il y a plus d'un an. Par la suite, le 13 août, le même Conseil des ministres adoptait un règlement plus général qui entrait en contradiction avec la permission déjà donnée: il interdisait en effet toute nouvelle construction de ligne pour laquelle on n'aurait pas soumis une évaluation d'impact écologique et qui n'aurait pas reçu l'accord des Services de protection de l'Environnement. Ce règlement devrait s'appliquer ici, dit le Conseil.

Évidemment, l'Hydro-Québec a décidé de s'en tenir à la permission déjà accordée aussi longtemps que le Gouvernement ne l'annulera pas formellement en demandant l'arrêt des travaux. les risques ne sont pas grands si on en juge par le peu d'empressement de M. Goldbloom pour publier le rapport du Conseil consultatif de l'Environnement.

Les autres avis du Conseil rendus publics hier concernent la fluoration de l'eau potable et un projet de réaménagement de rue dans la municipalité de Bromont.

Au sujet de la fluoration de l'eau, le Conseil note avec inquiétude la quantité croissante de fluorures dans l'environnement québécois mais il se dit incapable d'en identifier toutes les sources.

De plus, le Conseil constate que l'impact écologique des eaux fluorées n'a pratiquement pas été étudié dans le monde. Dans ces circonstances, rien ne permet actuellement de démontrer l'existence d'un problème sérieux à l'environnement par suite de la fluoration des eaux de consommation.

Le Conseil signale aussi la possibilité d'accumulation des fluorures le long de la chaine alimentaire (comme c'est le cas avec le mercure) et leur réactions possibles avec d'autres polluants de façon à en augmenter la toxicité. Malheureusement, ce ne sont là que des hypothèses puisque ces aspects ont été complétement négligés dans la littérature scientifique existante.

Enfin, le Conseil de l'environnement rappelle qu'il est très difficile de connaître et de contrôler la quantité exacte de fluorures que toutes les personnes peuvent absorber de diverses sources. On souligne aussi que les chercheurs ne sont nullement d'accord sur la dose maximale quotidienne de fluorures qu'un individu peut absorber sans danger.

Dans ces conditions, on recommande de combler ces lacunes dans les plus brefs délais à l'aide d'un programme de recherche qui évaluerait avec précision les effets des fluorures sur l'environnement et, plus particulièrement, sur la faune et la flore auquatique.

(Soulignons aussi que le projet de règlement sur la qualité de l'air récemment publié dans la Gazette officielle contient des normes maximales tolérables pour la teneur en fluorures du fourrage destiné au bétail dans les environs des usines d'aluminium qui rejettent de grandes quantités de fluorures.)

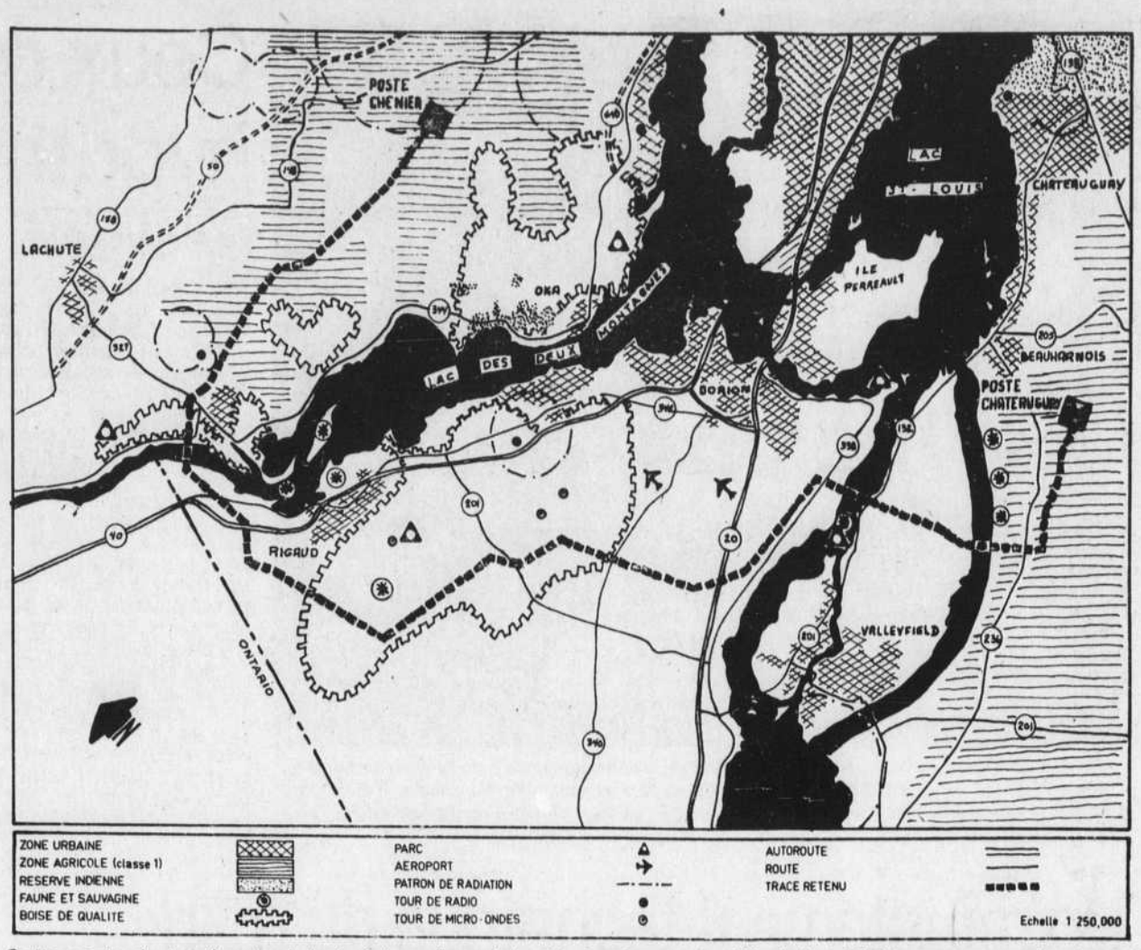
A plus long terme, le Conseil consultatif recommande la mise en branle d'un autre programme de recherches qui permettrait d'élaborer une politique efficace de surveillance et de contrôle des fluorures rejetés dans l'environnement.

Pour ce qui est du troisième rapport, au sujet des citoyens de la rue Gaspé de Bromont qui s'opposent à un projet de réaménagement de leur rue proposé par le ministère des Transports, le Conseil se dit d'accord avec la Division des études pluridisciplinaires qui a recommandé l'étude d'un nouveau projet de réaménagement qui laisserait intactes les propriétés riveraines du lac Bromont.

De façon plus générale, pourtant, le Conseil demande que l'implantation de nouvelles routes soit précédée d'études écologiques, économiques et sociales. Il devrait aussi en être de même, dit-on, pour les réaménagements majeurs des routes existantes.

Ces études, souligne-t-on, devraient tenir compte des diverses vocations de la région et elles devraient faire partie intégrante de l'élaboration du réseau routier régional.

Dans cette affaire, comme dans celle de la ligne à haute tension citée plus haut, le conseil consultatif insiste sur la nécessité d'impliquer très tôt la population impliquée dans l'élaboration de tels projets qui risquent de bouleverser leurs vies. Ceci devrait valoir pour la planification de tous les corridors de service, routes, pipes-lines, lignes à haute tension etc.



Cette carte du tracé actuel de la future ligne à haute tension entre Mirabel et Châteauguay montre à quel point le tracé retenu est compliqué. L'Hydro-Québec soutient que les multiples détours déjà consentis volontairement pour protéger l'environnement ont augmenté le coût total de près de $10 millions.

La Régie corrige les allégations de la CSN

Les chiffres qu'a publiés le Bureau confédéral de la CSN dans son communiqué de mercredi dernier, et selon lesquels les chantiers olympiques font depuis quelque temps 140 blessés par jour, dont 50 requièrent l'hospitalisation, sont "faux et nettement exagérés", soutient la Régie des installations olympiques.

La Régie a publié à son tour, hier, en guise de réponse aux affirmations de la centrale syndicale, un communiqué indiquant que durant la semaine du 22 février on avait compté 25 cas de premiers soins par jour, et 31 cas en moyenne par jour durant la semaine suivante.

Dans plusieurs cas, précise la Régie, c'est pour des maux de dos, des entorses ou des blessures aux doigts que sont prodigués les premiers soins.

De ce nombre, durant les deux mêmes semaines, environ 12 cas par jour ont été confiés au médecin. Les cas de premiers soins qui ont entrainé des pertes de temps, par ailleurs, n'ont été qu'au nombre de 20 durant le même intervalle.

Pour ce qui est des morts accidentelles entraînées par les travaux du stade, ajoute la Régie, il s'en est produit effectivement sept. Le communiqué parle d'une huitième mortalité "due à une asphyxie"; il s'agissait d'un travailleur qui "s'était réfugié pour dormir dans une petite cabane... La chaufferette que la victime avait installée et mise en marche s'est éteinte durant son sommeil". Le gaz qui s'en est échappé a été la cause de l'asphyxie.

D'autre part au nombre des "blessés" de la CSN, il faut compter pour les deux semaines en cause environ 37 cas de grippe et 11 cas de maux de tête par jour.

Enfin la Régie des installations olympiques reproche une autre erreur, technique celle-là, à la CSN. Il est faux, déclare-t-elle, de prétendre que les deux voussoirs tombés de la console 19-A ont été installés ensemble, le voussoir 102 ayant été installé le 23 février, et le voussoir 101 l'ayant été le 6 mars.

23 marins sauvés par le Hudson

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Un navire de recherche canadien a pris hier à son bord les 23 membres de l'équipage du Cap Freels, un navire du ministère des Pêcheries qui a été ravagé par un incendie alors qu'il voguait sur l'Atlantique, à 120 milles au sud-est de Terre-Neuve.

Quelques marins ont dû être traités pour les blessures mineures qu'ils se sont infligés en abandonnant leur navire, vers deux heures hier matin, alors qu'un sinistre incontrôlable s'est déclaré dans la salle des machines.

Les naufragés ont passé une quinzaine d'heures sur trois frêles canots de sauvetage ballotés par une mer tourmentée.

"On nous signale quelques côtes brisées et certains marins ont subi des engelures".

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

MAÎTRISE EN ADMISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDIANTS A TEMPS PARTIEL À QUÉBEC

L'École nationale d'administration publique invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps partiel, à Québec.

Programme:
Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps plein débute le 6 septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979.
Le programme comprend huit sessions d'enseignement réparties sur une période de trois (3) ans.

Diplôme:
Maîtrise en administration publique décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

Conditions d'admission:
Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins deux (2) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) dans la fonction publique du Québec à la date de fermeture du concours.

Critères de sélection:
Les candidats sont choisis par voie de concours.
Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leurs perspectives de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 29 mars 1976

INSCRIPTION:
Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent:
- remplir la formule prévue à cette fin;
- y joindre les documents requis;
- faire parvenir leur dossier au:

Secrétariat général
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec
G1R 2G5 **(418) 657-2476**

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'École nationale d'administration publique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

Canada
Province de Québec
Bureau du Commissaire aux services essentiels
Services de santé et Services sociaux

AVIS

Le commissaire aux services essentiels, le juge Denys Aubé, nommé en vertu de la Loi 253, Loi visant à assurer les services de santé et les services sociaux essentiels en cas de conflit de travail, (sanctionnée le 19 décembre 1975) donne avis, par les présentes, que des accords ont été conclus et/ou que des décisions ont été rendues sur la nature des services essentiels et de la façon de les maintenir en temps de grève et/ou de lock-out dans les établissements suivants:

L'Eveil
5025, Est, boul. Gouin,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Angers Larouche

Hôpital Grace Dart
6085 Sherbrooke est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Angers Larouche

Foyer St-Gervais Inc.
Rue St-Etienne,
St-Gervais & Protais,
Comté Bellechasse, Qué.
Commissaire adjoint:
Robert Lafrenière

Foyer St-Magloire Inc.
St-Magloire,
Comté Bellechasse, Qué.
Commissaire adjoint:
Robert Lafrenière

Centre Hospitalier Royn-Noranda
4 - 9ième Rue,
Noranda, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Yves Durand

Centre d'Accueil Shawinigan Sud
80 - 118ième Rue,
Shawinigan Sud, Qué,
Commissaire adjoint:
Gaston Descoteaux

Foyer Dehauffe
750 boul. St-Maurice,
Shawinigan, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaston Descoteaux

Hôpital Jean-Talon
1385 rue Jean-Talon est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Claude Rondeau

Centre d'Accueil Lahaise Inc.
4936 de la Fabrique,
St-Vincent-de-Paul, Qué.
Commissaire adjoint:
Angers Lârouche

Hôpital Général Fleury
2180 Fleury est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Angers Larouche

The Queen Elizabeth Hospital of Montréal
2100 Avenue Marlow,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Eric Smith

Le Corporation Villa St-Martin Inc.
701 rue de la Paix,
Malartic, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Yves Durand

Hôpital Honoré Mercier
2750 rue Laframboise,
St-Hyacinthe, Qué.
Commissaire adjoint:
Armand Nadeau

Foyer Ste-Thècle
651 rue St-Jacques,
Ste-Thècle, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaston Descoteaux

L'Hôpital Juif de convalescence
2105 boul. Notre-Dame,
Laval, Qué.
Commissaire adjoint:
Frances Bairstow

Centre Hospitalier Comtois
Louiseville, QUé.
Commissaire adjoint:
Marcel Chartier

Centre Hospitalier Cooke
3540 Ste-Marguerite,
Trois-Rivières, Qué.
Commissaire adjoint:
Marcel Chartier

La Corporation de l'Hôpital Malartic
1141 rue Royale,
Malartic, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Yves Durand

Pouponnière de la Mauricie
3090 rue Foucher,
Trois-Rivières, Qué.
Commissaire adjoint:
Marcel Chartier

Pavillon St-Raphaël Inc.
3400 boul. Métropolitain est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Perreault

Villa Notre-Dame de Grâce Inc.
4434 boul. Décarie,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
André Rousseau

Villa Medica Inc.
225 Sherbrooke est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Pilon

Le Centre d'Accueil Richelieu Inc.
C.P. 900,
Rigaud, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Pilon

L'Institution Mgr. Guay
1129 Route Trans-Canada,
Lauzon, Qué.
Commissaire adjoint:
Gilles Laflamme

Foyer Mgr Paquin
St-Tite,
Comté Laviolette, QUé.
Commissaire adjoint:
Marcel Chartier

Centre d'Accueil Père Joseph Triest
8050 est, rue Notre-Dame,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Perreault

St-Mary's Hospital
3830 avenue Lacombe,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Perreault

Hôpital Régina
2042 boul. Marie,
St-Hubert, Qué.
Commissaire adjoint:
André Rousseau

Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 boul. Gouin est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Marie Deporcq

Hôpital Notre-Dame de Granby
363 rue Notre-Dame,
Granby, Qué.
Commissaire adjoint:
Emile Moalli

Montreal Convalescent Hospital Centre
3001 Kent Avenue,
Côte-des-Neiges, Qué.
Commissaire adjoint:
Eric M. Smith

Hôtel-Dieu de Montmagny
R.R. No 1,
Montmagny, Qué.
Commissaire adjoint:
Gilles Laflamme

Centre Jeunesse de Tilly
2025 rue Muir,
Ste-Foy, Qué.
Commissaire adjoint
Gilles Laflamme

Lachine General Hospital
3320 rue Notre-Dame,
Lachine, QUé.
Commissaire Adjoint:
Eric Smith

Centre Hospitalier Jeffery Hale
1250 Chemin Ste-Foy,
Québec, Qué.
Commissaire adjoint:
Gilles Laflamme

Montreal Protestant Hospital
5155 Ste-Catherine est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Eric Smith

Toute personne intéressée à prendre connaissance de la teneur de ces accords ou décisions pourra le faire en consultant les prochaines éditions de la Gazette Officielle du Québec, ou en s'adressant au Greffe du Tribunal du Travail, 255 Crémazie Est, 7e étage, à Montréal.

Juge Denys Aubé,
Commissaire
aux Services essentiels.

Note: D'autres avis du même genre paraîtront à intervalles réguliers pour les établissements non indiqués.

LE DEVOIR

Samedi 13 mars 1976

culture et Société

Cahier 2

Le Complexe Desjardins
le syndrome de la place ville-marie



Photo Alain Rivard

par JEAN-CLAUDE MARSAN

Le complexe Desjardins sera bientôt inauguré. Occupant tout le quadrilatère borné par les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, Jeanne-Mance et le boulevard Dorchester, il s'agit d'un super projet à caractère multi-fonctionnel qui a nécessité des investissements de l'ordre de quelque 200 millions de dollars. Abritant des fonctions commerciales, socio-culturelles mais surtout administratives, il se traduit physiquement par trois tours massives (27, 35 et 41 étages), timidement octogonales, et par un hôtel de 600 chambres, le tout prenant assise sur un basilaire. Une grande place publique couverte, que les concepteurs ont voulu vouée à l'accueil, à l'animation et à la diversité, occupe le centre de ce podium. En dessous se trouvent trois étages souterrains d'infrastructure affectés aux fonctions communautaires de service, notamment à une aire de stationnement pour 1,150 véhicules.

A l'heure actuelle, ce complexe, financé et conçu par des Canadiens français, constitue probablement le plus grand ensemble architectural au Canada. En effet, couvrant une superficie de huit acres de terrain, à un indice de superficie de plancher de 8.6, il dépasse avec ses quelque 4,209,000 pieds carrés de superficie de plancher ses grandes rivales que sont la Place Ville-Marie (3,500,000 pieds carrés) et la Place Bonaventure (3,300,000 pieds carrés).

Il n'est pas facile d'apprécier, d'une façon totalement détachée, la valeur d'un tel projet de redéveloppement urbain. Constituant presque une petite ville dans la ville, il présente de multiples facettes d'étude, tant sur les plans économique, social et culturel que plus précisément architectural et technique. Selon ces facettes et d'après les approches, les appréciations peuvent varier grandement, même diverger.

Pour les promoteurs, par exemple, un tel super-complexe, intimement lié à la dynamique socio-culturelle de la cité, peut fournir une garantie supplémentaire pour leurs investissements. Les firmes qui en sont les grandes utilisatrices en tireront un complément de prestige favorable à leurs activités. Sous ces aspects, ce type de projet glorifie le pouvoir financier, la puissance des grandes sociétés commerciales et les capacités techniques d'une nation. A ce titre, il constitue le symbole du XXè siècle, comme la cathédrale l'a été pour le Moyen Age, le palais pour la Renaissance, et les grandes gares de chemins de fer pour le XIXè siècle.

L'homme politique, particulièrement celui du niveau municipal, aura tendance à favoriser ce genre de redéveloppement urbain. Car il représente une occasion de créer et de retenir des emplois au coeur de la cité, de combattre la force centrifuge qui attire les investissements et la population vers la périphérie, en somme de restaurer la confiance des investisseurs dans le centre-ville et d'en retirer un surplus de revenus pour le trésor municipal.

La réaction d'une partie de la gauche sera exactement à l'opposé. L'existence même d'un tel super-complexe lui paraîtra cristalliser les contradictions du système capitaliste, lequel tend à développer les villes selon la seule logique de la concentration du capital. N'est-il pas absurde de concentrer, à l'image de Hong-Kong, 15,000 personnes sur huit acres de terrain dans un pays qui ne possède, en moyenne, que sept habitants au mille carré? Son indignation sera accrue par le fait que souvent, pour ce genre de rénovation urbaine, ce sont les autorités publiques qui favorisent la mainmise des grandes entreprises financières sur la ville. Ainsi, dans le cas du complexe Desjardins, c'est la municipalité de Montréal qui a démembré de terrain (au coût de quelque cinq millions de dollars, en 1970) pour le céder ensuite, par bail emphytéotique, aux promoteurs. En toute objectivité, signalons cependant que l'infection des gratte-ciel et la surenchère de la rentabilité de l'espace urbain ne semblent pas connaître de frontières idéologiques: toutes proportions gardées, les immeubles tours de toutes sortes prolifèrent autant à Moscou qu'à Montréal.

Le sociologue ou le sémiologue verra cette réalisation d'un autre oeil. Par exemple, l'architecte Melvin Charney y perçoit la revanche de l'élite canadienne-française, laquelle a décidé de vivre à l'heure de l'Amérique. Voici ce qu'il écrit dans **Découvrir Montréal**: "Le complexe (Desjardins) s'approprie la ville comme ses semblables de l'ouest ne faisant que remplacer le développement urbain socialement intégré par un machismo bureaucratique, symbole de l'intégration du Québec dans l'économie nord-américaine exprimée par la nouvelle classe des technocrates."

Les sociétés étant ce qu'elles sont, il est difficile de demander à une minorité de ne pas être tentée de rivaliser avec la majorité sur le plan de l'identification et des symboles du pouvoir. Il demeure néanmoins surprenant que le Québec, ce petit pays marginal par rapport à l'économie continentale, et qui se rattache, par plusieurs points, aux pays du tiers-monde, se soit donné des équipements qui figurent parmi les plus grosses églises, les plus gros barrages, les plus gros édifices, les plus gros aéroports, les plus gros stades...au monde. Est-ce là un signe de vitalité ou de pathologie?

L'urbaniste, pour sa part, ne pouvant ni ignorer ni faire abstraction des forces et conjectures qui président à la création de ces super-complexes, les jugera par rapport au degré et à la qualité de leur intégration dans la fabrique urbaine, tandis que l'architecte se penchera sur leur fonctionnement et leurs expressions spatiales et plastiques. Ce sont ces deux dernières approches qui nous guideront dans l'analyse du concept et des caractéristiques architecturales du complexe Desjardins.

Pour mieux comprendre le concept général qui a présidé au plan de développement du secteur du complexe Desjardins comme à la réalisation de ce dernier, il faut invoquer l'influence de la Place Ville-Marie. C'est, en effet, l'érection de la Place Ville-Marie, elle-meme influencée par ce qui avait été fait au Penn Center de Philadelphie, qui a déclenché, au Canada, l'engouement pour les super-complexes à multiples fonctions et à multiples niveaux au centre-ville. En moins de 10 ans, la plupart des villes canadiennes importantes s'en sont donné au moins un: Scotia Square à Halifax, Place de Ville à Ottawa, Toronto-Dominion Centre dans la capitale ontarienne, Lombard Place à Winnipeg, McCauley Plaza à Edmonton, etc. Dans un ouvrage récent, intitulé **Contemporary Cathedrals**, Robert W. Collier a parlé, à juste titre, au sujet de ces projets, du "syndrome de la Place Ville-Marie".

Pourquoi Place Ville-Marie a-t-elle eu une si grande influence? Il faut d'abord se rappeler qu'elle fut la première réalisation urbaine majeure au Canada après trois décennies de stagnation de la crise économique et de la deuxième guerre mondiale. À Montréal, à l'exception de quelques édifices de qualité architecturale moyenne pour ne pas dire médiocre, tels l'hotel Laurentien et l'édifice de l'Hydro-Québec, rien de très significatif n'avait été réalisé au centre-ville depuis l'agrandissement de l'édifice Sun Life au premier quart du 20e siècle:

Empruntant en cela aux centres d'achats de banlieue, Place Ville-Marie véhiculait une conception nouvelle: elle rompait avec la pratique courante du développement du centre-ville qui imposait une fonction prédominante par site et par édifice. A la Place VilleMarie, de multiples fonctions administratives, commerciales, socio-culturelles, cohabitent; rendant la vie plus riche, plus dynamique et plus urbaine. Comme générateur d'activités, elle était intégrée à un secteur plus vaste, planifié comme un tout, incluant la Place Bonaventure, la gare Centrale, Le Reine Elizabeth, et prévoyant une expansion dans l'axe de l'avenue McGill College vers le campus McGill. Un réseau piétonnier, à climat protégé, relié aux réseaux de transport (train, métro, automobile) et assumant une ségrégation verticale entre les mouvements de vitesse différentes, constituait l'élément moteur de cet axe nord-sud de développement.

Pour ces raisons, autant que pour la majesté de sa tour et l'unité de son espace architectural, Place Ville-Marie a plu aux citoyens. Elle est apparue, autant aux promoteurs, aux politiciens qu'aux designers urbains, comme le type même de projet dynamique et rentable susceptible de contribuer à la rénovation du centre-ville commercial traditionnel, et de lui redonner la vie qu'il a perdue au profit des centres d'achats de périphérie.

La firme d'urbanistes et d'architectes Jean-Claude La Haye a repris sensiblement le même concept pour la planification du complexe Desjardins. Celui-ci doit jouer le rôle polarisant majeur, comme lieu de production, de consommation, d'échanges et de communication, d'un nouvel axe nord-sud de redéveloppement du centre-ville, axe parallèle à celui de la Place Bonaventure — McGill College. Selon le plan directeur, présenté en 1967, il s'agit essentiellement d'un axe de circulation piétonnière, relié aux stations de métro Place des Arts et Place d'Armes, devant desservir les générateurs d'activités suivants: le campus de l'Université du Québec à Montréal (prévu, à l'époque, sur le site de l'Institut de Technologie de Montréal), la Place des Arts, le complexe Desjardins et la Place Guy-Favreau, le tout également accessible par des voies est-ouest de circulation véhiculaire, de la rue Sherbrooke à la rue de Vitré.

Quelle est la valeur de ce mini-plan directeur? En lui-même, il ne manque pas de qualités. Et personne n'ira contester que la constitution d'un réseau piétonnier, relié aux stations de métro, alimenté par de grands générateurs d'activités, animé par leur richesse de vie, profitant d'un climat protégé (ce qui n'est pas nécessairement synonyme de vie en sous-sol) et d'une ségrégation effective des mouvements, ne soit pas une bonne chose en soi.

Le véritable problème se pose au niveau de l'intégration de ce plan de développement dans le système économique et social de la ville traditionnelle. Ainsi, comme point de comparaison, quelle qu'ait été la contribution de la Place Ville-Marie à la revitalisation du centre-ville, on ne peut ignorer qu'elle a orienté celui-ci dans une direction bien précise, affectant malheureusement des quartiers sains qu'on aurait eu avantage à conserver pour leur cohésion sociale, leur caractère et leur qualité de vie.

Le complexe Desjardins, comme élément moteur d'un nouveau pôle de centre-ville, accroîtra nécessairement le stimulus de développement dans tout le secteur environnant. A-t-on soupesé toutes les implications de cet impact? Déjà, le projet de la Place Guy-Favreau, premier rejeton du complexe, n'a-t-il pas entraîné une destruction irrémédiable du Quartier chinois? Dans cette même perspective, lorsque l'on sait qu'il existe environ deux millions de pieds carrés de superficie de plancher vacants au centre-ville, est-il sain d'en mettre sur le marché plusieurs millions d'autres d'un seul coup? Non pas que les tours du complexe Desjardins ne trouveront pas preneurs. Mais leur location risque de s'effectuer au détriment d'autres édifices moins prestigieux et moins modernes. Et ce que ce complexe versera en taxes au trésor municipal sera grevé par une diminution parallèle de la valeur locative d'autres bâtiments. Sans compter l'impact qu'aura cet énorme générateur d'activités sur les services publics. Bien que 60% de ses usagers devraient y accéder par métro (situation satisfaisante, mais qui se traduira néanmoins par une surcharge aux heures de pointe), il contribuera nécessairement à accroître la circulation automobile au centre-ville, avec tous ses inconvénients. Son stationnement n'a-t-il pas une capacité de 1,150 voitures? Combien d'autres générateurs d'activités attirera-t-il dans ce secteur, cha-

Suite à la page 28

jean-françois revel et la tentation totalitaire



■ Jean-François Revel sera lundi à Montréal. Un programme chargé l'attend jusqu'au 19 mars, en direct ou en différé, dont: 16 mars, **Magazine-vedette, à CJMS** de 12 h à 12 h 15; **Québec en action,** à CKVL, de 15 h à 17 h 45; 17 mars: **Régional 03,** télévision de Radio-Canada à Québec, CBVT canal 11, entrevue à 18 h 47; **A l'Agenda** — radio de Radio-Canada à Québec — CBVT de 16 h 15 à 16 h 30; 18 mars: **The City** — télévision anglaise de Radio-Canada à Montréal — à 18 h 30; 19 mars: **A l'Antenne,** Radio-Canada, de 10 h à 11 h; **La Question,** télévision de Radio-Canada 18 h à 18 h 30; 21 mars: **La Question** — télévision de Radio-Canada à Montréal — de 18 h à 18 h 30; 22 mars: **Parle, parle, jase, jase** — Télé-Métropole — canal 10 — à 18h; 4 avril: **La Onzième heure** — CFCM — Québec — canal 4 — de 23 h à 24 h; 28 avril: **A votre service** — Télé-Métropole — canal 10 — 13 h 30 à 14 h 15.

Le chapitre que nous reproduisons aujourd'hui est tiré du dernier livre de Jean-François Revel, "La Tentation totalitaire", paru chez Laffont, et dont une première tranche, "Le Suicide socialiste", a paru dans LE DEVOIR du samedi 6 mars.

Copyright Laffont

Six mois après son rapport, Khrouchtchev le "déstalinisateur" envoyait des tanks tirer sur les Hongrois soulevés contre le stalinisme. Intégriste du matérialisme dialectique, il imposait à nouveau à la science soviétique la théorie et la tyrannie de Lyssenko, dont le charlatanisme dévastateur, pour la recherche fondamentale comme pour la production agricole, allait, grâce à lui, connaître une seconde carrière.

Il y a eu méprise: le rapport Khrouchtchev était dirigé contre Staline, mais pas contre le stalinisme.

L'erreur périodique des socialistes libéraux est de prendre pour la phase initiale d'une évolution destinée à se poursuivre ce qui est, tout au rebours, l'un des points terminaux d'une oscillation pendulaire. Le retour du pendule dans l'autre sens surprend toujours désagréablement les alliés des communistes, qui ne parviennent pas à trouver des explications rationnelle à ces revirements et à ces durcissements soudains. Il n'y a, certes, pas d'explication rationnelle si l'on se place à leur point de vue, mais il y en a une du point de vue des communistes.



Si les socialistes ne la trouvent pas, c'est, comme toujours dans les sciences (je m'adresse à des marxistes), parce que l'hypothèse qu'ils cherchent à vérifier est fausse. Ils s'obstinent à voir les premiers symptômes d'une démocratisation future dans ce qui n'est qu'une des phases classiques de la tactique communiste: celle dite de Front populaire ou d'Union de la gauche. Cette phase tactique a un double but: ajourner une lutte sans merci avec une "droite" que le P.C. estime momentanément trop forte pour être détruite par une attaque violente; et, surtout, empêcher la formation d'un bloc réformiste ou social-démocrate, en coupant en deux les effectifs sociaux et électoraux capables de le constituer. Une partie est neutralisée par son alliance avec les communistes; l'autre est neutralisée par son alliance avec des éléments plus conservateurs qu'elle.

Le "devoir d'État" des communistes

Mais "se libéraliser", pour les communistes, ne dépend pas de leur bon vouloir. Ce n'est pas une question de largeur d'esprit. Les concessions passagères et toutes verbales exigées par leurs alliances électorales ne vont jamais jusqu'à la remise en cause des méthodes du communisme, dont le triomphe éliminera à la fois les alliés et les élections, ni de sa pratique, dont les fins dernières restent le "centralisme démocratique", c'est-à-dire le pouvoir bureaucratique, assurant la création irréversible d'une société gouvernée de façon autoritaire par le seul Parti.

Le Parti, lorsqu'il est dans l'opposition, ne peut donc se transformer, même par machiavélisme, dans un sens et jusqu'à un point qui le rendraient inapte à l'exercice de cette future responsabilité. Il se doit, au sein de la société libérale, d'être et de demeurer le reflet par anticipation, le prototype miniaturisé de la société à venir, qu'il s'efforce d'instaurer, et dans laquelle, en outre, il doit se tenir en permanence prêt à s'insérer, en parfait état de marche, comme le moteur dans la carrosserie ou l'âme dans le corps.

S'il cessait d'être le "modèle" de l'ordre qu'il cherche à créer à l'échelle de la société tout entière, son projet futur deviendrait irréalisable et son action présente incohérente.

Aussi les concessions "libérales" des communistes sont-elles nécessairement très limitées, sous peine d'équivaloir à une répudiation de leur "raison d'État" particulière. On peut cesser d'être communiste, on ne peut guère modifier sa façon de l'être. C'est pourquoi l'on remarquera que les plus substantielles des "concessions" communistes faites à l'esprit démocratique portent sur l'avenir, jamais sur le présent. Ce sont des promesses, jamais des actes.

La liberté d'expression

Ils promettent, quand ils seront au pouvoir avec des socialistes ou des chrétiens-démocrates, de respecter les libertés. Mais il est maintes preuves de cette future tolérance qu'ils pourraient donner dès aujourd'hui, dans l'opposition, des démonstrations pratiques qui sont pleinement à leur portée, et qu'ils s'abstiennent pourtant de fournir.

Ainsi, la presse communiste est la seule à ne pas appliquer la législation républicaine sur le droit de réponse, et à se faire un système de discréditer personnellement ceux qui professent des opinions différentes de la sienne. Si critiquer les communistes, aujourd'hui, c'est, selon eux, "avoir capitulé devant l'argent" ou "faire le jeu de l'impérialisme étranger", pourquoi penseraient-ils autrement le jour où ils parviendraient au pouvoir, même avec d'autres? Et le devoir de l'État, dont ils assumeront partiellement la direction, ne sera-t-il pas alors d'extirper la vénalité et de châtier les agents de l'étranger?

Dans les procédés de la polémique communiste en démocratie pluraliste, sont déjà inscrites les justifications d'une suppression future de la liberté d'expression. Selon cette polémique, en effet, on ne diffère jamais des communistes parce qu'on a réfléchi et pris position de bonne foi. Il en résultera que réduire au silence un critique de communisme, plus tard, ou un adversaire du pouvoir auquel participeront les communistes, sera châtier un valet des monopoles capitalistes ou un agent des services de propagande américains ou chinois. Juridiquement, ce seront là non pas des atteintes à la liberté d'expression, mais des poursuites pénales contre des conspirateurs.

On me répondra que les alliés des communistes, présents, également, au pouvoir, veilleront à prévenir tout abus contraire aux lois. Mais alors, même question: pourquoi n'obtiennent-ils pas ce beau résultat dès aujourd'hui? Si les socialistes démocratiques sont incapables, dans l'opposition, de faire renoncer les communistes à certaines méthodes totalitaires de discussion et d'action, dont ils sont fréquemment, eux-mêmes, les premières cibles, qu'est-ce qui leur en donnera la force le jour où l'efficacité de l'organisation communiste se doublera de celle de l'État?

Quiconque ne comprend pas le fonctionnement des partis communistes ne comprend rien à la politique moderne.

La gauche non communiste, chaque fois qu'il est question de rapprochement avec les communistes, proclame que socialistes et communistes sont d'accord sur l'essentiel et divisés sur l'accessoire, alors que c'est exactement l'inverse.

A l'occasion de chacun de ces rapprochements, les gauches non communistes éprouvent en outre le besoin de croire que les "démocraties populaires", l'U.R.S.S., et les P.c. d'Occident ont changé, changent, vont changer. Régulièrement, ils sont déçus, en apprenant un fait totalitaire nouveau qui vient de se passer à l'Est — à Budapest, à Prague, à Gdansk, dans le Goulag — ou chez eux, dans les rangs de leur propre partenaire communiste. Et, chaque fois, ils s'abstiennent de rattacher ce fait à ses précédents et de récapituler le passé qui l'éclairait. Ils dépeignent le fait prétendument nouveau qui dérange leur théorie comme un accident, et la période qui le suit comme une convalescence, un examen de conscience scellant la guérison, cette fois définitive, du Parti communiste.

Tous les comportements névrotiques ont un point commun: l'oubli de leur édition précédente. Toutes les discussions, en Occident, entre gauche non communiste et communistes qui, en 1973, ont été suscitées par la publication hors d'U.R.S.S. de textes de contestataires soviétiques — Maximov, Sakharov, Jaurès et Roy Medvedev, Siniavski, Amalrik, enfin Soljenitsyne et son "Goulag" — sont la copie conforme des discussions qui avaient eu lieu plus de vingt ans auparavant, lorsque étaient parvenues à la gauche européenne les premières rumeurs concernant l'existence de camps de concentration en Union soviétique.

A l'époque, parmi les intellectuels français, le débat se cristallisa notamment en une polémique entre Sartre et Camus, dans laquelle Camus avait raison et Sartre eut le dessus. Mais ce qui est à retenir, dans un contexte plus généralement politique, c'est que tout ce qui s'est passé à ce moment-là: le saisissement horrifié des non-communistes à ces révélations, leur tentative de rester fermes dans leur condamnation mais en même temps d'engager un dialogue et de trouver un compromis à ce sujet avec les communistes; l'intransigeance furibonde de la réplique des communistes, les accusant à leur tour de faire le jeu de la réaction et de compromettre la cause de la paix (plus tard, ce sera de la "détente"); la mauvaise conscience et le repli honteux des non-communistes, puis, en épilogue, leur capitulation finale, pleine d'espérance dans l'avenir, malgré quelques bougonnements anodins; tout cela s'est reproduit mot pour mot, geste pour geste, argument pour argument, pendant l'hiver 1973-1974, lors de "l'affaire Soljenitsyne". Mais aucun des acteurs n'eut conscience de reprendre un vieux mélodrame écrit vingt ans auparavant et qui lui-même n'était que la reprise du livret joué en Occident lors des procès de Moscou de 1937.

La mémoire historique de la gauche est du même ordre que celle d'un édredon, qui se déforme sous les coups, mais ne saurait apprendre à les éviter, et revient paisiblement et progressivement à sa forme primitive, offert à la prochaine raclée.

Si, en effet, la gauche non communiste avait rappelé, examiné et analysé le passé, comme c'eût été le devoir de responsables politiques à la hauteur de leur tâche, et d'intellectuels à la hauteur de leurs prétentions, elle n'eût pas manqué de noter l'identité des deux scénarios, de tous ces scénarios. Elle n'eût pu alors soutenir longtemps la fable des "exceptions fâcheuses", et des "déviations corrigées", ni échapper à la conclusion que ces divers moments formaient, reliés ensemble, une trajectoire historique ferme et claire. Mais la gauche non communiste mondiale, dans son ensemble, n'a jamais fait ce rapprochement des divers moments du temps, elle a toujours choisi l'oubli et fui la compréhension.

La compréhension l'eût forcée à renoncer à l'espoir de la convergence entre le socialisme démocratique et le communisme. Elle l'eût forcée à reconnaître que les partis communistes poursuivent et (quand ils sont au pouvoir) réalisent un dessein dont l'exécution n'implique pas, voire exclut catégoriquement la démocratie. Ce dessein n'est peut-être pas mauvais: c'est là un autre problème, un autre dossier. Mais, dans sa conception même, il n'est conçu ni pour prolonger la démocratie ni pour y conduire. Et ce n'est pas pour l'y ramener plus tard que, là où elle existait, comme en Tchécoslovaquie avant 1948, le communisme l'a d'abord détruite.

Là où il l'a détruite, c'était pour la détruire. Là où il ne l'a pas créée, c'est parce que sa vocation n'est pas de la créer.

La réforme impossible

La question décisive du débat est de savoir non pas uniquement si le capitalisme comporte des défauts, mais s'il comporte plus ou moins de défauts que les autres systèmes économiques existant ou ayant existé, et des défauts plus graves ou moins graves que les leurs.

Voici ma réponse: si vous prétendez juger le capitalisme d'après un autre système économique encore inexistant, je vous accorde que ses imperfections et ses incohérences peuvent paraître intolérables. Mais votre point de comparaison, dans ce cas, revêt un caractère spéculatif et expérimental qui devrait vous inciter à plus de prudence intellectuelle et d'humilité, à beaucoup moins de dogmatisme et d'intolérance. Car, dans la pratique, vous raisonnez toujours avec autant d'aplomb que si vous compariez en pleine connaissance de cause deux réalités entre elles, et non point une réalité à un projet. Vous dites: d'un côté, il y a le capitalisme; de l'autre, il y a le socialisme; comparons. Or, non seulement il n« y a » pas le socialisme, non seulement le socialisme n'est pas un présent, un donné actuel (sauf pour les staliniens), mais il n'est pas un futur certain, ni même un futur contingent, si l'on veut raisonner avec quelque rigueur.

Quant j'écris, en effet: vous **vous** donnez la partie facile en comparant ce qui existe avec un système « encore inexistant », je suis trop généreux, l'encore est peut-être de trop, car cet adverbe présuppose que le seul problème serait d'attendre un événement connu, une heure d'arrivée, en quelque sorte, dont nous séparerait simplement un certain délai. Or, ce à quoi nous avons affaire n'est pas un futur, c'est une hypothèse.

Se bornerait-on à nous dire que le capitalisme doit être réformé, et même se transformer en un autre système que nous ignorons encore, je souscrirais sans réserve à cette thèse.

Mais on nous dit beaucoup plus: les socialistes affirment que le capitalisme ne peut être réformé, ce qui implique la thèse historiquement insoutenable qu'il ne l'a jamais été, à aucun degré, jusqu'à présent. Le préambule à toute amélioration serait dès lors, par conséquent, la destruction du système, y compris de sa variante sociale-démocrate. Mais ce verdict, qui laisserait comme seule sortie disponible le centralisme totalitaire, n'est aucunement jsutifié par l'étude du dossier économique proprement dit. Comme il est néanmoins couramment rendu, non seulement par les communistes, mais aussi par une gauche démocratique encline à répudier le réformisme tout en prétendant refuser le stalinisme, noble perplexité, dépourvue de portée pratique, il faut induire que la condamnation absolue du capitalisme émane moins d'objections économiques, sérieuses, certes, mais non décisives, que d'une réprobation d'ordre moral.

Capter les instants de l'histoire



par GÉRALD LeBLANC

Historien de l'instant, le journaliste trouve les heures bien courtes pour capter chaque jour l'état du monde.

Journaliste des siècles, l'historien n'arrive plus à comprimer ses longues recherches dans des pages toujours trop courtes.

Et pourquoi pas se payer le luxe du meilleur des deux mondes en présentant dans un format journalistique les grands instants de l'histoire de l'homme des cavernes à l'ère atomique.

Le projet devait avoir de l'allure puisque les Américains l'ont déjà mis à exécution dès 1953 et les Français suivaient trois ans plus tard avec leur adaptation de ce "Journal du Monde". Les Éditions Denoël viennent d'ajouter dans la dernière édition publiée durant le quatrième trimestre de 1975, un numéro couvrant la période de 1962 à nos jours.

(Un québécois de Trois-Rivières avait fait une expérience analogue en publiant il y a une dizaine d'années son "Boréal-Express" relatant les "instants" de la Nouvelle-France à l'heure où elle était dépourvue de journaux).

Format tabloid, vocabulaire journalistique, pseudo-dépêches, reporter et envoyé spécial, sang à la une, potins, échos, entrevues exclusives, caricature, en somme tout ce qu'on retrouve dans son journal chaque matin. Mais les 53 numéros de l'album couvrent des millénaires et relatent les grands moments de l'aventure humaine.

En plus de fournir un autre type de cadeau pour vos amis originaux, le Journal du Monde convie mieux que tout manuel d'histoire la relativité et l'interconnection des grands moments de l'évolution des sociétés édifiées et détruites par les hommes au cours de l'histoire.

Les premiers numéros embrassent des millénaires mais à mesure qu'on approche du présent ils deviennent plus modestes. Le dernier numéro, ajouté dans cette dernière édition, nous mène de 1962 à aujourd'hui.

Qu'a-t-on retenu de ces dernières quinze années? A la une: l'assassinat de Kennedy en 1963, de Martin Luther King en 1964, la démission de De Gaulle en 1969, la marche de Neil Armstrong sur la lune en 1969, la mort de Jean XXIII en 1963, la fin de l'hégémonie portugaise en Angola en 1974 et quelques faits de moindre importance.

La disparition de Pablo Picasso (page 2), de Winston Churchill (p. 2) et de Che Guevara (p.4) est reléguée aux pages intérieures. Un petit entrefilet à la deux nous apprend que Mmes Indira Gandhi, Golda Meir et Isabelita Peron "président au féminin". Le pouce cède le pas au système métrique, même à Londres. On y parle aussi de la stagflation, de la révolution culturelle en Chine, de la guerre des six jours au Moyen-Orient et de la première greffe du coeur.

Côtoyant l'assassinat de Kennedy à la une, une longue analyse de la guerre vietnamienne sous le titre "La guerre de 30 ans sera perdue pour tout le monde".

Il ne faudrait pas oublier la scène du balcon de l'hôtel de ville d'où devait être lancé un surprenant "Vive le Québec libre!", qui reçoit le dernier paragraphe d'un magazine sur "les coins du gaullisme".

Au risque de terminer sur une note chauvine, il faut souligner la mise en page soignée du "Journal du Monde", rappelant à s'y méprendre celle du quotidien de la rue Saint-Sacrement.

● **LE JOURNAL DU MONDE**, publié sous la direction de **Gérard Caillet** aux Éditions Denoël, Paris, 1956. Dernière édition, 42 trimestre 1975.

COURS D'ÉTÉ
SESSIONS INTENSIVES DE 2 SEMAINES DANS LA
POTERIE
INSTRUCTION INDIVIDUELLE POUR DEBUTANTS ET AVANCES, EXCELLENTE NOURRITURE ET ACCOMMODATION
POUR DEPLIANT, ECRIRE
POTERIE ROZYNSKA
WAY'S MILLS, RR 1
AYER'S CLIFF, QUEBEC
819-838-4321

les éditions la presse
présentent *Le premier grand roman féministe québécois*

Rédigé sous forme de triptyque, **L'Euguélionne** est le *premier grand roman féministe québécois*. Il constitue également une somme sur la *condition féminine*. Toutefois, comme une somme dépasse toujours les définitions approximatives qu'on en fait, on serait tout aussi justifié de dire que cet ouvrage traite de la condition humaine en général, en ce qu'il réinvente les valeurs qui sous-tendent les rapports entre les hommes et les femmes.

Dans une immense fresque allégorique, **L'Euguélionne** décrit "la longue marche" d'une femme vers la plénitude, et fait ressortir la confusion qui règne dans la psychologie féminine. Maniant avec un rare bonheur l'humour et l'audace, l'auteur va encore plus loin et de façon plus systématique que Kate Millett ou Benoîte Groult dans l'analyse des multiples tabous qui hantent encore l'existence de "l'espèce féminine". Freud y est présenté sous les traits paternalistes de "saint Siegfried" et ses enseignements ainsi que ceux de certains de ses disciples sont scrutés sans pitié dans **L'Euguélionne.**

L'Euguélionne
par
Louky Bersianik

Ce livre est d'une lecture passionnante et les hommes, tout autant que les femmes, le liront avec beaucoup d'intérêt, car la lucidité avec laquelle il est écrit en fait le miroir des préoccupations actuelles des femmes.

les éditions la presse
En vente partout **$8.95** 400 pages

la chronique de Jean Basile

Un bon roman de Claude Jasmin et une réédition de Tardivel

Occupé de télévision et de journalisme, Claude Jasmin ne publie plus guère de vrais romans. Comme souvent on le fait à son âge, d'ailleurs, il aime dorénavant à se pencher sur son passé; chacun connaît le charme simple de ses souvenirs d'enfance qui ont trouvé une expression presque parfaite dans "La Petite patrie", version télévisée. C'est encore sur son passé qu'il médite aujourd'hui en publiant une suite à "Ethel et le terroriste", roman d'actualité qui avait vu le jour en un moment périlleux du Québec, lors de la flambée nationaliste qui devait conduire à l'Octobre de Laporte de de Cross.

"Revoir Ethel" (1) tel est le titre de ce nouveau livre et l'on y retrouve donc Germain, le jeune terroriste d'autrefois, recommençant son odyssée en voiture, vers les États-Unis. Mais cette fois, pour y retrouver la fille qu'il a aimée, Ethel, et que les évènements ont écartée de lui. Car Germain a fait de la prison; il s'est assagi comme l'on dit; de son ancienne exaspération rageuse de jeune révolutionnaire, il ne lui reste plus que ce besoin d'absolu qu'il reporte sur ce premier amour. D'un autre côté, Ethel a suivi, elle aussi, sa route. A-t-elle oublié Germain; on ne sait et c'est, naturellement, un des petits secrets du livre. Toujours est-il qu'elle a vécu avec des hommes, un Noir semble-t-il, puis d'autres. Elle a aussi voyagé, attendu, espéré. Mais, dans le roman de Claude Jasmin, elle n'est qu'un but, celui qui a pour nom Amour.

"Ethel et le terroriste" et "Revoir Ethel" ont été écrits d'une façon identique. Le même style haché, haletant dans lequel Claude Jasmin excelle. La même vieille voiture qui est comme un symbole de cette vie un peu brinquebalante, un peu rouillée, mais qui avance jusqu'au bout de hoquet en hoquet. Des personnages forts, typés, enfermés en eux-même comme dans la carosserie qui les traîne. Autour d'eux un monde étrange et étranger: le monde.

Car ce sont en effet trois étrangers que Claude Jasmin nous présente. A part Germain que l'on connaît et qui, pour s'être assagi politiquement, n'en reste pas moins en quête de pureté, il y a Walter David, un jeune Américain amoureux de la France et qui, profitant de la voiture, reprend contact avec les États-Unis qu'il a quitté autrefois en rupture avec sa famille et les idées nationales de son pays; il y a aussi Patrick, un Breton autonomiste qui, après un séjour au Québec, se lance dans une aventure folle, encore plus folle que celle qui anima autrefois Germain; il veut fabriquer une bombe atomique de poche et la lâcher en plein stade olympique à Montréal. Claude Jasmin aime bien l'actualité.

On voit tout de suite le ressort de l'action. "Revoir Ethel" est, de fait, un parallèle et une réflexion sur le pacifisme de l'amour et sur la violence. D'un côté, le violent repenti, Germain, en quête d'Ethel qui est le repos, le salut. De l'autre le violent anarchiste, Patrick, prêt à tout, méprisant argent, confort et femme. C'est donc sur cette contradiction qu'est bâti tout le livre de Claude Jasmin. Comment naît la violence? Comment se résorbe-t-elle? voilà la première interrogation qu'illustre la démarche de Germain. Mais cette violence, si elle ne s'apaise pas, que deviendra-t-elle? Voilà la réponse que nous offre Patrick. En bref, la violence pour Claude Jasmin est un cercle infernal, sans fin, qui prolifère si on ne l'endigue pas. Pour Germain il s'agissait d'une petite bombe, d'une bombette tout juste capable de tuer quatre ou cinq personnes. La bombe de Patrick pourra en tuer quelques milliers. Et demain?

Autant dire que la philosophie de Claude Jasmin est un peu courte et que son nouveau roman ne dépasse guère le gros trait. Patrick n'est jamais très convainquant dans sa révolte qui se confond avec une soif de vivre égoïste. De même Germain n'attire guère notre sympathie par son assagissement un peu niais. Mais au fond, ni l'un ni l'autre ne sont des intellectuels. Ils voient le monde simplement. Ils réagissent directement par rapport à ce monde qu'ils perçoivent toujours directement par rapport à eux. Mais le style littéraire de Claude Jasmin, son approche psychologique, tout en détails concrets, se marient bien avec de tels personnages. Si l'on n'est pas écrasé par la grandeur ou la profondeur de l'analyse, on est séduit par cette vie qui s'offre à nous et qui passe, vite et bien, de chapitre en chapitre, de situation en situation. Comme il se doit, Patrick sera arrêté à temps et Germain retrouvera Ethel. L'amour récompense le héros. Patrick refera le chemin de Germain. Il ira en prison pour y réfléchir et presque heureux, sans doute, que la Société lui offre ce couvent nouveau modèle.

Plus étrange, et comme en surcrôt, est le personnage de Walter David qui occupe une bonne partie de cet ouvrage. J'avoue que je n'ai pas compris exactement ce qu'il venait y faire. Claude Jasmin en a fait un homosexuel, un peu puritain, un peu complexé et tout plein de boutons, un acné juvénile persistant malgré ses trente ans. A peu près inutile à l'action, sauf une fois quand il propose une comparaison avec une expérience homosexuelle vécue par Germain en prison, expérience rejetée aussitôt avec horreur.

Il se peut — et des critiques plus détaillées que celle d'un quotidien nous le diront un jour — qu'il y ait, en effet, un lien pour Claude Jasmin entre la révolution et la sexualité déviée. Force m'est de dire que ce propos n'apparaît pas en clair. Tel quel, le personnage de Walter semble un peu inutile.

Il ne faut pas attendre d'un livre de Claude Jasmin qu'il soit une réussite littéraire comme on l'entend ordinairement. Je pense qu'il est avant tout un témoin, et assez direct, assez simple pour toucher un grand nombre de lecteurs pas trop difficiles. Ce livre vite écrit, avec un enthousiasme qui ne se dément que fort peu, se lit d'un seul élan. Puis il se dégonfle lachant un soupir nostalgique.

On y découvre aussi que Claude Jasmin a atteint la maîtrise de son style et de son genre. Il n'y a presque pas de bavure et si l'analyse est souvent courte, elle n'est jamais fausse. "Revoir Ethel" est un livre tout à fait naturel.

■

Les éditions Hurtubise HMH viennent de republier un livre de Jules-Paul Tardivel, "Pour la Patrie" (2), avec une introduction de John Hare. Peu de gens, je suppose, ont lu ce roman de la fin du 19ième siècle dont on a dit qu'il inspira le séparatisme québécois, assez du moins pour avoir marqué de son influence le chanoine Groulx.

Évitons même de faire l'analyse politique de cette oeuvre (analyse que fait excellemment John Hare dans son introduction), il n'en reste pas moins que sa lecture est agréable. Si l'on accepte le genre, les actions providentielles en particulier, il est habilement fait, solidement construit et son histoire, qui est celle d'une lutte politique entre le gouvernement fédéral et des nationalistes québécois, n'est pas sans intérêt aujourd'hui encore.

Et puis, Tardivel, qui était américain comme on le sait, et qui apprit le français vers sa quinzième année, est un styliste agréable.

(1) **Revoir Ethel**, roman par **Claude Jasmin**, Alain Stanké éditeur, Montréal 1976.

(2) **Pour la Patrie**, par **Jules-Paul Tardivel**, HMH, Montréal 1976.

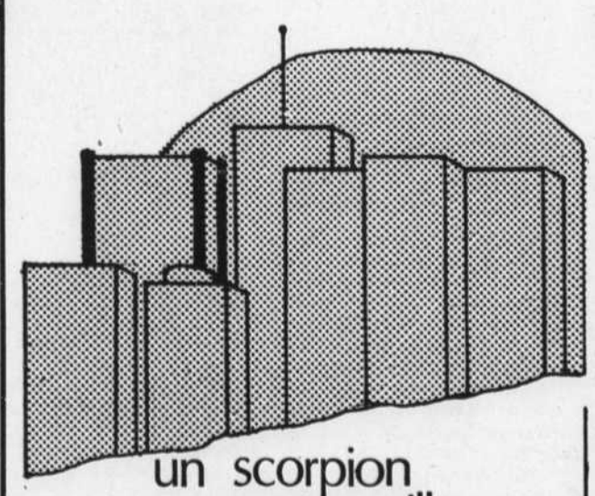


Picha *un jet de vitriol*

"Persona non grata". Voilà vraiment un titre revendiqué avec droit par Picha, dessinateur belge encore jeune mais qui a fait récemment une entrée fracassante dans le dessin animé en narrant les exploits plutôt salaces d'un Tarzan pour adultes, que Philip Jose Farmer n'eût pas renié, "Tarzoon, la honte de la jungle".

Dans son recueil de caricatures **Persona non grata,** Picha attaque de son crayon acéré et vif — trop vif même parfois — tout ce qui l'entoure et l'agresse. Rien n'échappe à sa hargne vitriolée: État, Eglise, Armée, Sexe... Picha s'empare d'une idée et lui donne en quelques traits décidés les variations les plus inattendues, les plus implacablement cruelles aussi. Car l'humour de Picha est souvent insoutenable, rarement libérateur, mais traquant toujours les travers inavoués de notre civilisation, qui ne l'est pas tellement. On pense parfois aux fantasmes géométriques d'Ungerer ou à la verve iconoclaste de Reiser. Mais on dira bientôt: "Tiens, cela ressemble à du Picha".

Picha — "Persona non grata" — **Albin Michel**


un scorpion au centre ville...

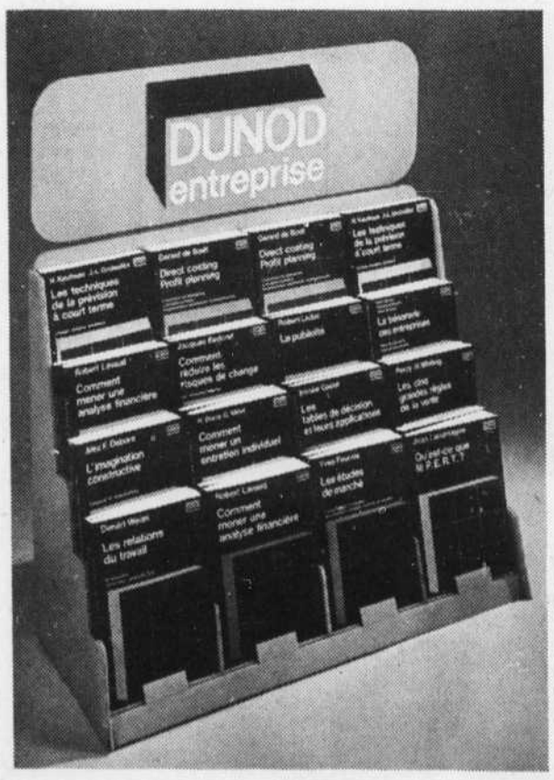
Voici notre 5e librairie prête à vous accueillir et à vous procurer le livre que vous cherchez.

La librairie du Scorpion
Centre Commercial
Les Terrasses.
Métro McGill

librairie du scorpion
le réseau
Centre Laval **Centre Langelier**
Mail Champlain **Centre Domaine**

vient de paraître
HENRI MASSON
par Hugues de Jouvancourt
Edition de luxe tirée à 170 exemplaires, dont 100 accompagnés de 6 litographies (11½ x 10 pouces) exécutées et signées par l'artiste.
ÉDITIONS LA FREGATE INC.
C.P. 157 - Station H - Montréal - tél.: 861-0791

DUNOD entreprise
Quinzaine
OUVRAGES DE GESTION
du 15 au 31 mars 1976



DUNOD entreprise
UNE NOUVELLE COLLECTION
UNE AUTRE MANIÈRE DE FAIRE LES LIVRES
UNE COLLECTION QUI COUVRE TOUS LES DOMAINES
LES SCIENCES ADMINISTRATIVES EN FRANÇAIS

Disponibles chez Les Libraires suivants:

CARON LIBRAIRE • BOOKSELLER
251 est, Ste-Catherine
Montréal, Qué.

librairie flammarion
paris - montréal ltée
1243, rue Université
Montréal, Qué. H3B 3A8
Tél.: (514) 866-6381

Librairie Laliberté inc.
2360 Chemin Ste-Foy
Centre Innovation
Ste-Foy, Québec
Tél.: (418) 658-3763

LIBRAIRIE DUSSAULT LIMITÉE
8955 Boul. Saint-Laurent
Montréal H2N 1M6
Tél.: 384-8760

les mots

Liberté à la sauce Péladeau

La couverture du numéro 102 de **Liberté** (1) fait choc. On peut y lire en manchettes: "Une grande première: collectif pour un syndicat". Alors on a hâte d'ouvrir la revue, croyant qu'on aura affaire à un long texte-manifeste sur cette idée chère au déliquescent Gaétan d'Ostie, directeur de la section dite de poésie aux Éditions La Presse. À la place de quoi on trouve une lettre d'un groupe d'écrivains français qui espèrent voir arriver le jour où tous les écrivains de tous les pays se feront un beau petit syndicat pour uniformiser les règles du jeu de l'édition. C'est touchant, bien sûr, mais c'est une bien vieille idée. À ce point vieille qu'au Québec, elle a trouvé depuis longtemps d'autres prolongements.

Je dis tout simplement ça pour encourager les gens de **Liberté** à ne pas lâcher: bien que toujours en retard, ils finiront par arriver en même temps que tout le monde même si ce n'est pas au même endroit.

Pour le reste, la récente livraison de la revue ressemble à toutes les autres qui sont venues avant: quelques textes épais et quelques autres fort bons. À signaler les poèmes de Juan Garcia, petite chronique du désespoir, dure et touchante. À signaler aussi, pour des raisons tout à fait opposées, les exécrables poèmes de François Hébert. Il est difficile de rien écrire qui soit aussi enflé et aussi niais. J'en veux pour preuve cette pièce sur Robert Bourassa qui est d'une rare insignifiance. Et ce Monsieur-là doit enseigner la poésie quelque part! Juste pour vous donner une idée, ce bout de texte:

Seul son coiffeur sait
qu'un filet invisible tient ses cheveux laqués
en place
qu'un astucieux maquillage cache ses grains
de beauté

Est-ce assez subtil? Fernand Ouellette, qui s'interroge assez pertinemment bien sur le lieu de la poésie, doit maintenant être en syncope.

(1) Liberté, numéro 102, 112 pages, Montréal 1976.

Françoise Sagan débile

Les amateurs des deux derniers télé-théâtres de Radio-Canada, signés Marcel Dubé et Guy Bouchard, vont sûrement se jeter sur le nouveau livre de Françoise Sagan, intitulé **Des yeux de soie** (1). Il s'agit d'un recueil d'une vingtaine de nouvelles que je vous défie bien de lire jusqu'au bout. Lisez la première, ou la deuxième, et ça va suffire: les autres sont toutes pareilles. Madame Sagan et l'éternel triangle, ça ne fait qu'un. Toujours le gigolo, la bonne femme vieille mais riche, les voitures sport, les villas à la campagne et des personnages insipides qui ont toujours la larme à l'oeil, ce qui précède infailliblement la crise suicidaire. Grand bien leur fasse. Le genre d'histoires qui doit se faire pourlécher de la babine les braves déléguées du Parti Libéral du Canada!

Et quel style, genre mâchemallo sur la fin de son règne. Je ne peux résister à la tentation de citer ce passage:

"Ce printemps-là, nous étions en Normandie, dans ma somptueuse demeure, d'autant plus somptueuse qu'après deux ans d'inondations, nous en avions fait réparer la toiture. L'absence subite de cuvettes sous les poutres, l'absence de gouttes d'eau glacée sur nos doux visages endormis la nuit, l'absence de moquette spongieuse sous nos pieds, nous grisa. Nous décidâmes de faire repeindre les volets qui, de roux, étaient devenus marron sale, puis gris-marron, puis qui, désespérés, s'étaient mis à pendre, de biais, aux fenêtres, comme des bannières. Cette décision fastueuse eut des conséquences psychologiques et sportives incalculables."

Claire de Lamirande ne dirait pas mieux!

En fait, si j'ai ouvert le livre de Madame Sagan, c'est qu'il a pour sous-titre **La diva** et que j'étais curieux de voir ce que l'écrivaine en dirait. La diva est très portée ces temps-ci. Après Jean-Claude Germain qui en a fait son meilleur spectacle, un roman américain, qui porte ce titre, est devenu rapidement un best-seller. Il doit y avoir quelque chose dans le mot, et ce qu'il véhicule, pour produire tant d'éclat. C'est tout à l'avantage de Jean-Claude Germain. Quant à Madame Sagan, cela lui permet tout juste d'écrire la plus mauvaise de toutes ses mauvaises histoires. C'est tout dire, et c'est assez.

(1) Françoise Sagan, Des yeux de soie, Flammarion 1975.

Gabrielle Roy scolaire

Un petit mot pour finir sur **Présence francophone**, (1) une revue littéraire publiée à l'Université de Sherbrooke.

Le numéro 11 vient tout juste de paraître. Il ne s'agit pas là du genre de littérature qui pourrait fasciner Pierre Trudeau quand il vient faire un tour au Québec, **Présence francophone** faisant dans le travail aride sur les littératures francophones, dans un langage plutôt sec, ce qui la rend austère et pas très alléchante.

Pourtant, il y a quelques études qui méritent une lecture attentive: celles sur Jacques Roumain et sur Gabrielle Roy, par exemple. Ne serait-ce que parce que Gabrielle Roy est le plus grand des romanciers québécois contemporains et que tout texte sur son oeuvre ne peut qu'intéresser.

Quant à ceux qui veulent se renseigner sur la littérature algérienne, maghrébine, africaine ou acadienne, **Présence francophone** constitue une bonne introduction.

(1) Présence francophone, automne 1975, numéro 11, 208 pages, Sherbrooke 1975.

-Victor-Lévy BEAULIEU

courrier des lettres et des arts

Lettre ouverte au Directeur de l'O.S.M.

Le sort réservé au clarinettiste, Gilles Carpentier, et à beaucoup d'autres musiciens québécois, sans aucun doute, m'a révoltée. C'est pourquoi j'approuve Raymond Daveluy lorsqu'il parle d'injustice et d'absurdité...

Ce n'est pas rassurant ni très encourageant pour les jeunes étudiants qui se dirigent vers la carrière musicale, de constate que les portes de l'O.S.M. leur sont fermées.

L'O.S.M. est-il notre orchestre ou celui des autres? Chaque année, vous sollicitez nos dons pour une campagne de souscription. Je trouve qu'avant tout, il serait bon d'aider NOS musiciens. Pour le moment, je considère que cet orchestre n'est pas le nôtre!

Nous sommes tous concernés!... Nous voulons tous un orchestre à Montréal, mais qui nous représente davantage.

Roxanne TURCOTTE
étudiante en musique
à l'École de
Musique Ste-Croix.
avec l'appui des groupes
d'étudiants
en musique à l'École
Émile-Legault.
Saint-Laurent, le 9 mars 1976

la chronique de Jean-Ethier Blais

Retour au vrai Nitzsche

C'est un fait. Pendant près d'un siècle, on a lu un Nietzsche qui n'était pas le vrai. Son oeuvre est aphoristique, contradictoire. Par fulgurations successives, fruits d'une longue patience, Nietzsche ajoutait constamment à sa pensée. Après sa mort, sa soeur a entrepris de donner à cette pensée dispersée une dynamique unitaire, choisissant dans les **Oeuvres** posthumes celles qui correspondaient à son propre dessein.

Il s'agissait, autour de la volonté de puissance, de faire de Nietzsche un philosophe systématique. A partir des transvaluations que Nietzsche fit subir, au cours des années, à ses idées, Elisabeth Forster-Nietzsche, par une série de collages, infléchit la volonté fondamentale de connaissance de son frère en volonté de puissance. De philosophe lié consubstantiellement à la pure pensée, Nietzsche devint, pour ses lecteurs, celui de la recherche du moyen le plus sûr pour s'échapper du nihilisme de la philosophie européenne. Quel réconfort si ce penseur existait à l'époque contemporaine! Ce n'est pas le cas et, chose certaine, il ne s'appelle pas Frédéric Nietzsche. Au contraire, Nietzsche a cru qu'aucune réalité n'existait. Devant ce vide, l'homme s'est découvert une ressource, qui a nom esprit créateur. Il crée donc, afin d'échapper au poids de l'irréalité, mais sans oublier que l'acte créateur lui-même n'a aucun sens. L'homme n'est homme que dans l'acceptation de ce rapport du vide au vide. La conception que se fait Nietzsche de l'homme est toute philosophique. Chacun peut en tirer les conclusions qu'il veut et c'est pourquoi tant d'êtres disparates se réclament de la "doctrine" nietzchéenne. "Est-il dieu, table ou cuvette?" demande le fabuliste. L'existence de Nietzsche est donc, d'une certaine façon, faite de deux drames, celui de sa vie, qui a transformé le jeune philologue en contestataire de l'univers et celui qu a pour centre l'incompréhension dont son oeuvre fut l'objet. Personne ne pourra jamais rétablir la dynamique des dialogues successifs de Nietzsche, au cours de sa vie, avec l'histoire, avec l'esthétique ou la morale, avec le Christ. Il faut l'abandonner à ses luttes contre son temps. Lui-même, du reste, n'hésitait pas à insérer les hommes, quels qu'ils fussent, dans le temps, mieux encore, dans **leur** temps.

Ainsi que Cosima Wagner le notait, Nietzsche "fait ressusciter l'art de l'avenir par celui du passé." D'une certaine façon, la puissance des raccords historiques est chez-lui telle que le temps disparaît. Il est donc particulièrement important, dans une édition complète des oeuvres de Nietzsche, que le temps de sa pensée soit respecté. Et c'est ce qu'aucune édition n'avait fait jusqu'à présent. Les Éditions Gallimard, avec comme maître d'oeuvre M. Dionys Mascolo, ont entrepris de donner, enfin, une version complète et chronologiquement satisfaisante de l'oeuvre de Nietzsche. Déjà, avant la guerre, Gallimard avait publié les oeuvres de Nietzsche, mais dans le texte courant de cette époque, revu (pour la correspondance) et rassemblé selon un ordre choisi par elle, par la soeur de Nietzsche. C'est sous cette forme qu'a paru la célèbre **Volonté de puissance**. Il s'agissait donc d'écrits falsifiés dans le texte. Depuis 1960, le philosophe italien Montinari fait l'analyse des oeuvres de Nietzsche aux Archives Goethe-Schiller de Weimar. Son maître, G. Colli avait, cette même année, édité une correspondance de Nietzsche et envoya Montinari à Weimar, en zone soviétique, un peu à tout hasard, dans l'espoir qu'il pourrait avoir accès aux archives. En réalité, rien ne fut plus que l'accueil des autorités et MM. Colli et Montinari entreprient d'édifier à la mémoire du philosophe la première édition de ses écrits qui lui rendit justice. Le principe de cette édition est le suivant: il faut revenir à la continuité créatrice de Nietzsche, qui signifie, en fait, rendre à la discontinuité de son texte ce qui lui est discontinu. MM. Colli et Montinari se sont donc donné comme mot d'ordre savant de restituer les textes de Nietzsche d'abord dans leur authenticité, ensuite à leur place dans le déroulement chronologique. Dans leur introduction générale, Michel Foucault et Gilles Deleuze le notent: "Il fallait donc éditer l'ensemble des cahiers en suivant la série chronologique et selon les périodes correspondant aux livres publiés par Nietzsche." Je me suis entretenu à ce sujet avec M. Dionys Mascolo qui insiste sur l'importance de cette classification, sans laquelle il est évident que Nietzsche ne peut présenter de lui-lui-même qu'une image déformée. Un texte qui a retrouvé sa pureté sur la page et dans le temps. J'ajouterai pour ma part que si le texte de Nietzsche constitue, bien sûr, l'essentiel de la lecture, l'appareil explicatif et critique ajoute à son plaisir. Chaque texte est accompagné, en fin de volume, de notes qui le situent explicitement dans la vie de Nietzsche, avec des extraits de sa correspondance, ainsi que de celle de ses amis et de ses contemporains, des rappels topographiques, des interférences d'amitié, qui, sans tomber dans l'interprétation, permettent au lecteur d'entrer dans le climat historique et culturel à l'intérieur duquel l'oeuvre fut conçue. Les éditeurs, sans chercher à influencer le lecteur, le guident au coeur de la forêt nietzschéenne. L'édition française a, comme compagnes, des éditions italienne et allemande, que régissent les mêmes critères de publication.

En réalité, je constate ceci. Notre époque, si férue d'analyses de textes, qui font abstraction de l'écrivain, donne le jour à des éditions monumentales dont l'un des buts, inavoués peut-être, sera de rendre l'oeuvre inséparable de la vie. Cette constatation est manifeste dans le cas de Nietzsche, dont le drame humain ne cessera jamais de hanter l'esprit des hommes. Il est venu combler un vide récurrent. Aujourd'hui, les esprits demandent plus à la philosophie que d'être une description du monde tel qu'il est dans la vérité froide du penseur. Il y faut ajouter cette passion qui naît dans l'âme du philosophe de la certitude tragique que notre destin collectif est en voie de disparition. Cette certitude, elle est partout dans l'oeevre de Nietzsche dont la pensée débouche sans cesse sur l'appel du néant. Assumer notre néant, chemin difficile que doit emprunter la pensée moderne. Et l'assumer dans un contexte qui fait abstraction des schèmes religieux. Ses auditeurs disaient au Christ: "Cette parole est dure". La parole de Nietzsche, elle aussi, est dure, dans la mesure où Nietzsche a consacré sa vie à enlever au monde sa signification. En ce sens, il correspond de façon directe à la psychologie contemporaine. A côté de la sienne, toutes les philosophies, toutes les religions, depuis le christianisme jusqu'au marxisme, sont utilitaires et ne répondent pas au besoin d'infini que nous vivons sous une forme qui est à nous. Nietzsche est présent en cette fin de vingtième siècle suicidaire. Et plus que quiconque. C'est pourquoi ses oeuvres complètes, restituées et replacées dans leur contexte historique, se présentent à nous comme le symbole de ce que nous sommes. Enfin, Nietzsche a le grand avantage de ne pas être soumis aux modes du langage. A aucune époque, l'homme n'a été comme il l'est aujourd'hui esclave des formules linguistiques. La politique a dévalorisé le langage, de telle sorte que tout le monde emploie de la même façon un vocabulaire dont il ne connaît pas le sens. A la radio et à la télévision comme dans les livres et les journaux, triomphe le vocabulaire incompréhensible de l'à-peu-près pseudo-savant. C'est que moins on a à dire, plus on est pédant. Nietzsche est clair, comme Descartes et Pascal. S'il éblouit, c'est précisément par sa clarté.

Il s'agit donc d'une grande entreprise. Quatorze volumes. Un seul regret, c'est que la correspondance ne figure pas dans cette édition des oeuvres complètes, avec la poésie. Sans doute que le Nietzsche pur écrivain fera lui aussi l'objet, quelque jour, d'une entreprise comme celle des Oeuvres philosophiques complètes. Il sera alors présent tout entier, apportant aux hommes le doute et la liberté.

science-fiction

Les dépossédés du futur

par GILBERT GRAND

Dans son manichéisme infantile, la science-fiction classique ne s'est jamais vraiment interrogée sur les motivations profondes des populations extraterrestres conquises inlassablement par l'homme maître de la création. Bons ou mauvais, mais surtout mauvais, ces êtres affublés de qualificatifs péjoratifs, ne servaient habituellement que de faire-valoir à des héros humains invincibles.

Des auteurs fort heureusement échappèrent à ces travers détestables inspirés en droite ligne de l'idéologie de la guerre froide. Clifford Simak est certainement le premier nom qui vient sur toutes les lèvres. Son humanisme sincère éclaire avec tant de chaleur ses romans qu'on peut difficilement les oublier. Chez Simak, on a l'impression que l'homme aborde les espaces galactiques avec l'innocence d'Adam découvrant la nature luxuriante du paradis terrestre. Plongez-vous, si ce n'est déjà fait, dans les deux derniers romans parus en français du bon simak, **Le pêcheur** (J'ai lu) et surtout **Le dernier cimetière** (Denoël). C'est là un bain de fraîcheur vraiment revigorant.

Au cours des dix dernières années s'est développé aux États-Unis un courant que j'appellerai ethno-science-fiction, dans lequel l'essentiel de l'effort d'écriture porte sur une reconstitution la plus fouillée possible, de civilisations, d'organisations sociales extraterrestres. Il est bien évident que ce n'est là qu'un moyen détourné de réflexion sur notre présente crise de civilisation. Un des romans les plus réussis illustrant cette tendance fut **Les réparateurs de monde** de Lloyd Biggle (Opta), que j'ai déjà présenté dans une précédente chronique.

Mais voici que nous arrivent en traduction deux chefs-d'oeuvre, et le mot n'est pas trop fort pour qualifier **Les dépossédés** d'Ursula Le Guin et **La cinquième tête de cerbère** de Gene Wolfe. Romans politiques, utopies, rapports ethnographiques sympathisant à la cause des vaincus, des "dépossédés", ces deux livres sont tout cela à la fois et même plus.

Par son ampleur même, le roman d'Ursula Le Guin s'impose comme une réflexion, ambiguë nous dit l'auteur, sur la liberté individuelle dans deux types de société opposés. Deux mondes, Anarres et Urras, contraires tant par leur climat que par leur organisation sociale. Urras ressemble beaucoup à notre Occident industrialisé, luxuriant, gaspilleur, avec son vernis démocratique qui dissimule mal parfois les sordides jeux de coulisse du grand capital. Sur Anarres, les proscrits d'Urras ont édifié, il y a 170 ans, une utopie concrète fondée sur la liberté absolue des personnes et la coopération. En dépit de la dureté du climat et de la pauvreté du sol, Anarres fonctionne mais il fonctionne surtout à l'abri d'un isolationnisme impitoyable et sclérosant.

Dans ce monde qui tient des idéaux de Fourier et de Mao, des gens ont compris que la voie prise par leur société conduit à l'autocensure des pulsions profondes, à une "normalisation" toujours plus poussée des individus, donc à la négation même de la liberté. Le physicien Shevek tente de rompre ce mur symbolique qui étouffe lentement Anarres; il se rend sur Urras dans l'espoir d'effacer l'hostilité séculaire qui oppose les deux mondes. Changer Urras pour changer Anarres. Tentative bien illusoire, comme il s'en apercevra vite.

On mesure l'importance du propos d'Ursula Le Guin et la richesse des réflexions qu'il véhicule. En outre, pour la première fois, ses personnages "vivent". On a reproché, avec justesse selon moi, la froideur glaciale des écrits d'Ursula, l'absence de sentiments et de passions. Dans **Les dépossédés**, les héros ont enfin une profondeur psychologique qui les rend inoubliables. Aussi, je peux affirmer péremptoirement que jamais prix Hugo ne fut autant mérité!

Le roman de Gene Wolfe mérite, à mes yeux, une attention toute particulière. Subtil, attachant, poétique, tels sont les qualificatifs "dangereux" que j'ai envie de donner à ce livre au titre étrange, **La cinquième tête de cerbère**, mais dont le propos est peut-être aussi ambitieux que celui d'Ursula Le Guin.

Bien loin de la Terre, deux planètes soeurs, Sainte-Anne et Sainte-Croix, ont été colonisées par des Français, qui ont écrasé la population indigène de la seconde. Des siècles plus tard — après que les colons français ont été eux-mêmes vaincus et dispersés — un ethnologue consacre sa vie à retrouver des traces de cette culture effacée, oubliée, passée au rang des mythes et qu'une culpabilité ancienne tend à refouler dans l'imaginaire.

Le talent immense de Gene Wolfe éclatait déjà dans une des meilleures nouvelles de l'anthologie **La frontière avenir** rassemblée par Henri-Luc Planchat, "La mort du docteur Ile". Avec **La cinquième tête de cerbère**, ce jeune auteur vient se placer parmi les grands du genre. En trois contes d'une écriture chaque fois renouvelée, il y retrace la quête de l'identité d'un peuple, d'une pureté originelle dont un génocide a voilé jusqu'au souvenir. On reste ému au bord de ce monde à peine aperçu et dont on a confusément percé une infime partie du mystère, avant qu'il ne retombe dans l'oubli. Du grand art!

Gene Wolfe sort de cette génération de jeunes auteurs américains nés dans le sillage des **Dangereuses visions** d'Harlan Ellison, sulfureuse anthologie qui a secoué l'univers sclérosé de la s.-f. d'Outre-Atlantique en 1967. Elle paraît enfin en traduction française. A ne pas manquer; au programme: Asimov, Dick, Silverberg, Farmer (énorme), Lafferty, Ballard, Spinrad, Zelazny, Brunner, et j'en passe... Frissons, colère et extase garantis.

L'incurable, de D.G. Compton, est un de ces romans qui vous mettent mal à l'aise sournoisement, comme certaines nouvelles rassemblées par Ellison. Dans un monde où la médecine a vaincu la maladie, une femme apprend qu'elle n'a plus que quatre semaines à vivre. Proie idéale pour les média à l'affût de "tous les grands drames humains", elle s'enfuit traquée dans son intimité par un "homme-caméra". Monde de la fin de la vie privée, du voyeurisme érigé en institution, pas si différent du nôtre, si l'on veut bien le regarder. Compton retrouve dans ce livre dérangeant une thématique développée par le romancier allemand Heinrich Boell dans **L'honneur perdu de Katharina Blume.**



Ursula Le Guin

Deux littératures qu'on dit opposées se rencontrant sur ce sujet essentiel, étrange n'est-ce pas?

— **Ursula Le Guin** — "Les dépossédés" — **Laffont**

— **Gene Wolfe** — "La cinquième tête de cerbère" — **Laffont**

—**Harlan Ellison** — "Visions dangereuses" — **J'ai lu**

— **D.G. Compton** — "L'incurable" — **Calmann-Lévy**

Le retour de Tintin

(G.G.) — Après dix ans de silence, voici que Tintin revient dans une nouvelle aventure qui ne dépare pas la série de ses exploits illustres. Et encore une fois, la magie fonctionne et on se laisse prendre au jeu; et encore une fois, on s'interroge sur l'étonnante longévité de ce héros qui, depuis plus de quarante ans, fait rêver les enfants du monde en quinze langues différentes. Quarante millions d'exemplaires vendus, auxquels viendront s'ajouter les quelques millions d'autres dus au succès certain de ce dernier album Tintin et les picaros.

Tintin y retrouve les personnages qui ont animé plusieurs albums précédents: Haddock, Tournesol, les Dupond, bien sûr; mais aussi la Castafiore, l'Alcazar de l'Oreille cassée, le colonel Sponsz de l'Affaire Tournesol, l'envahissante famille Lampion, etc. Tout ce beau monde réuni un peu contre son gré au San Theodoros, une petite république à bananes de l'Amérique du Sud en proie à la guerre civile. Le brave Alcazar et ses partisans, les Picaros, tentent de renverser le tyran Tapioca, avec l'aide de l'International Banana Company. Ce n'est que lorsque Tapioca arrête la Castafiore et l'accuse de comploter pour le renverser à l'instigation de Tintin et d'Haddock, que nos amis débarquent au San Theodoros et y mènent tambour battant une révolution victorieuse.

Révolution par l'humour, dit Hergé et on peut voir là un amical pied-de-nez à tous ses détracteurs qui depuis un certain temps s'acharnaient à dénoncer l'idéologie raciste droitiste qui sous-tendrait toute l'oeuvre entière de Hergé. Que dans Tintin chez les Soviets et Tintin au Congo affleurent des motivations politiques assez troubles pour nos yeux de 1976, Hergé est le premier à le reconnaître mais il plaide des circonstances atténuantes. Et les explications qu'il donne à Numa Sadoul dans ce livre important pour qui veut bien comprendre l'auteur, Tintin et moi, entretiens avec Hergé, sont cohérentes, même si elles n'effacent pas ces erreurs de jeunesse.

Et puis tout ce débat m'apparaît faux ou mal posé. Car il faut être aveugle, ou de mauvaise foi, pour ne pas voir que l'oeuvre de Hergé ne se résume pas à ces deux albums de jeunesse et que Le lotus bleu ou Tintin au Tibet, par exemple, sont plus importants et riches d'humanité.

Mais on doit admettre que les critiques ont rendu Hergé plus attentif à certains détails. Aussi, cet nouvel album est sans doute le plus "politisé" dessiné par Hergé. On cherchera vainement dans les aventures précédentes de Tintin des planches aussi percutantes que celles qui montrent côte à côte les deux faces de l'Amérique latine: la ville ultra-moderne, chef-d'oeuvre d'architecture futuriste (Brasilia) et les bidonvilles pouilleux où patrouillent des policiers casqués à la nazi agitant ostensiblement leurs longues matraques. Le "miracle" économique qui ne profite qu'à certains et qui va de pair avec une inégalité et un contrôle policier croissants. Et même une fois la révolution victorieuse, Hergé achève son album par le même plan sur les bidonvilles. Seuls l'uniforme des policiers et l'affiche exaltant le nouveau président ont changé!

Lucidité ou pessimisme? Peut importe, car Hergé n'a jamais caché sa sympathie pour les minorités exploitées (Noirs, Peaux-Rouges Incas, Indiens de l'Amazonie, etc). On touche là, dans cet humanisme positif, une des clés du succès et de la longévité de Tintin. Le côté boy-scout de la formation de Hergé y est certainement pour quelque chose. Et puis, n'est-ce pas une des conventions les plus solides de la bande dessinée?



J'avais envie de reprocher à Hergé d'avoir en quelque sorte "figé" ses personnages dans des silhouettes qui n'ont pas évolué depuis le début ou presque. J'avais l'impression que Hergé disparu, son équipe aurait pu continuer indéfiniment à dessiner Tintin, comme l'usine Walt Disney a continué à produire à haut rendement après la disparition de Walt. En lisant le livre-entretien de Numa Sadoul, j'ai compris la part essentielle du travail de Hergé dans "l'accouchement" d'un album de Tintin, la patience de bénédictin qu'il met à refaire ses planches jusqu'à la perfection souhaitée. J'ai mieux regardé ensuite ses dessins; son souci du détail, son "professionnalisme" y transparaissent et donnent au récit cette facilité de lecture qui semble couler de source. C'est là la griffe d'un maître!

Hergé — "Tintin et les picaros" — Casterman 1976

Rappel: tome 1/l'arrestation — tome 2/la vie quotidienne NOUVEAU tome 3 la résistance

L'archipel du Goulag

DERNIER VOLUME

tome 3 Soljénitsyne SEUIL

Saint-Anselme, P.Q.



par VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Un ouvrage comme celui que vient de publier l'abbé Arsenault (1) passera probablement inaperçu et je serai le seul à le regretter. Pris que nous sommes tous par l'exigence de nous donner une littérature nationale, nous voilà déguisés en vautours, avec de grands becs effilés pour picocher dans toutes les oeuvres officielles qui paraissent ici, de quoi s'essouffler avant de rejoindre ce fameux génie, qui, tout fin seul au centre de ses mots, saurait nous justifier.

L'abbé Arsenault a eu un premier tort, celui de faire paraître son ouvrage à l'enseigne des monographies de paroisses. C'est un genre que les chroniqueurs dédaignent parce qu'il ne sort pas du Québec, qu'on a peu de chance de le voir à Paris ou dans les grands cocktails de Monsieur Bantam. Autrement dit, la monographie ne sert que le pays et c'est bien plus que nous pouvons en prendre. Et tant pis si cette littérature charrie ce qui constitue vraiment notre infrastructure culturelle! De toute façon, il n'y a personne pour le remarquer. Surtout pas les écrivains, surtout pas ceux qui ne craignent que ce qui n'est pas uniformément limpide. Comme si cela existait, la chose nommée limpidité!

L'abbé Arsenault n'est pas assez fou pour tomber dans le piège, lui qui a écrit son livre pour se faire plaisir et redonner leur mémoire à ses concitoyens. Curé pendant longtemps de Saint-Anselme, petit village du comté de Lévis le long de la rivière Etchemin, le bon père, à soixante-dix huit ans, a décidé d'en retracer l'histoire. C'est un grand mérite même s'il ne sera pas entendu. En cela, l'abbé Arsenault ne fera que rejoindre la centaine de ses collègues qui ont raconté l'histoire de leur pays en y mettant tout leur coeur mais en ayant, en retour, que bien peu d'audience.

Que trouve-t-on dans l'ouvrage de l'abbé Arsenault? Tout ce qui fait l'intérêt de la monographie de paroisse. On y apprend comment s'est constitué un village et ce qui a fait, au cours des années, sa spécificité. Et lorsqu'on a lu plusieurs de ces documents, parfois arides parce qu'ils renferment presque toujours un bon nombre de pages qui ont tout à voir avec la nomenclature, on est en mesure de faire des raccordements et, ainsi, de dessiner la carte d'un pays. C'est à notre mesure: un petit peuple qui a fait ce qu'il a pu, avec les moyens du bord; un petit peuple qui a d'abord dû vaincre le long hiver.

Depuis l'excellent ouvrage de Deffontaines sur l'homme et l'hiver au Canada français, on sait ce que cette lutte a représenté. On sait surtout que cette belle maison dite canadienne, faite en pierres, et que les snobs achètent aujourd'hui à prix d'or, était une véritable glacière, qu'on y gelait et qu'à tout moment, à cause de l'humidité, il fallait en reprendre le cimentement.

Ce n'est qu'avec le bois et l'invention du poêle qui mettait le feu au centre de la maison que le pays a été rendu habitable. Cela, les monographies le disent aussi bien que le livre de Deffontaines. Dans **Les Bois-Francs,** l'abbé Mailhot parle de ces habitants qui faisaient cent milles à travers les marécages, transportant les pièces lourdes de leurs poêles sur leurs épaules tellement cette machine était essentielle. Eh bien, c'est cela l'épopée de notre monde! Une lutte contre le froid, la neige et le gel!

L'abbé Arsenault n'a pas écrit une monographie différente de celle des autres, son village ressemble à la plupart de nos villages. Il y ajoute cependant son humour et quelques rares détails d'importance. Par exemple, ce qu'il dit des relations entre le curé et ses ouailles. On sait que la continence exacerbe les tempéraments bilieux. Ainsi était le curé Odilon Paradis de Saint-Anselme au sujet duquel l'abbé Arsenault écrit:

"Le curé Paradis faisait le catéchisme après la messe; il lui arrivait de disputer un peu trop, même les adultes, et de leur appliquer des épithètes désagréables. Un dimanche que les réponses ne venaient pas, le curé s'impatiente et dit: "Si vous êtes trop ignorants pour répondre, posez-moi des questions, et puis je vais répondre, moi." Un paroissien se lève: "Monsieur le Curé, pouvez-vous nous dire quel quantième du mois Notre-Seigneur est mort?" Le curé Paradis, estomaqué, lui dit: "Donnez-moi huit jours, et je vous répondrai dimanche prochain." Et le paroissien de répondre: "Donnez-nous huit jours, nous autres aussi, et dimanche prochain, toutes vos crûches seront débouchées!"

Ainsi était aussi le curé Stanislas Lord, d'humeur acariâtre, qui, un dimanche matin, enguirlande ses paroissiens qui jetaient leurs bouteilles vides sur le chemin de l'Église. Ces bouteilles, les habitants les achetaient au Centre Paroissial. Le curé dit: "Bien trop grand le Centre Paroissial, mais pas encore assez pour enfermer tous les fous de Saint-Anselme!" Il attaquait plus directement Jos McKenzie, le gardien du Centre, un homme reconnu pour ses grandes colères. Alors quand le curé tomba malade et faillit trépasser, c'est Jos McKenzie qui donna de son sang pour le sauver. Pince-sans-rire, le curé Lord dit à ce bon Monsieur qui s'inquiétait de sa santé: "Ça va très bien, mais tu comprends que je ne serai pas plus commode que j'étais... avec du sang de Jos McKenzie dans les veines!"

Ces anecdotes de l'abbé Arsenault ne seraient que des anecdotes si on ne retrouvait pas en elles ce que Jacques Ferron a déjà dit à leur sujet et qui ramène cet esprit de complicité qui faisait agir les habitants de nos villages. Ça n'a l'air de rien mais c'est d'une extrême importance si l'on veut comprendre ce que dit n'importe quelle de nos monographies, et celle de l'abbé Arsenault plus particulièrement. Parfois, c'est au milieu d'un long texte banal que jaillit l'image. Quand elle a la qualité de celle que j'ai le goût de citer, rien que pour montrer l'humour étrange de certains de nos pères, on se dit qu'à lire **Saint-Anselme,** on ne perd pas sa peine. L'abbé Arsenault écrit:

"Et ce père de famille qui, une fois ses enfants établis, a dû se faire amputer les deux jambes. On le voyait passer, en chaise roulante. "Où allez-vous donc, cher ami?" lui demandait-on. Il répondait: "Je m'en vais voir mes jambes, dans mon lot, au cimetière."

Sur tous les épisodes de la vie quotidienne, l'abbé Arsenault fait une oeuvre de mémoire. Cela donne des descriptions souvent amusantes, mais surtout utiles, qui ajoutent à notre connaissance. Par exemple, ces poules qui s'obstinaient à couver et que l'on plongeait dans une cuve d'eau froide, jusqu'à ce que les chaleurs soient passées. Par exemple, le nettoyage du saloir qu'on ébouillantait avec une infusion d'herbes saint-jean. Par exemple, l'usage qu'on faisait de la levure de pomme de terre et celle, tout aussi utile, de la vessie de cochon.

A ce niveau comme à tant d'autres, l'abbé Arsenault, en quelque 300 pages bien tassées, nous parle de nous et le fait poliment, nous montrant dans nos astuces et dans nos petits travers, mais surtout dans notre générosité. Ça vaut bien des petits romans sur nos prétendus démons, n'en déplaise à Madame Hébert. Il est vrai toutefois qu'on n'a pas tous le même usage à faire de ses chambres de bois. Quant à moi, je leur préfère celles de l'abbé Arsenault.

(1) **La paroisse Saint-Anselme,** par l'abbé **Ernest Arsenault,** chez l'auteur, Saint-Anselme de Dorchester, 316 pages, $6.00.

Question d'actualité

L'euthanasie

Jean Toulat vient de publier sur l'euthanasie un ouvrage qu'il a intitulé "Faut-il tuer par amour?" (1) Question controversée s'il en fut! Pour y répondre, l'auteur qui est lui-même prêtre, journaliste et écrivain, s'entretient avec des médecins, avec d'éminents professeurs et chercheurs comme Monod, Debré, Minkowski, Milliez, Lejeune. Il fait parler des infirmières et des malades. Il précise les positions des diverses religions, de la Mosquée à la Synagogue, du Protestantisme et de l'Orthodoxie à l'Église romaine. Il survole l'histoire de Platon à Nobel sans oublier bien sûr l'eugénisme allemand et Hitler.

Peut-on donner la mort à celui qui souffre, à l'incurable? Jusqu'où doit-on prolonger la réanimation du nouveau-né? Jusqu'à ce que l'être qui survivra soit un débile profond? L'état du comateux doit-il être entretenu à perpétuité? Autant de dilemmes qui, sous un éclairage économique, politique, légal et surtout humain, prennent des proportions alarmantes.

Et qui dit euthanasie dit un peu avortement. Si nul pays n'a encore introduit l'euthanasie dans ses lois, il n'en va pas de même pour l'avortement. Le corps social n'est-il pas ainsi déjà ébréché? Jean Rostand affirme que "dès que le respect de la vie n'est pas absolu, les conséquences peuvent être terribles".

L'homme pourtant doit pouvoir mourir dignement, "comme un homme". Lorsqu'il est condamné, ne doit-on pas lui dire la vérité? La mort fait partie de la vie et "s'il est un temps pour vivre, il est un temps pour mourir".

Cet ouvrage constitue un véritable outil de sensibilisation, une espèce de grille de réflexion sur le sujet très délicat qu'est l'euthanasie. Il s'adresse à la raison du lecteur. Jean Toulat a su éviter le piège de l'émotivité qui souvent emprisonne les débats de cette nature. Ce qui ne veut nullement dire toutefois que le lecteur reste indifférent. Les nombreux témoignages cités et les drames vécus qui nous sont racontés ajustent constamment notre réflexion à la dimension de l'être humain, dimension qui ne peut être ignorée lorsqu'il est question d'euthanasie.

(1) **Faut-il tuer par amour?** L'euthanasie en question, de Jean Toulat, aux Éditions Pygmalion, Paris.

Suzanne MARCHAND



EN LIBRAIRIE

BOUQUETS DE LA MER
DE
PIERRE FRANCOEUR



Aux Éditions Sherbrooke
Distributeur au Québec:
Librairie Déom
(845-2320)
$2.95

LE FURETEUR
460, rue Victoria
St-Lambert
tél. 672-1422

En collaboration
Le processus électoral au Québec
Cahiers du Québec
Coll. Science politique

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

vient de paraître

Jules-Paul Tardivel
présentation par John Hare
Pour la Patrie
Cahiers du Québec
Coll. Textes et Documents littéraires

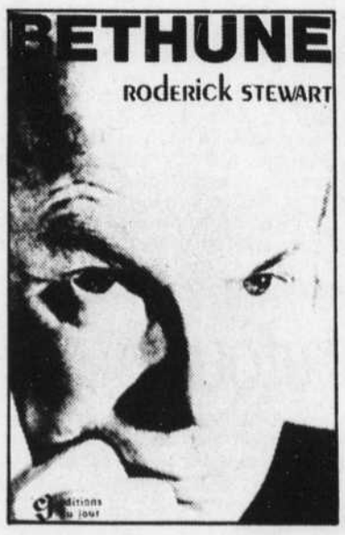
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

LE FURETEUR
460, rue Victoria
St-Lambert
tél. 672-1422

Roland Brunet
L'École sans diplôme
Cahiers du Québec
Coll. Psychopédagogie

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Les Éditions du Jour
NOUVELLES PARUTIONS



$5.95

BETHUNE
de Roderick Stewart

Cette biographie du Dr Norman Bethune nous révèle d'intéressants faits et gestes de la vie de ce médecin canadien, illustre dans le monde entier. Vénéré par plus de 800 millions de chinois pour le rôle extraordinaire qu'il a joué dans la lutte pour la libération de la Chine. MAO TSE TOUNG a dit de lui: "L'esprit du camarade BETHUNE, son dévouement envers les autres, a été démontré dans son sens des responsabilités au travail et dans son affection sans limite envers les camarades et notre peuple. Nous devons par son exemple apprendre cette grande qualité du don de soi."

LE FOU
de Pierre Châtillon

Dans ce roman, Pierre Châtillon raconte l'histoire d'un fou de village qui rêve de voler. Mais c'est peut-être aussi un symbole du poète, à moins que ce ne soit une sorte de fable illustrant l'éternel conflit entre le corps et l'esprit. Il se peut aussi que LE FOU ne soit rien d'autre qu'une simple histoire avec des personnages pittoresques et émouvants.



$4.95



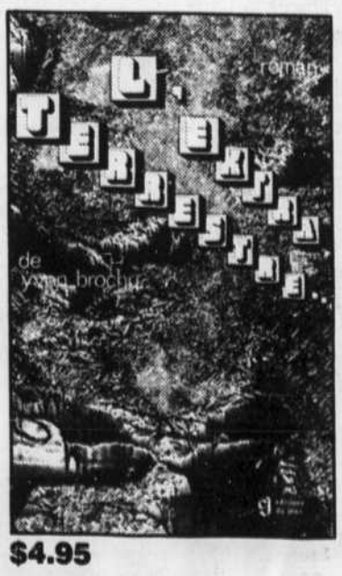
LA FEMME QU'IL AIMAIT
le roman d'amour du duc et de la duchesse de Windsor
de Ralph G. Martin

Le 11 décembre 1936, Édouard VIII, roi d'Angleterre, déclarait solennellement à la radio: "...J'ai compris qu'il m'était impossible de porter de si lourdes charges et de m'acquitter de mes devoirs de roi ... sans le concours de la femme que j'aime."
Jamais dans l'histoire, un roman d'amour n'avait ému et fait rêver tant de millions d'hommes et de femmes, à travers le monde.

$9.90

L'EXTRA-TERRESTRE
roman de Yvon Brochu

Sous les instances du Colonel Saint-Cyr, Directeur du Département des Affaires Mystérieuses, Georges Langelier, comptable de cette Organisation gouvernementale, accepte une mission d'une importance capitale pour l'avenir de la Terre: recevoir chez lui un extra-terrestre ... Quels sont les véritables motifs de cette visite? Pourquoi au sein d'une famille terrestre? Pour quelles raisons a-t-on préféré Langelier à tous les espions du Département. Qu'adviendra-t-il? Du suspense et de l'humour pour tous!



$4.95

LES ÉDITIONS DU JOUR
5705 est rue Sherbrooke, Montréal H1N 1A7

Si vous désirez obtenir un ou plusieurs de ces volumes, prière de remplir la formule ci-dessous et la retourner avec votre chèque ou mandat-poste.

Nom
Adresse
Ville

☐ Chèque ou mandat-poste ci-joint

✓ ☐	BETHUNE	$5.95
☐	LE FOU	$4.95
☐	LA FEMME QU'IL AIMAIT	$9.90
☐	L'EXTRA-TERRESTRE	$4.95
	Total	$

En vente chez tous les libraires et dépositaires

AJG-122

Pourquoi l'OSM n'a pas embauché Gilles Carpentier

par GILLES POTVIN

Les révélations d'un jeune instrumentiste québécois de 21 ans, Gilles Carpentier, au quotidien "La Presse" et publiées le 2 mars au sujet des modalités d'embauche de l'Orchestre symphonique de Montréal ont suscité de vives réactions dans les milieux musicaux montréalais et québécois. C'était en effet l'une des premières fois que quelqu'un osait lever le voile sur ces mystérieuses auditions que l'OSM tient à peu près chaque année pour assurer la relève et compléter ses cadres.

Détenteur d'un premier prix du Conservatoire de Trois-Rivières en 1973 et d'un premier prix du Conservatoire de Paris en 1975, privilège rarement accordé à un étranger, Gilles Carpentier a, comme d'autres clarinettistes du Canada et des États-Unis, posé sa candidature au poste à pourvoir, celui de deuxième clarinettiste de l'OSM, et a été convoqué à une audition.

Or le poste lui a été refusé, cela après une audition d'une durée totale de sept minutes.

Le directeur du Conservatoire de Montréal, Raymond Daveluy, qualifie pour sa part ces auditions "d'injustes et d'absurdes". Il y a quelques mois, M. Daveluy avait, dans une longue lettre ouverte, expliqué les motifs de son refus à l'invitation du président de l'OSM de se joindre au conseil d'administration de l'orchestre et c'était justement parce qu'il n'était pas d'accord avec la politique d'embauche des musiciens de l'OSM.

A la lueur de ce qui est arrivé au jeune Carpentier, il est difficile de n'être pas de son avis. Si les choses se sont vraiment passées de la manière décrite par le candidat refusé — et ni la direction de l'OSM, ni la Guilde des musiciens de Montréal n'ont encore contredit officiellement la version de M. Carpentier, en particulier ce qui a trait à la durée de l'audition les termes ne sont pas trop forts et il y a lieu de se poser des questions sur cet aspect de l'activité de l'OSM, organisme dont le budget est de trois millions, plus d'un tiers assuré par des fonds publics.

Malgré les affirmations de l'OSM, il est difficile de souscrire à l'idée qu'un jury compétent, où siège un musicien comme Rafael Frünbeck de Burgos, pousserait l'arbitraire jusqu'à décider du sort d'un candidat aux qualifications reconnues en l'espace incroyablement bref de sept minutes.

Quand M. Daveluy parle d'absurdité pour qualifier le système d'auditions employé à l'OSM il n'est pas le seul à penser ainsi. Dans un petit livre intitulé "Philharmonic", Thomas Russell, qui fut altiste et administrateur de l'Orchestre philharmonique de Londres, écrit ceci au sujet des auditions: "L'audition est la méthode courante, mais certainement pas la seule, par laquelle les nouveaux éléments sont choisis mais elle demeure néanmoins l'une des moins satisfaisantes. Les auditions ne sont pas toujours franches. Quand la constitution d'un orchestre prévoit que les postes vacants doivent être comblés par voie de concours, il arrive que l'audition soit un genre de simulacre cruel, les candidats ne sachant pas que le poste qu'ils tentent d'obtenir a déjà été attribué en coulisses. Je pourrais ici donner plus d'un exemple mais, de toutes manières, la seule idée qu'un ou deux musiciens soient perspicaces au point de **pouvoir juger en dix minutes** l'aptitude d'un instrumentiste à satisfaire aux exigences d'une carrière comme musicien d'orchestre est **complètement absurde** et est à juste titre considérée comme telle par tous les instrumentistes d'expérience. Un instrumentiste sensible au point de pouvoir répondre aux désirs exprimés avec subtilité par un chef d'orchestre peut très bien être dépourvu du cran qui permettra à un instrumentiste de second ordre de passer avec succès une audition". (traduction et soulignés de nous).

À moins que l'OSM et la Guilde ne puissent le prouver hors de tout doute, il n'est pas si sûr que d'autres facteurs n'interviendraient pas en faveur d'un candidat plutôt qu'un autre, avant ou après l'audition, sans qu'il y ait pour cela nécessairement injustice. L'un de ces facteurs seraient l'examen du curriculum vitae d'un candidat pour s'assurer de la nature de sa formation et de son expérience.

Aux yeux du signataire de ces lignes qui a suivi de près l'activité de l'OSM depuis trente ans, à titre d'abonné d'abord puis comme critique, il existe cependant des causes plus profondes qui pourraient expliquer l'échec répété de nombreux Québécois aux auditions de l'OSM depuis une quinzaine d'années, ce qui a amené dans les rangs de l'OSM de nombreuses recrues étrangères, en particulier de jeunes instrumentistes américains. Cette situation continue de créer de vives inquiétudes tant chez les directeurs des conservatoires que chez les étudiants eux-mêmes et devient également de plus en plus embarrassante pour la direction de l'OSM qui ne sait plus comment justifier aux yeux de son public et à ceux des gouvernements cette infiltration, lente et subtile, mais constante d'éléments étrangers dans l'OSM.

Il faut s'empresser de dire que ce phénomène n'est pas particulier à l'OSM mais qu'il affecte aussi d'autres orchestres canadiens, notamment à Toronto et à Vancouver. Partout la raison donnée est la même: les conservatoires et écoles de musique canadiens ne semblant pas produire de sujets d'une compétence suffisante pour joindre les rangs d'orchestres professionnels, il faut faire appel aux étrangers, surtout aux Américains, d'autant qu'un instrumentiste d'outre-frontière peut se joindre sans difficulté à un orchestre canadien, l'American Federation of Musicians lui accordant un transfert dès qu'il peut produire un contrat d'engagement. Au Québec, cette situation pose des problèmes additionnels, surtout celui de la langue de travail aux répétitions.

Alarmé, le Conseil des Arts du Canada qui subventionne les orchestres, vient de nommer un enquêteur chargé de faire la lumière sur la formation que reçoivent les jeunes instrumentistes au Canada afin de déterminer les causes de cette "américanisation" graduelle de nos orchestres et proposer des mesures pour la stopper. Sans préjuger des résultats de cette enquêtes, l'on peut prévoir que si cette politique d'admettre les musiciens étrangers ici en se basant seulement sur des critères d'ordre artistique et musical est maintenue, les orchestres canadiens, y compris celui de Montréal, deviendront entièrement américains d'ici 20 ou 30 ans, peut-être avant, indépendamment de la valeur des sujets que nos conservatoires et écoles de musique produiront dans l'intervale. La simple loi du nombre milite en faveur des candidats américains, dont la participation à une audition est forcément un reflet de la différence de population entre les États-Unis et le Canada, soit environ dix pour un. Au surplus, l'on ne doit pas minimiser la qualité des instrumentistes qui sortent des grandes écoles américaines comme Juilliard, Curtis, Mannes, Peabody et le New England Conservatory de Boston pour ne nommer que les principales. Ces grandes écoles, et plusieurs autres à travers les E.-U., reçoivent des étudiants de nombreux pays et produisent chaque année des centaines de diplômés qui, depuis trois ou quatre décennies en particulier, ont permis aux grands ensembles américains eux-mêmes de "s'américaniser" à 100% alors qu'auparavant, ils devaient eux aussi faire venir de l'étranger, surtout d'Europe centrale, de l'Allemagne et de France, des instrumentistes qualifiés pour compléter leurs effectifs. Autrefois, l'Orchestre de Boston était l'orchestre "français" des E.-U. et celui de Chicago, l'orchestre "allemand". Aujourd'hui, ce sont des ensembles à peu près entièrement constitués de musiciens formés aux États-Unis.

On peut se demander pourquoi cette évolution, bénéfique pour les Américains puisqu'ils peuvent maintenant considérer leurs orchestres comme bien à eux, ne s'est pas également produite au Canada, en faveur des instrumentistes canadiens et québécois, surtout depuis la fondation de conservatoires au Québec depuis 1942, lesquels dispensent un enseignement instrumental complet et de calibre supérieur. Certains profitent de la situation présente pour dénigrer la qualité de l'enseignement instrumental au Québec et au Canada, ce qui est injuste et inexact. Il y a des causes plus lointaines et beaucoup plus subtiles, que nous allons tenter ici d'exposer et qui, dans une certaine mesure, pourraient expliquer ce qui arrive actuellement à l'OSM. Pour établir cette hypothèse, il nous faut faire ici un bref rappel historique.

A sa fondation en 1934, l'OSM était constitué d'instrumentistes locaux rémunérés sur la base d'un concert et de ses répétitions. Parmi eux se trouvaient un fort contingent d'instrumentistes formés à l'école franco-belge, tant chez les cordes que chez les bois et les cuivres. On trouvait aussi plusieurs instrumentistes d'origine italienne mais montréalais depuis une génération. Il y avait aussi des Montréalais francophones et anglophones qui avaient étudié ici avec des maîtres de l'école franco-belge. Cet ensemble, à première vue assez hétéroclite, en vint, pourtant à acquérir un caractère spécifiquement français, particulièrement sous la direction du chef belge Désiré Defauw (1940-48). Montréal avait développé un orchestre avec un "French sound" et des chefs invités comme Pierre Monteux, Charles Munch et, plus tard, Igor Markevitch, se plaisaient à la reconnaître et aimaient justement le diriger pour cette raison.

Ceux qui connaissent le monde international des orchestres savent que des traits bien particuliers distinguent les orchestres français, italiens et belges des orchestres allemands et autrichiens, en raison justement de la formation reçue par les instrumentistes qui en font partie et aussi d'un répertoire qu'ils sont surtout appelés à jouer. Les orchestres et chefs français favorisent avant tout la clarté, la transparence, la distinction du timbre instrumental, sa luminosité, sa couleur particulière. Les cordes françaises, par la sonorité et le vibrato, diffèrent des cordes austro-allemandes. Par contre, les orchestres et chefs formés à l'école allemande, préfèrent des bois et cuivres à la couleur plus sombre, à la sonorité plus "juteuse", et des cordes plus vibrantes. Ils affectionnent les effets massifs et la puissance de l'ensemble. Dans une certaine mesure, ces deux conceptions orchestrales peuvent s'illustrer par le répertoire: Berlioz, Roussel, Debussy et Ravel d'une part et Wagner, Strauss, Bruckner et Mahler d'autre part. On conviendra, bien sûr, que ces distinctions sont un peu grossières et même simplistes, mais elles sont néanmoins réelles et aucune oreille le moindrement exercée ne saurait se méprendre.

Ceci dit, revenons à la situation montréalaise. Le bref mandat d'Igor Markevitch à la tête de l'OSM (1958-60) a marqué un moment décisif. D'orchestre formé jusque-là d'instrumentistes à la pige, l'OSM devient un orchestre permanent et engage ses musiciens par contrat annuel. C'est à partir de ce moment que les cadres de l'orchestre seront comblés à partir d'auditions ouvertes à tous les instrumentistes d'Amérique du Nord. Peu après, en 1961, Zubin Mehta est nommé à la direction artistique de l'OSM. Franz-Paul Decker lui succédera en 1968 et Rafael Frühbeck de Burgos en 1975. Or ces trois chefs, qui sont responsables de l'OSM depuis 1961, sont tous trois de formation et de pensée austro-allemandes. Né en Inde, Mehta a reçu toute sa formation à Vienne. Decker, pour sa part, est d'origine et de formation entièrement allemande. L'actuel directeur artistique de l'OSM est né en Espagne mais de parents allemands et a reçu toute sa formation de chef d'orchestre à Munich.

C'est justement à partir de 1961 que s'est opérée une transformation de l'OSM, lequel est passé par étapes d'un ensemble de type français à un ensemble de type austro-allemand ou plutôt de type américain, ce dernier était issu du précédent. Depuis 1961, l'OSM est donc devenu, musicalement parlant, un orchestre de type américain, favorisant le "big sound". Deux facteurs additionnels pourraient venir ajouter à la crédibilité à cette hypothèse. Il y a eu d'abord en 1963 l'entrée de l'OSM à la Place des Arts. Habitué jusque-là à jouer dans une salle de 1300 places, l'OSM s'est retrouvé du jour au lendemain dans une vaste salle de 3000 places. On comprend que Zubin Mehta ait exigé des instrumentistes supplémentaires et c'est ainsi que l'OSM, de quelque 75 instrumentistes qu'il comptait alors en regroupe aujourd'hui une centaine. Un autre signe de cette transformation de l'OSM sous ses trois derniers directeurs artistiques est le choix du répertoire. Comme jamais auparavant l'OSM a favorisé, de façon nettement exagérée, les oeuvres de Wagner, Mahler, Bruckner et Strauss, cela au détriment du répertoire français et même des oeuvres de la période classique: Mozart, Haydn, Schubert dont les oeuvres sont surtout choisies pour "compléter" les programmes et non plus comme éléments principaux.

A la suite de cette digression, revenons au cas qui nous intéresse, celui du jeune clarinettiste Gilles Carpentier. Au risque de me tromper, j'émettrais l'hypothèse que s'il n'a pas été choisi à la suite de son audition, ce ne serait pas tant à cause de sa faiblesse comme exécutant mais plutôt parce que son jeu, sa sonorité et son style d'exécution en général ne correspondent pas à la conception et au goût d'un chef formé à l'école germanique. Au Conservatoire de Trois-Rivières, Carpentier a été l'élève de Raffaele Masella, qui fut longtemps clarinette solo de l'OSM dans la classe d'Ulysse Delécluse. Le plus naturellement du monde, Masella a dirigé son élève vers son ancien maître qui a dispensé à son élève une formation bien française, valable sans doute, mais non conforme à ce que cherche actuellement l'OSM. C'est évidemment sous toute réserve que cette opinion est émise, n'ayant pas eu l'occasion d'entendre personnellement ce jeune clarinettiste.

L'enseignement instrumental dispensé aux conservatoires du Québec depuis 1943 a été pendant longtemps à forte prépondérance française. Qu'il suffise de mentionner des noms comme Louis Bailly, altiste; Marcel Moyse et René LeRoy, flûtistes. Louise Letellier, basson, Anselme Fortier, contrebasse, Marcel Grandjany, harpe qui ont tous exercé une influence marquée chez leurs élèves. Aujourd'hui, cette influence se perpétue par l'enseignement de plusieurs de ces élèves d'alors qui sont devenus à leur tour professeur. Si l'OSM était demeuré un orchestre de type français, il serait un débouché naturel pour de jeunes musiciens de formation française. Mais un concours de circonstances a voulu que l'OSM, à compter du début des années 60, se soit engagé dans un processus de transformation qui l'a fait passer du type français qu'il était au type franchement américain qu'il est aujourd'hui.

Pour ma part, c'est dans ce contexte que j'interprète la décision des juges de l'OSM de ne point retenir les services de Gilles Carpentier et de douzaines d'autres jeunes instrumentistes qui ont été ou seront prochainement dans son cas. L'hypothèse présentée ici semblera sans doute farfelue à certains, inexacte à d'autres. Il est fort possible que des esprits plus éclairés arrivent à expliquer le problème d'une autre façon.

Il reste néanmoins que le cas du jeune Carpentier est symptomatique de l'abandon un peu facile d'une spécificité culturelle, distincte et réelle, dont l'OSM, ses musiciens, ses administrateurs et même son public n'ont pas dédaigné s'enorgueillir un jour qui n'est pas si loin. Car un orchestre symphonique est plus que la réunion de cent instrumentistes de haut calibre qui visent à traduire le plus fidèlement possible la pensée des grands compositeurs. Le seul fait qu'il s'agisse d'une collectivité oeuvrant dans un territoire donné et pour un public spécifique lui confère une appartenance, dont il ne peut se dissocier. Même si le langage des sons est international, il peut être parlé avec des accents différents, sans pour cela trahir la pensée originale du compositeur.

De nos jours, les conditions économiques rendent malheureuaement difficiles et moins fréquents les échanges entre orchestres de différents pays. Le disque comble heureusement cette lacune et, grâce à lui, il est possible de retrouver cette authenticité d'interprétation sonore qui parle d'elle-même lorsque la Philharmonique de Vienne joue Schubert et Beethoven, celle de Berlin, Brahms et Strauss et l'Orchestre de Paris, Berlioz et Debussy.

Notre orchestre va bientôt entreprendre une troisième tournée européenne et nul doute que le public saura reconnaître sa valeur. Il ne lui trouvera cependant aucun caractère spécifique, sauf qu'il exécutera quelques oeuvres de compositeurs canadiens. L'oreille la plus exercée aura bien du mal à le distinguer d'un orchestre américain de même importance, comme ceux de Houston, Minneapolis, Saint-Louis, par exemple.

L'explication de tout ceci est peut-être en fin de compte, beaucoup plus simple. L'Orchestre symphonique de Montréal, à l'image du peuple québécois et de plusieurs de ses institutions, n'a-t-il pas accepté de plein gré de sacrifier une identité propre pour des raisons de pure efficacité, refusant d'évaluer les conséquences néfastes qui découleront à plus ou moins long terme d'une telle attitude?

Galeries d'Art

ACADÉMIE DE PEINTURE
ATELIER LIBRE
DESSIN — CROQUIS et PEINTURE
avec MODÈLE VIVANT
CORRECTION et INITIATION à L'ART
AUCUNE CONDITION D'INSCRIPTION
5002, boul. St-Laurent Montréal Québec H2T 1R7
Tél.: (514) 279-8029

EXPOSITION
John Franklin Koenig
Jusqu'au 20 mars
bd galerie bernard desroches
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal 842-8648

EXPOSITION
Importants tableaux et sculptures
CANADIENS ET EUROPÉENS
Ouvert 9 à 5 30 Samedi 9 à 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Fermé dimanche et lundi
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

galerie claude luce
EXPOSITION
"Autoportraits" de
GEORGES ST-PIERRE
Du 15 mars au 3 avril 1976
galerie claude luce
1637, rue St-Denis, Montréal, Québec
Tél. 849-8502

Paul Soulikias
Première exposition d'Aquarelles
du 17 mars au 3 avril
Vernissage, mardi 16 mars à 20 hres
gr galerie inc. robert rouillier
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565
à l'ouest de la rue de la Montagne

PARMI NOTRE CHOIX DE GRAVURES ORIGINALES
CINQ GRAVURES DIFFÉRENTES ET PLUS DE CHAQUE ARTISTE SUIVANT:
BASKIN CARZOU LEMIEUX
MAGNELLI PICHET SAVOIE
SAXE SOULAGES TÉTREAULT
DIX ET PLUS:
BRIANSKY DELAUNAY ESLER
GÉCIN GIGUÈRE HASEGAWA
LALIBERTÉ PELLAN PETIT ZAO-WOU-KI
VINGT ET PLUS:
ALVAR CLAVÉ FINI FRIEDLAENDER
MARKGRAF RIOPELLE TREMBLAY
ET AUTRES!
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
atelier 66

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition
Mario Gross
jusqu'au samedi 20 mars
En l'honneur du mois de la femme chez Eaton, exposition de peintures d'artistes féminins. R. Mackenzie, C. Fauteux, G. Legault, Jackson-Smith, S. Rolle, H. Hogan, C. Nucci, I. Shaver, V. Walker, J. Vézina, T. Roy, L.B. Seeking, C. Dupuis-Maillet, N. Théberge, S. Utsal, Poliquin-Reilly, F. Holbrook, S. Beecher, G. Raymond, J. Marcoux.
EATON

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
ABONNEMENT DANSE 1976 - 1977

LES BALLETS DE MARSEILLE
ROLAND PETIT
15 - 16 sept. 1976
THÉÂTRE MAISONNEUVE

les ballets jazz
7 janvier 1977
SALLE WILFRID-PELLETIER

BALLET FOLKLORICO DE MEXICO
AMALIA HERNANDEZ
30 sept. 1976
SALLE WILFRID-PELLETIER

PILOBOLUS DANCE THEATRE
1 - 2 février 1977
THÉÂTRE MAISONNEUVE

BALLET NACIONAL FESTIVALES DE ESPAÑA
4 nov. 1976
SALLE WILFRID-PELLETIER

RAJKO
Ensemble Tzigane de Hongrie
17 mars 1977
SALLE WILFRID-PELLETIER

ABONNEZ-VOUS aux 6 spectacles et ECONOMISEZ 15%

PARTERRE AA-P/CORBEILLE A-D/LOGES 2-10	$53.00
PARTERRE Q-Z/CORBEILLE E-J/LOGES MEZZ. 11-20	$44.00
MEZZANINE A-H	$36.00
BALCON A-D	$26.00
BALCON E,F,G	$20.00
Enfants, étudiants, Age d'Or: PARTERRE Q-Z/CORBEILLE E-J/LOGES MEZZ. 11-20	$26.00

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT!
Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 Sherbrooke ouest
Commandes postales acceptées avec chèque, mandat-poste
CHARGEX 932-2234 MASTERCHARGE

McGILL

Faculté de musique

NOUVELLE MUSIQUE À McGILL

oeuvres de **John Rea, Robert Jones, John Cage, Brian Cherney, Donald Steven**

vendredi 19 mars 1976, 20 h 30 entrée libre

salle de concert POLLACK concert hall
555 ouest, rue Sherbrooke

---

18 ANS Adultes

Emmanuelle l'Antivierge

La suite du chef d'oeuvre erotique est enfin portée à l'écran

tourné à Bali Paris et Hong Kong

Un film de Francis Giacobetti

Avec Sylvia Kristel

Emmanuelle l'Antivierge, à la recherche totale du plaisir...

RIVOLI: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 - PARISIEN-3: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 - LAVAL-2: SEMAINE: 7.00 & 9.00, SAM. & DIM.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. VERSAILLES: SEMAINE 7.30, & 9.30, SAM. & DIM.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

4e SEMAINE !

cinémas Le PARISIEN 5 — 480 Ste CATHERINE O. 866-3856

RIVOLI — St Denis & Belanger 277-3125

VERSAILLES — 7265 Sherbrooke E. 353-7880

CINEMAS Laval 5 — CENTRE LAVAL 688-7776

AUSSI: MASKA (St. Hyacinthe), LE CHARLOT (Longueuil) REX (St. Jérome) ST. EUSTACHE (St. Eustache)

---

tnm 861-0563

la nef des sorcières



francoise berd
marthe blackburn
marie-claire blais
nicole brossard
michèle craig
louissette dussault
marcelle ferron
marielle fleury
odette gagnon
luce guilbeault
michèle magny
pol pelletier
france théoret

JUSQU'AU 3 AVRIL

texte publié chez Quinze en vente au tnm

coin ste-catherine et st-urbain

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

---

théâtre du rideau vert

Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.

Creation canadienne
ANTONINE MAILLET

Mise en scene :
YVETTE BRIND'AMOUR

Avec
VIOLA LÉGER
GUY PROVOST
ANDRÉ CAILLOUX
PAUL GUÉVREMONT



Décor : ROBERT PRÉVOST
Costumes : FRANÇOIS BARBEAU

évangéline deusse

Reservations : 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford 4664 rue St Denis

---

théâtre de la jeunesse



TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LE CHAPEAU MAGIQUE

Marionnettes de Pierre Regimbald et Nicole Lapointe

Entrée $1.25

15h THÉÂTRE FRANÇOIS ET L'OISEAU DU BRÉSIL

Fantaisie d'André Cailloux
Marc Choquette - Jacques Lorain - René Gagnon
Serge Turgeon - Arlette Sanders

Renseignements : 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS

POUR TOUS

RAIRAN CINÉMATOGRAPHICA et SERGIO LEONE présentent

TERENCE HILL
ROBERT CHARLEBOIS
dans
UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE

mis en scène par DAMIANO DAMIANI
musique de ENNIO MORRICONE

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

SEM.: 7.00 - 9.10
SAM. - DIM: 12.30 - 2.30 - 4.40 - 7.15 - 9.30

AUSSI: RIO À SOREL

19e SAISON

La Poudrière
ILE STE-HÉLÈNE

ABONNEZ-VOUS à notre SAISON 1976
Première le 16 mars
12 BILLETS POUR LE PRIX DE 9

ANGLAIS

16 mars au 24 avril
"Gerda"
Un suspense de Joseph Schull

27 avril au 22 mai
"First Night of Pygmalion"
de Richard Huggett

22 juin au 31 juillet
"Absurd Person Singular"
de Allan Ayckbourn

3 août au 4 septembre
ALPHA BÉTA
de E.A. Whitehead

MINI-OPERAS
1er au 19 juin
"L'ENFANT PRODIGUE"
de Debussy
"Le Secret de Suzanne"
De Wolf Ferrari

FRANÇAIS

7 septembre au 25 septembre
"ALPHA BÉTA"
Adaptation française de Gaby Déziel-Hube

5 au 30 octobre
"LE MISANTHROPE"
de Molière

1er au 20 novembre
"La Gloire et les Prunes"
de Georges Dor

22 novembre au 27 novembre
Pièce allemande
Sera publiée plus tard

1er décembre au 11 décembre
Pièce espagnole
Sera publiée plus tard.

Marionnettes
Juillet et Août
Spectacle des Fêtes de Noël

Vous pourriez aussi gagner un circuit-spectacles de 2 semaines à Londres avec British airways

Information: 526-0821
Billets en vente au Sheraton Mt. Royal Hotel, G-20
Guichet ouvert de 12 h à 18 h du lundi au samedi incl.
Montreal Trust, P.V.M.

"Du policier à son meilleur. Nous redonne le goût du suspense et de l'action..."
– Claire Caron, JOURNAL DE MONTRÉAL

"Des films comme ça, j'en verrais deux par semaine."
– Jean Morin, BON DIMANCHE

"Ce film désarmant est un succès assuré."
– Luc Perreault, LA PRESSE

UN POLICIER INTÈGRE MÈNE UNE LUTTE À MORT CONTRE LA CORRUPTION POLITIQUE...

PROSPEC presente

POUR TOUS



LINO VENTURA

PATRICK DEWAERE
dans un film de
PIERRE-GRANIER-DEFERRE

Adieu Poulet

PARISIEN - 1: 1:40, 3:40, 5:40, 7:40, 9:40. Samedi, dernier spectacle à 11:35
LAVAL-4: sur semaine 7:00 et 9:00, samedi et dimanche: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00. Samedi dernier spectacle: 11:00. RIVOLI-1: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.

PARISIEN — 480 Ste CATHERINE O 866-3856
RIVOLI — Ste DENIS BELANGER 277-3125
LAVAL — CENTRE LAVAL 688-7776

DES RIRES PAR DOUZAINES!!! POUR TOUS

Le film de Mel Brooks est très drôle, on passe de joyeux moments
– FRANCE-SOIR

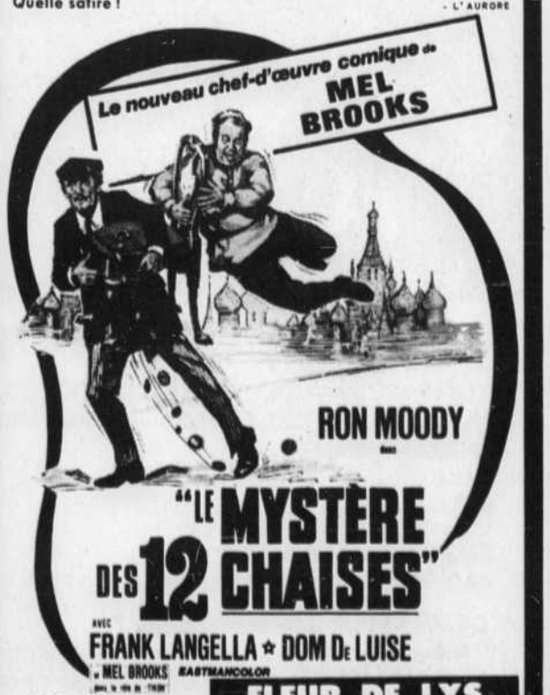
Une foule de gags, de gesticulations et de mimiques irrésistibles, Mel Brooks a mis les rieurs de son côté.
– TELE 7 JOURS

Brooks a mille trouvailles.
– LE POINT

Ce film est aussi drôle que les autres. L'humour de Mel Brooks n'appartient qu'à lui.
– LE MONDE

Si vous avez vraiment envie de rire, il faut aller voir " Le mystère des douze chaises "; Les acteurs sont tout à fait extraordinaires Quelle satire !
– L'AURORE

Le nouveau chef-d'œuvre comique de MEL BROOKS



RON MOODY

"LE MYSTÈRE DES 12 CHAISES"

AVEC FRANK LANGELLA ☆ DOM DeLUISE
MEL BROOKS EASTMANCOLOR

SAM - DIM: dès 1.30
SEMAINE: dès 7.30

FLEUR DE LYS
858 est, Ste-Catherine 288-3303

"Voilà le film à voir" L'Express

18 ANS Adultes



l'important c'est d'aimer

CHEVALIER
1590 rue St Denis 845-3222

12e Semaine
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER :
12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10 - 9.35

LES ARTISTES ASSOCIÉS présentent un film de FRANÇOIS TRUFFAUT

POUR TOUS



Isabelle Adjani candidate à l'Oscar de la meilleure actrice

dans

L'HISTOIRE D'ADÈLE H.

scénario de FRANÇOIS TRUFFAUT, JEAN GRUAULT, SUZANNE SCHIFFMAN ... BRUCE ROBINSON • SYLVIA MARRIOTT JOSEPH BLATCHLEY • IVRY GITLIS directeur de la photographie NESTOR ALMENDROS musique MAURICE JAUBERT

4e SEMAINE

cinémas Le PARISIEN 5 — 480 Ste CATHERINE O 866-3856

Cinéma 4
1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10
Samedi, dernier spectacle à 11.05

Le Groupe La Laurentienne présente

LES GRANDS EXPLORATEURS

LE CHILI

PAR CLAUDE JANNEL
qui commente personnellement son film-couleurs



une Production Expo-Mundo

SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa-Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E

POUR TOUS

Du 10 au 14 mars à 20:30 hres.
Matinée 13 et 14 mars à 14:00 hres.

En vente à EXPLO-MUNDO 1151 Alexandre Desève métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hrs à partir du 8 mars

INFORMATIONS: 527-9507

Orchestre de Chambre McGill

Chef d'orchestre: Alexander Brott

Soliste:

JEAN-PIERRE RAMPAL
L'un des plus célèbres flûtistes au monde

CONCERT VIVALDI

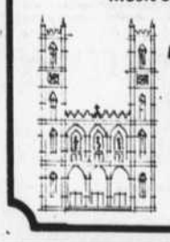


"Gloria" Claudia Visca, soprano
Gabrielle Lavigne, contralto
Choeur: École Normale de Musique
Six Concerti pour Flûte, Opus 10
Concerto Grosso, Opus 3, No 8

LUNDI SOIR, 22 MARS à 8h30 p.m.

Billets: $6.00 - $5.00 disponibles au International Music Store, 1334 ouest, Ste-Catherine
et au Montreal Trust PVM

Renseignements et réservations: 935-4955



ÉGLISE NOTRE-DAME

Avis aux abonnés :
Tous les billets d'abonnement pour la Salle du Gesu seront respectés à l'église Notre-Dame.

Centre national des Arts — National Arts Centre

RASHOMON

par la Compagnie du Centre national des Arts



une mise en scène d'Olivier Reichenbach

Jacques Thisdale — Gilles Renaud — Pauline Martin
Sophie Clement — Hubert Gagnon — Hedwige Herbiet
Roger Blay — Paul Savoie — Claude Marquis

décors: Guy Neveu
costumes: François Barbeau

DU LUNDI 15 MARS AU SAMEDI 10 AVRIL
STUDIO 20h00 $4.00 etudiants $2.50

RENSEIGNEMENTS
OTTAWA: Centre national des Arts (613) 237-4400

AUCUNE FEMME NE PEUT LUI ÉCHAPPER CAR IL EST

NÉ POUR L'ENFER

18 ANS



CHATEAU & PARISIEN-2; 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 - LAVAL-1, GREENFIELD, GRANADA SEMAINE 7.30 & 9.30, SAM. & DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMAS Laval 5 — CENTRE LAVAL 688-7776

cinémas Le PARISIEN 5 — 480 Ste CATHERINE O 866-3856

CHATEAU — St Denis & Belanger 271-1103

GREENFIELD Pk. — Pl. Greenfield Park 671-6125

GRANADA — 4353 Ste CATHERINE est 255-2428

AUSSI: DU NORD (St. Jérôme) Joliette (Joliette) BOÎTE À FILMS (St. Jean)

Voir horaires de télévision, cinéma et théâtre en page 25

LA GRANDE AURORE
peut tout



élysée

35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS

18 ANS Adultes

Femmes au Soleil

AVEC JULIETTE MAYNIER, GENEVIÈVE FONTANEL, NATHALIE CHANTREL



UN FILM DE LILIANE DREYFUS
CONSEILLÉE PAR ERIC ROHMER

SALLE EISENSTEIN

6e SEMAINE — 14 ANS

Très beau, somptueux et déchirant:

film de LUCHINO VISCONTI

VIOLENCE et PASSION

BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS

UN CHEF-D'ŒUVRE



BERGMAN MOZART

POUR TOUS

La Flûte Enchantée

INGMAR BERGMAN

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115

2.00 - 4.20 - 7.00 - 9.20

PIERRE DAVID PRESENTE UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS

CLAUDE LELOUCH réunit
MICHÈLE MORGAN et SERGE REGGIANI
DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!

POUR TOUS



Salle Renoir
SEM.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Le Chat ET LA SOURIS

Salle McLaren

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

PHILIPPE NOIRET "LE VIEUX FUSIL"

14 ANS

Session du printemps

Cours du jour et du soir commençant le 5 avril pour dix semaines

Céramique	Tournage 1-2, Façonnage 1-2 Sculpture, Moulage
Textiles	Impression sur tissus Courte Pointe, Batik, Broderie Macramé 1-2, Filage, Tissage
Perception visuelle	Design, Dessin, Peinture, Aquarelle, Décoration intérieure
Autres	Bijouterie, Vitraux Arrangements floraux
Cours pour enfants de 4 à 16 ans	Jeu et argile, Dessin, Céramique Marionnettes, Textiles, Batik Film d'animation

Permis no. 749536

visual arts centre — centre des arts visuels

Ecole d'arts et métiers
350 avenue Victoria
Montréal
488 9559

CIRQUE DES SHRINERS

Du 17 au 21 mars

Mercredi à vendredi, 2:30 et 8:00 p.m.
Samedi, 20 mars, 10:00 a.m., 2:30 et 8:00 p.m.
Dimanche, 21 mars, 1:30 et 5:30 p.m.



TOUS LES SIÈGES SONT RÉSERVÉS

$3.00 - $4.00 - $5.00

Au Forum, Mtl Trust (PVM) et Sauvé Frères

FORUM
AIR CLIMATISÉ

cinéma

L'éveil d'une femme émouvante... Hester Street

par ANDRÉ LEROUX

A une époque de l'Histoire du cinéma où la couleur est devenue une composante inévitable du film de fiction, **Hester Street**, le premier long métrage de la jeune cinéaste américaine Joan Miclin Silver, apparaît, au sein de la présente production cinématographique américaine, comme un îlot de fraîcheur, comme une agréable surprise. Tourné en blanc et noir avec un petit budget et en toute indépendance financière, **Hester Street** possède la délicatesse et la sensibilité des vieilles photos familiales que l'on conserve précieusement. Joan Silver n'a pas voulu édulcorer ou magnifier, par attendrissement nostalgique, la vie quotidienne dans un bas quartier de New York en 1896; elle a plutôt cherché à recréer, à travers une utilisation très nuancée du blanc et du noir, l'atmosphère chaleureuse et tendue d'un environnement urbain qui s'est façonné au rythme des flux de l'immigration. Le film raconte la difficile insertion d'un petit groupe d'immigrants juifs, d'origine russe, dans un quartier où chacun luttait pour sa survivance. Il s'agit donc d'une nouvelle méditation sur la façon dont les États-Unis se sont construites, sur tout ce que les immigrants ont apporté à l'Amérique et sur la diversité des cultures transplantées en terre nouvelle.

Moins sentimental que Lies My Father Told Me mais tout aussi émouvant, **Hester Street** dépeint et précise les conflits entre l'ancien monde et le nouveau (la vieille Europe et l'Amérique) l'affrontement de la tradition et des modes de vie adaptées à un nouvel environnement, la lutte entre le poids du passé et les exigences du présent. Joan Silver relate tout le lent processus d'assimilation qui conduit les immigrants à s'intégrer à la vie américaine, à en devenir une partie intégrante et à s'immiscer dans une civilisation en voie d'expansion. Le film débute au moment où Gilt (Carol Kane) et son jeune enfant viennent rejoindre Jake (Steven Keats), installé, depuis trois ans, dans un quartier de l'East Side à New York. Si Jake, l'immigrant qui ne rêve que d'intégration complète, éprouve une joie non dissimulée à retrouver son fils, il se montre agressif et réticent envers son épouse qui s'accroche à la tradition hébraïque, continue à parler Iddish, et refuse de se défaire de ses vêtements traditionnels et de sa perruque d'orthodoxe juive. Jake veut fuir le passé et Gilt lui rappelle tout ce qu'il cherche désespérément à oublier.

Joan Silver nous montre comment le père de famille introduit son jeune fils à la vie américaine: il lui fait couper les cheveux, lui apprend l'anglais et l'initie aux rudiments du baseball. Jake représente évidemment, pour la réalisatrice, l'immigrant imbu de ses multiples aspirations matérielles et dévoré par l'ambition de la réussite sociale. Il est clair que Joan Silver éprouve moins de sympathie pour Jake que pour la jeune femme qui s'acclimate peu à peu à son nouveau mode de vie tout en restant fidèle à ses traditions. Au début, le spectateur croit que l'arrogance de Jake écrasera Gilt mais il réalise que la patience et la persévérance de l'immigrante ont des pouvoirs subversifs beaucoup plus profonds, plus subtils, que les colères et les rages du nouvel Américain. Mais était-il vraiment nécessaire de minimiser et de tourner légèrement en dérision les désirs d'intégration de Jake? Il a d'ailleurs probablement quitté un monde qui lui pesait et qui ne lui procurait plus aucune forme de satisfaction. Comme Joan Silver ne nous révèle jamais vraiment les raisons qui ont poussé Jake à venir en Amérique, le personnage semble essentiellement motivé par des valeurs pragmatiques et mercantiles. Lorsqu'on regarde Gilt entretenir, nourrir et protéger la tradition messianique juive, on comprend, en dépit des intentions et des partis-pris de la réalisatrice, ce que Jake veut oublier: la grandeur et la noblesse d'un peuple qui s'est longtemps cru spécialement choisi pour apporter le salut au monde. C'est probablement cette vocation divine que Jake ne se sent pas prêt à assumer. En quittant la Russie, il a non seulement fui la persécution des Russes mais également le fardeau écrasant de l'héritage religieux. Peut-on le blâmer? Mamie (Dorry Kavanaugh), la couturière flamboyante dont il est épris, lui permet justement de s'enraciner en terre américaine et se débarrasser d'un lourd passé. Le film aurait sûrement été plus complexe et plus dense si Joan Silver avait pu nous rendre Jake un peu plus sympathique.

Mais **Hester Street** est, avant tout, le portrait d'une femme qui se libère progressivement de ses tabous et de ses peurs pour affronter une vie nouvelle. Toute l'affection de la réalisatrice se porte vers Gilt, cet être fragile qui, à son arrivée aux États-Unis, est confrontée à un type d'existence qui la dépasse et qui la bouleverse. Carol Kane, qu'on avait pu voir dans **Wedding in White, Carnal Knowledge** et **Dog Day Afternoon**, a toutes les allures d'une enfant naïve et terrifiée par ce qui se déroule autour d'elle. Au début du film, elle semble tellement démunie, livrée totalement à elle-même, écrasée par ses découvertes, que le spectateur voudrait pouvoir la protéger, lui donner les moyens de lutter contre ce qu'elle ne comprend pas. Petit à petit, Gilt réalise qu'elle n'est pas obligée d'accepter les infidélités de son mari et qu'elle est capable de subvenir à ses propres besoins. Profondément féministe, **Hester Street** est non seulement l'histoire d'un affranchissement mais aussi la chronique intimiste et sereine d'un amour qui se reconnaît et qui s'affirme. Repoussée et dévalorisée par Jake, Gilt se tourne lentement vers Bernstein (excellent Mel Howard), un professeur discret, effacé mais tenace et généreux, qui dort dans la cuisine du couple. Bernstein devient non seulement un pensionnaire affable et compréhensif mais le confident précieux qui apporte à Gilt l'aide et l'affection dont elle a besoin. Il permettra à la jeune femme timide de sortir d'elle-même, de franchir le pas décisif entre l'ancien et le nouveau monde et de s'adapter à un nouveau mode de vie tout en restant fidèle aux fondements de ses croyances religieuses. Joan Silver nous présente l'évolution de leur amour avec beaucoup de tendresse comme s'il s'agissait de protéger ce que les immigrants ont donné de plus beau et de plus noble à l'Amérique qui se caractérisait déjà par sa frénésie de la compétition.

Certes, **Hester Street** n'est pas un film parfait: les dialogues sont souvent rigides, les séquences d'intérieur s'attachent un peu trop méthodiquement aux personnages, la reconstitution d'époque (particulièrement les séquences de rues) est trop touffue, les intentions sont inutilement soulignées, et les comédiens ont de la difficulté, au début seulement, à s'adapter à l'accent de leur personnage, mais l'intelligence et la sensibilité de Joan Micklin Silver transcendent ces défauts et donnent à la mise en scène une authenticité qu'on trouve peu souvent au cinéma. Et rares sont les films qui ont aussi justement parlé de la condition de la femme immigrante à la fin du 19e siècle aux États-Unis. Je devrais plutôt dire que rares sont les bons films féministes qui ont aussi précisément et simplement dessiné l'éveil et la prise de conscience d'une femme vraie et complète qui dit non à la suprématie masculine.

(Côte Des Neiges)



Gilt (Carol Kane), l'immigrante timide et déconcertée.

À la gloire de la police: Adieu Poulet

(A.L.) — En comparaison avec **Hester Street, Adieu Poulet** de Pierre (**Le Chat; La Veuve Couderc**) Granier Deferre paraît un film affreusement fabriqué et propulsé par des mécanismes dramatiques usés et archaïques: poursuites, chantages, règlements de compte, enlèvements... Granier Deferre a accumulé systématiquement toutes les recettes visuelles qui ont assuré le succès d'entreprises aussi peu reluisantes que **Dirty Harry, Magnum Force, The Laughing Policeman.** Et **Adieu Poulet** n'a même pas la vitalité et la perfection dramatiques du film insultant de Son Diegel **Dirty Harry.** Il ressemble plutôt à ces films de série B qu'on pouvait voir régulièrement à la télévision pendant les années 50 et dans lesquels on retrouvait des personnages fortement campés mais schématisés à l'extrême, une mise en scène efficace mais banale et des situations dramatiques sans envergure qui s'encastraient mollement les unes dans les autres. Par son manque d'originalité, par son incapacité à renouveler les structures narratives du genre et par sa multitude de sous-intrigues qui s'enlisent dana l'anecdotisme puéril, **Adieu Poulet** s'apparente au dernier film de Robert Aldrich: **Hustle.** Ni Deferre, ni Aldrich ne sont parvenus à donner un nouvel éclat au genre.

Depuis quelques années, le cinéma nous a inondés de films sur la corruption policière et sur les défenseurs de l'ordre qui ont osé s'élever contre cette situation. L'un des plus intéressants fut, sans aucun doute, **Serpico** malgré un dénouement qui suggérait que les efforts du valeureux policier ne l'avaient conduit qu'à sa perte. C'était une façon plutôt lâche de laisser tomber Frank Serpico au tout dernier moment. **Adieu Poulet** repose un peu sur la même idée d'ensemble et affirme que, malgré l'indéniable corruption policière, il y a certains individus qui continuent à travailler honnêtement et qui ne sont pas dupes du système. Ainsi le commissaire Vergeat (Lino Ventura) est le prototype même du flic intègre, sérieux, conscient de ses responsabilités et sûr de lui. On ne peut lui reprocher qu'une chose: les moyens qu'il utilise pour parvenir à ses fins. Mais Granier Deferre soutient que dans un monde où la corruption s'installe jusque dans les plus hautes strates de la société, le policier noble courageux et exemplaire ne peut utiliser des moyens d'action habituellement en vigueur. Il doit contourner les modes de fonctionnement officiels et avoir recours à des ruses et des subterfuges afin de mettre en échec les exploiteurs et les profiteurs. Si, proclame **Adieu Poulet,** les criminels et les politiciens véreux ne reculent devant rien pour atteindre leurs buts dégoûtants, le policier honnête peut, lui aussi, se servir de moyens inhabituels et détournés pour démasquer la corruption. Comme Lino Ventura représente le mâle qui a surmonté ses peurs et qui s'oppose à la corruption de son environnement, le spectateur s'identifie totalement à Verjeac qui incarne les valeurs positives du film. Même son compagnon de travail Lefebvre (Patrick Dewaere) ne se hisse pas à son niveau d'intégrité. Certes, Lefebvre ne manque pas de l'aider dans son travail, mais il est prêt à accepter les pots-de-vin et à profiter des failles du système.

Pour valoriser et magnifier Verjeac, il fallait que Deferre noircisse la réalité, accable les personnages secondaires de toutes sortes de tares et nous montre un réel enlaidi. Le seul personnage intègre, à l'exception du commissaire, est le juge d'instruction interprété suavement par Claude Rich. Or, il est impossible de le trouver, contrairement à Verjeac, véritablement sympathique car il respecte et comprend la loi à la lettre, sans véritable souplesse. Il est intègre comme pourrait l'être une machine ordinatrice programmée de la sorte. Si au début du film, on croit que le réalisateur veut dénoncer sans merci la corruption policière, on constate vite que ses intentions ultimes sont de rétablir les faits et de soutenir la grandeur et l'honnêteté du VRAI policier, celui qui brandit son sens de l'honneur et du devoir comme les bannières d'une croisade sans fin. **Adieu Poulet** consacre les vieilles mythologies qui soutiennent qu'un homme seul peut mettre en échec un système social entièrement corrompu. Pierre Granier Deferre est le nouveau Stanley Kramer du cinéma français et le film souffre d'une double perspective erronée: d'une part, le monde dans lequel nous vivons n'est pas aussi totalement corrompu que l'affirme le film; d'autre part, Verjeac est trop parfait pour qu'on puisse y croire. Je pensais qu'après le très manichéen **Section Spéciale** de Costa-Gravas, aucun cinéaste français n'oserait plus nous dire que la société est divisée entre les très bons et les très méchants.

(Le Parisien)

à l'affiche

■ **Barry Lyndon:** La montée puis la déchéance sociales d'un jeune Irlandais naif et ambitieux au 18è siècle. Beaucoup de recherche d'authenticité (costumes, maquillages, éclairages d'époque), de belles images compassées et une intrigue banale et inutilement dédramatisée. Stanley Kubrick démontrait plus de vitalité dans ses premiers films **(The Killing; Paths of Glory) (York)**

■ **Inserts:** La fabrication des films pornos dans le Hollywood des années '30. L'intrigue se déroule dans le studio d'un jeune réalisateur (Richard Dreyfuss) dont l'impuissance sexuelle correspond à l'impuissance créatrice. Le premier film de John Byrum, scénariste du lamentable **Mahagony,** ne manque pas d'intérêt (il renvoie les voyeurs à leurs propres obsessions) mais il est trop bavard et s'apparente d'un peu trop près à du théâtre filmé. De plus, il est bourré de redondances inutiles. Malgré tout, les interprètes sont excellents. **(Le Parisien)**

■ **La flûte enchantée:** Il a fallu attendre ce film d'Ingmar Bergman pour être totalement convaincu que l'opéra et le cinéma pouvaient s'enrichir mutuellement et se fondre harmonieusement. Tout en respectant l'esprit franc-maçonnique du dernier opéra de Mozart, Bergman a su y immiscer ses propres préoccupations. C'est le film le plus gai, le plus optimiste, le plus serein et le plus décontracté qu'ait réalisé Bergman. **La flûte enchantée** est une sorte de conte pour enfants qui s'adresse aussi aux adultes et qui nous plonge dans l'émerveillement de l'enfance. **(Berri)**

■ **L'histoire d'Adèle H:** Une barque émerge de la nuit. Adèle Hugo (émouvante et sublime Isabelle Adjani), la deuxième fille de Victor Hugo débarque à Halifax à la recherche du seul amour de sa vie, le jeune lieutenant Pinson. Rarement la passion amoureuse a éclaté au cinéma avec une telle intensité physique, une telle splendeur tragique et une telle densité affective. Truffaut a concentré toute sa mise en scène à la fois lyrique et distanciée, sur la solitude complète d'une femme très en avance sur son époque et qui se détruit dans et par l'amour. **(Le Parisien)**

■ **Emmanuelle, l'anti-vierge:** Pour ceux qui croient encore que le cinéma n'est rien d'autre qu'une monotone succession d'images ridiculement picturales et sans liens organiques les unes avec les autres. Sylvia Kristel est bien jolie mais la mise en scène esthétisante nous rappelle que nous assistons à un autre film porno de luxe. **(Le Parisien)**

■ **Le chat et la souris:** Une prétendue intrigue policière qui s'en va sans toutes les directions mais qui n'en épuise aucune. Certes Michèle Morgan et Serge Reggiani sont supportables du début à la fin mais le réalisateur Claude Lelouch, plus préoccupé par l'argent que par l'art, ne nous procure même pas les frissons dramatiques que nous sommes en droit d'attendre d'un bon film policier. Un film bâclé en quatrième vitesse. **(Le Dauphin)**

■ **Taxi Driver:** Le nouveau film brillant du jeune Martin Scorsese. Travis Bickle (extraordinaire Robert De Niro) devient chauffeur de taxi parce qu'il ne peut dormir la nuit. Le film est le récit de la lutte ouverte qui se livre entre Travis et New York. Scorcese nous convie à une espèce de descente aux enfers, à un voyage hallucinant au bout de la violence, à l'exploration d'un milieu en voie de décomposition. **Taxi Driver** est un film hypnotique qui ne nous laisse aucun moment de répit. S'il n'y avait qu'un film à voir cette année, il faudrait se précipiter à ce film unique du plus talentueux des jeunes cinéastes américains. **(Atwater I)**

POUR LA PREMIÈRE FOIS AU MÊME PROGRAMME LES DEUX CHEF-D'OEUVRES D'ALEXANDRO JODOROWSKY



Un film unique... qui marque certainement une date dans l'histoire du cinéma. - LUC PERREAULT, LA PRESSE

JODOROWSKY dit lui-même: Je demande à un film ce que beaucoup de gens demandent à la drogue

PLACE VICTORIA 878-1451
800 PLACE VICTORIA SORTIE METRO

Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BÉLANGER

EL TOPO: 1 h. - 5.15 - 9.20
La Montagne Sacrée: 3.20 - 7.30

EL TOPO: Sem. 9.25
Sam.: 5.10 - 9.25
Dim.: 1.00 - 5.10 - 9.20
La Montagne Sacrée: Sem. et Sam.: 7.30 - Dim.: 3.20 - 7.30

LES EXPOSITIONS FLAMMARION DE LA PLACE DES ARTS

présentent

en collaboration avec le

Comité de Musique Juive du CONGRÈS JUIF CANADIEN, RÉGION DU QUÉBEC

du 16 Mars au 19 Avril 1976

"ISRAËL ANCIEN ET LA MUSIQUE"

Exposition d'instruments de musique biblique

Une contribution du Musée de Musique de Haifa et de la Bibliothèque Amli d'Israël À l'occasion de la célébration du Mois de Musique Juive

On pourra voir ces instruments lors des spectacles donnés à:

Place des Arts
Foyer de la Salle Wilfrid-Pelletier

Des tours guidés seront tenus les Mercredi et Dimanche seulement à 13 heures

Tours guidés spéciaux: 842-2141

art et patrimoine

Artistes canadiens ... à vos marques !

Le Musée des beaux-arts de Montréal organise une exposition nationale d'art contemporain canadien dont la présentation aura lieu du 23 septembre au 6 novembre 1976.

"Forum 76" réunira des oeuvres de tout genre exécutées après le 1er janvier 1973. Tous les artistes canadiens sont invités à y participer.

M. Léo Rosshandler, directeur adjoint du musée, prépare cette exposition avec M. Germain Lefebvre, conservateur associé de l'art canadien. Il a précisé que les artistes de nationalité canadienne ou ayant résidé légalement au Canada depuis deux ans au 1er janvier 1976 sont admissibles.

Les artistes intéressés doivent:

— remplir un formulaire d'inscription;

— envoyer au musée des photographies, des études, etc., mais non l'oeuvre originale, avant le 15 mai 1976.

On peut présenter un maximum de trois oeuvres. L'artiste dont l'oeuvre est acceptée recevra $75 sans égard au nombre de ses travaux dans l'exposition.

MM. Rosshandler et Lefebvre feront le choix des oeuvres et leur décision sera communiquée aux artistes le 15 août 1976.

Les artistes-photographes sont priés d'envoyer une épreuve d'artiste des photos qu'ils désirent proposer. Les artistes-graveurs aussi peuvent envoyer des épreuves d'édition, à condition qu'elles ne soient pas de très grand format; dans ce cas, ils enverront plutôt une photographie ou une diapositive.

Bien qu'il n'y ait pas de restrictions quant aux dimensions, le musée se réserve le droit de refuser certaines oeuvres pour des raisons de poids, de dimensions ou de fragilité.

Le musée assumera les frais ordinaires d'emballage et de transport et assurera toutes les oeuvres choisies pour la durée du prêt.

36 lithos de Miro

Une magnifique exposition de gravures de Joan Miro, l'un des grands maîtres de l'art moderne, se tient au Musée d'art contemporain jusqu'au 28 mars 1976. La série d'estampes intitulée "Mallorca" est véhiculée par l'International Exhibitions Foundation.

L'oeuvre de Miro a été depuis les années 60 l'objet d'importantes rétrospectives à Paris, Londres et New York. La plus récente sur le continent nord-américain est celle du Museum of Modern Art de New York en 1973, qui eut lieu l'année où l'artiste célébrait son 80ème anniversaire et où il exécuta la série "Mallorca".

Né à Barcelone en 1893, Joan Miro est un artiste fascinant par sa participation fructueuse aux mouvements d'art moderne dès le début du siècle, mais aussi par la pérennité de sa puissance créatrice qui s'est manifestée jusqu'à nos jours.

On se retrouve dans son oeuvre comme au coeur de l'imaginaire. Les formes d'amides ou de violon étranglé à large panse, les croissants, les cornes, les spirales et cercles concentriques, les fourches et grilles font partie du prodigieux langage plastique de l'artiste. Un élément tout aussi particulier à Miro est celui du graphisme qui effectue les liens entre les formes et le fond où les couleurs sont posées en aplats.

Dans la série "Mallorca", l'artiste fait preuve d'une très grande maîtrise du dessin et de la technique de la lithographie. De grands traits de crayon établissent des pleins et des vides où viennent s'insérer parcimonieusement quelques petites taches de couleur vives qui malgré leur rareté occupent une place éblouissante.

L'exposition des 36 gravures de Mallorca inclut neuf gravures dont on pourra voir la série des étapes d'impression, c'est-à-dire l'impression additive de chacune des couleurs.

AP | PA

Les cimaises

■ A la galeire de l'Atelier DuBourg, 450 est, rue Craig, une exposition des ceintures fléchées de Suzanne Galaise sera présentée du 15 au 29 mars. Le public est invité, tous les jours, de 9 heures à 17 heures (sauf le dimanche).

■ Robert Guay expose jusqu'au 17 avril au Cercle universitaire, Cité du Havre. Le Cercle est ouvert aux visiteurs du lundi au vendredi, entre 9 heures et minuit; le samedi, de 18 heures à minuit.

■ Michael Czerewko expose ses sculptures à La Maison des arts La Sauvegarde, 160, rue Notre-Dame est, jusqu'au 21 mars. La galerie est ouverte tous les jours, de 12 à 18 heures; entrée libre.

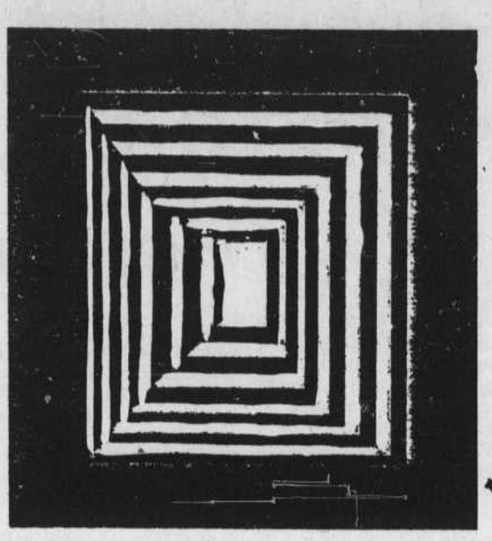
■ Marie Jaucher, Suzanne Pasquin et Michel Savoie exposent à la Galerie Laurent-Tremblay, 4809, rue Marquette, jusqu'au 2 avril. Le vernissage a lieu demain, à 11 heures.

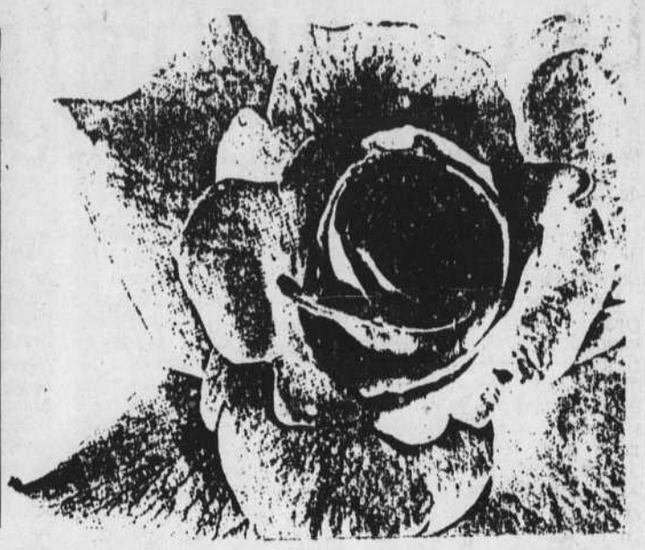
■ Céline Belzil-Gascon expose ses tableaux de style figuratif analytique — à la Galerie d'Art Claude-Luce, 1637, Saint-Denis, à partir du 5 avril.

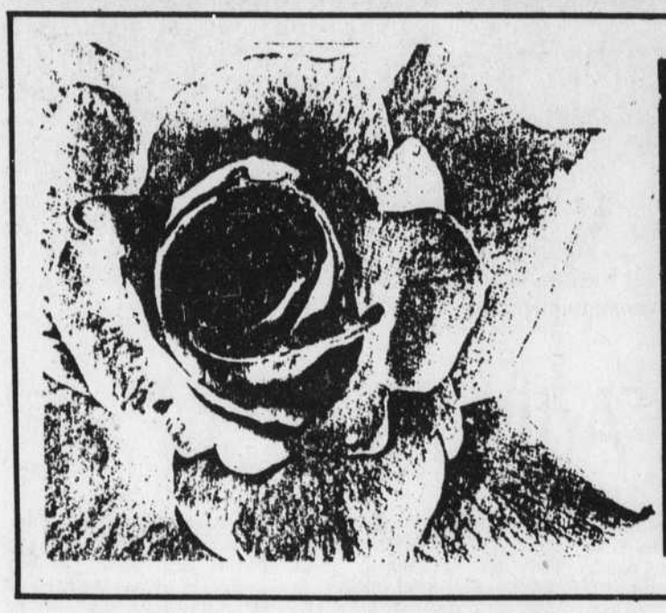
■ Bill Jones présente ses Objets Photographiques jusqu'au 25 mars à la Galerie Optica, 451, Saint-François-Xavier.

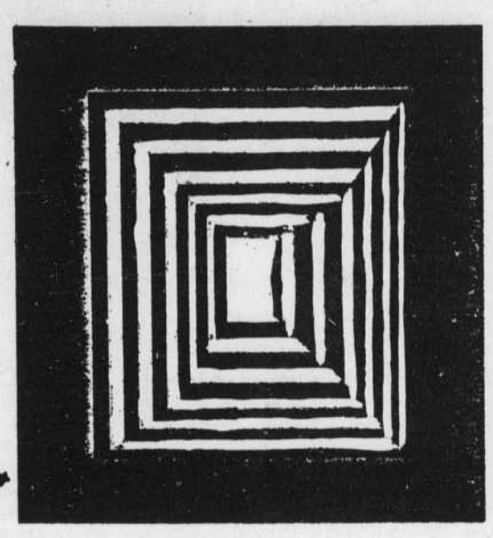
■ Une quarantaine d'élèves de Jana Jenicek exposent leurs toiles et leurs dessins au Centre-culturel de Longueuil, 50, rue Saint-Laurent ouest, du 29 mars au 5 avril. Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 19 à 22 heures; les samedi et dimanche de 13 à 17 heures.

Apollinaire, le dernier poète









Daniel Oster vient de consacrer à Guillaume Apollinaire un important essai divisé en trois parties: "Fenêtre I: un mythe réussi: Orphée", "Fenêtre II: un mythe raté: le prolétaire", "Fenêtre III: fantastique et fantasmatique" (le mot "fenêtre" renvoie à un poème de **Calligrammes**, "Les fenêtres", où Apollinaire procède à un collage de différents points de vue sur la réalité qui produit une rupture avec les textes structurés autour d'un unique point de vue un peu comme les peintres cubistes ont détruit la perspective classique). Cet essai brillant, l'auteur utilise le discours psychanalystique à la

par PHILIPPE HAECK

mode qui se marque par les jeux de mots — "La Chanson du Mal-Aimé" devient "La Chanson du mâle est né" — et par les références implicites aux machines désirantes de Deleuze et Guattari dans **L'Anti-Oedipe** — l'émiettement du moi qui cherche son plaisir un peu partout: une espèce de pansexualisme, — constitue le tombeau de Guillaume Apollinaire, son éloge funèbre posthume: cela rappelle Mallarmé écrivant "Le tombeau de Charles Baudelaire".

La première partie "Orphée" est la plus importante; l'auteur montre bien que le poète Apollinaire n'est pas un futuriste mais un humaniste tourné vers le passé: "Je suis exactement le contraire d'un futuriste futurible: passéiste, **je voix en moi-même tout le passé grandir.** Passeur, passant, passif, passé. Paradoxe du passé disant la vie et du futur étant la mort: **Rien n'est mort que ce qui n'existe pas encore.** Demain: **incolore, informe, vide,** imparfait. Le passé seul est perçu comme dynamisme et création: **l'effort et l'effet**". L'orphisme d'Apollinaire en fait un poète qui regarde en arrière (Orphée descendant aux enfers chercher Eurydice; pour Daniel Oster: le bâtard qui n'a pas de nom cherchant à remonter à ses origines inconnues, à trouver son nom) espérant y voir l'harmonie, la lumière, la divinité perdues: "Poésie-prophétie. Il est clair qu'Apollinaire se range sans hésitation du **côté des** poètes de la Pléiade, **de ces lecteurs** de l'**Ion** de Platon à travers Marcile Ficin imaginant qu'un Dieu est à l'intérieur des poètes, qu'il les possède, leur inspire une "futur divine" et fait d'eux ses "devins inspirés":

Sache que je parle aujourd'hui
Pour annoncer au monde entier
Qu'enfin est né l'art de prédire"

Ce que prédit Apollinaire c'est le passé perdu, l'harmonie naturelle perdue; par là il ne prédit rien mais s'enferme dans des myches anciens, révolus. Qu'il conçoive le poète comme un prophète marque bien le narcissisme habituel des poètes qui, s'accomodant mal de l'histoire, préfèrent se réfugier dans des mythes ou des prophéties qui ne sont que fuites des luttes contemporaines; cela amène à écrire en plein vingtième siècle des vieilleries métaphysiques comme celles-ci: "L'école moderne de peinture me parait la plus audacieuse qui ait jamais été. Elle a posé la question du beau en soi". Ou encore: "J'adore la toison qui est le parfait triangle de la Divinité."

La deuxième partie "Le prolétaire" montre bien l'opinion du poète idéaliste sur les masses; il en a horreur: "La caractéristique essentielle du travailleur est pour Apollinaire le mutisme. Il ne sait pas ou plus chanter, il se tait, son espoir est tacite, il est l'exclu de la parole dont il n'éprouve plus que l'écho, le grand castré de la langue, celui qui a perdu sa fable. (...) il est le grand aphone des temps modernes, et à ce titre un sujet d'étonnement et d'horreur". Apollinaire par là montre bien qu'il est l'héritier des poètes symbolistes (Baudelaire, Verlaine, Rimbaud, Mallarmé, etc.) qui tiraient gloire de leur individualité raffinée ou marginale enfermée dans le monde de l'art, Les meilleurs, Rimbaud et Lautréamont, ont montré la sottise de l'écrivain qui ne croit qu'aux formes stylistiques en les parodiant d'une façon paroxystique; après il ne leur restait plus que le silence faute de pouvoir pratiquer une écriture qui appuierait l'action des masses comme le journaliste et romancier Jules Vallès. (le premier tome de ses oeuvres vient de paraître dans la Bibliothèque de la Pléiade!) le faisait à leur époque. Mais Apollinaire ne se tait pas; il accumule les oeuvres littéraires, il s'amuse dans sa culture livresque: c'était trop lui demander de s'intéresser à la Commune de 1870 ou aux grèves massives des travailleurs français entre 1906 et 1911 réprimées par le président Clémenceau qui fait arrêter plusieurs fois les dirigeants syndicaux et refuse d'admettre le droit syndical des postiers et des instituteurs. Les masses parlent dans l'histoire avec leurs actions contre ceux qui les exploitent; Apollinaire là-dessus est muet, horriblement muet, il ne peut les entendre: c'est un poète sensible à la nature, aux mythes anciens, à "l'impérialisme sexuel" (la formule est heureuse!) et quand il va à la guerre de 14-18 il admire le feu d'artifice des obus et la couleur du ciel. Breton avait bien raison de considérer Apollinaire comme "le dernier poète" parce qu'il sacrifiait trop aux formes littéraires.

La troisième partie "Fantastique et fantasmatique" montre bien que tout écrivain idéaliste est pris dans les rets de la langue et n'en veut pas sortir; dans la langue il se crée un nid confortable à l'abri de l'histoire: "En remythifiant l'acte créateur, Apollinaire voudrait bien séduire l'Histoire, quitte à s'enfermer dans le ghetto d'un Olympe de plus en plus formel, quitte à faire du langage l'encyclopédie même d'un monde occidental in-défini, quitte à rechercher dans la parole ressourcée dans l'écrit les restes d'un Eden qui ne reviendra plus (...) Ce qu'on aperçoit alors, par-delà les stéréotypes romantiques du **Pont Mirabeau** ou des **Rhénanes**, c'est que le langage sera peut-être désormais la seule utopie du monde occidental moderne." Par là Apollinaire ne serait pas différent de ces intellectuels d'aujourd'hui qui dans la foulée du lacanisme et du telquellisme croient à la toute-puissance de la langue!

On pourrait croire qu'Apollinaire est le dernier poète, que maintenant l'histoire étant étalée chaque jour dans les premières pages des journaux, dans les informations de la radio et de la télévision, il ne peut plus y avoir de poètes idéalistes coupés du monde, des masses, des luttes, faisant des poèmes sur la belle nature, leurs chagrins amoureux ou leur moi perdu ou inconnu: il n'en est rien. Au contraire la majorité des publications actuelles se situe dans la lignée idéaliste; qu'on lise pour s'en convaincre les poèmes chagrins de Michel Beaulieu dans **FM**, les poèmes-fables de Yvan Ducharme dans **Tout doucement...**, les poèmes-confidences de Pierre Francoeur dans **Bouquets de la mer**, les poèmes tendres de André Hallée dans **Salut quotidien**, les poèmes éloquents de Dominique Lauzon dans **La Vie simple** (pour qui aime l'éloquence je souligne la réédition du recueil d'Arthur de Bussières, ami de Nelligan, **Les Bengalis**, et la publication de la thèse de Sylvie Dallard, **L'Univers poétique d'Alain Grandbois**). Voilà des poètes sans avenir, repliés sur des valeurs anciennes, des poètes gentils et conventionnels qui tout occupés par leur moi ou leur style (c'est peut-être la même chose!) manquent la vie contemporaine.

"Gauillaume Apollinaire", par Daniel Oster, **Seghers**, Paris 1975.

Michel Beaulieu, **"FM"**, **Éditions du Noroît**, Saint-Lambert 1975.

"Tout doucement...", par Yvan Ducharme, **Éditions du Coin**, Montréal 1975.

"Bouquets de la mer", par Pierre Francoeur, **Éditions Sherbrooke**, Sherbrooke 1975.

"Salut quotidien", par André Hallée, **Éditions Sherbrooke**, Sherbrooke 1975.

"La Vie simple", par Dominique Lauzon, **Nouvelles éditions de l'Arc**, Montréal 1975.

"Les Bengalis d'Arthur de Bussières", par Robert Giroux, **Éditions Cosmos**, Sherbrooke 1975.

"L'Univers poétique d'Alain Grandbois", par Sylvie Dallard, **Éditions Cosmos**, Sherbrooke 1975.

MESURE ET ÉVALUATION EN ÉDUCATION

Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

La Section mesure et évaluation en éducation offre des programmes à TEMPS PARTIEL et à PLEIN TEMPS conduisant à quatre diplômes différents.

NOUVEAUX PROGRAMMES À TEMPS PARTIEL OU À PLEIN TEMPS:

Certificat en mesure et évaluation (C.M.E.) (30 crédits)

Ce programme s'adresse à ceux qui veulent acquérir une connaissance générale de la mesure et de l'évaluation en éducation.

Ce certificat peut servir de mineur à l'intérieur d'un premier grade approprié.

Maîtrise professionnelle (sans thèse) (M.Ed.) (45 crédits)

Cette maîtrise s'adresse à ceux qui veulent devenir des praticiens de la mesure et de l'évaluation en éducation.

AUTRES PROGRAMMES À PLEIN TEMPS:

Maîtrise ès arts (M.A.)

Doctorat (Ph.D.)

Ces grades s'adressent à ceux qui veulent devenir chercheurs en mesure et évaluation ou consultants de recherche en éducation.

Dates limites d'admission (Dossiers complets):

1er AVRIL: trimestre d'ÉTÉ, Certificat et M.Ed.
1er MAI: trimestre d'AUTOMNE, M.Ed., M.A., Ph.D.
1er JUIN: trimestre d'AUTOMNE, Certificat.

INFORMATION ET DOCUMENTATION

Adresse:
Section mesure et évaluation
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6203, Succursale A
Montréal, Qué., H3C 3T3
Tél.: 343-6639/343-7622

NOTE:
cette annonce, publiée récemment, comportait des erreurs aux tableaux 2 et 3. Nous reproduisons ci-dessous la version corrigée.

les négociations: dans le secteur éducation

SALAIRES OFFERTS AUX PROFESSIONNELS (non enseignants)

Le Gouvernement du Québec et ses partenaires du secteur de l'éducation offrent aux professionnels non enseignants des commissions scolaires et des collèges d'importantes augmentations de salaires dans le cadre des négociations en cours.

Pour les employés de cette catégorie, l'augmentation offerte en 1975/1976 (en regard de l'échelle de 1974/1975) est, en moyenne, de 31,39%. Pour les deux dernières années de la convention, ces augmentations sont respectivement de 8% et de 6%.

Il faut aussi noter, qu'à chaque année, l'expérience acquise permet au professionnel de bénéficier d'un avancement d'échelon, ce qui équivaut à une augmentation d'environ 4%.

Enfin, pour comprendre les tableaux et les exemples, il faut souligner qu'à la classe III, un professionnel franchit un échelon à tous les six mois. De plus, en 1975/1976, l'accession à la classe I se situe au huitième (8e) échelon alors que cette accessibilité se situe au septième (7e) échelon en 1976/1977 et au sixième (6e) échelon en 1977/1978.

Dans les tableaux, on trouve les salaires offerts à trois groupes de professionnels pour les trois années de la convention, en comparaison avec les échelles en vigueur en 1974/1975.

À l'aide d'un jeu graphique, on trouvera, dans chaque cas, des exemples de la progression d'un professionnel dans les échelles de salaires au cours des trois années de la convention collective en regard des échelles en vigueur en 1974/1975.

Ainsi, dans le premier tableau, un agent de gestion financière qui est entré dans le système scolaire en 1974/1975 au salaire de $8 814 gagnera $17 243 en 1977/1978, soit une augmentation de $8 429 ou de 95,6%. Il en va de même pour les autres catégories qu'on peut analyser à l'aide des exemples choisis.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

TABLEAU 1

classe	échelon	1974 1975	1975 1976	1976 1977	1977 1978
III	1	8 814	11 150	12 042	12 765
	2	9 173	11 606	12 534	13 286
	3	9 548	12 083	13 050	13 833
	4	9 935	12 578	13 584	14 399
	5	10 352	13 095	14 143	14 992
	6	10 773	13 630	14 720	15 603
	7	11 211	14 190	15 325	16 245
II	1	11 830	15 062	16 267	17 243
	2	12 221	15 689	16 944	17 961
	3	12 622	16 343	17 650	18 709
	4	13 038	17 022	18 384	19 487
	5	13 468	17 732	19 151	20 300
	6	13 914	18 469	19 947	21 144
	7	14 370	19 238	20 777	22 024
	8	14 846	20 039	21 642	22 941
	9	15 335	—	—	—
	10	15 841	—	—	—
I	1	15 708	20 002	21 602	22 898
	2	16 290	20 866	22 535	23 887
	3	16 892	21 767	23 508	24 918
	4	17 518	22 708	24 525	25 997
	5	18 165	23 688	25 583	27 118
	6	18 837	24 712	26 689	28 290
	7	19 535	—	—	—

Pour qui?
- Dans les commissions scolaires et les collèges:
  - **— conseiller en mesure et évaluation**
  - **— agent de gestion financière**
  - **— attaché d'administration**
  - **— spécialiste en moyens et techniques d'enseignement**
- Dans les collèges seulement:
  - **— conseiller en affaires étudiantes**

De $8 814 à l'échelle de 1974/1975 à $17 243 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $8 429 ou 95,6%**

De $12 221 à l'échelle de 1974/1975 à $20 300 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $8 079 ou 66,1%**

De $15 708 à l'échelle de 1974/1975 à $25 997 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $10 289 ou 65,5%**

TABLEAU 2

classe	échelon	1974 1975	1975 1976	1976 1977	1977 1978
III	1	8 696	11 000	11 880	12 593
	2	9 042	11 438	12 353	13 094
	3	9 400	11 891	12 842	13 613
	4	9 774	12 364	13 353	14 154
	5	10 162	12 855	13 883	14 716
	6	10 565	13 365	14 434	15 300
	7	10 985	13 896	15 008	15 908
II	1	11 424	14 723	15 901	16 855
	2	11 778	15 271	16 493	17 483
	3	12 142	15 840	17 107	18 133
	4	12 520	16 431	17 745	18 810
	5	12 907	17 043	18 406	19 510
	6	13 307	17 678	19 092	20 238
	7	13 721	18 337	19 804	20 992
	8	14 145	19 021	20 543	21 776
	9	14 583	—	—	—
	10	15 036	—	—	—
I	1	15 021	19 002	20 522	21 753
	2	15 606	19 743	21 322	22 601
	3	16 216	20 513	22 154	23 483
	4	16 849	21 314	23 019	24 400
	5	17 505	22 145	23 917	25 352
	6	18 189	23 009	24 850	26 341

Pour qui?
- Dans les commissions scolaires et les collèges:
  - **— travailleur social**
  - **— animateur des activités étudiantes**
  - **— agent d'information**
- Dans les commissions scolaires catholiques seulement:
  - **— agent d'information scolaire et professionnelle**
  - **— agent de réadaptation** (orthopédagogue, psycho-éducateur)
  - **— animateur de la pastorale**

De $8 696 à l'échelle de 1974/1975 à $16 855 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $8 159 ou 93,8%**

De $11 778 à l'échelle de 1974/1975 à $19 510 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $7 732 ou 65,6%**

De $15 021 à l'échelle de 1974/1975 à $24 400 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $9 379 ou 62,4%**

TABLEAU 3

classe	échelon	1974 1975	1975 1976	1976 1977	1977 1978
III	1	8 578	10 851	11 719	12 422
	2	8 865	11 252	12 152	12 881
	3	9 162	11 670	12 604	13 360
	4	9 469	12 101	13 069	13 853
II	1	9 805	12 773	13 795	14 622
	2	10 143	13 286	14 349	15 210
	3	10 493	13 820	14 926	15 822
	4	10 855	14 375	15 525	16 457
	5	11 230	14 954	16 150	17 119
	6	11 617	15 554	16 798	17 806
	7	12 017	16 179	17 473	18 521
	8	12 433	16 830	18 176	19 267
	9	12 861	—	—	—
	10	13 304	—	—	—
I	1	13 077	16 542	17 865	18 937
	2	13 535	17 122	18 492	19 602
	3	14 009	17 721	19 139	20 287
	4	14 500	18 343	19 810	20 999

Pour qui?
- Dans les commissions scolaires et les collèges:
  - **— bibliothécaire**

De $8 578 à l'échelle de 1974/1975 à $14 622 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $6 044 ou 70,4%**

De $10 143 à l'échelle de 1974/1975 à $17 119 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $6 976 ou 68,7%**

De $13 077 à l'échelle de 1974/1975 à $20 999 dans l'échelle de 1977/1978, soit une **augmentation de $7 922 ou 60,5%**

Le cinquantenaire de la Maison des étudiants canadiens à Paris

par RENÉE MAHEU

PARIS — Le 30 octobre 1926, le Prince de Galles, futur Édouard VIII et par la suite Duc de Windsor, inaugurait la Maison des étudiants canadiens à Paris, répondant ainsi à l'appel de M. Philippe Roy, commissaire du Canada en France.

Fondée après la première guerre mondiale, la Cité internationale de l'Université de Paris a pour but de réunir des étudiants dont les origines culturelles et ethniques, diffèrent sensiblement. Lorsque les efforts de M. André Honnorat, fondateur de la Cité, aidé du Recteur Appell, aboutirent en 1925 à la création de la Cité universitaire, ce fut l'avènement d'une ère nouvelle dans la vie de l'Université.

cueillir dès 1926, des hommes ayant terminé leurs études universitaires, mais qui, néanmoins, venaient en France afin d'ajouter quelques années de spécialisation à leur formation. Jusqu'à la deuxième Guerre mondiale, la Maison est fréquentée par des étudiants français et canadiens et M. Firmin Roze en est le premier directeur.

A cette époque, la vie semblait y être fastueuse; il y avait des tapis ici et là; l'ambassade y donnait des bals et le corps diplomatique était souvent invité à y animer des conférences. Même un théâtrophone permettait aux résidents d'être mis en contact directement avec les grands Centres de théâtre et dienne séjournant à Paris.

Les directeurs suivants s'y succèdent; M. Rioux (1948), M. Lionel Lemay (1955), M. Charles Lussier (1957), M. Eugène Cloutier (1960) et M; Raymond Tangue (1962). Les règlements et coutumes de la Maison se transforment peu à peu et, en 1968, un vent nouveau souffle sur le monde étudiant qui assainit les relations humaines et laisse choir bien des tabous. On accepte enfin les étudiantes résidentes, à nombre égal.

Sous la conduite de M. Antoine Monette, architecte et directeur intérimaire, la Maison s'agrandit de deux ailes supplémentaires, portant à 110 le nombre de chambres. Depuis, M. Benoit Vaillancourt (1969) et Mme Suzanne Viau, directrice actuelle (1972), travaillent à donner à la M.E.C. un changement de statut en vue d'une cogestion et, prochainement, les étudiants feront un sondage d'opinion au sujet du mode de rattachement au gouvernement.

En 1976, année du cinquantenaire, quelle est la fonction de la Maison?... Un hôtel dortoir pour étudiants méritants, un lieu de passage ou une Maison d'accueil tournée vers l'avenir? Un cinquantenaire ne doit pas consister seulement à évoquer une histoire, à célébrer le passé, à se congratuler dans le présent, il doit être l'occasion d'un nouveau départ. C'est ce qu'a compris Mme Viau qui, avec son calme rassurant, confia l'organisation des fêtes aux étudiants, en admettant que "la Maison ne serait pas ce qu'elle doit être si elle n'était animée par ses propres résidents".

Une semaine du cinquantenaire fut donc organisée avec la coopération de l'ambassade du Canada, la Délégation générale du Québec et le Comité des étudiants, appuyant ainsi la vocation culturelle de la Maison sur le monde en miniature qu'est la Cité internationale.

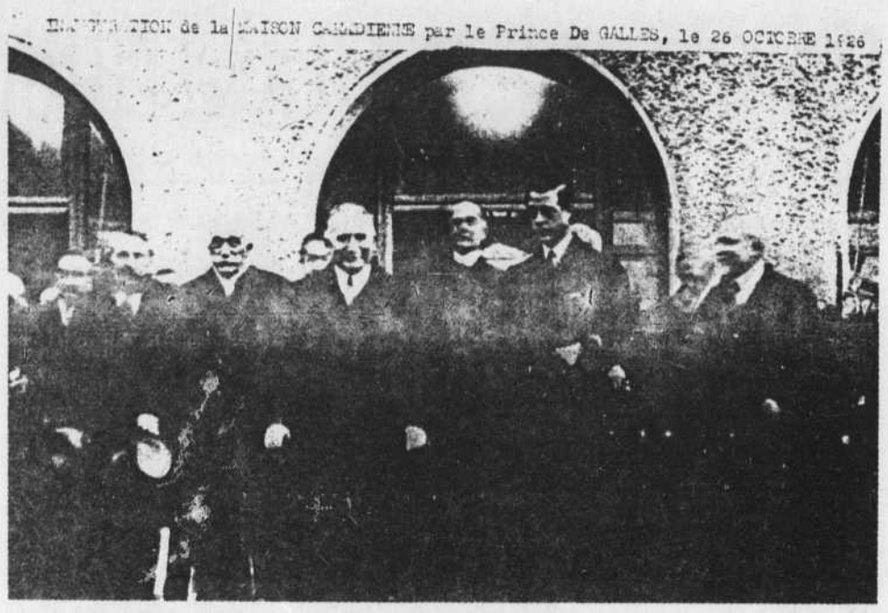
La soirée d'ouverture fut animée par l'Orchestre de Chambre Paul Kuentz dans des oeuvres de Bach, Vivaldi, Schubert et J. Charpentier, au Grand Théâtre de la Cité internationale sous la présidence d'honneur de M. Jean Ostiguy, président du Comité de Montréal. Puis ce furent une soirée de cinéma avec "Gina", film québécois de Denys Arcand, et "Pour le meilleur et pour le pire" de Claude Jutras; une soirée de conférence avec Pierre-Marie Gallois ayant pour thème "Problème de stratégie et Proche-Orient"; une soirée musicale internationale (Orient et Occident) avec les étudiants musiciens canadiens et étrangers, chants, folklore, jazz, etc., et la soirée de clôture, goûter, danse, musique, échanges en compagnie de 500 personnes dont la présence de M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France et du délégué général de la Cité internationale de Paris, M. Pierre Marthelot.

De toutes les manifestations culturelles, deux sont particulièrement à signaler: une animation théâtre et une matinée d'Art.

Les jeunes comédiens québécois, Aude Nantais et Jean-Joseph Tremblay, se révélèrent hautement professionnels dans les oeuvres de Jean Barbeau (Solange) et de Serge Mercier (Encore un peu) en présence de M. Pluaux, directeur du Festival d'Avignon. Ce succès leur a valu une invitation pour le Festival de la francophonie à Bordeaux en avril prochain, et en juillet, on les retrouvera avec joie en Avignon.

Autour des tableaux d'Ozias Leduc, Lymann, Louis Jaque, Fernand Leduc, Marcelle Ferron, J.P. Mousseau, Marcelle Maltais, J.P. Riopelle, P.E. Borduas, etc., collection Guy Viau, exposés dans le salon de marbre de la Maison du Canada, les peintres J.P. Riopelle, Marcelle Maltais, Fernand Leduc et Stelio Sole participèrent aux discussions et débats animés par les étudiants Colette Naud et Laurier Lacroix.

Rencontre historique à plus d'un point de vue à l'issue de laquelle Fernand Leduc déclarait: "Aujourd'hui, les jeunes semblent moins intéressés à la peinture comme telle qu'au fait social. Ils ne regardent pas les oeuvres. Pour nous, dans les années 40, à l'époque de l'automatisme, l'accent était marqué sur la vie, l'homme et la société, la liberté à travers les oeuvres, l'amour, la connaissance. On nous demande: "Qu'est-ce que votre peinture apportait?" Evidemment, ils n'ont pas connu cette époque de "la loi du cadenas", où même certaines lectures étaient interdites".



Journées enrichissantes pour ces étudiants venus du Québec, du Manitoba, de l'Ontario ou de l'Acadie, boursiers pour la plupart du gouvernement du Québec, du gouvernement français, du Conseil des Arts ou des divers Conseils de recherches. Grâce au dynamisme de ces jeunes, la Semaine du cinquantenaire a remporté un immense succès et contribua sans aucun doute à faire connaître notre pays dans les milieux universitaires français et étrangers qui ont des Maisons semblables à la Cité universitaire.

On ne peut penser à l'avenir de la Maison et de sa raison d'être sans évoquer ses graves difficultés financières. Malgré la subvention Wilson, la contribution financière des gouvernements du Québec et de l'Ontario ainsi que l'aide occasionnelle du ministère des Affaires extérieures, elle accumule un déficit de gestion qui augmente chaque année. Ce déficit est imputable à l'augmentation en flèche du coût de la vie en France et à l'augmentation non proportionnelle des redevances des étudiants qui ne peuvent dépasser le taux moyen accepté dans les autres Maisons de la Cité mieux subventionnées et avec lesquelles se font des échanges d'étudiants.

Actuellement, la Maison accueille 50% d'étudiants étrangers et les canadiens sont également acceptés par d'autres Fondations. Une souscription générale des Anciens, dont quelques-uns sont devenus célèbres, serait sûrement une aide appréciable!

Ces continuels échanges de stagiaires et professeurs en année sabbatique, d'artistes, musiciens, littéraires et humanistes, appuient la déclaration du recteur Robert Mallet: "La façon d'accueillir les étudiants et de les traiter a toujours joué un rôle important dans le rayonnement de la pensée universitaire.

N'oublions pas que la Sorbonne, à l'origine, ne fut pas un lieu d'enseignement, mais un lieu d'asile, conçu par Robert de Sorbon, pour héberger les étudiants en théologie issus des quatre Nations. Et quand louis IX accorda à son chapelain les rentes qui permirent d'édifier "l'hostellerie des escholiers", personne ne prévoyait alors, pas même l'initiateur, qu'allait ainsi prendre naissance une des plus glorieuses institutions de l'universalisme."



Photo d'archives: le grand salon de la Maison canadienne, avant-guerre.

Le Canada annonce alors que cinq provinces offrent 24 bourses d'étude en France, à condition de fonder une Maison d'accueil pour ceux-ci à Paris... "après avoir dissipé les scrupules d'un clergé ami de la France, mais parfois inquiet de nos excessives libertés", déclare à l'époque le Dr Roy. Le sénateur J.-Marcellin Wilson, de Montréal, aidé d'un groupe d'Amis du Canada ayant accepté d'encourir les frais d'une chambre, fit construire un immeuble dans lequel les étudiants canadiens trouveraient des conditions matérielles favorables et un milieu propice à leur travail.

Après la Fondation Deutsch, la Maison des étudiants canadiens, sise dans un calme verdoyant au bord de la frémissante activité de Paris, peut accueillir des hommes ayant terminé leurs études universitaires, mais qui, néanmoins, venaient en France afin d'ajouter quelques années de spécialisation à leur formation. Jusqu'à la deuxième Guerre mondiale, la Maison est fréquentée par des étudiants français et canadiens et M. Firmin Roze en est le premier directeur.

A cette époque, la vie semblait y être fastueuse; il y avait des tapis ici et là; l'ambassade y donnait des bals et le corps diplomatique était souvent invité à y animer des conférences. Même un théâtrophone permettait aux résidents d'être mis en contact directement avec les grands Centres de théâtre et de concert de Paris.

Pendant la Guerre, la Maison fut occupée par l'armée allemande et, par la suite, par les soldats canadiens. Au début des années 50, le gouvernement canadien octroie une subvention afin que soient effacées les traces laissées par le passage des deux armées. Elle retrouve ainsi sa fonction première.

Les années sont difficiles dans le Paris d'après-guerre; la vie est chère et sombre: pas de chauffage, alimentation peu abondante, sanitaires insuffisants ou "inexistants", etc. La Maison, chauffée et confortable, semble vraiment "luxueuse". Les Anciens se remémorent avec bonheur les grandes fêtes de Noël avec tourtières, dindes, arbres illuminés aux bougies, etc. C'était le rendez-vous de la gente étudiante canadienne séjournant à Paris.

Les directeurs suivants s'y succèdent; M. Rioux (1948), M. Lionel Lemay (1955), M. Charles Lussier (1957), M. Eugène Cloutier (1960) et M; Raymond Tangue (1962). Les règlements et coutumes de la Maison se transforment peu à peu et, en 1968, un vent nouveau souffle sur le monde étudiant qui assainit les relations humaines et laisse choir bien des tabous. On accepte enfin les étudiantes résidentes, à nombre égal.

Sous la conduite de M. Antoine Monette, architecte et directeur intérimaire, la Maison s'agrandit de deux ailes supplémentaires, portant à 110 le nombre de chambres. Depuis, M. Benoit Vaillancourt (1969) et Mme Suzanne Viau, directrice actuelle (1972), travaillent à donner à la M.E.C. un changement de statut en vue d'une cogestion et, prochainement, les étudiants feront un sondage d'opinion au sujet du mode de rattachement au gouvernement.

En 1976, année du cinquantenaire, quelle est la fonction de la Maison?... Un hôtel dortoir pour étudiants méritants, un lieu de passage ou une Maison d'accueil tournée vers l'avenir? Un cinquantenaire ne doit pas consister seulement à évoquer une histoire, à célébrer le passé, à se congratuler dans le présent, il doit être l'occasion d'un nouveau départ. C'est ce qu'a compris Mme Viau qui, avec son calme rassurant, confia l'organisation des fêtes aux étudiants, en admettant que "la Maison ne serait pas ce qu'elle doit être si elle n'était animée par ses propres résidents".

Une semaine du cinquantenaire fut donc organisée avec la coopération de l'ambassade du Canada, la Délégation générale du Québec et le Comité des étudiants, appuyant ainsi la vocation culturelle de la Maison sur le monde en miniature qu'est la Cité internationale.

La soirée d'ouverture fut animée par l'Orchestre de Chambre Paul Kuentz dans des oeuvres de Bach, Vivaldi, Schubert et J. Charpentier, au Grand Théâtre de la Cité internationale sous la présidence d'honneur de M. Jean Ostiguy, président du Comité de Montréal. Puis ce furent une soirée de cinéma avec "Gina", film québécois de Denys Arcand, et "Pour le meilleur et pour le pire" de Claude Jutras; une soirée de conférence avec Pierre-Marie Gallois ayant pour thème "Problème de stratégie et Proche-Orient"; une soirée musicale internationale (Orient et Occident) avec les étudiants musiciens canadiens et étrangers, chants, folklore, jazz, etc., et la soirée de clôture, goûter, danse, musique, échanges en compagnie de 500 personnes dont la présence de M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France et du délégué général de la Cité internationale de Paris, M. Pierre Marthelot.

De toutes les manifestations culturelles, deux sont particulièrement à signaler: une animation théâtre et une matinée d'Art.

Les jeunes comédiens québécois, Aude Nantais et Jean-Joseph Tremblay, se révélèrent hautement professionnels dans les oeuvres de Jean Barbeau (Solange) et de Serge Mercier (Encore un peu) en présence de M. Pluaux, directeur du Festival d'Avignon. Ce succès leur a valu une invitation pour le Festival de la francophonie à Bordeaux en avril prochain, et en juillet, on les retrouvera avec joie en Avignon.

Autour des tableaux d'Ozias Leduc, Lymann, Louis Jaque, Fernand Leduc, Marcelle Ferron, J.P. Mousseau, Marcelle Maltais, J.P. Riopelle, P.E. Borduas, etc., collection Guy Viau, exposés dans le salon de marbre de la Maison du Canada, les peintres J.P. Riopelle, Marcelle Maltais, Fernand Leduc et Stelio Sole participèrent aux discussions et débats animés par les étudiants Colette Naud et Laurier Lacroix.

Rencontre historique à plus d'un point de vue à l'issue de laquelle Fernand Leduc déclarait: "Aujourd'hui, les jeunes semblent moins intéressés à la peinture comme telle qu'au fait social. Ils ne regardent pas les oeuvres. Pour nous, dans les années 40, à l'époque de l'automatisme, l'accent était marqué sur la vie, l'homme et la société, la liberté à travers les oeuvres, l'amour, la connaissance. On nous demande: "Qu'est-ce que votre peinture apportait?" Evidemment, ils n'ont pas connu cette époque de "la loi du cadenas", où même certaines lectures étaient interdites".

Journées enrichissantes pour ces étudiants venus du Québec, du Manitoba, de l'Ontario ou de l'Acadie, boursiers pour la plupart du gouvernement du Québec, du gouvernement français, du Conseil des Arts ou des divers Conseils de recherches. Grâce au dynamisme de ces jeunes, la Semaine du cinquantenaire a remporté un immense succès et contribua sans aucun doute à faire connaître notre pays dans les milieux universitaires français et étrangers qui ont des Maisons semblables à la Cité universitaire.

On ne peut penser à l'avenir de la Maison et de sa raison d'être sans évoquer ses graves difficultés financières. Malgré la subvention Wilson, la contribution financière des gouvernements du Québec et de l'Ontario ainsi que l'aide occasionnelle du ministère des Affaires extérieures, elle accumule un déficit de gestion qui augmente chaque année. Ce déficit est imputable à l'augmentation en flèche du coût de la vie en France et à l'augmentation non proportionnelle des redevances des étudiants qui ne peuvent dépasser le taux moyen accepté dans les autres Maisons de la Cité mieux subventionnées et avec lesquelles se font des échanges d'étudiants.

Actuellement, la Maison accueille 50% d'étudiants étrangers et les canadiens sont également acceptés par d'autres Fondations. Une souscription générale des Anciens, dont quelques-uns sont devenus célèbres, serait sûrement une aide appréciable!

Ces continuels échanges de stagiaires et professeurs en année sabbatique, d'artistes, musiciens, littéraires et humanistes, appuient la déclaration du recteur Robert Mallet: "La façon d'accueillir les étudiants et de les traiter a toujours joué un rôle important dans le rayonnement de la pensée universitaire.

N'oublions pas que la Sorbonne, à l'origine, ne fut pas un lieu d'enseignement, mais un lieu d'asile, conçu par Robert de Sorbon, pour héberger les étudiants en théologie issus des quatre Nations. Et quand louis IX accorda à son chapelain les rentes qui permirent d'édifier "l'hostellerie des escholiers", personne ne prévoyait alors, pas même l'initiateur, qu'allait ainsi prendre naissance une des plus glorieuses institutions de l'universalisme."

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
ÉTUDIANTS A TEMPS PLEIN (Québec)

L'École nationale d'administration publique invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps plein, à Québec seulement.

Programme:
Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants inscrits à temps plein débute le 16 août 1976 et se termine à la fin de décembre 1977.
Le programme comprend trois sessions d'enseignement et des stages pratiques appropriés aux perspectives de carrière des candidats.

Diplôme:
Maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

Conditions d'admission:
Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins trois (3) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.
Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) dans la fonction publique du Québec à la date de fermeture du concours.

Critères de sélection:
Les candidats sont choisis par voie de concours.
Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leurs perspectives de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 29 mars 1976

INSCRIPTION:
Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent:
- remplir la formule prévue à cette fin;
- y joindre les documents requis;
- faire parvenir leur dossier au:

Secrétariat général
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec
G1R 2G5 **(418) 657-2476**

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'École nationale d'administration publique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

les négociations dans le secteur éducation

la sécurité d'emploi pour tous les instituteurs permanents

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Dans les commissions scolaires catholiques

Un instituteur qui a complété deux (2) années d'enseignement à temps complet dans une même commission scolaire acquiert la permanence. Dès lors,

- **UN EMPLOI LUI EST ASSURÉ**
- **SON SALAIRE LUI EST GARANTI**

Et cet emploi doit respecter sa spécialité ou sa compétence particulière.

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI POUR LES INSTITUTEURS: C'EST NOUVEAU

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI POUR LES INSTITUTEURS: C'EST UNIQUE AU CANADA PUISQU'AUCUN SYSTÈME PROVINCIAL D'ÉDUCATION N'OFFRE UN TEL AVANTAGE

Pour l'instituteur, cette sécurité d'emploi s'exerce d'abord dans la commission scolaire qui l'emploie. Si aucun poste n'est disponible dans cette commission scolaire, l'instituteur bénéficie de la sécurité d'emploi à l'intérieur de la même région administrative. Enfin, si aucun poste n'est disponible pour lui dans cette région administrative, l'instituteur bénéficie de la sécurité d'emploi au plan provincial.

Pour étudier les différentes situations possibles, prenons le cas de la Commission des écoles catholiques de Verdun qui, à cause d'une diminution d'élèves, au cours secondaire général, a un professeur en trop pour l'enseignement des mathématiques. Jean Gauthier est permanent mais est celui qui a le moins d'ancienneté. Il est donc mis en disponibilité. Il reste cependant à l'emploi de la commission des écoles catholiques de Verdun jusqu'à ce qu'on lui trouve un nouvel emploi.

1 Suite à une analyse de ses inscriptions d'élèves, la Commission des écoles catholiques de Verdun a besoin d'un professeur de mathématiques commerciales au secteur professionnel. Selon la commission, M. Gauthier est qualifié pour ce poste et la commission le lui accorde. M. Gauthier conserve sa **sécurité d'emploi.**

2 La Commission des écoles catholiques de Verdun se rend compte, au 1er mai 1976, qu'elle n'a pas de poste à offrir à Jean Gauthier pour la prochaine année scolaire. M. Gauthier est mis en disponibilité. Il décide cependant d'attendre jusqu'au 1er juillet en espérant que la Commission des écoles catholiques de Verdun, suite à de nouvelles inscriptions d'élèves aura besoin de ses services. **Sécurité maintenue.**

3 Le 1er juillet, le Bureau régional de placement informe Jean Gauthier qu'un poste pour lequel il est qualifié est disponible pour lui à la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.). M. Gauthier se présente à l'entrevue, on lui offre le poste. Dans les délais prévus, M. Gauthier accepte ce poste, ce qui lui permet de conserver sa sécurité d'emploi et ce, sans avoir à déménager. Donc sa **sécurité d'emploi** est **maintenue.**

4 Le 1er juillet, le Bureau régional de placement informe Jean Gauthier qu'un poste est disponible pour lui non pas à Montréal mais à Trois-Rivières. Cela l'obligerait à déménager. Il refuse le poste et il décide d'attendre jusqu'au 1er août en espérant se trouver un emploi dans sa région: **Sécurité d'emploi maintenue.**

5 Le 1er août, le Bureau régional informe M. Gauthier qu'un poste est disponible pour lui à Ville Saint-Laurent. Il a misé juste et il obtient un poste dans sa région. Il n'est pas obligé de déménager et il conserve sa **sécurité d'emploi.**

6 Au contraire, le 1er août, la seule offre d'emploi que Jean Gauthier reçoit lui vient de la région de l'Estrie (Sherbrooke). Cela implique un déménagement, mais M. Gauthier l'accepte dans les délais prévus. Il conserve sa **sécurité d'emploi.**

La Commission scolaire ou le Bureau provincial de placement assure le remboursement des frais de déplacement et de séjour (pour l'entrevue, pour la recherche d'un logement, ect). Les frais de déménagement sont aussi remboursés à M. Gauthier. De plus, cet instituteur transporte chez son nouvel employeur sa permanence, son ancienneté et sa banque de congés maladie.

7 Après le 1er août, Jean Gauthier ne reçoit aucune offre d'emploi. Il reste donc à l'emploi de la Commission des écoles catholiques de Verdun qui lui confie des tâches compatibles avec sa compétence jusqu'à ce que le Bureau régional de placement l'avise qu'une autre commission scolaire a besoin de ses services.

Jusqu'au 1er août, les commissions scolaires réservent les emplois disponibles aux instituteurs permanents. Sur une base volontaire un instituteur permanent peut donc, entre le 1er mai et le 1er août, accepter un poste dans une commission scolaire de son choix.

- Si M. Gauthier ne veut pas déménager ou s'il ne veut pas travailler dans une nouvelle commission scolaire qui a besoin de ses services, il peut quitter le réseau des commissions scolaires et bénéficier d'une PRIME DE SÉPARATION pouvant atteindre six (6) mois de salaire.
- Si M. Gauthier revient plus tard sur le marché du travail et est engagé par une commission scolaire, il aura à nouveau droit à la sécurité d'emploi quand il aura acquis deux (2) années de service chez ce nouvel employeur.
- Si, à la Commission des écoles catholiques de Verdun, un instituteur avait été à un an de sa retraite, la commission aurait pu lui accorder un congé de pré-retraite (un an, avec plein salaire) pour faire place à M. Gauthier qui alors n'aurait pas été mis en disponibilité.
- Pour administrer les mécanismes relatifs à la sécurité d'emploi, les commissions scolaires, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, forment des Bureaux régionaux de placement (il y en aura dix (au Québec). Le Bureau régional de placement est chargé de faciliter le placement des instituteurs disponibles.
- Un Bureau provincial de placement est aussi formé par la Fédération des commissions scolaires (F.C.S.C.Q.) et le ministère de l'Éducation. Ce Bureau provincial assure, entre autres, les échanges d'information entre les bureaux régionaux.

L'INSTITUTEUR QUI N'A QU'UN AN DE SERVICE N'A PAS DROIT À LA SÉCURITÉ D'EMPLOI MAIS IL A LA PRIORITÉ D'EMPLOI, PENDANT DEUX (2) ANS, SUR TOUT CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR.

La sécurité d'emploi est aussi offerte aux professionnels non enseignants, aux ouvriers et au personnel de soutien administratif et technique des commissions scolaires. Cette sécurité d'emploi repose sur les mêmes bases que celle des instituteurs mais elle diffère légèrement dans les modalités d'application.

Rencontre à Cuba avec Pierre Charette

par MARIE VAILLANCOURT

Pour la première fois, cette année, certaines agences de voyages offraient la possibilité de passer deux semaines, plutôt qu'une seule, à Cuba. C'est donc en compagnie d'un de ces groupes organisés que nous avons habité du 7 au 21 janvier dernier, un tout nouvel hôtel situé non loin de La Havane: El Salado.

Avant de partir pour Cuba, on nous avait souvent décrit les centres touristiques comme de magnifiques prisons dorées où nous serions malheureusement confinées. Pour la moindre sortie, nous disait-on, vous devez être accompagnées d'un guide qui voudra vous empêcher de communiquer avec la population.

Notre récente expérience, et il m'apparaît important de le mentionner, a été tout à fait différente. Dès le premier jour, les responsables de l'hôtel, qui nous avaient tous rassemblés sur la plage, nous informaient de la proximité des transports en commun et de la possibilité de les utiliser pour se rendre à La Havane par nos propres moyens. Plusieurs excursions sont également annoncées, cette journée-là, sous un soleil trop dur pour nous, qui arrivions du mois de janvier québécois, sans compter ce rhum très fort qu'on nous a servi dans une noix de coco pour saluer notre arrivée.

Nous avons jugé qu'il était bon de prendre l'excursion organisée pour La Havane. Essentiellement, elle offre une idée générale de la ville, et nous permet de situer la partie coloniale par rapport à la Place de la Révolution, l'Université et les alentours de l'hôtel Habana Libre.

Mais lorsque nous sommes retournées à La Havane, cette fois avec l'autobus 147, si nous avions, en partie, l'idée de marcher dans les vieilles rues de la ville, nous espérions surtout y rencontrer un Québécois qui habite dans ce pays depuis 1969. A Montréal, sa mère nous avait donné quelques effets personnels à lui remettre. Nous avions le numéro de téléphone de sa voisine dans le beau quartier de Marianao.

Nous savions qu'il avait été membre du F.L.Q. et que, recherché par la police, il avait dû fuir le Québec. De plus, ses proches nous avaient vaguement parlé d'un détournement d'avion, mais nous préférions l'entendre lui-même nous raconter son histoire.

Au téléphone, il était visiblement heureux d'entendre des voix du Québec. Sans hésiter, il nous a indiqué le chemin pour se rendre à son appartement. Marianao, une des parties les plus neuves et les plus agréables de La Havane, a encore l'aspect du quartier bourgeois qu'il était avant 1959, même si la plupart des grandes habitations ont été transformées en garderies ou en internats pour les écoliers. La maison où vit Pierre Charette n'a, cependant, rien de luxueux. Elle semble, néanmoins, solidement construire et doit comporter 6 appartements.

Un peu inquiètes, pour ne pas avoir vérifié son adresse exacte au téléphone, nous avons vite été rassurées quand il nous a ouvert la porte, à cause de son sourire, de cette fleur de lys en métal (fabriquée par les gars de la United Aircraft) qu'il portait à son cou, puis, derrière lui, un grand drapeau du Québec qui couvrait une bonne partie du mur.

Pierre Charette nous a raconté comment, en 1969, il avait quitté le Québec après l'arrestation de Pierre-Paul Geoffroy. Lui et son ami Alain s'étaient tout d'abord rendus à New York où ils avaient été chaleureusement accueillis et hébergés par des Américains qui sympathisaient avec leur lutte. Recherchés aux États-Unis, ils ont pris l'avion pour Miami, en première classe, premiers fauteuils près du pilote, Presque arrivés à destination, ils ont détourné l'avion vers Cuba.

Il nous a posé quelques questions sur la situation politique au Québec, mais semblait préférer répondre aux nôtres sur Cuba. En plus de nous énumérer toute une série de nouvelles expériences pleines de promesses, dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, Pierre Charette nous a parlé de l'importance du premier congrès du Parti communiste cubain qui venait d'avoir lieu en décembre. Il nous a donné une traduction française du rapport central du parti. De par son travail, il était bien placé pour nous fournir ce genre de documentation, en tant que correcteur de la traduction française du journal officiel du Parti, La Gramma, résumé hebdomadaire distribué dans les pays francophones; il est possible de procurer Gramma à Montréal, à la librairie Nouvelle Frontière.

Pendant la semaine qui a suivi, nous avons pu rencontrer 4 ou 5 fois Pierre Charette et il a continué à nous parler beaucoup de Cuba et à nous interroger un peu sur le Québec. Il regrette de ne pas recevoir plus de renseignements sur ce qui se passe ici, tout au plus quelques journaux qu'on lui rapporte une fois de temps en temps. C'est pourquoi il se considère insuffisamment documenté pour pouvoir porter un jugement sur notre actuelle situation politique. Mais il semble convaincu que la stratégie adoptée par le Front de Libération du Québec jusqu'en 1970, est présentement périmée.

A travers toutes ces rencontres, nous avons noté dans l'attitude de Pierre Charette une certaine ambiguïté. Il était, bien sûr, manifestement heureux de rencontrer des Québécois, mais ces rencontres semblaient éveiller, en lui, un peu de tristesse. Au lieu de nous fixer d'autres rendez-vous, il nous demandait de le rappeler, parce qu'il ne savait pas trop quand il aurait du temps libre. Il fallait, pour nous, faire quelques milles en autobus pour lui téléphoner. Il trouvait finalement du temps pour nous revoir, mais c'était toujours aussi un peu compliqué.

Il semblait, en quelque sorte, divisé entre, d'une part, une identité cubaine qu'il commence à acquérir, et qu'il se doit d'acquérir pour se sentir mieux dans ce pays, et, d'autre part, une identité québécoise, collée à sa peau, et qu'il ne peut pas perdre.

Pour des amis à Montréal, il nous a remis un "Code de la famille" de Cuba, qu'il dédicaçait ainsi:

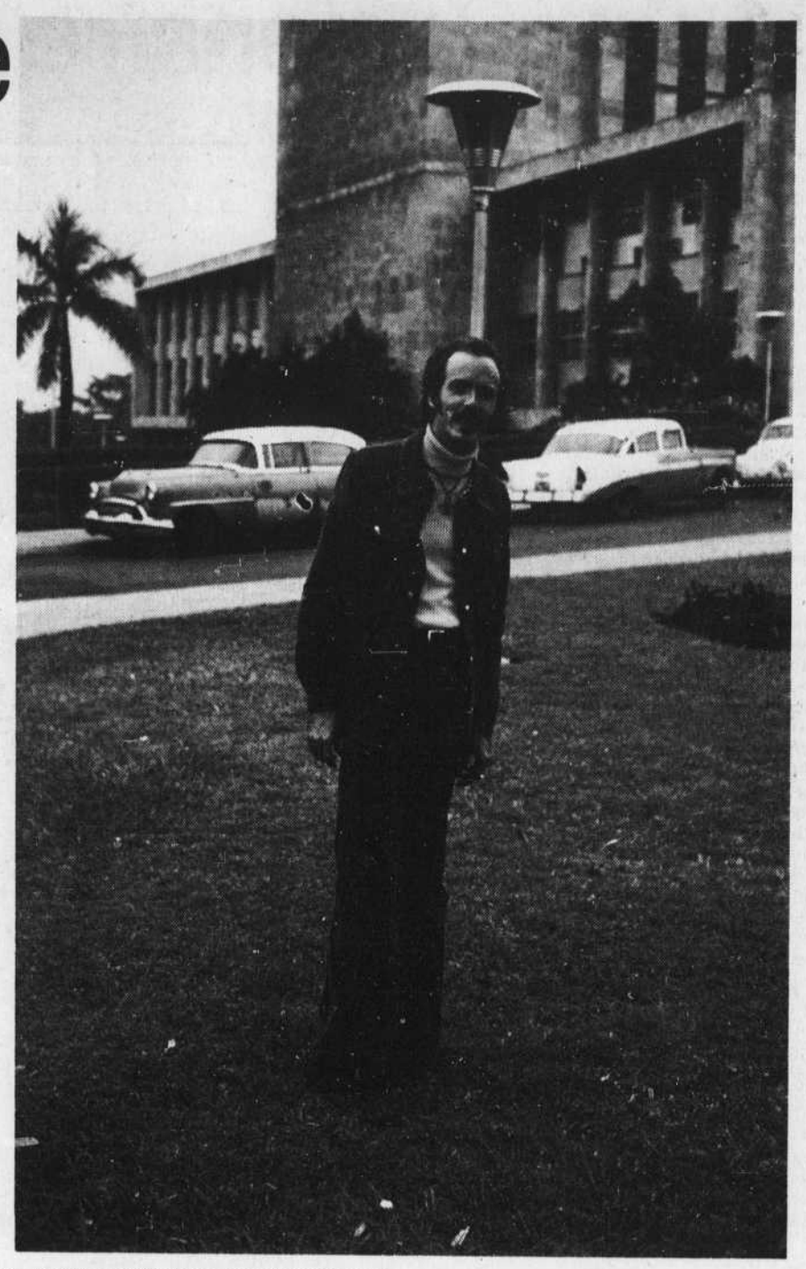
"Dans ce pays, où je vis en exil depuis déjà 7 ans, j'ai eu le privilège de cotoyer un peuple qui avait recouvré de la seule façon possible — la révolution — une dignité bafouée pendant des siècles d'esclavage et de colonialisme, et pendant plus de 50 ans de pseudo-république... Combien de fois ai-je rêvé de voir un jour mon peuple indépendant, protégé par des institutions lui appartenant réellement, dans un pays libre, où régneraient la justice et la dignité! Vive le Québec libre et socialiste!"

A la veille de notre départ, il nous disait: "Vous partez, et moi je reste... Je donnerais cher pour pouvoir passer seulement deux semaines au Québec... Ce qu'il y a de pire, c'est cette interdiction de revenir, même pour un temps limité..."

Nous avons eu la chance de rencontrer et de connaître un peu Pierre Charette. Nous sommes revenues avec le goût de lui écrire et de lui envoyer des journaux. Il nous a fourni sur Cuba une foule de renseignements fort intéressants.

A l'hôtel, les guides cubains que nous avons connus parlaient tous très bien le français, et répondaient volontiers aux questions des touristes intéressés à la politique du pays. Ceux qui connaissaient un peu l'espagnol pouvaient facilement communiquer avec la population, louer une bicyclette à l'hôtel et se promener dans les villages environnants. En aucun moment notre liberté de déplacement n'a été entravée.

On peut aller à Cuba surtout pour le soleil, pour la nature tropicale et pour ses plages magnifiques comme celle de Varadero, paraît-il une des plus belles du monde. Mais on passe à côté de l'essentiel si on ne sait pas voir le miracle cubain, s'émerveiller devant les résultats tangiles de la détermination de tout un peuple qui a fait, et qui continue de faire la révolution à 90 milles des côtes de la Floride.



"Ce qu'il y a de pire, c'est cette interdiction de revenir"

La faim du monde
avant la fin du monde
OXFAM

L'auto-examen des seins
5 minutes par mois...pour la vie!
Pour savoir comment s'y prendre, consultez votre médecin ou adressez-vous à la Société Canadienne du Cancer.
Dépister pour vaincre!
Société Canadienne du Cancer

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

."Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 2 mars 1976 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SOLECTAR INTERNATIONAL LTD. a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 8 mars 1976 sous le no 2672640."

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-007833-762

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon, cité et district de Montréal.

demanderesse

-vs-

P.F.F. ENTREPRISE INC corps politique dûment constitué et ayant sa principale place d'affaires au 1920 boul. St-Martin, scite 104, cité de Chomedey, Laval, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à P.F.F. ENTREPRISE INC. à l'intention desquelles des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 10 mars 1976.

(s) A. Beaulieu
Greffier en chef de la Cour Provinciale

Mes Ferron & Hamelin,
3530 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal, P. Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-009956-760

GOLD CIRCLE LTD, une corporation ayant son bureau chef en les cité et district de Montréal

Demanderesse

-vs-

REJEAN TALBOT, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur REJEAN TALBOT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 9 mars 1976.

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me JON KOSORWICH
1255 Université, #1204
Montréal, Que
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500 05-003583-760

SYDNEY STEEL CORPORATION, corps politique et incorporé dûment constitué selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires pour le Québec, en les cité et district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

DRESSER INDUSTRIES INC., corps politique et incorporé dûment constitué selon la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en la cité de Dallas, Etat du Texas, un des Etats Unis d'Amérique & Al.

Défenderesses

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse DRESSER INDUSTRIES INC est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 9 mars 1976

CLAUDE DUFOUR, P.A.C.S.M.

Mes POLLACK & POLLACK
800 ouest boul. Dorchester,
suite 1410
Montréal, Que.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 février 1976 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Able Refuse Disposal (Quebec) Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10e jour de février 1976 sous le numéro 2666885. Daté ce 11e jour de mars 1976. LA BANQUE TORONTO-DOMINION;

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:

FRANÇOIS DESROCHERS, industriel, demeurant à 335 Allée de la Seigneurie, Boucherville, P.Q., faisant affaires seul sous les nom et raison sociale de "AFIDEC LTÉE" (charte non émise) à 2147 rue St-Patrick, Montréal, Qué.,

AVIS est par les présentes donné que FRANÇOIS DESROCHERS, a déposé une proposition entre mes mains en vertu de la Loi de 1949 sur la Faillite, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26ème jour de mars, 1976 à 10:00 heures a.m., au Bureau du Séquestre Officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Daté de Montréal,
ce 5ème jour de mars, 1976

PAUL RAINVILLE
SYNDIC

BUREAU DE:
PAUL RAINVILLE, SYNDIC
484 rue McGill, suite 43,
Montréal, Que.
TÉL.: 866-4391

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-003 109-764

LEONIDAS (LOUIS) VAZENIOS

demandeur

-contre-

STYLIANOS PAPAPAVLOU et DIMITRIOS TSIAKANIKAS

défendeurs

et

PAOLO GERVASI

Tiers-saisi

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à STYLIANOS PAPAPAVLOU, défendeur à l'intention de qui, une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 mars 1976

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER

Me DEMETRIUS COULOURIDES C.R.
10 rue St-Jacques ouest,
Chambre 1005, Montréal
AVOCAT DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE
(Greffe des Divorces)

NO: 500-12-058580-766

WILFRID LAROUCHE, époux commun en biens de Huguette Tremblay, résidant et domicilié au 400 St-François, Duvernay, Laval,

Requérant

vs

HUGUETTE TREMBLAY, de lieux inconnus

Intimée

POUR ORDRE DE LA COUR

L'intimée HUGUETTE TREMBLAY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 10 mars, 1976

A. BEAULIEU
Registraire Adj.

ME JEAN CHARBONNEAU, avocat
3509 Boul. de la Concorde
Suite 207, Duvernay, Laval
Tél: 661-9791

HARGON INC.

AVIS est par les présentes donné que HARGON INC., une corporation constituée selon la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal, Québec,
ce 9e jour de février 1976

HUGH SMITH
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par monsieur ALFONSO MINICOZZI et son épouse, dame SILVANA MATTEI, tous deux demeurant au numéro 7701 rue Montpensier, à ville d'Anjou, province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, division des pratiques, Chambre 2.16 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le quatorze avril mil neuf cent soixante-seize (1976) à 9 heures de l'avant-midi, le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette province et de ceux auxquels il se rapporte.

VINCENZO RADINO, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004113-765

JEAN-LOUIS FARRESE, résidant et domicilié à Ville de Laval, district de Montréal

DEMANDEUR

-vs-

LISE FARRESE, autrefois résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse LISE FARRESE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 10 mars 1976

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Me ROBERT DESJARDINS
4515 ouest rue Notre-Dame
Montréal, Qué.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-058613-765

KATHERINE ROSE McKENZIE, commis comptable, de la Cité et District de Montréal, résidant et domicilié au 0104 Jean Milot, App. 8, LaSalle, épouse séparée de biens de l'Intimé ci-dessous nommé,

REQUERANTE

vs

FRANCIS JOSEPH BAKER, autrefois de l'Etat d'Ohio, Etats-Unis et présentement de lieux inconnus,

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé FRANCIS JOSEPH BAKER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à votre intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 8 mars 1976

CLAUDE DUFOUR
REG. ADJ.

Mes Halperin, Ashenmil, Kotler & Shuster
1255 Université, Suite 1620,
Montréal H3B 3X3
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que la requérante DEL TRANSPORT LTEE permis no: 21339-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec par voie de requête signifiée à l'intimée et dont copie sera déposée au présent dossier à la Commission des Transports du Québec pour révoquer le permis spécial de Transport Nordique (1975) Inc. en date du 3 décembre 1975 portant le no. QS-1515.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue SHerbrooke — Place du Cercle, Montréal.

(S) François Perreault
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet

Publications: le 11 mars 1976
le 12 mars 1976
le 13 mars 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO:500-12-058-747-761

DAME YVONNE LEDUC, épouse commune en biens de Léo Locas, domiciliée et résidant au 5771, rue Marquette #5, dans la ville et le district de Montréal,

Requérante,

-vs-

LEO LOCAS, sans résidence connue;

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LEO LOCAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la der.ère publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 février 1976

REGISTRAIRE

ME BENOIT GENDRON, AVOCAT
400 est, rue Jarry
Montréal, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004402-762

ATHANASIOS KIRIAKOS, restaurateur des cité et district de Montréal, et faisant affaires sous le nom et raison sociale de "CONTINENTAL PIZZERIA RESTAURANT".

DEMANDEUR

-vs-

SECURITY NATIONAL INSURANCE COMPANY, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant une place d'affaires en les cité et district de Montréal, mais d'adresse inconnue.

-et-

PROVIDENCE WASHINGTON INSURANCE COMPANY, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la Loi, et ayant une place d'affaires en les cité et district de Montréal, mais présentement d'adresse inconnue. & Als

DÉFENDERESSES

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défenderesses SECURITY NATIONAL INSURANCE CO. et PROVIDENCE WASHINGTON INSURANCE CO., sont par lespésentes requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leurs intentions.

MONTRÉAL, ce 10 mars 1976

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Mes VIRAG SCHIFF & AILBERT
388 ouest St-Jacques,
suite 703
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 15 février 1976 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AD LIBE T-SHIRT INC. a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 8 mars 1976 sous le no 2672638."

KENWOOD'S MOVING & STORAGE LIMTTED

Kenwood's Moving & Storage Limited demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation de louer deux (2) unités de Caravan Trailer Rental (Que) Ltd., 900 Montée de Liesse, St-Laurent, Québec, ayant la description suivante: fourgons (dry freight vans) ou remorques à rideliles (stake and rack trailors) pour une période de neuf (9) mois à partir d'avril 1976 jusqu'à janvier 1977, conformément aux dispositions de l'Article 13 F.F. de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage.

Tout intéressé peut faire opposition dans les quatre (4) jours suivant la première parution.

1ère parution: 11 mars 1976
2ième parution: 12 mars 1976
3ième parution: 13 mars 1976

GEOFFRION, PRUD'HOMME, CHEVRIER, CARDINAL, MARCHESSAULT, MERCIER & GREENSTEIN, Avocats

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001650-769

JEAN LOUIS LANTHIER, domicilié et résidant au 1493, rue Roosevelt, St-Hubert, district de Montréal,

Demandeurs

-vs-

JACQUES SABOURIN, domicilié et résidant au 1453, Roosevelt, St-Hubert, district de Montréal, LEO SABOURIN et AUBERGE DES CASCADES, de lieux inconnus,

Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs LEO SABOURIN ET AUBERGE DES CASCADES, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à leur intention au Greffe de la Cour Supérieure à Montréal.

Montréal, ce 8 mars 1976.

Claude Dufour,
Protonotaire adjoint

Me Yves Renaud,
507, Place d'Armes,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500 12-058553-763

JEANNINE BLANCHARD, résidant et domiciliée à Chambly, district de Montréal

Requérante

-vs-

GEORGES GRANGER présentement d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Me LUC GEOFFROY
440 est rue Sherbrooke
suite 1501
Montréal, Que.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

JANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
FERNAND GRÉGOIRE, Commis de bureau
7180 rue Baudrière, Appartement 1,
Ville D'Anjou, Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné que FERNAND GRÉGOIRE a fait cession de ses biens le 10ième jour de mars 1976 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30ième jour de mars 1976, à midi quinze (12:15) au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 11 mars 1976.

C.A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVORCES)

NO: 12-058738-760

PAUL-EMILE BEAULIEU, cultivateur, résidant et domicilié à 931 Grande Cote, Lanoraie, district de Joliette,

requérant

V.

IRENE GUIMOND, de lieux inconnus,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée est requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des Divorces, 10 rue Craig est, Montréal, à son intention.

Prenez avis qu'à défaut par l'intimée de signifier et déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire qu'il sol'icite.

(sig.) C. DUFOUR, P.A.

Me Sam Goldwater,
10 rue St-Jacques
Montréal
Tél.: 845-3231
PROCUREUR DU REQUÉRANT

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q., 1964, Chapitre 275), que la garantie, créée par acte de fiducie passé devant Me Guy Fortier, notaire, entre CRÉMERIE UNION INC. et SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE maintenant TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiduciaire portant la date officielle du 15 janvier 1969 et enregistré le 26ième jour de mai 1969 au bureau de la Division d'Enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 264734 et au bureau de la Division d'Enregistrement de Shawinigan le 26 mai 1969 sous le numéro 18141, et par acte de fiducie supplémentaire reçu devant Me Pierre Lapointe, notaire, le 23ième jour de septembre 1971, portant la date officielle du 13 juillet 1971, est devenue exécutoire à la suite du défaut de ladite compagnie en vertu dudit acte de fiducie.

TRUST GENERAL DU CANADA, étant aux droits de SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE, ès-qualité de fiduciaire pour les détenteurs d'obligations de CRÉMERIE UNION INC.

PARK SIDE PROPERTIES LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies PARK SIDE PROPERTIES LTD. s'addressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

DATE à Montréal, P.Q., le 11ième jour de mars, 1976.

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dûment incorporé ayant son siège social et principale place d'affaires en les Cité et District de Montréal à 5250 rue Ferrier, Suite 806, donne présentement avis à M. Antonio Vitorino Pacheco, 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, que suite à un acte de vente enregistré à Châteauguay, sous le numéro 126108, ladite Pacific International Equities Corp., a laissé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal une copie d'un avis selon les articles 1040 (A) et suivants du code civil, à l'intention dudit Antonio Vitorino Pacheco, pour valoir comme signification à toutes fins que de droit dudit avis, et suivant une requête à cet effet.

Le 10 mars 1976

Phillips & Vineberg,
1 Place Ville-Marie,
Suite 930,
Montréal, Québec,
Procureurs de Pacific International Equities Corp.

"Avis est par les présentes donné que Produits Aqua Sport Canada Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à Société de Développement Industriel du Québec, aux termes d'un acte reçu par Me Guy J. Coupal, notaire, le 29 janvier 1976, dont copie a été enregistrée à Laval, sous le No. 373,168."

Guy J. Coupal, notaire
Le 10 mars 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

PANALPINA HOLDING LTD.

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que la requérante, PANALPINA HOLDING LTD. permis No. 15607-V s'adressera à la Commission des Transports dans le but d'être autorisée à effectuer, pour le compte de PANALPINA WORLD TRANSPORT (MTL) LTD. le transport de fret aérien de Montréal et de tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville, y compris l'aéroport de Dorval à la zone aéroportuaire de Mirabel, et retour. La requérante transporte déjà de façon régulière dans le cadre de son permis du fret aérien à l'aéroport de Dorval, et a déjà déposé une demande de modification de son permis de transport général pour y inclure la zone aéroportuaire de Mirabel.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

(S) BRISSET BISHO & DAVIDSON
Procureur de la requérante

Première parution: 11 mars 1976
Deuxième parution: 12 mars 1976
Troisième parution: 13 mars 1976

APPEL D'OFFRES
COLLÈGE ÉDOUARD MONTPETIT
Longueuil

CALCULATEUR POUR CONTRÔLE NUMÉRIQUE

Équipement pour fabrication de bandes perforées nécessaires à l'opération de machines outils à contrôle numérique trois axes à déplacement continu simultané

Des soumissions dans des enveloppes cachetées fournies à cette fin et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 11 heures le 29 mars 1976, au local B-19

Bureau du Directeur de l'Equipement,
945, Chemin de Chambly,
Longueuil, Qué.

Les documents nécessaires sont disponibles au bureau des achats, local A-133, durant les heures normales de travail de 9.00 heures à 17 heures.

Ouverture des soumissions: - 11.00 heures a.m. le 29 mars 1976, au local A-157.

Le Collège Edouard-Montpetit ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune des offres reçues, de plus, il se réserve le droit d'accepter une soumission au complet ou en partie.

Pour être considérées, les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié fait au nom du collège pour un montant couvrant au moins 10% de la soumission totale.

Jacques Leblanc,
Directeur de l'Equipement

Tout chaud: le goût du vedettariat

Sur le programme, on peut lire: Tout chaud, l'histoire de nos chansons que l'on vous rend façon maison. Il y a un peu de temps, au Café Campus et à l'Évêché, ce spectacle était dit revue musicale! le spectateur pouvait être dérouté, pour cette raison, de voir se développer une suite de chansons entrecoupées de très rares monologues, qui ne justifiaient pas l'appellation revue musicale.

La représentation (du 10 au 27 mars) que donnent les neuf musiciens et chanteurs, au théâtre de Quat-sous, atteint un raffinement inégalé jusqu'ici. Visuellement, les préoccupations esthétiques du groupe affirment encore mieux le style musical de Tout chaud: habillés de blanc, neutre bien sûr, mais qui donne surtout des allures très sophistiquées, "rétro" même que la musique et la mise en scène laissaient deviner jusqu'ici. Un spectacle qui fait plaisir aux yeux, c'est rare, et en plus que ce soit des musiciens qui se préoccupent de faire déborder leur travail sur cet aspect hautement important de la conception visuelle, c'est encore plus étonnant. Habituellement, les musiciens font de la musique et n'apportent aucun intérêt au coté spectaculaire d'un show. Du moins au Québec. Le travail de Paul Buissonneau est, en ce sens, remarquable.

Par ailleurs, en plus de présenter une musique rythmée, joyeuse, populaire, Tout chaud s'appuie sur des textes de Bondfield • Marcoux qui rehaussent avantageusement le standard de qualité du groupe. J'ai assez dit la pauvreté des textes chez tous les groupes québécois pour déclarer le plaisir de la découverte de ces chansons à texte. Rien de trop lourd, pourtant... la musique, la mise en scène, l'humour de chacun permettant de faire passer, avec beaucoup de facilité, la profondeur des significations. Autant par la musique, le groupe refait l'histoire de la chanson, autant les textes rappellent l'évolution d'une pensée, le cheminement d'une prise de conscience s'étalant sur les dix dernières années, à peu près.

Les musiciens de Tout chaud commencent la première partie du spectacle sur des rythmes de rock and roll des années '50, à l'époque des groupes habillés tous de façon identique et répétant, de conserve, des gestes, toujours les mêmes. Les souliers à la Pat Boone, les coiffures à la Elvis, le trémolo dans la voix... Plus tard, dans le temps, la musique disco, la même dans tous les bars de la ville. En deuxième partie, on retrouve la douce musique des guitares sèches, chère aux chansonniers qui, tranquillement, au cours des années, ont laissé place à la musique cosmique ou au rock progressif. En ce sens, Tout chauf fait bel et bien l'histoire de nos chansons.

De la même façon, les textes de Bondfield Marcoux tracent un chemin parcouru par une certaine génération: la mienne, en tout cas. D'abord, la ville, le désoeuvrement, les discothèques, le goût de tout essayer, d'épuiser tous les "trips", de se pousser à bout dans toutes les directions. La musique et les textes se recoùpant de façon magnifique, se complétant dans leur envie de dire, chacun à leur façon, le goût d'un certain âge pour l'excessif, le déchaîné, le démesuré. Dans un deuxième temps, la prise de conscience de nouvelles valeurs, celles de la nature, du retour sur soi, du dépouillement presque, apparaissent comme débouchant sur une vision planétaire, cosmique mis en valeur par un courant musical impressionniste. Les diapositives projetées, tout au long du spectacle, reflétant avec justesse les différents moments de cette recherche musicale et conceptuelle.

Tout chaud: un groupe qui cherche à faire la synthèse dans différents domaines, qui cherche à offrir un spectacle équilibré à tous les points de vue: visuel, musical, intellectuel. Au niveau des énergies mises en oeuvre, il serait justifié d'attendre cependant une plus grande répartition des rôles, plutôt que cette concentration focusée sur deux têtes d'affiche: François Guy et Steve Fiset. Marjolaine Morin et Lise Durocher mériteraient une plus grande part du gâteau. Leur participation intermittente jusqu'ici, n'est pas justifiée: leur talent respectif exigerait une mise en valeur que le goût du vedettariat de François Guy et Steve Fiset rend difficile.

Christine L'Heureux

Maisons d'enseignement

COURS D'ANGLAIS

Programmes intensifs de langue dans un milieu anglophone. Université catholique. Coéducationnelle. Divers cours avec laboratoire.
Aussi un Institut de TESL pour le Professeur d'Anglais.

Écrivez à:

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404
U.S.A.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
FACULTÉ DES ARTS
Programmes des 2e et 3e cycles

LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MAÎTRISES ÈS ARTS

ÉCONOMIQUE
Champs: tout domaine relevant de l'enseignement traditionnel de l'économie; en particulier l'économie québécoise et l'économie coopérative.
Avec mémoire. – Sans mémoire (3 trimestres).

ÉTUDES ANGLAISES
Champ: littérature canadienne comparée.

ÉTUDES FRANÇAISES
Champs:
1) littératures québécoise, française et francophone;
2) linguistique; en particulier la socio-linguistique et le franco-québécois;
3) création.
Disciplines:
1) linguistique;
2) sémiotique du texte littéraire;
3) littérature comparée;
4) animation (théâtre) et création;
5) sémiologie de l'image.

GÉOGRAPHIE
Champs:
1) géographie physique;
2) aménagement régional et urbain;
3) géographie sociale;
4) villes petites et moyennes.

HISTOIRE
Champs:
1) histoire québécoise et régionale;
2) histoire européenne: la Renaissance, les 18e et 19e siècles.
Sessions régulières ou intensives.

PHILOSOPHIE
Champs: auteurs classiques et histoire de la philosophie occidentale; en particulier la philosophie des sciences et la philosophie politique.

MAÎTRISES PROFESSIONNELLES

PSYCHOLOGIE
Champ: psychologie des relations humaines.
Trois trimestres. Rapport-synthèse.

SERVICE SOCIAL
Champs: programme centré sur l'analyse du système québécois de services sociaux, avec 4 options: **recherche sociale**, administration sociale, intervention sociale personnelle et intervention sociale collective.
Sessions intensives adaptées aux personnes sur le marché du travail.
Sessions réparties sur 2 ans pour les titulaires d'un baccalauréat en service social. Sessions réparties sur 3 ans pour les titulaires d'un baccalauréat dans une discipline connexe.

DOCTORATS

ÉTUDES FRANÇAISES
- littérature québécoise;
- littérature française;
- littérature francophone;
- linguistique;
- création.

Aide financière
Nombreuses bourses disponibles et possibilité de travail rémunéré dans des projets de recherche à l'intérieur de plusieurs départements ou dans les centres d'études de la Faculté: Centre d'études des littératures d'expression française, Centre d'études de la Renaissance, Centre d'études en économie coopérative, Chaire de coopération.

Pour renseignements:
Faculté des arts / Secrétaire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Pour l'admission:
Bureau du registraire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

UNIVERSITÉ LAVAL
sciences de l'administration

M.B.A. LAVAL

QUE VOUS AYEZ UNE FORMATION UNIVERSITAIRE EN DROIT, GÉNIE, SCIENCES SOCIALES, MÉDECINE OU AUTRE...

QUE VOUS VOUS DIRIGIEZ VERS LE SECTEUR PUBLIC OU DANS LA PETITE, MOYENNE OU GRANDE ENTREPRISE...

LE PROGRAMME DE M.B.A. DE L'UNIVERSITÉ LAVAL PEUT VOUS SERVIR DE TREMPLIN.

À partir des trois disciplines fondamentales: *l'économie, les méthodes quantitatives et les sciences du comportement,* l'étudiant se familiarise, au cours d'une première année, avec les diverses fonctions de l'organisation. En deuxième année, le programme offre une possibilité de concentration et débouche sur les questions plus globales de planification, stratégies et politiques.

Pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser à:

Claude LeBon, Ph.D.
Directeur du programme M.B.A.
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval
Québec, Canada.
Téléphone: 418/656-3521

QUÉBEC, CANADA

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

SESSION D'AUTOMNE 1976
PROGRAMMES D'ÉTUDES DES 2e ET 3e CYCLES

DATE LIMITE DE DEMANDES D'ADMISSION: **1er avril 1976**

INRS·Eau (M.Sc.)

PROGRAMME:
La première année, tous les étudiants suivent les mêmes cours dans les différentes disciplines concernées par l'eau.
La deuxième année, par des cours à options, permet la spécialisation dans un domaine d'études spécifiques.

ADMISSION:
Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:
- agronomie
- foresterie
- géologie
- économique
- géographie
- mathématiques
- chimie
- biologie
- génie
- physique

ENDROIT:
Complexe Scientifique du Québec, Sainte-Foy, Qué.

INRS·Énergie (M.Sc. et D.Sc.)

RECHERCHE:
La recherche à l'INRS-Énergie se divise en quatre domaines:
- Interaction Laser-Matière
- Confinement d'un plasma chaud
- Application des plasmas
- Technologie des réacteurs à fusion

De plus, les étudiants peuvent participer aux projets de recherche de l'IREQ dans les domaines suivants:
- Haute tension
- Mécanique
- Grande puissance
- Matériaux
- Électrochimie
- Mathématiques appliquées

ADMISSION:
Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:
- physique
- chimie
- métallurgie
- génie physique
- génie chimique
- génie métallurgique
- génie électrique
- génie mécanique
- mathématiques appliquées

ENDROIT:
Varennes (20 milles du centre de Montréal).

INRS·Télécommunications (M.Sc.)

RECHERCHE:
La recherche à l'INRS-Télécommunications comprend:
- Traitement des signaux numériques
- Télé-informatique
- Téléphonie

ADMISSION:
Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:
- génie électrique
- mathématiques appliquées
- génie physique
- physique

ENDROIT:
Ile des Soeurs, Verdun

SOUTIEN FINANCIER:
Aide financière sous forme de bourse et/ou de travail de recherche disponible. Les candidats sont cependant encouragés à faire des demandes de bourses à d'autres organismes, et il en sera tenu compte lors de la sélection des candidats.

INSCRIPTION
Pour obtenir les formulaires d'inscription et tout renseignement supplémentaire, s'adresser au:

Secrétariat général
INRS
Complexe Scientifique du Québec
Case Postale 7500
Québec
G1P 3W8
Tél.: 657-2508

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Institut national de la recherche scientifique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

télévision

■ Émissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Roquet, belles oreilles
10.00 Les espiègles rient
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Gaspard et les fantômes
11.30 Genie en herbe
12.00 Les héros du samedi
"Natation"
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Techno-Flash
3.30 Cinéma-Jeunesse
"Le Pitre" et "Le Brésil"
5.00 Bagatelle
6.00 L'imagination au galop
6.30 Telejournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale:
Le Nouveau Parti démocratique
7.00 Lise Lib
8.00 Hockey:
"Boston à Montréal"
10.30 Telejournal
10.45 Nouvelles du sport
12.00 Cinema:
"Je fais l'amour, pas la guerre" (comédie — Italien 1966)
12.30 Cinéma:
"Tosselli" (biographie musicale — Franco-Italien) ■

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Furie
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Robin fusée
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
1.45 Le parti créditiste
2.00 Chantier '76
2.30 Le père Ambroise
3.00 Sur le matelas
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ça prend un voleur
6.00 A l'heure olympique
7.00 Les grands spectacles:
"Le chat croque les diamants" (drame — Britannique 1968)
9.30 Mannix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinema:
"Furie sur le Nouveau-Mexique" (western — Américain 1965)
1.00 Cinéma
"Bora Bora" (aventures — Italien 1969) ■
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Tourlou
19.30 Sur deux ou quatre pattes
mission sur les relations ancestrales de l'homme et l'animal.
19.30 Ciné... Plus:
"J'osse" production de l'O.R.T.F.

CBMT 6

8.30 Sésame Street
10.30 Peanuts and popcorn
12.00 Parade
4.30 Sportsweek
5.00 Lost Islands
5.30 Welcome back, kotter
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Monty Python
7.00 Reach for the Top
7.30 Phyllis
8.00 Hockey:
"Boston à Montréal".
10.30 Ceilidh
11.00 The national
11.15 Provincial affairs:
"Carry on doctor".
11.21 Montreal Tonight
11.37 Cinema:
"Carry on doctor".
1.15 Fermeture

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 The community
7.25 Take Kerr
7.30 Circle Square
8.00 Abbott and Costello
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Merrie melodies
9.30 Flinstones
10.00 Kidstuff
11.00 Waterville gang
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Cinema:
"The miracle worker" (Drame — 1962)...
3.00 Superstars of the mat
4.00 Sports beat 76
4.30 Wide World of sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
"Serpico".
10.30 McGowan and Co.
11.00 Funny Farm
11.30 CTV National News
11.48 Pulse
12.15 Cinéma:
"Night hunter" (drame — 1973).

CFTM 10

7.55 Horaire bienvenue
8.00 Ministère mondial Rex Humbard
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugements rendus
2.30 Réflexion
3.00 J'ai le goût du Québec
3.30 Télé-Quilles
4.30 C'est pas sorcier
5.00 Information voyages
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Ciné-Choix:
"Hawaii" (drame psychologique — Américain 1966)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzième heure
12.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Le drame de la survie:
"Le Serengeti n'est pas mort", les plaines de Serengeti: paradis des animaux d'Afrique.
18.30 Si l'monde sayait
19.00 En se racontant l'histoire d'ici de 1920 à 1930
20.00 Paul et Virginie
20.30 Le sens de la vie
22.30 Les jazzeurs
Bobbi Humphry.

CBMT 6

9.00 This is the life
9.30 Coronation street
10.00 Sunday morning
11.00 Meeting place
12.00 The little concert
12.30 U.K. Magazine
12.45 A way out
1.00 The money makers
1.30 Country Canada
2.00 C.I.A.U. Hockey
4.30 Hymn sing
5.00 Science magazine
5.30 Tommy Common's musical world
6.00 Wonderful world of Disney
7.00 The beachcombers
7.30 The Irish Rovers
8.00 The Waltons
9.00 Performance
10.00 Documentary Special
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp:
"Lady from Shanghai" (drame — 1968).

CFCF 12

6.00 Community
6.30 Cross Roads
7.00 Jinny Swagart
7.30 Katheryn Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is written
10.00 Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 Mr. Chips
1.30 It is up to you
2.00 Cinéma:
"The professionals" (drame — Américain 1966)
4.00 Question period
5.00 Untamed world
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel 76
6.30 Going places
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Kojak
10.00 W-5
11.00 News
11.21 Pulse
"I'll cry tomorrow" (drame — 1955)... ■

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sésame
9.30 Les contes de la rive
9.45 L'Évangile en papier
10.00 Le jour du seigneur
11.00 Son et images
11.30 Ciné-magazine
12.00 La semaine verte:
Une étude sur le phénomène des encans de ferme au Québec.
1.00 D'hier à demain
"Les primitifs" (documentaire de D. Bertolino).
2.00 L'univers des sports
Les jeux d'hiver du Québec.
3.30 L'heure des quilles
4.30 Les Francophonissime
5.00 Second regard
6.00 La question
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provinciale:
Le parti québécois.
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches:
Monsieur B
8.30 Les beaux dimanches:
"Les requins dormeurs avec l'équipe Cousteau."
9.30 Les beaux dimanches:
"Pythagore de 1 à 7". Création d'expression corporelle.
10.00 Les beaux dimanches:
"...chants d'amours", oeuvre de Serge Garant.
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-club
"Le chagrin et la pitié: le choix" (documentaire réalisé par Marcel Ophus — Fr. germano Suisse 1969) ■

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Taxi driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "The magic flute" 7.10, 9.30.
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Crime et passion" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Sinthia" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "La flute enchantée" 2.00, 4.20, 7.00, 9.20.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Votre plaisir mesdames" 3.00, 6.30, 9.55 et "Un sacre zizi" 1.20, 4.45, 8.10.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "La trahison se paie cash" 5.30, 9.30 et "Matricule 373" 7.30.
CINEMA LONGUEUIL: 1 PLace Longueuil 677-7933 "Le monstre de l'île en feu" 3.40, 7.40 et "La terreur du volcan" 1.20, 5.20, 9.20.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "La montagne sacrée" sam: 7.30 dim: 3.20, 7.30 et "El Topo" sam: 5.10, 9.25 dim: 1.00, 5.10, 9.25.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "I will, I will for now" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'échalote" 1.30, 3.30, 5.20, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le chat et la souris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (McLaren) "Le vieux fusil" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
ELYSÉE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Violence et passion" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.45. Salle Resnais) "Femmes au soleil" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine 288-3303 "Contes immoraux" 12.30, 4.15, 8.05 "Tête de Normande" 2.15, 6.05, 9.50.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon Est 725-7000 "Julia et les hommes" sam: 7.10, 10.15 dim: 1.00, 4.05, 7.10, 10.15 "Journal secret" sam: 8.30. Dim: 2.20, 5.25, 8.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Mr. Quilp" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "La course à l'échalote" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "3 days of the condor" 1.10, 5.05, 9.15 et "Mahogany" 3.10, 7.20.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145. Samedi: Spectacle sur scène: Clémence Desrochers — 7.30 "Farwell my lovely" 10.00 "Dark Star" 12.00 p.m. Dimanche: "Harold and Maude" (s.t.f.) 2.00 "Harold et Maude" (v.fr.) 4.00 "Pour le meilleur et pour le pire" 7.00 "La chaise vide" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Devil with in her" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Adieu Poulet" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.00. (Salle II) "Né pour l'enfer" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle III) "Emmanuelle l'antivierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle IV) "Histoire d'Adèle H." 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. (Salle V) "Inserts" 12.30, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "Histoire d'O" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Echoes of a summer" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinéma) "Dog day afternoon" 1.10, 3.35, 6.00, 8.30.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "One flew over the cukoo's nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "A time to love" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "This baby is yours" 1.20, 4.10, 7.00, 10.00.
SALLE BRÉBEUF 5625 Decelles 731-1297 "Le Parrain II" 2.30, 8.00.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Les insectes de feu" 2.45, 6.10, 9.35 et "Tombe les filles et tais-toi" 1.20, 4.45, 8.10.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Born for hell" 1.15, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Next stop, greenwich village" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Romantic English woman" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 8.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.05, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.

CINÉMATHÈQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis, 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 Samedi: Relâche — Dim: cinéma pour enfants "Long John Silver's return to treasure island" (R. Newton — 1954) 2.00 "Astérix le gaulois" 4.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier — 288-1229 (Salle I) "The Newfoundland logger's strike of 1959" du mardi au samedi: 20 h 30 Dimanche: 19 h 30 Matinées mercredi: 13 h 30 et samedi: 14 h 30. (Salle II) "Kennedy's Children" de Robert Patrick du mardi au samedi 20 h 00 Dimanche 19 h 00 matinées mercredi à 13 h 00. Samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 Relâche.
ÉGLISE ST-ANDREW'S: 101 Côte St-Antoine Époque Renaissance et Baroque, dirigé par W. Bottenberg — Dimanche à 15 h 00.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 Clémence Desrochers — Samedi 19 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666 Plume Latraverse 21 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 523-1131 "Tout nu" Pierre Labei — semaine et dimanche 20 h 00. Samedi 19 h 30 — 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.
POUDRIÈRE: (Ile Ste-Hélène) 525-0821. Relâche.
SALLE WILFRID-PELLETIER: Ginette Reno Samedi 18 h 30 — 22 h 00 Dimanche: 20 h 30 et Sons et Brioches — Dimanche 11 h 00.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 527-1211 Relâche.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Samedi: Théâtre de mime Polonais — 20 h 30 Dimanche: Société Pro Musica — 16 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La nef des sorcières" Semaine 20 h 00 Samedi: 17 h 00 — 21 h 00 Dimanche: 19 h 00 Relâche: lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Le dernier des Don Juan" de Neil Simon 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Avenue des Pins 845-7277 "Tout chaud" de F. Guy — semaine 20 h 30 Samedi 20 h 00 et 23 h 00 Relâche: lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Évangéline Deusse" — d'Antonine Maillet Semaine 20 h 00 Dim: 19 h 00 Relâche: lundi.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 27

Une compagnie de premier ordre a une carrière passionnante et rémunératrice à offrir dans Montréal. Nous recherchons une personne intelligente, énergique, ayant une éducation parfaite, bilingue et habitué à traiter avec des cadres à tous les niveaux. Les candidats devront avoir un sens aigu de la vente et de l'organisation. Territoire protégé. Salaire de base plus commission très généreuse. Bénéfices marginaux très intéressants.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 2608
Journal Le Devoir
c.p. 6033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

PROFESSEUR DE DESSIN PUBLICITAIRE

— avec expérience.
— cours: jour & soir.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 2609
Journal Le Devoir
c.p. 6033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

GRAPHISTE

Important bureau de design de Montréal cherche un graphiste sénior avec qualifications et expérience suivantes:

Créativité personnelle, connaissance approfondie des techniques graphiques, capacité de travailler dans une équipe pluridisciplinaire, expérience professionnelle permettant de prendre en charge des projets graphiques complets, maîtrise du français et de l'anglais.

Rémunération selon capacité et expérience.
Discrétion assurée.

Envoyer curriculum vitae à: Dossier 2607
Le Devoir
Case postale 6033
Montréal H3C 3C9

C.L.S.C. KATERI

(Centre Local de Services Communautaires)

organisme de services de santé et sociaux de première ligne, rattaché à la loi 48 (Bill 65).

RECHERCHE

MÉDECIN

RESPONSABILITÉS:
— Participe à la programmation et assure la gestion des programmes sous sa responsabilité.

FONCTIONS:
— Dispense des soins de première ligne.
— Mise sur pied d'une médecine préventive.
— Collabore aux programmes de santé communautaire dispensés par les infirmières.
— Travaille en profondeur en vue de cerner la maladie et ses causes grâce à un travail multidisciplinaire.
— Études sur les besoins de la population dans les domaines de la santé.
— Établir des contacts avec les établissements du réseau.
— Assurer la révision périodique des objectifs opérationnels des programmes sous sa responsabilité.

EXIGENCE:
— Omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins.
— Sensibilisé à la médecine communautaire.
— Volonté de travailler en équipe et auprès des groupes de citoyens.

TRAITEMENT:
— Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un "Curriculum vitae" avant le 19 mars 1976 à 5 heures P.M. à l'adresse suivante:

Claude Langlois, Directeur général
C.L.S.C. Kateri
124, boul. Marie-Victorin
Ville Ste-Catherine,
Cté Laprairie.

AVOCATS DEMANDÉS

avec expérience, minimum de 2 ou 3 ans dans un des domaines suivants;

— droit syndical-patronal;

— droit de l'expropriation;

— droit commercial.

TRAITEMENT: à discuter.

ÉTUDE: Allaire, L'Heureux, Graton et Blain
630 ouest rue Sherbrooke
suite 400, Montréal, P.Q.
H3A 2M6

Ecrire et transmettre votre curriculum vitae à:

Me JEAN ALLAIRE, c.r.

Toute demande sera traitée d'une façon confidentielle.

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

CLAIR-FOYER INC.

Catégorie:
Centre d'Accueil pour enfants déficients mentaux, couvrant tout le Nord-Ouest Québécois. L'étendue de ses ressources comprend le Centre d'Accueil (120 employés) un Pavillon près de Val d'Or (16 employés) et un Foyer de Groupe. Le plan quinquennal prévoit l'implantation d'un réseau de Foyer de Groupe et d'ateliers protégés dans les principales villes du Nord-Ouest.

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Services Administratifs planifie, coordonne et contrôle les activités relatives au personnel, au contrôle les activités relatives au personnel, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux services auxiliaires, dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement.

Exigences:
Etre détenteur d'un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration, posséder une expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire à l'intérieur du réseau des Affaires Sociales.

Rémunération:
Rémunération compétitive et selon les qualifications.

Inscription:
Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae, avant le 10 avril 1976 à l'adresse suivante:

CLAIR-FOYER INC.
a/s le comité de sélection
841, 3e rue Ouest
Amos, J9T 3A6

DIRECTEUR GÉNÉRAL

pour le

CENTRE HOSPITALIER SACRÉ-COEUR DE HULL

Les services d'un directeur général sont requis par un Centre Hospitalier d'une capacité de 384 lits, pour voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation et l'utilisation des ressources de l'établissement tant matérielles qu'humaines afin de maximiser la qualité des soins à offrir aux utilisateurs de ce service.

Il aura pour l'assister dans sa tâche une équipe de directeurs des plus dynamiques.

Il possèdera une assez longue expérience dans le domaine de l'administration, de préférence dans le secteur de l'administration des services de santé; et ses réalisations antérieures seront un gage de sa compétence et de son dynamisme.

Voici une occasion unique pour un homme ou une femme d'expérience, doué (e) de savoir-faire et d'un excellent leadership.

Le traitement selon la politique administrative et salariale du Ministère des Affaires Sociales.

Le lieu de travail est Hull.

Votre réponse sera traitée confidentiellement; veuillez l'adresser comme suit:

Le Président du
Conseil d'Administration,
Centre Hospitalier Sacré-Coeur,
230, Boulevard Gamelin,
Hull, P.Q.
J8Y 1W7

Fermeture du concours: le 19 mars 1976.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Hôpital Jean Talon
Montréal

Établissement:
Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés de courte durée de 375 lits, offrant des champs cliniques en sciences de soins infirmiers et de techniques des services para-médicaux.

Fonctions:
Le directeur général a toutes les fonctions et pouvoirs définis à l'article 70 de la Lpi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48-1971 amendé — chapitre 42-1974.

Entre autres fonctions, il planifie, coordonne, dirige et contrôle toutes les activités de l'établissement sous l'autorité du Conseil d'Administration. Il assure la mise en oeuvre des résolutions du conseil et du comité administratif. Il voit à la préparation du budget de l'établissement qu'il soumet au conseil pour approbation.

Qualifications:
Le candidat devrait détenir un diplôme d'études universitaires de quatre ans en sciences de l'administration ou l'équivalent et avoir, de plus, cinq ans d'expérience, dont au moins trois ans et demi en gestion.

Rémunération:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales, compte tenu des qualifications du candidat et de ses années d'expérience.

Inscription:
Les candidats doivent adresser leur offre de service et curriculum vitae, avant le 15 avril 1976, à:

Président du Comité de Jury
Sélection du directeur général
Hôpital Jean-Talon
1365 est, rue Jean-Talon
Montréal, Qué. H2E 1S6

C.L.S.C. DES SEIGNEURIES

(Boucherville, Calixa-Lavallée, St-Amable, Ste-Julie, Varennes, Verchères).

SIÈGE SOCIAL: Varennes, située à 7 milles à l'est du tunnel Hippolyte-Lafontaine, rive-sud de Montréal.

recherche

MÉDECIN

TÂCHES:
— dispenser des soins curratifs de première ligne;
— collaborer avec les autres membres de l'équipe à la conception et la réalisation des programmes de santé communautaire et préventive;
— établir des contacts avec les autres établissements du réseau.

EXIGENCES:
— intérêt pour la médecine sociale et communautaire;
— désir de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
— volonté de rendre ses connaissances accessibles aux citoyens et d'établir un contact personnalisé avec l'usager.

ENTRÉE EN FONCTION:
— le plus tôt possible.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
— à négocier dans le cadre des normes du M.A.S.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 19 mars 1976, à:

C.L.S.C. des Seigneuries
a/s Directrice Générale
2050 boul. Marie-Victorin
Varennes, Québec
J0L 2P0

coordonnateur opérationnel en marketing

utilisez-vous à leur meilleur vos talents d'organisation?

Voici le poste que nous vous offrons...
■ coordonner les étapes opérationnelles d'une stratégie de marketing:

■ rendre accessibles et compréhensibles les informations concernant nos produits:

■ voir à la planification, à l'exécution et au contrôle des communications internes et externes, et gérer le budget de publicité.

et les qualités que nous attendons de vous:
■ Vous devez surtout avoir un bon esprit de synthèse et des aptitudes à l'organisation.

■ Vous savez travailler d'une manière autonome et accepter un travail opérationnel.

■ Vous avez un BAA ou un B. Com. Un dynamisme à toute épreuve pourrait suppléer à votre manque d'expérience.

■ Vous possédez une excellente maîtrise du français écrit et parlé.

Si vous êtes intéressé(e), vous devez faire parvenir votre curriculum vitae à:
M. Gilles Besner
Vice-président, marketing et développement
Trust Général
909 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec

TRUST GÉNÉRAL

LE C.L.S.C. DES MILLE ISLES

recherche

1 MÉDECIN:

— désireux d'améliorer l'état de santé de la population et de rechercher les racines sociales et communautaires de la maladie.
— capable dans sa pratique de donner des soins de première ligne, de travailler au niveau préventif, de partager ses connaissances avec les citoyens.
— intéressé à travailler à part entière et égale avec une équipe multidisciplinaire.

SALAIRE:
— selon les normes du M.A.S.

1 TRAVAILLEUR SOCIAL:

— Capable de recevoir les citoyens, d'évaluer leurs demandes, de les aider ou de les référer selon le cas.
— désireux de rechercher les racines profondes des problèmes sociaux, de travailler au niveau préventif et de l'éducation populaire.
— intéressé à travailler à part entière et égale avec une équipe multidisciplinaire.

QUALIFICATIONS:
— travailleur social professionnel, membre de la Corporation avec 3 années d'expérience
ou
— T.A.S. avec expérience pertinente.

SALAIRE:
— selon les normes du M.A.S.

Adresser vos demandes avant le 26 mars 1976, au:

C.L.S.C. DES MILLE ISLES
a/s Directeur Général
7355 est boulevard Lévesque
Duvernay, Laval, P.Q.
H7A 1S3

COMMISSION SCOLAIRE de Sainte-Foy
1000, RUE JOLI-BOIS
SAINTE-FOY, QUÉBEC 10
G1V 3Z6

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Concours ouvert également aux femmes et aux hommes)

La Commission scolaire de Sainte-Foy est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper les fonctions de directeur général au sein de son organisme élémentaire ayant une clientèle scolaire de 8,299 élèves.

LES FONCTIONS:

— Veille à l'exécution des décisions du conseil des commissaires et du comité exécutif.

— Assure la liaison entre le conseil des commissaires et le comité exécutif, d'une part, et l'administration, d'autre part.

— Membre du comité exécutif mais sans droit de vote.

— Dirige l'administration laquelle comprend le personnel cadre, gérance, professionnel, administratif, technique, de secrétariat et ouvrier.

— Voit à l'élaboration des politiques de la commission.

— Voit à la réalisation des étapes du processus de gestion.

— Assume le "leadership" de son administration.

— Voit à l'élaboration d'une politique de perfectionnement de l'ensemble de son personnel.

— Voit à l'élaboration d'une politique de la commission.

— À la responsabilité de l'ensemble des champs d'activités de la commission.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

a) Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle) exigeant au moins 17 ans de scolarité et de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle;
b) Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
c) Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement et comportant au moins trois (3) années dans un poste de cadre.

LE TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education à l'égard d'une commission scolaire dispensant l'enseignement élémentaire à plus de 7,000 élèves.
Les candidats(es) intéressés(ées) devront faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le lundi 5 avril 1976, 16 h 30, à l'adresse suivante:

CONCOURS HC-0
COMMISSION SCOLAIRE STE-FOY
1000, Joli-Bois
Sainte-Foy
G1V 3Z6

dawson college

DIRECTEUR DES RESSOURCES COLLÉGIALES

Dawson College, Montréal

Vous êtes présentement invités à postuler des candidatures pour un poste nouvellement créé de Directeur des Ressources Collégiales.
Le Directeur, qui travaillera sous l'autorité du Doyen Académique, aura comme responsabilités d'assurer l'approvisionnement et de contribuer à l'efficacité des services de la bibliothèque, de l'audio-visuel et de la cinématographie, utilisés par la faculté et les étudiants dans les programmes réguliers et de l'éducation permanente.
Dawson College est fréquenté par 7,000 étudiants réguliers à temps plein et 2,500 étudiants en éducation permanente, repartis dans trois campus principaux et trois satellites dans le centre-ville de Montréal.
Le candidat idéal possèdera une maîtrise en technologie de l'éducation, en bibliothéconomie ou en administration collégiale avec une certaine expérience administrative ou directoriale déjà acquise dans un secteur de l'éducation. Le bilinguisme est un atout. Le salaire est basé selon les normes du Gouvernement provincial (présentement en révision).
Les demandes doivent être envoyées avant le 9 avril 1976, à:

M. Grant Brown, Doyen académique,
DAWSON COLLEGE
350 rue Selby,
Montréal, Québec H3Z 1W7

**** la description de ce poste est disponible sur demande (514) 931-8731, poste 204.***

DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT L'HÔTEL-DIEU D'EDMUNDSTON

L'Hôtel-Dieu d'Edmundston, centre hospitalier de traitements actifs de 221 lits, agréé par le C.C.A.H., avec programme de construction d'un nouvel hôpital, est à la recherche d'un directeur général-adjoint.

Le poste:
Le directeur général-adjoint dirige et coordonne les activités de certains services et participe à la planification d'une nouvelle construction.

Salaire: Négociable.

Le candidat:

Devra posséder une formation en administration hospitalière ou son équivalent de même qu'une expérience pertinente.
Devra être bilingue (français et anglais).
Devra posséder compréhension et désir de participation à une philosophie de gestion participative qui exigera la capacité de créer et maintenir une atmosphère de confiance et de coopération.

Les demandes, accompagnées du curriculum vitae complet, doivent parvenir à:

M. Michel Poirier
Directeur Général
L'HÔTEL-DIEU D'EDMUNDSTON
54-21 Avenue
Edmundston, Nouveau-Brunswick
E3V 2C1

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 26

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Bertrand Soucy

PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE

Ph.D. ou équivalent

Spécialisation: Politique canadienne
Spécialisation secondaire: Économie politique
Échelle de salaires (75-76): $15,184 - $19,719
19,720 - 25,959
25,960 - 29,879

Écrire à: **Dr. S. Carey**
Collège Universitaire Saint-Jean
Université de l'Alberta
Edmonton, Alta.
T6G 4G9

ARCHITECTE

- Poste offrant des possibilités variées en **aménagement** et **design** urbains. Expérience minimum **dans ces domaines:** 2 ans. Exige excellentes **aptitudes** pour expression graphique, écrite et orale.
- **Salaire:** à discuter.
- *Si qualifié et intéressé communiquer par écrit:*

URBANEX — Urbanistes-conseils
3350, La Pérade
Ste-Foy, Québec
G1X 2L7
418/653-5562

PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE

Ph.D. ou équivalent

Spécialisation: Sociologie des Minorités
Échelle de salaires (75-76): $15,184 - $19,719
19,720 - 25,959
25,960 - 29,879

Écrire à: **Dr. S. Carey**
Collège Universitaire Saint-Jean
Université de l'Alberta
Edmonton, Alta.
T6G 4G9

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HENRI-BOURASSA
DEMANDE IMMÉDIATEMENT
POUR MANIWAKI
— Un professeur de catéchèse, **secondaire II,**
— Un professeur d'arithmétique commerciale, **secondaire IV.**
POUR MONT-LAURIER
— Un technicien en loisirs (homme)

Faire parvenir votre candidature à:
Directeur du personnel
C.S.R. Henri-Bourassa
500, Boul. Paquette
Mont-Laurier, Qué.
J9L 1L1

LE CEGEP DE L'OUTAOUAIS
recherche

UN PROFESSEUR DE TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

(OPTION: PERSONNEL)

Conditions exigées:
— diplôme universitaire (1er ou 2e cycle) ou l'équivalent
— l'expérience pertinente dans l'administration du personnel serait un atout.

UN PROFESSEUR DE CARTOGRAPHIE

Conditions exigées:
— diplôme universitaire (1er ou 2e cycle) ou l'équivalent
— l'expérience pertinente serait un atout
— Il s'agit de postes à plein temps disponibles le 16 août 1976.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 mars 1976 à:
Monsieur Jean Gaétan
Directeur du secteur
des ressources humaines
Cégep de l'Outaouais
C.P. 220
Hull, Qué.

La Commission Scolaire Régionale Duvernay
Service de l'Education des Adultes
requiert immédiatement les services de:

PROFESSEURS

dans les disciplines suivantes: français, mathématiques, sciences.

MODALITÉ: légalement qualifié.

TRAITEMENT:
— travail de jour, semaine continue, selon les normes du ministère de l'éducation du Québec.

Appeler ou écrire à:
André Descôteaux
3100 boul. de la Concorde
Duvernay, LAVAL
324-6420 poste 48
H7E 2D9

Directeur
Département de Sociologie

UNIVERSITE CONCORDIA — Campus Loyola. **Département de Sociologie**. On invite les candidatures au poste de Directeur d'un département d'études de sociologie de premier cycle comprenant onze professeurs à plein temps. La nomination sera faite pour trois ans à partir du 1er juin 1976. Les demandes de renseignements et d'emploi ainsi que les pièces réglementaires doivent être adressées au

Professeur W.E. Akin
Président du Comité de recherche
Département de sociologie
Campus Loyola
Université Concordia
7141 rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec

concordia university

OLYMPIQUES 76

Postes d'électroniciens

Expérimentés dans la maintenance de:
- magnétoscopes quadruplex
- magnétoscopes à ralenti
- caméras électroniques de télévision
- amplificateurs de distribution audio et vidéo
- aiguilleurs de signaux vidéo
- relais hertziens

Si vous prévoyez être disponibles pour la période du 1er juin au 2 août 1976, ou si votre employeur veut bien vous permettre de participer à l'opération "Olympique", vous pouvez postuler un emploi à
L'Organisme de radio-télévision des Olympiques

Condition d'emploi
Salaire selon convention collective

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
Radio-Canada — ORTO
Bureau du Personnel
Case postale 76, Succursale H
Montréal, Québec H3G 2K5

ORTO
Radio-Canada • CBC — Organisme de radio-télévision des Olympiques — Olympics Radio and Television Organization

---

Université Laval

PROFESSEUR DE COMMUNICATION

Champ de spécialisation:

Théories de communication; analyse de contenu; communication institutionnelle.

Qualifications:

Etre muni d'un doctorat en communication, ou être sérieusement engagé dans des études y conduisant.

Fonctions:

Enseignement, recherche, participation aux activités du secteur.

Début de l'engagement: été 1976

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae et le nom de deux répondants immédiatement à l'adresse suivante:

M. Roger de la Garde
Local 5303,
Pavillon De Koninck,
Université Laval, Québec
G1K 7P4
Tél: 656-3383

Cité universitaire, Québec

DENTISTE DEMANDÉ POUR

FORT-GEORGES
Baie James

— Sera basé à Fort-Georges (Hôpital de 42 lits).
— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.
— Équipe de 4 médecins et 1 dentiste.
— Durée de contrat: un an.

Qualifications requises:
— Détenir un doctorat et droit de pratique du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.
— Bilingue.

Pour plus de détails, adressez-vous au:
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC,
J0M 1E0
Tél.: 819-981-2844

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

PROFESSEUR

en relations internationales (plein temps)

DOMAINES PRIVILÉGIÉS:
- Enseignement des cours: Introduction en Relations internationales et organisations internationales
- un champ d'intérêt en études régionales ou analyse des systèmes politiques d'Asie ou d'Europe de l'Ouest de préférence.

EXIGENCES: Doctorat en Science politique
DATE D'OUVERTURE DU POSTE: 1er juin 1976
DATE DE CLÔTURE POUR LA RÉCEPTION DES DEMANDES: 31 mars 1976.

Les candidats doivent joindre à leur curriculum vitae leurs diplômes, la liste de leurs publications et trois lettres de référence.

M. Robert Boily,
Directeur,
Département de Science politique,
Université de Montréal,
C.P. 6128,
Montréal 101, P.Q.

C.L.S.C. Jardin du Québec

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTIONS:
— Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le (la) Directeur(trice) Général(e):
— planifie et voit à la mise en marche des programmes du C.L.S.C.
— voit à ce que les orientations, objectifs et priorités définis par les citoyens soient respectés.
— assure le fonctionnement régulier au C.L.S.C.: planification, coordination, administration et évaluation.
— voit à établir et maintenir des relations avec les groupes du milieu, les autres établissements du réseau et le ministère des affaires sociales.

EXIGENCES:
— une préférence sera accordée aux candidats ayant une connaissance du milieu.
— connaissance du réseau des affaires sociales.
— capacité d'animer une équipe multidisplinaire.
— être d'accord avec les orientations du C.L.S.C.

SALAIRE:
— selon les normes du ministère des affaires sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidats doit parvenir au C.L.S.C. avant le 13 avril 1976,

C.L.S.C. Jardin du Québec
a/s Maurice Bastien président, jury
704 A Grand Rang
St-Michel, Cté Napierville, P.Q.
J0L 2J0

C.L.S.C. LE SAMARITECH
recherche

UN(E) ATTACHÉ(E) D'ADMINISTRATION

FONCTIONS:
— préparer les différents rapports financiers, comptables et autres exigés du C.L.S.C.
— voir aux appels d'offres, aux achats, aux inventaires.
— tenir à jour les livres comptables.
— élaborer des procédures et mécanismes nécessaires aux contrôles financier et comptable.
— prendre charge de l'administration des avantages sociaux et des salaires.

EXIGENCES:
— formation au niveau du baccalauréat en administration, d'une 4e année du programme de C.A. ou d'un D.E.C. en techniques administratives, concentration: finances.
— deux ou trois ans d'expériences.
— capacité de travailler avec une équipe multidisciplinaire.

SALAIRE:
— selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae avant le 19 mars 1976, au:

Directeur Général
C.L.S.C. le Samaritech
2107 Lapinière,
Brossard, P.Q.
J4W 1M2

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay•Lac St-Jean•Chibougamau

RECHERCHE

POSTES VACANTS:
(5) praticiens (nes) en milieu hospitalier

ENDROIT:
(1) Hôtel-Dieu d'Alma
(1) Hotel-Dieu de Roberval
(1) Institut Roland Saucier
(2) Hôpital de Chicoutimi
RESPONSABILITÉS:
assure les services sociaux auprès des usagers de l'hôpital, dans le cadre du contrat de service et en collaboration avec les autres disciplines du Centre Hospitalier.
QUALIFICATIONS REQUISES:
— formation universitaire en sciences humaines v.g. service social, psychologie, psycho-sociologie;
— connaissance de l'intervention clinique et de groupe.

POSTES VACANST:
(4) praticiens(nes) en milieu scolaire.

ENDROIT:
(1) Alma
(1) Chicoutimi-Nord
(1) Jonquière
(1) Roberval.
RESPONSABILITÉS:
assure les services sociaux dans les écoles dans le cadre d'un contrat de service entre le Centre de Services Sociaux et la Commission Scolaire Régionale.
QUALIFICATIONS REQUISES:
— diplôme d'études collégiales en assistance sociale et deux (2) ans d'expérience en travail social;
ou
— diplôme universitaire en sciences humaines, en service so
— connaissance de l'intervention clinique et de groupe.

POSTE VACANT:
(1) praticien(ne) en Centre d'accueil.

ENDROIT:
Alma (Villa des Lys).

SOMMAIRE DES TÂCHES:
Le praticien en service social a pour responsabilité de répondre au besoin en service social du Centre d'accueil et que défini dans le contrat d'entente entre les deux (2) établissements.
QUALIFICATIONS REQUISES:
— connaissance de la clientèle inadaptée, visée par le programme, serait souhaitable;
— diplôme universitaire en service social ou psychologie;
ou
diplôme collégial en assistance social avec un minimum de deux ans d'expérience pertinente.

POSTES VACANTS:
(2) consultants psycho-social auprès de la Cour de Bein-Etre Social

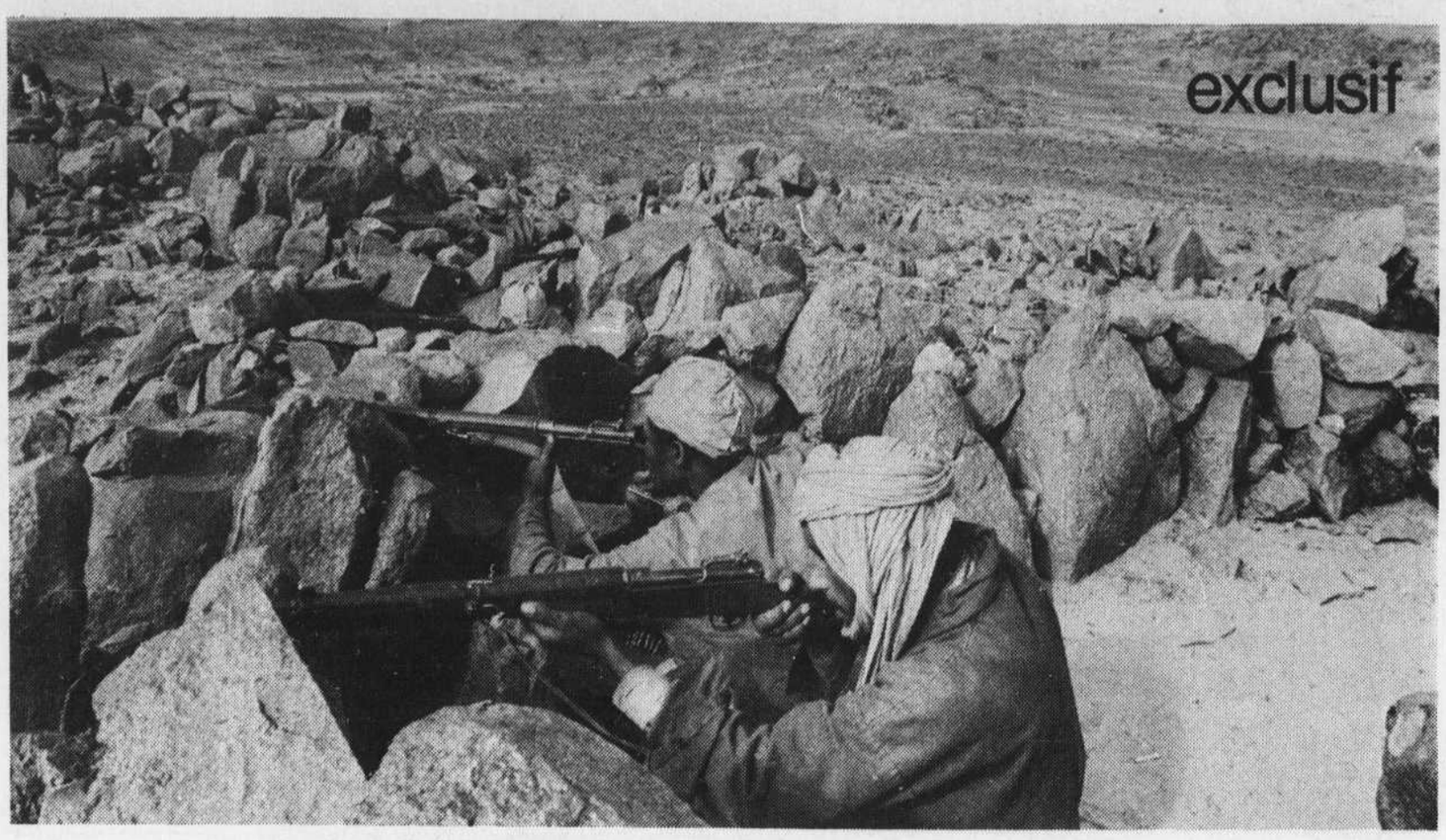
PROGRAMMES:
Accueil et évaluation.
ENDROIT:
Secteur Lac St-Jean.
SOMMAIRE DES TÂCHES:
— expertise à la demande de la Cour;
— présence, conseil auprès du juge;
— liaison entre la Cour et les différentes ressources du milieu; filiales ou services du Centre de Services Sociaux; C.A. et C.H.
QUALIFICATIONS REQUISES:
— diplôme universitaire en service social, en psychologie, en psycho-éducation ou en criminologie.

POSTES VACANTS:
(4) praticiens(nes).

ENDROIT:
(1) Chicoutimi - filiale - (consultation conjugale).
(1) Jonquière - filiale - (enfance-jeunesse).
(1) Roberval - filiale - (aide aux couples, aide aux individus adultes (parents non mariés) et aide à l'enfance jeunesse).
(1) Secteur Lac St-Jean - agent de probation.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur demande par écrit, incluant leur curriculum vitae au:
Directeur des Ressources humaines,
C.S.S. Saguenay Lac-St-Jean-Chibougamau,
711 rue Jacques-Cartier, C.P. 158,
Chicoutimi. QUEBEC.
Tél.: (418) 549-4853 poste 23

les guérilleros sahraouis 3



Des blindés contre des combattants invisibles

par JEAN BERTOLINO

Près de nous, des hordes affamées de chèvres, harcelées par des boucs en rut, trottent dans le sable, fourragent dans les tas d'ordures, lèchent les boîtes de sardines, courent après les morceaux de papier ou de chiffon que le vent fait voltiger dans les airs et s'échinent à les avaler, faute de végétaux à grappiller. Elles ont faim, comme ont faim les réfugiés d'El Aïoun et de Smara, qui sont venus planter leur tente à l'orée du hameau.

Ils sont 2,000 environ, femmes, vieillards, enfants, à avoir fui leur maison, leur ville, avec quelques hardes, à l'approche des armées marocaines.

C'était la première vague de l'exode.

Et il y a d'autres réfugiés, des milliers d'autres, installés dans les camps de fortune, en plein désert, près des puits, loin à l'intérieur du pays.

Je les ai presque tous visités. Certains s'étalent parmi des arbustes chétifs, sur le sable fin des oueds. Quelques-uns occupent près des djebels, des plateaux rocailleux et stériles. Les plus importants sont celui de M'Heriz — 800 tentes, 9,000 personnes — et celui de Guelta, sur la route de Dakhla — 2,000 tentes, 12,000 personnes.

A l'exception des universitaires et des lycéens qui ont interrompu leurs études pour rallier la révolution et qui assurent l'administration et l'enseignement, on ne trouve parmi les réfugiés aucun homme en âge de se battre. La plupart ont rejoint les zones opérationnelles avant même la venue des Marocains, confiant leur famille aux responsables politiques du Polisario.

Dès leur arrivée, affirment les réfugiés, les armées royales pratiquèrent des perquisitions.

Des vieillards furent houspillés, des femmes brutalisées et violées, ce qui déclencha la deuxième vague de l'exode. Plusieurs, parmi eux, ont erré des jours dans le désert, avant de rencontrer les jeeps et les camions du Polisario lancés à leur recherche.

Les enfants morts durant le trajet ont été la proie des chacals.

Ces gens qui ont tout perdu souffrent du froid et de la pénurie. Les couvertures manquent et les nuits sahariennes sont glaciales. Dès l'aube, un concert de toux prélude au réveil des camps. Les vivres sont rationnées. Le comité économique du Polisario ne peut fournir que trois kilos de farine par personne et par mois, deux kilos de riz, 250 grammes de thé, deux litres d'huile et un pain de sucre.

La malnutrition a décuplé la mortalité infantile.

Les tricoteuses du Polisario

Tanya est une très belle femme, aux larges yeux noirs. Lorsqu'elle sourit, ses dents étincellent et deux rossettes apparaissent sur ses joues lisses et pâles. Son mari est au combat, et elle vit seule dans le camp de la liberté de M'Heriz, comme d'ailleurs la plupart de ses compagnes qui l'ont élue présidente de leur comité.

Cette armée de jeunes filles, de mères, d'aïeules, au lieu de se lamenter sur son sort, tricote des passe-montagne, des gants, des chaussettes, fabrique des guerbas (outres en peau de chèvre) pour les soldats du Front, fait preuve d'un esprit d'indépendance et de décision que n'ont d'ordinaire pas les femmes musulmanes.

Il faut dire que la tradition sahraoui veut qu'elles soient toutes descendantes de la fille du Prophète. Mais, plus que cette filiation incertaine, la vie communautaire du nomadisme s'accordant mal avec l'ostracisme, elles ont pu, plus facilement que les sédentaires, acquérir des droits: celui de donner leur avis et de ne pas être reléguées dans un coin.

Par les durs travaux qu'elles assumaient au même titre que les hommes, elles ont su éveiller leur confiance, se faire respecter, au point de pouvoir désormais recevoir les visiteurs amis quand le mari n'est pas là pour le faire rappeler fermement à ses devoirs un époux par trop dissipé, traiter seule une affaire et, contrairement aux usages islamiques, sans l'aide d'aucune loi, imposer la monogamie.

"J'ai des amies qui sont membres du Bureau politique du Polisario, m'apprend Tanya. La révolution nous change. Les vieux tabous s'estompent et l'égalité réelle entre hommes et femmes est en train de se faire. Si la guerre se prolonge, nous envisageons de prendre directement part aux opérations. Pour l'instant, dans les camps, notre tâche est immense. Il nous faut aider les familles nombreuses, prendre soin des enfants de tout âge, les éduquer, éveiller la conscience politique des adultes."

Les phosphates

Elle se tait, boit une gorgée de thé, me fixe droit dans les yeux, reprend d'une voix moins enthousiaste:

"On ne se bat pas pour une abstraction, vous savez. Si nous aimons notre sable et nos pierres, nous savons aussi le parti que nous pourrions tirer de nos richesses. Rien qu'avec le revenu des phosphates, nous ne ferions plus pitié."

Ah, les phosphates du Bou Craa! L'un des plus grands gisements connus, à ciel ouvert de surcroît. Sans eux, le roi Hassan n'eut peut-être pas mobilisé tout son peuple pour exiger le retour d'un pays qui, historiquement, n'a jamais été contrôlé par les monarques alaouites.

Sans eux, les Espagnols ne se fussent sans doute pas montrés parjures. Mais le Maroc, qui est le plus grand producteur de phosphates du monde, qui détient le monopole de ce marché et en fixe les cours, voulait à tout prix posséder Bou Craa menacée de tomber aux mains des révolutionnaires sahraouis soutenus par les Algériens.

Il lui était facile de faire pression sur les Espagnols. Il y a entre Rabat et Madrid tant d'intérêts communs, tant d'affinités politiques et économiques, sans compter un certain nombre de contentieux en suspens qu'un accord à l'amiable était la solution la plus raisonnable.

La Mauritanie guignait le Rio de Oro proche de ses installations minières. Il suffisait de lui donner officiellement satisfaction et ainsi l'on ferait passer le partage du Sahara pour une rétrocession équitable.

Seulement il y a dans ce désert des empêcheurs de tourner en rond qui ne sont pas d'accord et pensent avoir leur mot à dire, bien qu'on les qualifie de "poignée de nomades."

Mâchoire carrée, large stature, Khalifa, le responsable militaire de la région de M'Heriz, assis près de moi et de Tanya, sous l'épaisse tente d'hôte, tissée en laine de chameau, déclare:

"Au-delà de l'oued Draa, les hommes ne mettent plus le boubou, ne parlent pas le Hassania, notre dialecte, n'écoutent pas la même musique. Les femmes ne portent pas le voile noir, ne tressent pas leurs cheveux comme les nôtres. L'oued Draa est une frontière. Nous ne sommes pas marocains."

Les armées du roi Hassan commencent à le savoir.

L'ennemi invisible

A l'autre extrémité de Maghbes se dresse l'ancien fort militaire espagnol, nettement plus impressionnant que le bordj situé à l'entrée du douar. Un écheveau complexe de barbelés tissé entre des champs de mine en assure la protection. C'est maintenant l'un des quartiers généraux les plus importants des unités combattantes du Front Polisario. Ici sont décidées les opérations contre les armées marocaines et mauritaniennes. D'ici partent les convois d'approvisionnement et d'armement destinés aux unités de guerilla réparties sur tout le territoire. Ici arrivent les prisonniers capturés durant les combats. J'en ai vu quinze, dont trois blessés graves correctement soignés.

L'ennemi véritable pour le Polisario est sans conteste l'armée marocaine. Celle-ci compte au Sahara 15 000 hommes en poste fixe dans les places fortes de Farsia, Jderia, Haousa et Smara, 5000 à El Aioun et plus de 5000 encore dans le sud-marocain région de Tarfaïa, anciennement territoire sahraoui, cédé au Maroc par les Espagnols en 1959. Soit au minimum 25 000 hommes, plus du tiers de l'armée royale.

Lors de leur entrée au Sahara, les militaires marocains ayant sous-estimé l'importance et la combativité des effectifs du Polisario, connurent des pertes sévères. Les premières unités qui pénétrèrent officieusement dans le pays au moment de la marche verte furent presque entièrement décimées ou mises en déroute. Armés de leurs vieux Mas 36, qu'ils ont tendance à préférer aux armes automatiques, jugées imprécises et susceptibles de s'enrayer, les Sahraouis firent des premiers affrontements de véritables fantasias à la façon des vieux rezzous. Avec une témérité insolente, défiant toute logique, ils foncèrent sur leurs ennemis, comme aucune armée, même révolutionnaire, ne le fait plus depuis bien des années. Pris de panique devant la furia des assaillants, les Marocains se laissèrent proprement exterminer. Ceux qui vinrent par la suite se firent prudemment précéder par des tanks et des véhicules blindés, et lorsque les Sahraouis voulurent rééditer leurs exploits, ils subirent de durs échers. Un à un, les postes abandonnés par es Espagnols furent occupés. Devant les techniques de la guerre moderne, les combattants du Polisario durent réviser leur stratégie. On demanda aux frères algériens des armes adaptées aux nouvelles formes de lutte. Des mortiers de 81, des grenades, des FM, des PM, des bazoukas et la véritable guérilla commença. Moins spectaculaire, moins noble que le combat ouvert, mais exigeant de la ruse, du sang-froid et de l'audace, elle trouva en ces hommes frugaux, proches encore de leurs aïeux nomades, des recrues de choix. Les bases marocaines encerclées méthodiquement par ces guerriers qui savent user à leur profit du moindre repli de terrain, se fondre comme par enchantement dans des paysages apparemment dénudés, l'ennemi perdit l'initiative.

Le 14 décembre, à Farsia, le commandant marocain, exaspéré par les escarmouches incessantes et les obus qui pleuvaient sur le fort, décide de passer à l'action. De 8 heures à 10 heures du matin, son artillerie arrose les djebels alentours et l'oued proche où sont supposé se cacher les guerilleros. A 10 heures, les blindés prennent position sur les hauteurs avoisinantes et 150 fantassins, avançant en tirailleurs, ratissent l'oued. 7 kilomètres plus haut, les Sahraouis les attendent. Deux de leurs unités se sont placées en embuscade sur les deux rives du fleuve à sec. Une troisième fonce plus avant pour couper la retraite des Marocains et empêcher l'arrivée de renforts. Le piège était tendu. La première compagnie, complètement encerclée, livra un combat désespéré et fut anéantie.

A Aouza, poste puissamment fortifié proche de la frontière marocaine, la situation est presque identique. Les Sahraouis gitent dans l'oued Seguia, à l'abri des dunes de sable où les obus s'enfoncent sans exploser et dans la rocaille des djebels qui dominent la route asphaltée reliant Aouza à Smara. Une colonne motorisée partit de cette ville le 26 décembre au matin, fut fortement endommagée à 5 km du poste par les explosions de mines et d'obus. J'étais avec les guérilleros tapis sur les hauteurs et assistais à la destruction de deux camions et d'un véhicule blindé Panhard.

Puis, la base mouvante des guerilleros changea de place en prévision d'un raid aérien éventuel. Certains en jeep, d'autres à pied, partirent pour un nouveau lieu de rassemblement. Je suivis les marcheurs qui s'arrêtèrent sous des arbustes au bout d'une quinzaine de kilomètres, et j'eus la surprise de voir jaillir des musettes théière, pain de sucre, gamelles, farine, haricots, viande de chameau séchée. Des hommes ramassèrent du bois mort, d'autres creusèrent deux trous dans le sable et allumèrent les feux. Dans une cuvette en émail, un boulanger de fortune se mit à pétrir la pâte. Sur le premier foyer l'on fixa la gamelle contenant le fricot. On posa le pain sur la braise du second et, à l'aide d'une pelle on le recouvrit de cendres brûlantes avant de l'enterrer complètement dans le sable. Le temps de déguster les trois thés habituels, tout était cuit à point, et l'on mangea chaud.

Les Marocains possèdent encore un atout: l'aviation. Les guerilleros s'en méfient et ne s'attardent jamais longtemps dans un même endroit. Mais les populations civiles massées dans les camps, sont le talon d'Achille de cette nation en lutte. Sans la menace que fait peser l'Algérie sur le Maroc, il eut peut-être été tentant de frapper au vif le petit peuple rebelle qui réclame seulement le droit de vivre sa propre existence.

L'unique richesse du Sahara occidental, c'est son sous-sol. Elle est de taille et peut apporter la prospérité aux Saharaouis qui, après dix ans de sécheresse, ont perdu presque tout leur cheptel.

Pour l'heure, les squelettes blanchis des chameaux jonchent le sol aride, et les Marocains, faute de pouvoir vaincre des ennemis insaisissables, abattent à la mitraillette des survivants des grands troupeaux de jadis.

Fin

(Copyright Sygmagazine)

Le Complexe Desjardins

Suite de la page 15

cun attirant à son tour l'automobile?

On pourrait multiplier ainsi les questions concernant les implications de l'implantation d'un tel super-complexe dans cette partie de la ville. Les promoteurs n'ont évidemment pas à répondre à ces questions. Les urbanistes et les architectes du projet ne peuvent que difficilement y répondre, car ils n'ont pas reçu pour mandat de planifier l'agglomération. La vérité est que personne ne pourra vraiment répondre à ces questions tant et aussi longtemps que la municipalité n'aura pas doté le centre-ville d'un schéma directeur souple et dynamique, susceptible d'assurer un type de développement qui soit acceptable et accepté par les citoyens, premiers utilisateurs de ce milieu. Présentement, ce sont des actions sporadiques, non planifiées et non intégrées à l'ensemble urbain — de la Place Ville-Marie à la Maison Radio-Canada — qui orientent le centre-ville dans tous les azimuts, et le caractérisent. C'est le contraire qui serait souhaitable: que ces actions viennent concrétiser et renforcer une vision pré-établie et une philosophie désirée du redéveloppement du centre-ville.

On n'a d'ailleurs qu'à suivre l'histoire récente du redéveloppement de ce secteur pour se rendre compte de la situation anarchique qui y règne. D'abord, il y eut la controverse, dans les années 1955, concernant la vocation future du quadrilatère Saint-Dominique, Ontario, Sanguinet, de Maisonneuve, que certains voulaient consacré à la rénovation domiciliaire à loyer modique, d'autres à l'implantation de la Cité des Ondes de Radio-Canada. Pour le mieux comme pour le pire, les Habitations Jeanne-Mance y furent construites. A la suite de l'érection de la Place des Arts (inaugurée en 1963), on songea à y joindre cette Cité des Ondes. Ce projet, pourtant logique, fut abandonné en faveur d'une location désastreuse dans le Faubourg à Mélasse. Vint ensuite la proposition d'implanter le campus de l'Université du Québec à Montréal dans le quadrilatère Ontario, de Bleury, Sherbrooke et Clark. On abandonna ce site en faveur du carrefour Sainte-Catherine-Saint-Denis, en partie pour sauver l'église Saint-Jacques... pendant que l'on démolissait sans vergogne une partie du Quartier chinois pour accueillir la Place Guy-Favreau.

Le complexe Desjardins, et surtout les autres générateurs d'activités qu'il entrainera dans ce secteur, constitueront-ils, une autre épisode de ces erements? Chose certaine, il apparaît comme une manifestation assez évidente du "syndrome de la Place Ville-Marie". Malheureusement, pas plus que nous étions préparés, il y a 15 ans, à intégrer celle-ci dans le développement cohérent et souhaitable du centre-ville, pas plus le sommes-nous aujourd'hui avec ce nouveau super-complexe.

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CYCLES SUPÉRIEURS

CERTIFICAT / DIPLÔME / MAÎTRISE / DOCTORAT

Les formulaires de demande d'admission peuvent être obtenus au secrétariat du département où l'étudiant désire s'inscrire, dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, et dans les secrétariats respectifs, dans le cas des autres facultés.

Aménagement (Faculté)	
Architecture	343-6019
Urbanisme	343-6865
Anthropologie (Département)	343-7329
Bibliothéconomie (École)	343-6044
Chimie (Département)	343-7602
Communication (Section)	343-6039
Criminologie (École)	343-6523
Démographie (Département)	343-6610
Droit (Faculté)	343-7731
Éducation physique (Département)	343-6151
Études anciennes et modernes (Département)	343-6222
Études anglaises (Département)	343-6236
Études françaises (Département)	343-6213
Études médiévales (Institut)	343-7609
Géographie (Département)	343-6208
Géologie (Département)	343-6820
Histoire (Département)	343-6238
Histoire de l'art (Section)	343-6182
Histoire et sociopolitique des sciences (Institut)	343-7351
Informatique (Département)	343-6780
Linguistique et philologie (Département)	343-6221
Littérature comparée (Programme)	343-6609
Mathématiques (Département)	343-6743
Médecine (Faculté)	343-6300
Administration de la santé	343-6170
Nutrition	343-6398
Orthophonie et audiologie	343-6416
Santé communautaire	343-6140
Médecine dentaire (Faculté)	343-6076
Médecine vétérinaire (Faculté) (Saint-Hyacinthe)	773-8521
Musique (Faculté)	343-7764
Nursing (Faculté)	343-7486
Optométrie (École)	343-6083
Pharmacie (Faculté)	343-6445
Philosophie (Département)	343-6464
Physique (Département)	343-6670
Psychologie (Département)	343-6489
Psycho-éducation (École)	382-2972
Relations industrielles (École)	343-6627
Sciences biologiques (Département)	343-6581
Sciences économiques (Département)	343-6540
Sciences de l'éducation (Faculté)	343-7622
Science politique (Département)	343-6579
Service social (École)	343-6597
Sociologie (Département)	343-6620
Théologie (Faculté)	343-7080
Traduction (École)	343-6221

ÉCOLES AFFILIÉES:

École polytechnique	344-4966
Écoles des Hautes Études commerciales	343-4336

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1976

Les formulaires de demande d'admission aux cycles supérieurs doivent être adressés au:

Bureau du registraire (admission)
Université de Montréal
Case postale 6205-SUCCURSALE A
Montréal H3C 3T5

AVANT LE 1er AVRIL 1976

